

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX & DEMEUNYNCK fils.



A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grande-Place.

CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE, Grande-Place.

23.me ANNÉE. — 1851.

JANVIER.

Nouvelle lune le 2.
Premier quartier, le 10.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 24.

1	merc.	LA CIRCONCISION
2	jeudi	s Macaire
3	vendr.	ste Genev.
4	samedi	s Rigobert de R.
5	dim.	s Siméon de S.
6	lundi	L'ÉPIPHANIE
7	mardi	s Lucien, m.
8	merc.	ste Gubule, v.
9	jeudi	s Julien
10	vendr.	s Guillaume
11	samedi	s Hygin, p.
12	dim.	ste Césaire v.
13	lundi	Baptême de N. S.
14	mardi	s Hilaire
15	merc.	s Nom de J.
16	jeudi	s Marcel, p.
17	vendr.	s Antoine, ab.
18	samedi	Chaire de s. P.
19	dim.	s Omer, év.
20	lundi	ss Fab. et S.
21	mardi	ste Agnès, v.
22	merc.	s Vincent, m.
23	jeudi	s Alphonse
24	vendr.	s Babylas
25	samedi	Convers. s P.
26	dim.	s Polycarpe
27	lundi	s Jean Chrysost.
28	mardi	s Charlem.
29	merc.	s Franc. de S.
30	jeudi	ste Martine
31	vendr.	s Pierre N.

FÉVRIER.

Nouvelle lune le 1.
Premier quartier le 9.
Pleine lune le 16.
Dernier quartier le 22.

1	samedi	s Ignace d'A.
2	dim.	PURIFICATION
3	lundi	s Blaise, mart.
4	mardi	s André.
5	merc.	ste Agathe, v.
6	jeudi	ste Dorothée
7	vendr.	s Romuald
8	samedi	s Jean de M.
9	dim.	ste Apoline
10	lundi	ste Scholastiq.
11	mardi	s Séverin
12	merc.	ste Eulalie, v.
13	jeudi	s Martinien.
14	vendr.	s Valentin
15	samedi	s Faustin, m.
16	dim.	*Septuagésime*
17	lundi	s Germain, ab.
18	mardi	s Siméon de J.
19	merc.	ste Julienne
20	jeudi	s Eleuth.
21	vendr.	s Pepin, bar.
22	samedi	Ch. de s P. à A.
23	dim.	*Sexagésime*
24	lundi	s Mathias, ap.
25	mardi	s Adeltrude.
26	merc.	s Alexandre
27	jeudi	s Léandre
28	vendr.	ss Rom. et L.

MARS.		
Nouvelle lune le 3.		
Premier quartier le 10.		
Pleine lune le 17.		
Dernier quartier le 24.		
1	samedi	s Aubin, év.
2	dim.	*Quinquagésime*
3	lundi	ste Cunégonde.
4	mardi	s Casimir, r.
5	merc.	*Les Cendres*
6	jeudi	ste Colette
7	vendr.	s Thomas d'A.
8	samedi	s Jean de D.
9	dim.	*Quadragésime*
10	lundi	Les 40 Martyrs.
11	mardi	s Euloge, m.
12	merc.	s Grégoire 4 *T.*
13	jeudi	ste Kennoque
14	vendr.	ste Mathilde 4 *T.*
15	samedi	s Longin 4 *T.*
16	dim.	*Reminiscere*
17	lundi	s Patrice.
18	mardi	s Cyrille, d.
19	merc.	s Joseph
20	jeudi	s Joachim
21	vendr.	s Benoît, abbé
22	samedi	s Basile, év.
23	dim.	*Oculi*
24	lundi	s Cyrille, év.
25	mardi	L'ANNONCIATION
26	merc.	s Ludger, év.
27	jeudi	s Ruper, év.
28	vendr.	s Sixte, pape,
29	samedi	s Prisque, m.
30	dim.	*Lætare*
31	lundi.	s Guy, abbé

AVRIL.		
Nouvelle lune le 1.		
Premier quartier le 9.		
Pleine lune le 15.		
Dernier quartier le 23.		
1	mardi	s Hugues, év.
2	merc.	s Franc, de P.
3	jeudi	s Richard, év.
4	vendr.	s Isidore
5	samedi	s Vincent F
6	dim.	*La Passion.*
7	lundi	ste Waltrude.
8	mardi	s Albert, pat.
9	merc.	ste Marie L.
10	jeudi	s Macaire
11	vendr.	s Léon le Gr.
12	samedi	s Jules, pape
13	dim.	*Les Rameaux*
14	lundi	s Tiburce, martyr
15	mardi	ste Anastasie
16	merc.	s Druon, confess.
17	jeudi	*La ste Cène*
18	vendr	*Mort de N. S.*
19	samedi	s Théodore S
20	dim.	PAQUES
21	lundi	PAQUES
22	mardi	s Soter, pape.
23	merc.	s George, martyr
24	jeudi	s Fidèle martyr
25	vendr.	s Marc, *abst.*
26	samedi	ss Clet et Marc
27	dim.	*Quas modo*
28	lundi	s Vital, martyr
29	mardi	s Pierre, martyr
30	merc.	ste Cath. de S

MAI.

Nouvelle lune le 1.
Premier quartier le 8.
Pleine lune le 15.
Dernier quartior le 23.
Nouvelle lune le 30.

1	jeudi	ss Philippe et J
2	vendr.	s Athanasc
3	samedi	I vention de la C.
4	dim.	ste Monique
5	lundi	s Pie V, pape
6	mardi	s Jean P. L.
7	mercr.	s Stanislas
8	jeudi	s Juste, ev.
9	vendr.	Trans. s. Nicol.
10	samedi	s Antonin, év
11	dim.	s Mammert
12	lundi	s Nérée, martyr
13	mardi	s Gervais, évêque
14	mercr.	s Boniface
15	jeudi	s Pacôme
16	vendr	s Honoré, martyr
17	samedi	ste Restitude
18	dim.	s Venant, m.
19	lundi	s Pierre Célestin.
20	mardi	s Bernardin.
21	mercr.	s Valens, év.
22	jeudi	ste Julie
23	vendr.	s Guilbert, conf.
24	samedi	ste Jeanne, v.
25	dim.	ste Marie de P.
26	lundi	*Rog tion.* abst.
27	mardi	s Jules, abst.
28	mercr.	s Germain, abst.
29	jeudi	Ascension
30	vendr.	s Félix, p.
31	samedi	ste Pétronille

JUIN.

Premier quartier le 6.
Pleine lune le 13.
Dernier quartier le 21.
Nouvelle lune le 29.

1	dim.	ss P. et F.
2	lundi	s Erasme
3	mardi	ste Clotilde
4	mercr.	s Quirin, martyr
5	jeudi	s Boniface
6	vendr.	s Norbert.
7	samedi	s Robert *v-j*.
8	dim.	PENTECOTE
9	lundi	Pentecote
10	mardi	ste Marguerite
11	mercr.	s Barnabé, 4 *T.*
12	jeudi	s Basilide
13	vendr.	s Ant. de P. 4 *T.*
14	samedi	s Basile-le-G. 4 *T*
15	dim.	*La Trinité*
16	lundi	ste Lutgarde.
17	mardi	s Avit, abbé
18	mercr.	ste Marine, vierge
19	jeudi	Fête-Dieu
20	vendr.	ste Florence
21	samedi	s Louis de G.
22	dim.	s Paulin, évêque
23	lundi	s Liébert, évêque
24	mardi	Nat. s Jean-Bapt.
25	mercr.	Transl. de s Éloi
26	jeudi	*Octave F.-D.*
27	vendr.	s Ladislas, roi
28	samedi	s Léon II, pape
29	dim.	ss Pierre et Paul
30	lundi.	s Martial

JUILLET.

Premier quartier le 5.
Pleine lune le 13.
Dernier quartier le 21.
Nouvelle lune le 28.

1	mardi	s Rombaut
2	mercr.	Visit. de N.-Dame
3	jeudi	ste Hyacinthe
4	vendr.	Transl. s Martin
5	samedi	s Agathon
6	dim.	ste Godelive
7	lundi	s Willebaud
8	mardi	s Procope
9	mercr.	Les Martyrs
10	jeudi	ste Félicité
11	vendr.	Tr. s Benoît
12	samedi	s Jean G. de V.
13	dim.	s Anaclet, p.
14	lundi	s Bonaventure
15	mardi	s Henri II
16	mercr.	Notre-Dame M-C
17	jeudi	s Alexis
18	vendr.	s Arnould
19	samedi	s Vincent de Paul
20	dim.	ste Marguerite
21	lundi	ste Praxède
22	mardi	ste Marie-Magdel.
23	mercr.	s Apollinaire
24	jeudi	ste Christine
25	vendr.	ss Jacques et Ch.
26	samedi	ste Anne
27	dim.	s Désiré, évêque
28	lundi	s Nazaire, martyr
29	mardi	ste Marthe
30	mercr.	ss Abdon et S.
31	jeudi	s Ignace

AOUT.

Premier quartier le 4.
Pleine lune le 11.
Dernier quartier le 20.
Nouvelle lune le 26.

1	vendr.	s Pierre ès-l.
2	samedi	N-D des Anges
3	dim.	ste Lydie
4	lundi	s Dominique
5	mardi	ste Marie
6	mercr.	Tr. de N.-S.
7	jeudi	s Gaëtan de T.
8	vendr.	s Cyriaque
9	samedi	s Romain, martyr
10	dim.	s Laurent
11	lundi	ste Suzanne
12	mardi	ste Claire
13	mercr.	s Hippolyte
14	jeudi	s Eusèbe, v.-j.
15	vendr.	Assomption
16	samedi	s Roch
17	dim.	s Carloman
18	lundi	ste Hélène
19	mardi	ste Thècle
20	mercr.	s Bernard, abbé
21	jeudi	s Albéric
22	vendr.	s Gustave
23	samedi	s Philippe
24	dim.	s Barthélemi
25	lundi	s Louis, roi
26	mardi	s Zéphirin
27	mercr.	s Césaire
28	jeudi	s Augustin
29	vendr.	Décollation s Jean
30	samedi	ste Rose de L.
31	dim	s Raymond

SEPTEMBRE.

Premier quartier le 2.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 25.

1	lundi		
2	mardi		
3	merc.	ste Euphémie	
4	jeudi	ste Rosalie	
5	vendr.	s Bertin	
6	samedi	s Eugène, martyr	
7	dim.	ste Reine, vierge	
8	lundi	*Nativi é* N. D.	
9	mardi	s.Omer, evêque	
10	merc.	s Nicolas de T	
11	jeudi	ste Vindiciane	
12	vendr.	s Sylvain	
13	samedi	s Aimé, archev.	
14	dim.	Exal. ste Cr.	
15	lundi	s Nicomède	
16	mardi	s Cornille	
17	merc.	s Lambert	4 *T*
18	jeudi	ste Sophie.	
19	vendr.	s Janvier	4 *T*
20	samedi	s Eustache	4 *T*
21	dim.	s Mathieu.	
22	lundi	s Maurice	
23	mardi	s Lin, pape	
24	merc.	N.-D. de M.	
25	jeudi	s Firmin, evêque	
26	vendr.	ste Justine	
27	samedi	s Adolphe, martyr	
28	dim.	s Privat, evêque	
29	lundi	s Michel, arch.	
30	mardi	s Jérôme	

OCTOBRE.

Premier quartier le 2.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 24.
Premier quartier le 31.

1	merc.	ss Remi et P
2	jeudi	ss Anges G.
3	vendr.	s Gérard, abbé
4	samedi	s François d'As.
5	dim.	s Placide
6	lundi	s Bruno
7	mardi	s Marc, pape
8	merc.	ste Brigitte
9	jeudi	ss Ghisl. et D.
10	vendr.	s François, B.
11	samedi	s Germain
12	dim.	s Maximilien
13	lundi	s Edouard, roi
14	mardi	s Caliste,, pape
15	merc.	ste Thérèse
16	jeudi	s Donatien
17	vendr.	ste Hedwige
18	samedi	s Luc, evêque
19	dim.	s Pierre d'Alc.
20	lundi	s Caprais, martyr
21	mardi	ste Ursule
22	merc.	ss Sévère et M.
23	jeudi	s Sévérin
24	vendr.	s Magloire
25	samedi	ss Crépin et C.
26	dim.	s Evariste, pape
27	lundi	s Florentin
28	mardi	ss Simon et J
29	merc.	s Narcisse
30	jeudi	s Lucain, evêque
31	vend	s Quentin, *v. j.*

NOVEMBRE.

Pleine lune le 8.
Dernier quartier le 16.
Nouvelle lune le 23.
Premier qurtier le 30.

1	samedi	TOUSSAINT
2	dim.	*Les Trépassés*
3	lundi	s Hubert
4	mardi	s Charles B.
5	merc.	ste Berthilde
6	jeudi	s Léonard
7	vendr.	s Ernest
8	samedi	Les 4 Couronnés
9	dim.	s Mathurin
10	lundi	s Juste
11	mardi	s Martin
12	merc.	s Liévin
13	jeudi	s Homobon
14	vendr.	s Clémentin
15	samedi	s Eugène
16	dim.	s Edmond
17	lundi	s Agnan
18	mardi	s Odon, abbé
19	merc.	ste Elisabeth
20	jeudi	s. Félix de V.
21	vendr.	Présent. N. D.
22	samedi	ste Cécile
23	dim.	s Clément
24	lundi	ste Florim.
25	mardi	ste Catherine
26	merc.	s Pierre
27	jeudi	s Maximin
28	vendr.	s Manruet
29	samedi	s Saturnin
30	dim.	*Avent*. s. André

DÉCEMBRE.

Pleine lune le 8.
Dernier quartier le 15.
Nouvelle lune lu 22.
Premier quartier le 30.

1	lundi	s Éloi
2	mardi	ste Bibiane
3	mercr.	s François
4	jeudi	ste Barbe
5	vendr.	s Sabas
6	samedi	s Nicolas
7	dim.	s Ambroise
8	lundi	CONCEPT. N-D
9	mardi	ste Léocadie
10	mercr.	s Melchiade
11	jeudi	s Damase
12	vendr.	ste Constance
13	samedi	ste Luce
14	dim	s Nicaise
15	lundi	s Eusèbe
16	mardi	ste Adélaïde
17	mercr.	ste Olimpiade 4 *T*
18	jeudi	s Paul
19	vendr.	s Cyriaque 4 *T*
20	samedi	ste Philogone 4 *T*
21	dim.	s Thomas
22	lundi	s Flavien
23	mardi	ste Victoire
24	mercr.	ste Tharsile.
25	jeudi	NOEL
26	vendr.	s Etienne
27	samedi	s Jean
28	dim.	Les ss Innocents
29	lundi	s Thomas
30	mardi	s Sabin
31	mercr.	s Sylvestre

Modifications survenues dans le personnel administratif depuis l'impression des premières feuilles de l'Annuaire.

MINISTÈRES (Voir page 19).

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

M. de Royer, ministre.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Brenier, ministre.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. le général Randon, ministre.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. le contre-amiral Vaillant, ministre.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. Vaïsse, ministre.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Schneider, ministre.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Charles Giraud, membre de l'Institut, ministre.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

M. de Germiny, ministre.

PRÉFECTURE (Voir page 32).

N...., préfet.

Au moment de la publication de l'Annuaire, les fonctions de préfet sont remplies par M. Legrand, ✱, doyen du conseil de préfecture, préfet par intérim.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

ÉLUE EN VERTU DE LA LOI DES 29 JANVIER, 8 ET 14 FÉVRIER 1849.

Président : M. Dupin (de la Nièvre).
Vice-présidents : MM. le général Bedeau ; Daru ; Léon Faucher ; Benoist d'Azy.
Secrétaires : MM. Arnaud (de l'Arriège) ; Chapot ; Lacaze ; Bérard ; Heeckeren ; Peupin.
Questeurs : MM. le général Le Flô ; De Panat ; Baze.

MEMBRES.

AIN. — MM. Bouvet, Francisque, journaliste ; Bochard, avocat ; Quinet, Edgar, professeur au collége de France ; Roselli-Mollet, ex-commissaire du gouvernement ; Baudin, Alphonse, médecin ; Bouvet, Aristide, officier de santé ; Gastier, médecin ; Maissiat, Jacques, idem.

AISNE. — MM. Lherbette, ancien député ; Bauchard-Quentin, avocat ; Barrot, Odilon, idem ; Debrotonne, propriétaire ; De Cambacérès, idem ; Paillet, avocat ; Foucquier d'Hérouel ; De Ladevèze, propriétaire ; Hébert, ancien procureur-général ; Godelle, propriétaire ; De Lauriston, général ; De Bussière, ancien officier.

ALLIER. — MM. Mathé, Félix, ex-commissaire du gouvernement ; Madet, Charles, agriculteur ; Terrier aîné, médecin ; Sartin, avocat ; Rautian ; Desmaroux ; Dufour.

ALPES (BASSES). — MM. Leydet, général, ancien député ; Yvan, Melchior, médecin ; Fortoul, Hippolyte, professeur de littérature.

ALPES (HAUTES). — MM. Faure, avocat ; Chaix, Cyprien, idem ; Allier, statuaire.

ARDÈCHE. — MM. Laurent, avocat ; Combier, ex-procureur général ; Gleizal, avocat ; Chabert, ingénieur ; Vasseur, proprié-

taire; Vacheresse, médecin; Champanhet, médecin; De la Tourette, propriétaire.

Ardennes. — MM. Ternaux, Mortimer, ancien député; Talon, cultivateur; Evain, propriétaire; Payer, professeur; Riché, avocat; Cunin-Gridaine, ancien ministre; Toupet-Desvignes, propriétaire.

Arriège. — MM. Anglade, Clément, avocat; Arnaud, idem; Pons-Tande, propriétaire; Rouaix, avocat; Vignes, Théodore, id; Pelet, général.

Aube. — MM. Blavoyer propriétaire; Perier, Casimir, ancien diplomate; Husson, général; De Vandeuvre, général; De Plancy.

Aude. — MM. Mathieu de la Redorte, ancien député; Alengry, professeur; Jouy, idem; De Belvèze, propriétaire; D'Hautpoul, général; Dupré, avocat.

Aveyron. — MM. Rodat, avocat; Vesin, ex-procureur; Dalbis, du Salze, propriétaire; Vernhette, avocat; De Balsac; Combes, abbé; Denayrouse, avocat; Pradié, notaire.

Bouches-du-Rhone. — MM. Reybaud, Louis, homme de lettres; Berryer, avocat; Sauvaire-Barthelémy, ex-pair; De Laboulie, ex-député; Poujoulat, homme de lettres; Mérentié, portefaix; Fournier, Louis; Pascal, Frédéric (d'Aix); Rullière, général.

Calvados. — MM. Paulmier, avocat; Thomine-Desmazures; Cordier, ex-sous-préfet; Bocher, ex-préfet; Douesnel, ancien procureur; D'Houdetot, ex-pair; Des Rotours de Chaulieu; Rioult de Neuville, propriétaire; De Caulaincourt; Leroy-Beaulieu.

Cantal. — MM. De Parieu, Félix, docteur en droit; Murat-Sistrières, ancien capitaine; Richard. médecin; Teilhard-Latérisse, idem; Durieu, Paulin, ex sous-commissaire.

Charente. — MM. Mathieu-Bodet, avocat; Rateau, avocat; De Girardin, Ernest, ancien député; Pougeard, avocat; Hennessy, négociant; André, notaire; Lemercier, ancien colonel; Ney Edgard.

Charente-Inférieure. — MM. Dufaure, avocat; Regnault de Saint-Jean-d'Angely, général; Baroche, ministre de l'intérieur; De Chasseloup-Laubat, ex-député; Montholon, général; Laborde, colonel; Vast-Vimeux, général; De Nagle; Eschasseriaux; Delajus.

Cher. — MM. Bouzique, maire de Bourges; Michel (de Bourges), avocat; Viguier, arquebusier; De Vogué; Duvergier de Hauranne.

Corrèze. — MM. Sage, avocat; Latrade, ex-commissaire du gouvernement; Bourzat, avocat; Pénières; Ceyras, ex-juge; Madesclaire, brasseur; Chamiot-Avanturier, ex-commissaire du gouvernement.

Corse. — MM. Arrighy de Padoue, général; Abbattucci, Charles, avocat; De Casabianca, idem; Bonaparte, Pierre-Napoléon; Gavini, Denis, avocat.

Cote-d'Or. — MM. Mauguin, avocat; Vaudrey, général; Maréchal, avocat; Benoit-Champy, idem; Chaper; Noblet; Joigneaux, journaliste; Lemulier.

Cotes-du-Nord. — MM. De Tréveneuc fils, propriétaire; Legorrec, ex-député; Charnes, capitaine de vaisseau; Denis, armateur; De Botmilliau, propriétaire; De Cuverville, idem; Dieuleveult, idem; Depasse, notaire; Normant-Dessales; Thieullen, propriétaire; Bigrel, idem; Leconte; Rioust de l'Argentaye.

Creuse. — MM. Guisard, médecin; Moreau, idem; Leroux, Jules, homme de lettres; Nadaud, Martin, maçon; Delavalade, médecin; Fayolle, avocat.

Dordogne. — MM. Chavoix, médecin; Ducluzeau, ancien député; Delbetz, médecin; Mie, Auguste, avocat; Dulac, propriétaire; Montagut, Marc, cultivateur; Jollivet, médecin; Dufraisse, Marc; Lamarque, industriel; St-Marc Rigaudie, propriétaire.

Doubs. — MM. Demesmay, ancien député; Baraguay-d'Hilliers, général; De Montalembert, ex-pair; Bixio, médecin; Demoustier, propriétaire; Pidoux, avocat.

Drome. — MM. Sauteyra, ex-sous-commissaire; Curnier, propriétaire; Rey, membre du conseil général; Bajard, médecin; Belin, avocat; Bancel fils, idem; Morin, propriétaire.

Eure. — MM. Passy, Hipp., ex-pair; Sevaistre, Paul (d'Elbeuf); Suchet d'Albufera, propriétaire; De Broglie, ex-pair; Demante, professeur de droit; Lefebvre-Duruflé, ancien manufacturier; De Vatismesnil, avocat; Legrand de Guitry, propriétaire; De Fontenay, ancien manufacturier.

Eure-et-Loir. — MM. Lebreton, général; Parfait, Noël, homme de lettres; Barthélémy, propriétaire; Subervic, général; Desmousseaux de Givré, ancien député; Briffaut.

Finistère. — MM. Lacrosse, ex-député; Le Flô, général; Romain Desfossés, officier de marine; De Keranflech, propriétaire; Mazé-Launay, propriétaire; Meges James, ancien négociant; Barchoux de Penhoen, homme de lettres; De Roquefeuille; Collas de la Motte; Laimé; De Blois, avocat; Ducouëdic, propriétaire; De Kératry, ex-pair.

Gard. — MM. Benoist d'Azy; Deais, ancien député; Roux-Carbonnel, propriétaire; De Larcy, ancien député; Bechard, avocat; Chapot, idem; De la Bruguière, idem; De Surville; Favand.

Garonne (Haute). — MM. Dabeaux, avocat; De Rémusat, ancien député; Fourtanier, avocat; De l'Espinasse, colonel; De Gasc, avocat; Tron, idem; Malbois, propriétaire; De Roquette, ancien magistrat; De Limairac, propriétaire; De Castillon Saint-Victor, idem.

GERS. — MM. Gavaret, ancien député; Carbonneau, avocat; Belliard, avocat; de Panat; Joret, propriétaire; Duputz, Edouard, ancien négociant; De Lagrange, Frédéric.

GIRONDE. — MM. Richier; Hubert-Delisle, propriétaire; Lainé, vice-amiral; De Sèze, avocat; Hovyn-Tranchère, propriétaire; Denjoy, ex-sous-préfet; Alph. Grouchy, général; Molé, ex-pair; Lopès-Dubec, négociant; Journu, Auguste, idem; De Lagrange, ancien député; Collas, capitaine de navire; Lagarde.

HÉRAULT. — MM. Charamaule, avocat; De Grosset, propriétaire; De Saint-Priest, général; Vernhette, Amédée, avocat; De Girard, Alfred, idem; Debès, Ferdinand, propriétaire; Brives; Soult, Napoléon, ex-ambassadeur.

ILLE-ET-VILAINE. — MM. Fresneau, Armand; Audren de Kerdrel, journaliste; de Pongérard, négociant; D'Andigné de la Chasse, ancien député; Postel, avocat; De Melun, Armand, propriétaire, Querhoënt, ancien capitaine; De Lafosse, propriétaire; Caillel du Tertre, idem; De Seré, Henri, homme de lettres; De Kermarec, ancien magistrat; De la Riboissière, ex-pair.

INDRE. — MM. Charlemagne, Ferdinand, ancien député; Delaveau, médecin, idem; De Barbançois; Grillon, Eugène, avocat; Rollinat, idem.

INDRE-ET-LOIRE. — MM. D'Ornano, général; Gouin, Alphonse, banquier, ancien député; De Flavigny, ex-pair; Piscatory, ex-pair; Taschereau, journaliste; Crémieux, avocat.

ISÈRE. — MM. St.-Romme, procureur-général; Farconnet, avocat; Bertholon, journaliste; Repellin, avocat; Clément, Aug., ex-procureur; Durand-Savoyat, journaliste; Crépu, avocat; Cholat; Reymond; Ronjat; Brillier, avocat; Dupont de Bussac.

JURA. — MM. Grévy, Jules, avocat; Tamisier, capitaine d'artillerie; Crestin, Léon, ancien juge; Derriey, propriétaire; Sommier, journaliste; Richardet, journaliste; Valette, professeur de droit.

LANDES. — MM. Lefranc, Victor, avocat; Pascal-Duprat, journaliste; De Dampierre, propriétaire; Turpin, Numa, membre du conseil général; Marrast, François, propriétaire; N...

LOIR-ET-CHER. — MM. Salvat, cultivateur; Besnier, md. de bois; Gérard, Léon, imprimeur; Clary; D'Etchégoyen.

LOIRE. — MM. Chevassieu, Laurent, propriétaire; Callet, Auguste, journaliste; Levet, Henri, cons. de préfect., ex-commissaire du gouvernement; Heurtier; Sain; Duché, avocat; Baune, Eugène, ex-commissaire du gouvernement; De Grammont, général; Anglès.

LOIRE (HAUTE). — MM. Breymand, Aug., propriétaire; Saint-

Ferréol, propriétaire; Chouvy, Camille, propriétaire; Chovelon, cultivateur; Monnier, propriétaire; Maigne, Francisque.

Loire-Inférieure. — MM. De Sesmaisons, propriétaire; Favre. Ferdinand, maire; Desmares, avocat; De Granville, propriétaire; De la Rochette, idem; Camus de la Guibourgère, idem; Betting de Lancastel; Favreau, avoué; Gicqueau; De Coislin, Charles; Chauvin, médecin.

Loiret. — MM. Martin, Alexandre, maire; Abbattucci, ancien magistrat; Arbey, avoué; Lacave, ingénieur; Péan, avoué; Michot-Boutel, menuisier; Lamartine, homme de lettres.

Lot. — MM. Murat, Lucien; De Saint-Priest, propriétaire; Cavaignac, général; Labrousse, instituteur; Lafon médecin; Verninac.

Lot-et-Garonne. — MM. Tartas, général; Berard, journaliste; De Luppé, Iréné, propriétaire; Radoult de Lafosse, général; Baze, avocat; Boissié, propriétaire; Mispoulet aîné, avoué.

Lozère. — MM. Renouard, avocat; Juffard, Justin; Roussel, Théophile.

Maine-et-Loire. — MM. Cèsbron-Lavau, manufacturier; Bineau; Guillier de la Tousche, médecin; Louvet, banquier; Farron, Jean, ancien député; de Falloux, ancien ministre; Buchez de Chauvigné; Giraud, Augustin; Gain; De Ladevansaye, propriétaire; Dupetit-Thouars, amiral.

Manche. — MM. De Tocqueville, membre de l'académie française; Daru, Napoléon, ex-pair; Vieillard, ex-député; Bouvattier, ancien officier; Gaslonde, professeur en droit; Hervé de Saint-Germain, propriétaire; Lemarois, idem; Noel (de Cherbourg), ancien sous-préfet; Duparc, ancien officier; De Goulhot de Saint-Germain, ancien sous-préfet; Ferré des Ferris, propriétaire; Brehier, ancien sous-préfet; Leverrier, membre de l'académie française.

Marne. — MM. Bertrand, Jean, maire; Faucher, Léon, journaliste; Aubertin, Ed. comm. de roulage; Tirlet; Souillié, avocat; Carteret, ancien notaire; Lannes de Montebello, ex-pair; Thuriot de la Rozière.

Marne (Haute). — MM. Chauchard, sous-chef au ministère de l'instruction publique; Lespérut; Beugnot, ex-pair; De Vandeul, maître de forges; Toupot de Bevaux, ancien sous-préfet.

Mayenne. — MM. De Berset, propriétaire; De la Broise, idem; De Vaujuas, idem; Goyet-Dubignon, président; Laureau ancien juge; Dambray, propriétaire; Bigot, maître de forges; Tripier de Lozé, propriétaire.

Meurthe, — MM. De Vatry, ancien agent de change; D'Adelswaerd, ancien capitaine; Gérard, commandant du génie; Fabvier,

général ; Michaud ; Monet, maire de Nancy ; Salmon Lucien, cultivateur ; Foblant ; Viard.

MEUSE. — MM. Etienne, ancien député ; Gillon Paulin, avocat ; Salmon, procureur de la République ; Oudinot de Reggio, général ; Simonot, ancien sous-préfet ; Chadenet, avocat ; Raulin.

MORBIHAN. — MM. Dahirel, avocat ; Harscouet de Saint-Georges, propriétaire ; De la Rochejaquelein, ancien député ; Mounier, professeur ; Parisis, évêque ; Dekéridec, propriétaire ; De Pioger ; Lecrom, prêtre ; Nettement, Alfred, journaliste ; Audren de Kerdrel, Paul.

MOSELLE. — MM. Ney de la Moskowa, colonel ; Ladoucette, Charles ; ancien député ; Du Coetlosquet ; De Wendel, maître de forges ; Achard, général ; Sonis, propriétaire ; De Salis, ancien capitaine ; De Faultrier, ancien magistrat ; D'Hunolstein, propriétaire.

NIÈVRE. — MM. Miot, ancien pharmacien ; Rochut, vétérinaire ; Rouët, agriculteur ; Malardier, instituteur ; Dupin aîné, ancien député ; Manuel aîné, idem ; Gambon.

NORD. — MM. Dumas, membre de l'institut ; Duquesne, meunier ; Seydoux, propriétaire ; Descat, teinturier ; Kolb-Bernard, propriétaire ; Fialin de Persigny ; Mimerel, manufacturier ; Antony-Thouret, homme de lettres ; De Mérode, propriétaire ; Béhaghel, propriétaire ; D'Hespel, Adalbert, propriétaire ; Aubry, négociant ; De Staplande, ancien député ; Vendois, médecin ; Loiset, médecin-vétérinaire ; Roger (du Nord), ancien député ; Choque, ancien notaire ; Corne, ancien magistrat ; Lestiboudois, médecin ; de Melun, Anatole, propriétaire ; Marchant, ancien notaire ; Delebecque, avocat ; Testelin, médecin ; Gal de Lahitte. (1)

(1) Voici les adresses à Paris des représentants du département :

MM.
Dumas,
Duquesne, rue du Faubourg-St.-Honoré, 56.
Seydoux, rue de Clichy, 66.
Descat, passage des Petites-Écuries, 15.
Kolb-Bernard, rue Rumfort, 15.
Fialin de Persigny, rue Montaigne, 11.
Mimerel, rue Neuve-des-Mathurins, 86.
Antony-Thouret, à Auteuil, rue et hameau Boileau.
De Mérode, rue de Grenelle, 91.
Béhaghel, rue de Grenelle-St.-Germain, 89.
D'Hespel, rue St.-Dominique-St.-Germain, 69.

MM.
Aubry, Rue Racine, 5.
De Staplande, rue Laffitte, 32.
Vendois, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 5.
Loiset, rue Vanneau, 15.
Roger, rue Bergère, 4.
Choque, rue du Cirque-St.-Honoré, 23.
Corne, rue de Lille, 71.
Lestiboudois, rue de la Chaussée-d'Antin, 62.
De Melun, rue de la Chaise, 22.
Marchant, rue St.-Georges, 2 *bis*.
Delebecque, rue de l'Arcade, 13.
Testelin, rue de l'Université, 101.
De la Hitte,

OISE. — MM. De Mornay, ancien député; Sainte-Beuve, homme de lettres; de Nouailles-Mouchy; Barrillon, ancien député; Gérard de Blincourt, propriétaire; Leroux, Emile, avocat; De Plancy, Charles, idem; Lemaire, maître de poste.

ORNE. — MM. De Tracy, ancien député; de Corcelles, idem; Druet-Desvaux, juge-de-paix; de Charencey, magistrat; Gigon-Labertrie, ancien député; Piquet, avocat; Curial, ex-pair; le Favrais, médecin; Vaudoré, Symphorien.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Denissel, brasseur; D'Herembault, ancien député; Plichon, médecin; Fréchon, abbé; Gros, Auguste, avocat; Petit de Bryas, propriétaire; Legros-Devot, ancien maire; D'Havrincourt, propriétaire; Lequien, ancien sous-préfet; Martel; Dupont-Delporte, ancien sous-préfet; Cardon de Montigny, propriétaire; Douay, officier; Wartel-Deretz; Francoville, membre du Conseil général.

PUY-DE-DÔME. — MM. De Combarel de Leyval, ancien député; Rouher, Eugène, avocat; Giron-Pouzol, propriétaire; Bravard-Veyrières, professeur; Moulin, ancien magistrat; Berger, ancien avoué; Jusserand, médecin; Chassaigne-Goyon; Charras, lieutenant-colonel; De Morny, ancien député; De Douhet, Ferdinand, propriétaire; De Chazelles, idem; Lasteyras, ancien pharmacien;

PYRÉNÉES (BASSES). — MM. De Laussat, propriétaire; De Crouseilhes, ancien magistrat; Etcheverry, notaire; Dariste, propriétaire; Manescau; Larrabure; Chegaray, ancien magistrat; De Rességuier; De Vergeron; Renaud, propriétaire.

PYRÉNÉES (HAUTES). — MM. Ségur d'Aguesseau; Lacaze; Bernard, avocat; Fornier de Saint-Lary; Soubiès, ancien préfet; De Goulard.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — MM. Arago, François, membre de l'institut; Arago, Emmanuel, avocat; Lefranc, Pierre, journaliste; Guiter, Théodore, notaire.

RHIN (BAS). — MM. Bruckner, capitaine d'artillerie; Chauffour, Victor, avocat; Westercamp, notaire; Ennery, instituteur; Jehl, agriculteur; Bandsept, cordonnier; Gérard; Vidal; Valentin; Laboulaye; Hochstuhl; Em. de Girardin.

RHIN (HAUT). — MM. Cassal; Fawtier, ancien préfet; Burgard, cultivateur; Prudhomme, propriétaire; De Heeckeren, propriétaire; Muhlebeck, maire; Savoyé, professeur; Migeon; Dolfus; Kestner.

RHÔNE. — MM. Chanay, avocat; Doutre, typographe; Pelletier, aubergiste; Benoit, Joseph, chef d'atelier; Morellet, avocat; Mathieu; Greppo, ouvrier; Fond, coutelier; Faure, idem; Raspail, Benjamin, artiste; Favre, Jules, avocat.

SAÔNE (HAUTE). — MM. De Grammont, propriétaire; Dufournel,

maître de forges; Millotte, capitaine d'artillerie ; Signard, médecin ; Lélut, membre de l'institut ; Huguenin, avocat ; Versigny.

Saône-et-Loir. — MM. Bruys, Amédée, avocat ; Boysset, ex-procureur de la République ; Racouchot, cultivateur ; Gindriez, teneur de livres ; Bard, Antoine, notaire ; Joly, avocat ; Madier-de-Montjau aîné ; Esquiros ; Charassin ; Dain ; Hennequin, Victor ; Colfavru.

Sarthe. — MM. De Lamoricière, général ; De Beaumont, Gustave, ancien député ; De Talhouet, ex-pair ; Gasselin, (de Fresnay), notaire ; Langlais, journaliste ; Bonaparte, Napoléon ; Grimault, membre du Conseil général ; Rogé, général ; De Beaunay, propriétaire ; De Riancey, Henry, avocat.

Seine. — MM. Lagrange, Charles ; Bedeau, général ; Moreau, notaire ; Hugo, Victor, ex-pair ; Vavin, ancien député ; Lamennais, prêtre ; Wolowski, économiste ; Coquerel, pasteur protestant ; Leroux, Pierre, journaliste ; Peupin, horloger ; Garnon, ancien notaire ; De Lasteyrie, Ferdinand, ancien député ; Perdiguier ; Agricol, menuisier ; Rapatel, général ; Lanjuinais ; Bonaparte, Louis-Lucien ; Magnan, général ; De Maleville, Léon ; De Bar, général ; Delessert ; Benjamin, ex-banquier ; Barrot, Ferdinand, diplomate ; Chambolle, journaliste ; Ducos, Théodore ; Fould, Achille, banquier ; Boinvilliers ; Carnot ; Deflotte ; Eugène Sue, homme de lettres.

Seine-Inférieure. — MM. Desjobert, ancien député ; Cécille, amiral ; Germonière, négociant ; Levavasseur, idem ; Loyer, juge de commerce ; Dupin, Charles, économiste ; Thiers, ancien ministre ; Ancel ; De Mortemart, Henri ; Démarest, ouvrier ; Estancelin ; Martin de Villiers ; De Chasseloup-Laubat, général ; D'Aubermesnil ; Vitet ; Bourdon, Mathieu.

Seine-et-Marne. — MM. De Lasteyrie, Jules, ancien député ; Drouyn de Lhuys, idem ; Lebœuf, Louis, banquier ; Bavoux, Evariste, avocat ; Gilland, ouvrier ; Lafayette, Oscar, ancien député ; Aubergé, cultivateur.

Seine-et-Oise. — MM. D'Albert de Luynes, propriétaire ; Remilly, ancien député ; Barthélémy Saint-Hilaire, membre de l'Institut ; Flandin, avocat ; Pigeon, cultivateur ; Le Pelletier D'Aulnay, ancien député ; Darblay, propriétaire ; Barre, idem ; Hernoux, contre-amiral ; Lepic, Napoléon.

Sèvres (Deux). — MM. Aymé, Charles, capitaine ; Bouchet de Grandmay ; Failly, Jules, membre du Conseil général ; David, Ferdinand ; De Lescours, Léon ; Gourgaud, général ; Rouget-Lafosse, Charles, avocat.

Somme. — MM. De Beaumont, ancien député ; Creton, avocat ; Porion, maire ; Changarnier, général ; Labordère, ancien juge ; Defourment,

manufacturier; Dompierre D'Hornoy, conseiller de préfecture; Lefebvre-Dugrosriez; De Lagréné, ancien ambassadeur; Morel-Gornet, ancien négociant; Dubois, Amable, médecin; Randoing, fabricant de draps.

TARN. — MM. Rigal, médecin; Fourgassié-Vidal; Canet; Daguillon-Pujol; Rey, général; Besse-Renard; Juéry; Lavergne, médecin.

TARN-ET-GARONNE. — MM. Janvier, avocat; De Cazalès, abbé; Constans-Tournier; Delbrel; Detours, avocat,

VAR. — MM. Arène, ancien avocat; Arnaud, confiseur; Maure, médecin; De Villeneuve, capitaine de vaisseau; Conte, Dominique, négociant; Siméon; Clavier.

VAUCLUSE. — MM. Bourbousson, médecin; Granier négociant; D'Olivier, maire; De Bernardi, ancien député; De Laborde, Léo.

VENDÉE. — MM. De Lespinay, abbé; Grelier-Dufougeroux, propriétaire; De Tinguy, Charles, idem; Defontaine-Guy; Bouhier de Lécluse, avocat; Du Fougerais, ancien député; Rouillé, Emile, avocat; Mareau, Théodore, professeur.

VIENNE. — MM. Junyen, propriétaire; Proa, ancien député; Hennecart; Laurenceau; Chazaud; Pervinquière, Antoine.

VIENNE (HAUTE). — MM. Coralli, avocat; Bac, Théodore, idem; Frichon, aîné, idem; Dussoubs, Gaston, négociant; Laclaudure, avocat; Tixier, ancien député; Ducoux.

VOSGES. — MM. Buffet, avocat; Houel, idem; Huot, propriétaire; Febvrel; Resal; Aubry, Maurice; Forel, négociant; De Ravinel; Guilgot.

YONNE. — MM. Larabit, ancien député; Lecomte, Eugène; Raudot, propriétaire; Bertrand, ancien négociant; Frémy; Savatier-Laroche, avocat; Roussel, ancien officier; Bonaparte, Antoine.

ALGÉRIE. — MM. Didier, avocat; De Rancé, chef d'escadron; Barrault, Emile, homme de lettres.

MARTINIQUE. — MM. Bissette; Pécoul.

GUYANE. — M. Joannet.

GUADELOUPE. — M. Schœlcher.

SÉNÉGAL. — M. Durand-Valentin.

ILE DE LA RÉUNION. — MM. Barbaroux; De Gressan.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Président, M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Vice-président, M. BOULAY (O. ✻), (de la Meurthe).

CONSEIL D'ÉTAT.

Président, M. le Vice-Président de la République.
Vice-président, M. Vivien (O ✵), président de la section de législation.

PRÉSIDENTS DES SECTIONS.

MM. Vivien (O. ✵), président de la section de législation.
Macarel (C. ✵), président de la section d'administration.
Maillard (G. O. ✵), président de la section du contentieux.

MEMBRES.

MM. Boulatignier, ✵, ancien représentant.
De Jouvencel, ✵, ancien conseiller d'État.
Bethmon, ancien ministre.
Cormenin (Delahaye de) ✵, ancien représentant.
Marchand, ✵, ancien conseiller d'État.
Stourm, ancien représentant.
Bouchené-Lefet, ancien conseiller d'État.
Rivet, ✵, ancien représentant.
Carteret, ancien conseiller d'État.
Boudet, ✵, ancien représentant.
Paravey, ✵, ancien conseiller d'État.
Charton, ancien représentant.
Pérignon, ✵, ancien maître des requêtes.
Pons (de l'Hérault) ✵, ancien conseiller d'État.
Cuvier (Frédéric), ✵, ancien directeur des cultes.
Dunoyer (O. ✵), ancien conseiller d'État.
Lanyer (O. ✵), idem.
Tournouer (O. ✵), idem.
Hély d'Oissel, ✵, ancien maître des requêtes.
Say (Horace), ✵, ancien conseiller municipal de la Seine.
Mahévault (C. ✵), ancien directeur à la guerre.
Vullefroy, ✵, ancien maître des requêtes.
Boussingault (O. ✵), ancien représentant.
Baumes (O. ✵), ancien préfet.
Tourangin (G. O. ✵), ancien député.
Bureaux de Puzy, ✵, ancien représentant.
De Rainneville, ✵,
Hounan (O. ✵),
De Barlé (général), C. ✵.
De Fresne, ✵.
Béhic (O ✵), ancien député.

O'Donnel (O ✻), ancien conseiller d'État.
De Saint-Aignan (O. ✻), ancien conseiller d'État.
Jubelin (G. O. ✻), idem.
Gaulthier de Rumilly (O ✻), ancien représentant.

MAITRES DES REQUÊTES.

MM.
De Cheveigné (O. ✻).
Lucas, ✻,
Pagès.
Raulin, ✻,
Thierrry (O. ✻),
Cornudet, ✻.
François.
Montaud, ✻.
Masson (O. ✻).
De Sahune.
Gomel.
Calmont.

MM.
Hallez-Claparède.
De Bussières.
Vuitry.
Reverchon, ✻.
Camus-Dumartroy.
Daverne.
Dubois (Eugène), ✻.
Tripier, ✻.
Goupil.
Pascalis.
Fabas.
Maigne.

Secrétariat-général. — M. Jules Lendragin, chef.

MINISTÈRES.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Rouher, représentant du peuple, ministre ; N...., secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de l'Huys, ministre.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

MM. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, ministre ; Bourjade, colonel d'état-major, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Théodore Ducos, ministre.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

MM. Baroche (O. ✻), représentant du peuple, ministre ; Delmas, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Magne, ministre; Boulage, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. Bonjean, ministre; Victor de Lavenay, secrétaire-général.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Esquirou de Parieu, représentant du peuple, ministre; De Contencin (O. ✲), directeur de l'administration des cultes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Achille Foult, représentant du peuple, ministre; N..., secrétaire-général.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. M. Tournus (O. ✲), directeur.
DOUANES. M. Gréterin (C. ✲), directeur.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. M. Adam (O. ✲), directeur.
POSTES. M. Thayer, directeur.
FORÊTS. M. V. Legrand, directeur.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. M. Belesta, ✲, directeur.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliages de Douai et Orchies. M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.
Bailliage de Bailleul. M. Roussel, curé de Blaringhem.
Hainaut. MM. Barbotin, curé de Prouvy ; Renaut, curé de Preux-au-Bois.
Bailliage d'Avesnes. M. Besse, curé de Saint-Aubin.
Cambrésis. M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. MM. de Lannoy, maréchal-de-camp ; de Noyelles.
Bailliage de Douai. M. d'Aoust.
Bailliage de Bailleul. MM. de Robecq, chevalier des ordres, grand d'Espagne, etc. ; de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.
Hainaut. MM. de Croï, chevalier des ordres ; de la Marck.
Bailliage d'Avesnes. M. François de Sainte-Aldegonde, colonel.
Cambrésis. M. d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. MM. Chombart, propriétaire ; Lepoutre, fermier ; Scheppers, négociant à Lille ; Wartel, avocat à Lille.
Bailliage de Douai. MM. Merlin, avocat au parlement de Flandre ; Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.
Bailliage de Bailleul. MM. Delattre de Bolzaert, maître particulier des eaux et forêts, à Merville ; Herwyn, conseiller pensionnaire à Hondschoote ; Dekytspotter, lieutenant-criminel ; Bouchette, avocat à Bergues.
Ville de Valenciennes. MM. Nicodème, ancien échevin ; Perdry idem.
Bailliage du Quesnoy. MM. Gossuin, lieutenant-général du bailliage ; Poncin, avocat.
Bailliage d'Avesnes. MM. Darche, maître de forges à Mariembourg ; Hennet, prévôt de Maubeuge.
Cambrésis. MM. Delambre, cultivateur ; Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Réunie le 1.er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. MM. Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque ; Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département ; Gossuin, Constant-Joseph, membre

du directoire et président de l'assemblée électorale ; Lemesre, Jean-Baptiste, administrateur du département ; Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes ; Carpentier, président du district d'Hazebrouck ; Lejosne, Etienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai ; Lefebvre, officier municipal au Quesnoy ; Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille ; Vanhoenackèr, maire de Lille ; Coppens, président du département ; Lacombe-Saint-Michel, capitaine commandant au 7.e régiment d'artillerie.

Suppléants. MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge ; Grenet, procureur de la commune de Valenciennes ; Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck ; Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE,

Convoquée par décret de l'assemblée législative du 10 août 1792, et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'Assemblée constituante ; Duhem, ex-législateur ; Gossuin, idem ; Cochet, idem, Fockedey, négociant à Dunkerque ; Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes ; Carpentier, ex-législateur ; Lesage-Senaux, de Cambrai ; Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le corps législatif institué par la constitution de l'an III a été formé, savoir : pour deux tiers, des membres de la Convention, réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention, assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

NOTA. Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES, EN GERMINAL AN VI.

Conseil des Anciens. MM. Chombart, de Lille, ex-constituant ; Coquillier, cultivateur de l'arrondissement de Dunkerque ; Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département ; Delahaye, président de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseil des Cinq-Cents. MM. Pottier, administrateur du département ;

Declercq, Honoré; Delabuisset, de Douai; Thélu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque; Gossuin, ex-conventionnel; Béthune, juge à Cambrai; Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille; Lesage-Senault, ex-conventionnel; Lequinio, idem (1).

RENOUVELLEMENT DU TIERS, EN GERMINAL AN VII.

Conseil des Anciens. MM. Rivière, administrateur du département; Baillion, du Quesnoy; Courte, commissaire du pouvoir exécutif près des tribunaux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. MM. Dumonceaux, de Douai; Delsaux, de Cambrai; Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant; Danel (Paul), de Lille; Dumoulin, juge.

CORPS LÉGISLATIF,

Institué en vertu de la Constitution de l'an VIII.

PREMIÈRE FORMATION.--NOMINATION PAR LE SÉNAT DU 4 NIVÔSE MÊME ANNÉE.

MM. Baillion, du Nord, du conseil des Anciens; Danel (Paul), du conseil des Cinq-Cents; Dumoulin, idem; Gossuin, idem; Rivière, du conseil des Anciens; Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIV.

MM. d'Haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai; Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque; Schadet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque; Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade. retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes; Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai; Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai; De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'Etat; Duquesne, (Albert-François), négociant à La Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1811.

MM. Farez, membre sortant; Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille; Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif; Schadet, membre sortant; Emmery, idem; de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France; Baillion (Jean-Antoine-Joseph), maire du

(1) Son élection a été annulée.

Quesnoy, ancien membre du corps législatif; Dequeux-St.-Hilaire (Philippe-Alexandre), sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Instituée par la Charte Constitutionnelle de 1814.

Cette Chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

Élue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur-général des forêts; Merlin, procureur-général près la cour de cassation; Farez, ex-législateur; Dumoulin, idem; Demoustier, maire de Douai; Kœnig, maire de Dunkerque; De Warenghien, premier président de la Cour impériale; Bottin, secrétaire-général de la préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille; Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture; de Béthisy, lieutenant général; Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; d'Estourmel fils, officier; Van Merris, maire de Bailleul; de la Maisonfort, maréchal-de-camp; Coppens, d'Hondschoote; Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour de Douai; Romain de Brigode, maire d'Annappes; Benoist, maire de Valenciennes; Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✻, négociant à Lille; Brigode (Romain), ✻, propriétaire, maire d'Annappes; Coppens, ✻, propriétaire à Hondschoote, Deforest de Quartdeville, premier président de la cour de Douai; Desmoustier (Ernest), conseiller de préfecture; Dupleix de Mézy (C. ✻), ancien préfet du Nord, directeur-général des postes; De Trévise (G. O. ✻), maréchal de France, gouverneur de la 16.e division militaire.

ÉLECTIONS DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. de Brigode, ✻, maire d'Annappes; Deforest de Quartdeville, premier président de la cour; Dequeux Saint-Hilaire, ancien

sous-préfet d'Hazebrouck ; Dupleix de Mézy, directeur-général des postes; Frémicourt, négociant à Cambrai; Gossuin, ✻, receveur-général du département; Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille; Révoire, président du tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental. MM. de Muyssart, maire de Lille; De Staplande, propriétaire à Bergues; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; De Béthisy, lieutenant-général.

ÉLECTION DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Collége d'arrondissement. MM. Coffin-Spyns, propriétaire à Dunkerque; de Béthisy, lieutenant-général; de Bully, payeur du département; Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; de Préseau, propriétaire à Dompierre; Cotteau, propriétaire à Cambrai; Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai; Merlin de Beaugrenier, pro priétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collége départemental. MM. Marchangy, avocat-général à la cour de cassation (1); de Muyssart, maire de Lille; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; Van Merris-Hynderick, maire de Bailleul.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1823.

Collége départemental. M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Colléges d'arrondissement. MM. Coffyn-Spyns; de la Basèque, propriétaire; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caraman, à Paris; Cotteau; Durand d'Elecourt; Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. MM. de Muyssart; Bricout de Cantrainne; Van Merris-Hynderick; Barrois, à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Colléges d'arrondissement. MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque; de la Basèque; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caux,

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

3

lieutenant-général ; Cotteau ; Durand d'Elecourt ; Pas-de-Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collége départemental. MM. Barrois ; de Franqueville de Bourlon ; de Lépine, maire du Quesnoy ; Ravez, président de la chambre des députés (1).

ÉLECTION DU 28 AVRIL 1829.

Collége départemental. M. de Brigode.

ÉLECTION DU 14 MAI 1829.

Collége d'Hazebrouck. M. de Murat, ancien préfet du Nord.

ÉLECTIONS DU 23 JUIN 1830.

Colléges d'arrondissement. MM. Benjamin Morel ; de Murat, ancien préfet ; Lemesre-Dubrule ; de Brigode, ✲ ; d'Estourmel fils, propriétaire à Estourmel ; de Caux ; de Montozon, maire de Lallaing ; de Vatimesnil.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collége départemental. MM. Pas de Beaulieu ; de Lépine ; Potteau d'Hancardrie ; Durand d'Elecourt.

ÉLECTIONS DU 21 OCTOBRE 1830.

Collége d'Hazebrouck. M. Warein, maire d'Hazebrouck.
Collége de Lille (3.e section). M. Barrois-Virnot, négociant.

ÉLECTIONS DU 28 OCTOBRE 1830.

Collége départemental. MM. Paul Lemaire, négociant à Dunkerque ; Paturle, manufacturier au Câteau ; Lorain fils, juge au tribunal de Lille ; Martin, avocat à Douai.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (2).

MM. Barrois-Virnot ; de Brigode ; Coget, Alexandre, maire de Thumeries ; de Montozon ; Martin fils ; Dupouy aîné, négociant à Dunkerque ; Lemaire, Paul, colonel de la garde nationale, idem ; Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai ; d'Estourmel, ancien officier supérieur ; Taillandier, conseiller à la cour de Paris ; Warein.

(1) A opté pour un autre département.
(2) Plus de collége départemental.

ÉLECTION DU 7 JANVIER 1833.

Collége de Dunkerque (arrondissement). M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (1).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, ✱, procureur-général à la cour de Paris (2).

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut à Lille; de Brigode; Hennequin, avocat à Paris; de Montozon; Martin, ✱; Roger, Édouard, à Paris; de Lamartine; Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai; d'Estourmel, ministre de France en Colombie; Dumont; Merlin, Eugène, lieutenant-général; Warein, propriétaire.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collége de Cambrai (ville). M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul; Josson, président du tribunal de première instance de Lille; Hennequin; de Montozon; Martin, ✱; Roger, Edmond; de Lamartine; Taillandier; Corne, président du tribunal de première instance de Douai; Taillandier (3); Warein.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collége d'Avesnes. M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement). M. Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1839.

MM. Delespaul; Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille; de Villeneuve (O. ✱), ancien préfet du Nord; de Montozon;

(1) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(2) Idem comme procureur-général.
(3) A opté pour Cambrai.

Martin, ✵, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes; Roger; Louis de Staplande; Taillandier; Corne; Dumont; Marchant; Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul; Lestiboudois, Thém.; de Villeneuve; de Montozon; Martin, ✵; Roger; de Staplande; d'Haubersart, conseiller-d'Etat: Corne; de Maingoval, propriétaire à Valenciennes; Berryer, avocat à Paris (1).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collége d'Hazebrouck. M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 1.er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral; Lille (ville), cantons centre et ouest. M. Delespaul, substitut, à Lille, membre du Conseil général du département.

2.e Lille (ville), cantons nord-est, sud-est et sud-ouest. M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e Lille (arrondissement) moins les cantons de la ville. M. de Villeneuve (O. ✵), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e Douai (ville). — M. Bommart, ✵, ingénieur en chef, inspecteur de l'école des ponts-et-chaussées.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. M. Martin (du Nord) (G. ✵), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. M. Roger, Edmond, ✵, ancien secrétaire d'ambassade.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. M. d'Haubersart, ✵, conseiller-d'Etat en service ordinaire.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. M. de St.-Aignan (O. ✵), conseiller-d'Etat en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.e Valenciennes (arrondissement). M. de Maingoval, ancien officier.

(1) A opté pour un autre département.

11.ᵉ Avesnes (arrondissement). M. Béhic, Armand, ✱, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.ᵉ Hazebrouck (arrondissement), M. Plichon, ✱, avocat, docteur en droit.

ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 1846.

Collége de Douai (ville). M. Choque, notaire à Douai.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1847.

5.ᵉ collége. Douai. M. Guilbert, ✱, conseiller de préfecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE,

Élue les 23 et 24 avril 1848.

MM. Corne, procureur-général; Hannoye, avocat à Avesnes; Choque, ancien notaire à Douai; Delespaul, substitut à Lille; Boulanger, cultivateur à Doignies; Lamartine; Desmoutier, cultivateur à Faumont; Regnard, avocat à Valenciennes; Pureur, maire de Condé; Malo, armateur à Dunkerque; Serlooten, de Bailleul; Loiset, médecin-vétérinaire à Lille; Vendois, médecin à Maroilles; Bonte-Pollet, maire de Lille; Huré, procureur-général à Douai; Duquesne, meunier à La Gorgue; Farez, Fénelon, avocat à Cambrai; Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; Dollez, cultivateur à Crévecœur; Giraudon, serrurier à Lille; Heddebaült, Géry, propriétaire à Lille; Lenglet, conseiller à Douai; Mouton, avocat à Cambrai; Descat, Théodore, teinturier à Roubaix; Dufont, ancien notaire à Valenciennes; Aubry, négociant à Avesnes; Antony-Thouret, ex-commissaire du gouvernement.

ÉLECTION DU 4 JUIN 1848.

M. le général Négrier (1).

ÉLECTION DU 17 SEPTEMBRE 1848.

M. le colonel Négrier (2).

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Élue les 13 et 14 mai 1849.

MM. Dumas, membre de l'Institut; Duquesne, meunier à La Gorgue; Seydoux; ✱, propriétaire au Câteau; Descat, teinturier

(1) Élection en remplacement de M. de Lamartine, qui a opté pour un autre département.

(2) Élection en remplacement du général Négrier, décédé.

à Roubaix ; Kolb-Bernard, ✻, propriétaire à Lille ; Fialin de Persigny, à Paris ; Mimerel (O. ✻), manufacturier à Roubaix ; Antony-Thouret, homme de lettres, ex-commissaire du gouvernement, à Bouvignies ; de Mérode, propriétaire à Trélon ; Béhaghel, propriétaire à Cassel ; d'Hespel, Adalbert, propriétaire à Haubourdin ; Aubry, négociant à Avesnes ; De Staplande, ancien député, maire de Bergues ; Vendois, médecin à Maroilles ; Loiset, médecin-vétérinaire à Lille ; Roger (du Nord) (O. ✻), ancien député à Paris ; Choque, ancien député à Douai ; Corne, ancien magistrat à Douai ; Lestiboudois, médecin à Lille ; de Melun, ✻, propriétaire à Lille ; Marchant, ancien député à Maubeuge ; Delebecque, avocat à Douai ; Testelin, médecin à Lille.

ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 1850.

M. le général La Hitte, ex-ministre des affaires étrangères.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil-d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'État, directeur-général des postes.

M. de Rémuzat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. H. de Murat, conseiller-d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller-d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. de Villiers du Terrage, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1839, depuis pair de France.

M. Méchin, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. de Saint-Aignan, conseiller-d'État, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. Maurice Duval, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. Desmousseaux de Givré, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. Antony-Thouret, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. Delescluze et D. Pillette ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. Durand St.-Amand, auparavant maire du 7.e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuze.

M. David, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

PRÉFECTURE.

M. Vaïsse (O. ✻), préfet, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.
MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.
M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.
Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.

M. le secrétaire-général reçoit tous les jours, de une heure à trois, dans son cabinet, hôtel de la préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le préfet, président.
MM. Legrand, ✻, rue Nationale.
Derbigny, à Haubourdin.
Balson, secrétaire-général.
Braff, à Loos.
Cleenewerck, rue Nationale, 58.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 1 et 12 du décret de l'Assemblée nationale en date du 3 juillet 1848, il a été procédé, le 20 août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	De Staplande, Louis, représentant du peuple, maire de Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✻, juge à Hazebrouck.
Dunkerque-Est,	De Clebsattel, avocat à Dunkerque.

Dunkerque-O.,	Delattre, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Edouard, propriétaire à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroière, Jean, docteur en médecine à Hondschoote.
Wormhoudt,	Blanckaert, Louis, juge de paix à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✻, ancien député à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, représentant du peuple, à Cassel.
Hazebrouck-N.	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud.	Bernast, Alexandre, propriétaire à Morbecque.
Merville,	Degruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille.
Haubourdin,	D'Hespel, Adalbert, représentant du peuple, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✻, agronome à Hem.
Lille-Centre,	Testelin, Achille, docteur en médecine, représentant du peuple, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Champon, Emile, négociant et conseiller municipal, à Lille.
Lille-Ouest,	De Melun, ✻, représentant du peuple, à Lille.
Lille-Sud-Est,	Bianchi, Alphonse, mouleur en plâtre et conseiller municipal, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, représentant du peuple, à Lille.
Pont-à-Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel père, Auguste (O. ✻), manufacturier, représentant du peuple, à Roubaix.
Seclin,	Colette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Leurent, Jules, docteur en médecine à Tourcoing.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✻, manufacturier et maire de Tourcoing.
Cambrai-Est,	Debeaumont, Emile-Henri, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, à Avesnes-lez-Aubert.
Clary,	Bery, Pierre-Alexandre, ✻, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✻, manufacturier, représentant du peuple, au Câteau.
Marcoing,	Chappelier, manufacturier et maire à Masnières.

Solesmes,	Rappe-Lobry, Célestin, cultivateur à Solesmes.
Avesnes-Nord,	Pillot, Edmond, avoué à Avesnes.
Avesnes-Sud.	Hannoye, Désiré, avocat à Avesnes.
Bavai,	Crapez, Martial, maître de forges à Bavai.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Ancelet, Joseph-Benoît, ancien notaire à Landrecies.
Maubeuge,	Marchant, Antoine-Philibert, ancien notaire, représentant du peuple, à Maubeuge.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriétaire au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.,	Locqueneux, André, ✲, général de brigade au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Sauvaige-Fretin, banquier à Lille.
Trélon,	Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.
Arleux,	Dheursel, maire à Gœulzin.
Douai-Nord,	Rossignol, Apollon, président du tribunal civil de Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, avocat-général à Douai.
Douai-Sud,	Choque, Emmanuel, représentant du peuple, à Douai.
Marchiennes,	De Montozon, Charles, ✲, propriétaire à Lallaing.
Orchies,	Desmoutiers, ancien représentant du peuple et maire à Faumont.
St-Amand riv.-dr.	Colasse, Jean-Baptiste, propriétaire et négociant à Raismes.
St-Amand rive-g.	Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain,	Gouvion-Deroy, Désiré, fabr. de sucre à Denain.
Condé,	Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E.,	Beauvois, Louis, notaire à Valenciennes.
Valenciennes-N.,	Mathieu, Joseph, maire d'Anzin.
Valenciennes-S.,	Boulanger, Emile, juge d'instruction à Valenciennes.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au préfet doivent être déposées sous bande et sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourraient être remis aux garçons de bureau, pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET.

M. Jules Lefebvre, avocat, secrétaire particulier de M. le préfet.

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, chef de division.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.
Sous-chef, M. A. Landrieu.
Expéditionnaires, MM. Foulon et Vesnat.
Surnuméraire, M. Mordacq.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons, — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Lefebvre.
Sous-chef, M. Lechien.
Commis principal, M. Joly.
Expéditionnaire, M. Bernard.

ATTRIBUTIONS. Domaines; — affaires contentieuses; — Ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitations; — droit d'usage; — aliénations; — ventes de coupes; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété; — contentieux; — régie des biens; — administration; — comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés; — administration; — comptabilité. = Caisse d'épargne; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Sous-chef, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Laurent et Béhague.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales; — traitement des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice; — tenue des registres de comptabilité; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles; — confection des comptes annuels de dépenses de culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIEME DIVISION.

M. Deblock, chef de division.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Chef, M. Druez.

Commis principal, M. Breton.

Expéditionnaires, MM. Plumcocq, Butin, Saint-Aubert et Plouvier.

Attributions. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — état de situation des affaires en retard; — renseignements à donner sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois* et *des Actes administratifs de la Préfecture;* — visa et légalisation. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des éléments de la session du Conseil général et classement des papiers de ce Conseil; — congés des fonctionnaires, délégations; — cérémonies religieuses et fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = École des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art

de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort.

POLICE.

Chef, M. Rains.
Commis principal, M. Masurel.
Expéditionnaire, M. Trenois.

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maison de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de port-d'armes de chasse ; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Échenillage. = État-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; — départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre. = Incendies ; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Vincent.
Commis principal, M. Rudot.
Surnuméraire, M. Delecour.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle, répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacement ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement, vétérans et militaires libérés, congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — services des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre, — services des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siége ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être dis-

tribuées aux créanciers; — dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime; — pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; — indemnités de literies; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, chef de division.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.
Commis-rédacteur, M. Bailloeul.
Commis principal, M. Botto.
Expéditionnaires, MM. Mallebrancq fils; H. Landrieu, Dupire, Defrenne et Decourchelle.

Attributions. Routes nationales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation: — rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées; = bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages, — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes; — formation; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; — travaux qui s'y rattachent; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes; la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuite des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspendance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries; — correspondance; — exécution des ordonnances des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques, sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✻, archiviste — Le Glay fils, employé à la section historique. — Alph. Boussemart, employé à la section administrative.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général, président.
Mimerel (O. ✻), représentant du peuple, membre du Conseil général.
Jules Brame, membre du Conseil général.
Ed. Defontaine, ✻, ancien président du tribunal, ancien membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la commission historique.
Vanackere, libraire.
Le Glay, ✻, archiviste du département, secrétaire.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Concierge de l'hôtel, le sieur Louis Guillan.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONSEILS CANTONAUX.

Les conseils d'arrondissement ont été intégralement renouvelés en 1848, en vertu des articles 1.er et 12 du décret de l'Assemblée nationale, en date du 3 juillet de la même année. Quoique non maintenus dans l'organisation administrative par l'article 77 de la Constitution, ils continuent à fonctionner en attendant l'émission de la loi qui, aux termes de l'article 78 de l'acte coustitutionnel, doit régler la composition et les attributions des conseils cantonaux. Nous donnons, en conséquence, ci-après, la nomenclature de leurs membres.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Rampand, ✻.
Secrétaire, M. Morin.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Bergues.	[illegible]. Charles-Louis-Benoit, notaire à Bergues.
Bourbourg.	Demeunynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.
Dunkerque-Est.	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
———	Lemaire, Jules, id. id.
Dunkerque-Ouest	Mallet, Jean-Charles, maire à Dunkerque.
———	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
Gravelines.	Vanwormhoudt, Jean-Baptiste-Ferdinand, rentier à Gravelines.
Hondschoote.	Goudaert, Pierre-Michel, notaire à Hondschoote.
Wormhoudt.	Badyn, maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Gourdin. ✱

Secrétaire, M. Hannequier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Bailleul-Nord-Est.	Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
———	Lothe-Vandewalle, négociant à Bailleul.
Bailleul Sud-O.	Cortyl, Benoit, propriétaire et maire à Bailleul.
Cassel.	Desmyttere, Aimé, maire de Cassel.
Hazebrouck-Nord	Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud.	Clauderez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
Merville.	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
———	Duquesne, César, maire et représentant du peuple, à La Gorgue.
Steenvoorde.	Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Armentières.	Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
Cysoing.	Desmons, Jean-Baptiste, brasseur et maire à Cysoing.
Haubourdin.	Menche, Gustave, propriétaire à Haubourdin.
La Bassée.	Duthilleul, Julien, notaire à Fournes.

Lannoy,	Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
Lille-Centre,	Bernard-Rouzé, négociant à Lille.
Lille-Sud-Est,	Kuhlmann, Charles, ☼, négociant à Lille.
Lille-Ouest,	Pajot, Isidor, notaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	N...
Lille-Sud-Ouest,	Verley, Charles, directeur de la succursale de la banque, à Lille
Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, propriétaire et maire à Avelin.
Quesnoy-s-Deûle.	Fretin, Charles, propriét. et maire à Quesnoy.
Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.
Seclin,	Heddebault, Louis-Désiré, cultivateur à Houplin.
Tourcoing-Nord,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
Tourcoing-Sud,	Timal fils, Antoine, négociant et adjoint à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Villemain (O. ☼).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Cambrai-Est,	Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Crépin, Louis, cultivateur à Proville.
Carnières,	Huet, Jean-Joseph, propriétaire à Quiévy.
Clary,	Figuier, Jean-Joseph, propriétaire et maire à Clary.
———	Robert, Noël, docteur en médecine à Ligny.
Le Câteau,	Bricout, Léopold, cultivateur à Catillon.
———	Bricout-Auger, propriétaire au Câteau.
Marcoing,	Sorlin-Quentin, brasseur à Banteux.
Solesmes,	Rappe-Lallier, négociant à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gasc.
Secrétaire, M. Pélican.

Conseil d'arrondissement.

MM.

Avesnes-Nord,	Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
Avesnes Sud,	N...
Bavai,	Marchant, Benoît, négociant à Bavai.

Berlaimont,	Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
Landrecies,	Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
Le Quesnoy-Est,	Beauvais-Baillon, ancien juge-de-paix au Quesnoy.
Le Quesnoy-O.	Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
Maubeuge,	Walrand, Émilien, notaire à Maubeuge.
Solre-le-Château,	N...
Trélon,	Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire et maire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Thuillier.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Arleux,	Guilbert, Edouard, fabricant et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Lequien, Xavier, docteur en médecine à Douai.
————	Bommart, Anacharsis, négociant à Douai.
Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabricant et maire à Lambres.
Douai-Sud,	Fiévet, Henri, cultivateur et maire à Masny.
Marchiennes,	Morelle, Pacifique, cultivateur et maire à Somain.
————	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
———	Herbo, Jean-Baptiste, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. Lenglé, ✻.
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
Bouchain,	Deslinsel, cultivateur et maire à Denain.
————	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
Condé,	Delannoy, cultivateur à Crespin.
———	Bonnier, Désiré, juge-de-paix à Condé.
St-Amand rive d.,	Baligand, Henri, notaire à Mortagne.
———— rive g.	Souquet-Hornez, conseiller à la cour d'appel de Douai.
Valenciennes-E.,	Brabant-Parent, fabricant à Onnaing.
Valenciennes-N.,	N...
Valenciennes-S.,	Dupire, Adolphe, notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS NATIONAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Lamarle, ✻, ingénieur en chef du département, à Lille.
De la Frémoire, ingénieur ordinaire, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Lemasson, idem idem, à Dunkerque.
Bellom, idem, à Cambrai.
Bertin, idem, idem, à Douai.
Masquelez, idem, idem, à Valenciennes.
Siben, idem, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. MM. Macaigne, à Cambrai; Dubrulle, à Lille; Longuespée, à Douai; Cuvillier, à Dunkerque; Potonié aîné, Duhem, Coupey, à Lille; Landremont, à Douai; D'haisne, à Valenciennes; Dorchies, Éloi; Tancrez; Potonié jeune, à Lille; Surbayrolles, à Cambrai; Wéry, à Avesnes; Flament, à Douai; Labbé, à Valenciennes.

Conducteurs non embrigadés. MM. Dorchies, Louis, Daillier, Pingel, Chaponnière, Monchevet, Cuvelier (Joseph), Delacroix, Daubresse, Liégeois, Leclercq, Join, Catelot, Chouleur, Chantreine, Cuvelier (Ch.), Honoré, Drepont, Villette, Hagron, Deregnaucourt, Deman, Guislain, Bonneau, Hacard.

Préposés aux ponts à bascule. MM. Fiévet, aux Moulins; Devré, à Cambrai; Bia, à Anzin; N..., à Avesnes; Colau, à Pont-à-Marcq; Dubreuil, à l'Hazewinde.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Lamarle, ✻ ingénieur en chef, à Lille

M. Bollaert, ✲, ingénieur ordinaire à Lille.

Conducteurs embrigadés. MM. Bauduin, Langagne.
Conducteur non embrigadé. M. Dupré

SERVICE DE L'ESCAUT ET DU CANAL DE SAINT-QUENTIN.

MM. Kolb, ✲, ingénieur en chef, à Saint-Quentin (Aisne).
Lermoyer, ingénieur ordinaire, à Cambrai.

Conducteurs embrigadés. MM. Lefebvre et Bellanger.
Conducteurs non embrigadés MM. De Belleperche, Dandré, Hérouard, Levasseur.

SERVICE DES PORTS.

MM. Cuel, ✲, ingénieur en chef, à Dunkerque.
Plocq, ingénieur ordinaire, idem.
Lemasson, idem, à Dunkerque.

Conducteur embrigadé. M. Maréchal.
Conducteurs non embrigadés. MM. Mineur, Gustave; Goguelat, Lucas; Mineur, Auguste; Alizard, à Dunkerque; — Michel, à Gravelines.

Officiers de port. MM. Conseil, lieutenant de deuxième classe; Taris et Petyt, maîtres de port de première classe, à Dunkerque; — Lecornet, maître de port de première classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-deux, dont quinze routes nationales et dix-sept routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavés.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES NATIONALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10.29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44.75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18.12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.00	53.88	584.88
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	»	De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2	»	De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3	»	De Douai à Tournai	16.101	»	16.101
4	»	De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5	»	D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.610	16.165
6	»	De Landrecies à Chimay	6.190	33.920	40.110
7	»	De Condé à Mons	9.030	»	9.030
8	»	De Condé à St.-Amand	12.198	»	12.198
9	»	De Lille à St.-Omer	46.351	»	46.351
10	»	De Valenciennes au Câteau	30.410	»	30.410
11	»	De Cambrai à Guise	18.663	»	18.663
12	»	D'Avesnes au Quesnoy	8.398	19.301	27.699
13	»	De Maubeuge à Maroilles	»	19.908	19.908
14	»	De Lille à Courtrai	22.275	»	22.275
15	»	De Dunkerque à Furnes	0.680	13.014	13.694
16	»	De La Bassée à Estaires	0.329	4.839	5.168
17	»	D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
		TOTAUX	231.106	113.678	344.784

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance du 24 octobre 1835.

Par ordonnance du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisée à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845, à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille; l'autre partie entre Lille, Dunkerque et Calais, est également livrée à l'exploitation.

Un décret du 18 février 1850 autorise la compagnie des mines d'Aniche à faire construire à ses frais, un chemin de fer d'embranchement de ces mêmes mines à la grande ligne du Nord, près de la station de Somain.

Fonctionnaires et agents de l'État chargés du service des travaux du chemin de fer du Nord, 2.e section.

MM. Lechatelier, ingénieur en chef des mines, à Paris.
Armand, architecte de l'Etat, à Paris.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Lechatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Boulard, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Piérart, ingénieur ordinaire des mines.
Morel, conducteur, à Lille.
Fragonard, garde-mines, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale.

M. de Condé, à Paris.

Ingénieur de la compagnie.

M. Maniel, ✱, ingénieur ordinaire, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Lafontaine, commissaire spécial de 1.re classe, à Lille.

MM. Jeannet, commissaire spécial 2.[e] classe, à Douai.
Hedouin, — 1.[re] classe, à Valenciennes.
Béthune, — 2.[e] classe, à Hazebrouck.
Célarier, sous-commissaire spécial de 1.[re] classe, à Lille.
Métivier, — — à Dunkerque.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

N...., sous-commissaire spécial de 2.[e] classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse, — Voici leur nomenclature et leur description :

N.° 1.[er] *Rivière de l'Aa*. La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme*. Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg*. Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur et de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote*. Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes*. Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque*. Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.[e] et 3.[e] section des watteringues, et les déverse dans le port de Dun-

kerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.ᵉ section des watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au ter-

ritoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'a son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de La Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de la Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mèt. dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356

mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de **21,520** mètres.

N.° **25**. *Canal de la Sensée*. Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de **24,000** mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° **26**. *Canal de Mons à Condé*. La longueur totale de ce canal est de **24,288** mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de **3,000** mètres.

N.° **27**. *Rivière de la Sambre*. Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de **45,000** mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de La Hayne et de l'Escaut; celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares; ensemble, 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. L. Taverne, président; — Regodt fils aîné; Auguste Dupouy; Delaroière; Boutté, Louis.

Conducteur, M. Jean Beelkens. — Percepteur, M. Th. Deman.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèche-

ment et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur un myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de **9,186** hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuyser, président; — Coquillier; — Demarle-Catrice; — Hamerel, Stanislas; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre. — Percepteur, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de **10,135** hectares.

Commission administrative. MM. Mahieu, propriétaire, président; — Hamerel, Joseph; Dubois-Daudruy; Defoucault-Depape; Hilst, Pierre-François.

Conducteur, M. Vercoustre. — Percepteur, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de **8,468** hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, président; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Deherrypon; — Vernimen; — Meezemacker.

Conducteur, M. Dehaeze. Percepteur, M. Demeezemaecker fils.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de **10,727** hectares. La partie française comprend **2,129** hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, président; Daudruy; Zoete; Vandewalle, Louis; Deblock fils.

Conducteur, M. Allard. — Percepteur, M. Debaeque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, président-directeur, à Lallaing; — Dumont, Auguste, à Douai; — André, à Nivelle; — de Bouteville, propriétaire à Hornaing; — Caudrelier, à Pecquencourt; — Druon, à Cappelle; — Monnier, maire de Nivelle.
Percepteurs, MM. Goube et Vilain. — Conducteur, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président; —Brouillard, à Escaupont; Miroir père, à Condé; Delannoy, Henri, à Crespin; Defernez.
Conducteur, M. Bellanger; — Percepteur, M. Guiot.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois, président par intérim; — Ruffin, à Anzin; — Hette, — Moreau, à Saint-Saulve; — Miroux, à Bruai.
Percepteur, M. Quievy; — Conducteur, M. D'haisne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance en date du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, — Lecohier, Henri; — Vendois, — Mercier, Jules; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre, — Boulanger, Louis; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Boutteau, Jean-Baptiste.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres qui sont élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. MM. Baligand, Henri, président; — Camberlin-Robert; — Hornez, Jean-Baptiste; — Fourez, Jean-Baptiste; — Baligand, Léon.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✱, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Meugy, à Lille.

Gardes-mines, MM. Levy, à Douai; Heuse, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 23, dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vic et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche; Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hellesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutillœul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatres compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin, Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais. Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Obain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil-d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 60. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17470	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme à Fournes.	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin.	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9820	25250	35070
12	De Roubaix à Tournai et Mouchin. . .	41096	»	41096
13	De Valenciennes à Somain.	13510	»	13510
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Maretz.	12516	»	12516
16	De Solesmes à Caudry.	9373	»	9373
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	1143	15947	17090
18	De Cassel à Steenvoorde et à la frontière.	10870	»	10870
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Trélon.	10430	»	10430
21	De St.-Amand à Hélesmes.	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville. . . .	21593	»	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	21356	»	21356
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	13350	»	13350
28	De Maubeuge à Binch.	8319	»	8319
29	D'Hellesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Bavai à Solesmes.	»	25439	25439
32	D'Etrœungt à Landrecies.	20220	»	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	10655	»	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	17138	»	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	10354	»	10354
	A REPORTER. .	473097	135927	609024

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	473097	135927	609024
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château à Jeumont.	16425	»	16425
43	De Landrecies à Solesmes	15432	»	15432
44	De Ghyvelde à Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies	9835	»	9835
46	De Millam à Lederzeele	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
50	De Fresnes à Quaroube.	5900	»	5900
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	2768	»	2768
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise..	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt à Fourmies (en construction)	»	»	»
55	De Bailleul à l'Abeele (idem).	»	»	»
56	De Béthune à Estaires (non encore construit).	»	»	»
57	De Caestre à Vieux-Berquin (idem).	»	»	»
58	D'Armentières à La Bassée (idem).	»	»	»
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	»	»	»
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	»	»	»
	TOTAUX.	555843	158900	714743

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.

Duchatel, agent-voyer principal; — Delgrange, agent-voyer ordinaire, à Dunkerque.

Lebleu, agent-voyer principal; -- Baelde, agent-voyer ordinaire, à Hazebrouck.

Dubois, agent-voyer de première classe; — Soudant, idem de deuxième classe, à Lille; — Decroos, idem de troisième classe, à Wazemmes.

Bruyelle, agent-voyer principal; — Dagalier, agent-voyer de deuxième classe, à Cambrai; — Meurein, idem de troisième classe, au Câteau.

Leroy, agent-voyer principal, à Avesnes; — Croisot, agent-voyer de troisième classe, au Quesnoy; — Haultcœur, idem de troisième classe, à Maubeuge.

Thurin, agent-voyer principal; — Lefebvre-Malet, agent-voyer de troisième classe, à Douai

MM. Vitrant, agent-voyer principal; — Renard, agent-voyer de deuxième classe, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, président.
Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Caloine, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
— de Lille. — M. Victor Leplus.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — M. Malet, ✻.
— de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne aérienne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée en 1847, celle de Lille à Calais, en 1849. Elles ont été remplacées par une ligne électrique qui se relie avec Boulogne, au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens.

La compagnie du chemin de fer du Nord a un fil électrique de Paris à Calais, parallèle à ceux de l'Etat. Ses appareils, établis dans toutes les stations du dépôt, fonctionnent jour et nuit, pour les besoins de son service.

Il y a un appareil électrique communiquant avec Arras, Valenciennes, Amiens et Paris; un appareil communiquant avec Calais, et deux appareils de la compagnie communiquant avec Douai et Hazebrouck.

Aux termes de la loi du 29 novembre 1850, la télégraphie électrique sera mise à la disposition du public, à compter du premier mars 1851

La direction est établie à Lille, rue de Tournai, N.° 21.
Directeur, M. Perrot d'Estivareilles; inspecteur, M. Blavier

SERVICES DE SANTÉ.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Brigandat, ✻, docteur en médecine à Lille; — Th. Lestiboudois, idem, idem. — *Adjoints*, MM. Delezenne, pharmacien à Lille; — Thibaût, idem à Dunkerque; — Gosselet, idem à Landrecies; — Flamen, idem à Fourmies.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; — Prévost, à Hazebrouck; — Brigandat, ✻, à Lille; — Chantreuil, à Cambrai; — Gingibre, à Landrecies; — Bagnéris fils, à Douai; — Legrand, à Valenciennes.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Un arrêté de M. le président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, porte ce qui suit :

Il y aura au chef-lieu de la préfecture un conseil d'hygiène publique et de salubrité de département, et au chef-lieu de chaque sous-préfecture, un conseil d'hygiène et de salubrité d'arrondissement. — Les

membres de ce conseil sont nommés pour quatre ans, par le préfet, et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Les conseils d'hygiène seront présidés par le préfet ou le sous-préfet. — Chaque conseil élira un vice-président et un secrétaire, qui seront renouvelés tous les deux ans.

Des commissions d'hygiène publique pourront être instituées dans les chefs-lieux de canton, par un arrêté du préfet.

Les conseils d'hygiène d'arrondissement sont chargés de l'examen des questions relatives à l'hygiène publique de l'arrondissement qui leur seront renvoyées par le préfet ou le sous-préfet. Ils peuvent être spécialement consultés sur les objets suivants : 1.° L'assainissement des localités et des habitations ; — 2.° les mesures à prendre pour combattre les maladies endémiques, épidémiques et transmissibles ; — 3.° les épizooties et les maladies des animaux ; — 4.° la propagation de la vaccine ; — 5.° l'organisation de la distribution des secours médicaux aux malades indigents ; — 6.° les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles ; — 7.° la salubrité des ateliers, écoles, hôpitaux, maisons d'aliénés, établissements de bienfaisance, casernes, arsenaux, prisons, dépôts de mendicité, asiles, etc.; — 8.° les questions relatives aux enfants trouvés ; — 9.° la qualité des aliments, boissons, condiments et médicaments livrés au commerce ; — 10.° l'amélioration des établissements d'eaux minérales, et les moyens d'en rendre l'usage accessible aux malades pauvres ; — 11.° les demandes en autorisation, translation ou révocation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ; — 12.° les grands travaux d'utilité publique, constructions d'édifices, écoles, prisons, casernes, ports, canaux, réservoirs, fontaines, établissement des marchés, routoirs, égoûts, cimetières, la voirie, etc., sous le rapport de l'hygiène publique.

Les conseils d'hygiène publique d'arrondissement réuniront et concorderont les documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et à la statistique de l'arrondissement en ce qui touche la salubrité publique.

Le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département aura pour mission de donner son avis sur toutes les questions d'hygiène publique qui lui seront renvoyées par le préfet, et sur les questions communes à plusieurs arrondissements ou relatives au département tout entier. — Il sera chargé de centraliser et coordonner, sur le renvoi du préfet, les travaux des conseils d'arrondissement. — Il fera chaque année, au préfet, un rapport général sur les travaux des conseils d'arrondissement.

Le conseil de département réunira à ces attributions celles de conseil d'hygiène et de salubrité d'arrondissement.

Il a été procédé à l'organisation des conseils d'hygiène dans le département, par un arrêté du préfet, du 13 juin 1849. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, président ; — Bailly, docteur en médecine, vice-président ; — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, secrétaire ; — Trachet ✻, chirurgien en chef, en retraite, trésorier ; — Brigandat, ✻, docteur en médecine ; — Lestiboudois, Th., id. ; — Godefroy, idem ; — Loiset, médecin-vétérinaire ; — Pommeret, idem ; — Duhamel, pharmacien ; — Delezenne, idem ; — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie ; — Delezenne, ✻, professeur de physique ; — Demesmay, agronome ; — Kolb-Bernard, ✻, négociant ; — Barrois, Th., manufacturier ; — Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président ; — Meneboo, docteur en médecine, vice président ; — Faucon, id., secrétaire ; — Darras, docteur en médecine ; — Lebleu, id. ; — Lemaire, id. ; — Zandyck, id. ; — Bobillier, id. ; — Popelier, pharmacien ; — Leroy, Auguste, id. ; — Delaetre, vétérinaire ; — Dessurue, ancien élève de l'école polytechnique.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, président ; — Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast, id. ; — Cordonnier, id., à Bailleul ; — Demeersseman, id. ; — Doussmelle, id., à Cassel ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker, id. ; — Vandamme, id. à Cassel ; — Baelde, vétérinaire, id. ; — Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck ; -- Cortyl, maire de Bailleul ; - Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, président ; — Cambrai, docteur en médecine à Cambrai ; — Faille, id. id. ; — Debeaumont, id. id. ; — Chantreuil, médecin des épidémies ; — Ruelle, docteur en médecine ; — Feneuille, chimiste ; — Tordeux, pharmacien ; — Senez, id. ; — Banse, vétérinaire ; — Seydoux, manufacturier ; — Delloye, id., ancien président du tribunal de commerce ; — Leroy, Henri, jurisconsulte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, président ; — Eliet, docteur en médecine à Avesnes, vice-président ; — Pélican, secrétaire de la sous-préfecture, secrétaire ; — Dupont, docteur en médecine à Avesnes ; — Triffet, idem à Etrœungt ; — Desmasure, idem à Dourlers ; — Herbecq,

officier de santé à Avesnes ; — Caverne, pharmacien idem ; — Lemoine, idem idem ; — Mariscal, idem idem ; — Delflache, vétérinaire idem ; — Havée, agriculteur à Boulogne ; — Fiévet, architecte du département, à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, président ; — Lequien, docteur en médecine; — Duhem, idem ; — Burgeat, pharmacien, secrétaire ; — Bagnéris fils, docteur en médecine ; — Reytier, idem ; — Maugin, idem ; — Vasse aîné, professeur de sciences, au Lycée ; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Billet, industriel à Cantin ; — Delplanque, vétérinaire ; — Tesse, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, président ; — Charpentier, Benoît, ancien pharmacien, vice-président ; — Pesier, pharmacien, professeur de chimie ; — Marbotin, docteur en médecine ; — Bruneau, idem ; — Lefebvre, idem ; — Branche, idem ; — Bourgogne, idem ; — Morin, pharmacien ; — Boca, Alcide, fabricant ; — Grar, Numa, raffineur de sucre ; — Tancrède, fabricant de sucre ; — Meilhan, vétérinaire.

COMMISSIONS CANTONALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Un arrêté de M. le préfet, du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Sont membres de droit de chaque commission : le juge-de-paix, président ; le maire du chef-lieu de canton, vice-président ; le doyen-curé. — Les autres membres sont nommés par le préfet, pour quatre ans, et renouvelés par moitié tous les deux ans. Les comités élisent au commencement de chaque année un secrétaire.

Les commissions s'occupent de tout ce qui intéresse la santé des habitants et veillent à l'exécution du règlement sur la salubrité publique.

Elles peuvent être appelées à donner leur avis sur les objets analogues à ceux qui constituent les attributions des conseils d'hygiène.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, président ; — Alart, Philibert, négociant ; — Beck, armateur ; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite ; — Meneboo, docteur en médecine ; — De Kolly, directeur des douanes ; — Quéru, commissaire en chef de la marine ; — Cécile, sous-intendant-militaire ; — E. Léon, commandant de place ; — Ch. Debaecque, rentier ; — Tartara, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, président ; — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète ; — Butor, juge-de-paix ; — Noël, officier de santé ; — Demarle, Joseph, pharmacien ; – Lesur-Leys, négociant armateur ; — Jardon, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, président.
Legrand, ✲, conseiller de préfecture, vice-président.
Thouvenin, docteur en médecine, secrétaire et conservateur du dépôt de vaccin.
Delmar, officier de santé.
Le maire de Lille.
Smet, ✲, propriétaire.
Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen-curé de Saint-Étienne.
Boucher, ministre du culte protestant.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Bailly, docteur-médecin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le Sous-Préfet, président.
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes,

pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur de la République, sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Tétu, avoué ; Monnier, négociant ; Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Fontemoing, avocat ; Vandeper, avocat.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, vice-président ; Vandewalle, Justin ; Debuyser, Justin ; Vandewalle, Désiré ; Kien, Adolphe.

LILLE. MM. De Melun, ✻, vice-président; Marchand, juge de paix, secrétaire ; Lefebvre, curé de Saint-Etienne ; Legrand, Pierre, ✻, avocat ; Barrois, François ; St.-Léger aîné ✻ ; Reynart-Lesage.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire ; Renard, avocat ; Filhol, maréchal ; Toussaint-Lallier

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, vice-président ; Paul, ancien avoué ; Ducarne, brasseur ; Pecard, avoué ; Renotte, Valéry.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, vice-président ; Gronnier, ✻, docteur en médecine ; Campion, propriétaire ; Mellez, directeur du mont-de-piété ; Rossignol, président du tribunal ; Nutly, ancien avoué ; Lenglet, conseiller à la cour d'appel.

VALENCIENNES. MM. Mariage, Ch., vice - président ; Claisse ; Mathieu ; Pesier.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Watelle, médecin, et Dhour, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, M. Prevost ; Lille, (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Eliet ; Valencieunes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet ; Dunkerque, M. Rickebusck ; Hazebrouck, M. Annoire ; Lille, M. Paeile ; Cambrai, M. Libert ; Avesnes, M. Renaut ; Valenciennes, M. Plouvier.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président, du premier président de la cour d'appel, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du conseil général; Menche et Kuhlmann, membres du conseil d'arrondissement.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. le préfet, président; Josson, ✻, président du tribunal civil de Lille; Lefebvre, Julien, ✻, membre du conseil général, à Hem; Defontaine, Louis, ✻, idem, à Lille; Lemahieu, curé de Loos.

ADMINISTRATION.

MM. Poutagnier de Villars, directeur; Andorre, sous-directeur; Foucart, inspecteur; Béghin, greffier-comptable; Paris, greffier; Vandenbusche, aumônier; Flament, aumônier-adjoint; Guilmot, ✻, médecin; Billon, docteur en médecine, chirurgien; Martin, pharmacien; Tourtay, instituteur; Bellior, instituteur-gérant; Contamine, Agnus et Bailleul, commis aux écritures; Dupont, gardien-chef.

Entrepreneur des services et travaux, M Wallut.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1848, conformément aux dispositions des articles 1.er et 5.e du décret du 3 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 6000 âmes, par le pouvoir exécutif, et dans les autres communes, par les conseils municipaux. (Articles 10 et 11 du même décret.)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Regodt et Pierre Lefebvre.

Conseil municipal. — MM. Carlier, Amand; — Féron, Hector; Mollet, Charles; — Beck, Philippe; — Lemaire, André; — Lefebvre, Pierre; — Bouly de Lesdain; — Regodt, Edouard; — Vanrycke, Louis; — Delattre, Benjamin; — Quillacq, Louis; — Bourdon, Constant; — Cuel, Charles, ✱; — Petyt, Auguste; — Beck, Jean-Pierre-François; — Depouy, Auguste; — Darras, Constant; — Lebleu, Adolphe; — Devries, Nicolas; — Verleye, Auguste; — Daudruy, Louis; — Detraux, Antoine; — Wagnet, Jacques-François; — Salomez, Daniel.

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. De Staplande.

Adjoints, MM. Delaroïère; — Mouveau.

Conseil municipal. MM. Demazière, Bernard; — Verley-Lemaire; — Godefroy; — De Staplande, Louis père; — Vernalde, Henri: Delport, Edouard; — Mouveau; — Fasseur, Benoît; — Vincent, pharmacien; — Goutier, avocat; — Vareille, François; — Devaecke aîné; — Stellemans; — Wackernié; — Galloo fils; — Delaroïère, Charles-Louis; — Herwyn, Jean; — Wenci, Henri;

— Claeys, François; — Vandroy, Philippe; — Jacobs, Benjamin; — Hamilton, Henri; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Goutier, César.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire. M. Houcke, Martin.

Adjoints. MM. Kien, Adolphe; — Thibaut, Pierre.

Conseil municipal. MM. Houcke, Martin; — Vandewalle, Louis; — Thibaut, Pierre; — Kien, Adolphe; — Debaecker, Louis; — Bailleul, Dominique; — Smagghe, Louis; Massiet, Louis; — Champeaux, François; — Itsweire-Saumon; — Taverne, Charles; — Decool, Auguste; — Delbecq, Pierre; — Cousin, Arsène; — Deswarte, Pierre; — Schmidt, Bernard; — Pasquier; —Bogaert; — Vandewalle, Désiré; — Leclercq; — Pouvillon; — N.....; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Cortyl, Benoît.

Adjoints, MM. Demeersseman; — N...

Conseil municipal. — MM. Serlooten, Louis; — Bubbe; — Vandamme; — David, Charles; — Devos, Charles; —Behague, Jean; — Demeersseman, Benoît; — Hopsomer; — Verley, Honoré; — Liefooghe, Henri; — Flahaut, Evariste; — Behaghel, Louis; — Behaghel, Henri; — Lotthé-Wandehalle; — Gourmez-Caboche; — Decoussemacker; — Cortyl, Benoît; — Declercq; — Salomé, Charles; — Sénéchal, Jean-Baptiste; — Charlet, Pierre; — Hié-Vandermersch; — Petit, Pierre.

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Duflos-Deschodt.

Adjoints, MM. Deroy, Alexandre; — Ducatez-Degrave.

Conseil municipal. — MM. Descamps-Delcambre; — Lerouge père; — Deroy, Alexandre; — Duflos-Deschodt; — Hennion; — Leclercq, Eugène; — Ducatez-Degrave; — Revel père; — Lesage; — Loridan-Hullebert; — Rohart, Louis; — Dethoor père; — Singer, Omer; — Lemaire; — Rogié-Dupire; — Salomé, Achille; — Arnould-Dethournay; — N...; — N...; — N...; — N...; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Courdent, René.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledieu.

Adjoints, MM. Delassus; — Sénellart-Panier.

Conseil municipal. — MM. Hautecœur-Barizel; — Clarisse, — Piat; — Roussel-Desprez; — Sénellart-Panier; — Yon-Hadou; — Arnould; — Degruson-Williot; — Olivier, Alphonse; — Bécu-Loutre; — Duquenne-Delassus; — Delassus-Vandergue; — Verhaegue-Ledieu; — Variscotte-Dubois; — Duhamel, Denis; — Deroo-Cauliez; — Duvette, Jean-Baptiste; — Leturgie; — Molvache-Porcq; — Dupont-Roussel; — Taquet-Delebarre; — Hué, Maurice; — Lutun, Louis; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bonte-Pollet.

Adjoints, MM. Roussel, ✻; — Richebé, ✻; — Gentil; — Delattre; — Delespaul, ✻.

Conseil municipal. — MM. Blocquel; — Godefroy; — Champon; — Bianchi; — Schneider; — Thibaut; — Loiset; — Castelain; — — Testelin; — Bonnard; — Delespaul, ✻; — Otten; — Catel; — Delattre; — Canissié; — Campion; — Rudot; — Morel; — Bernard; — Kolb; — Saint-Léger; — Gentil; — Bigo, ✻; — Scrive, ✻; — Bonte-Pollet; — Barrois; — Dujardin; — Verley; — Desbonnets; — de Melun, ✻; — de Vogelsang; — Dutilleul; — Estanteck; — Richebé, ✻; — Denisart; — Roussel, ✻; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon, Hubert-Joseph.

Adjoints, MM. Delebois, Antoine; — Mahieu-Delangre.

Conseil municipal. — MM. Dansette-Leblon; — Butin; — Cary-Selosse; — Mahieu-Delangre; — Delebois-Cattoir; — Lescornez; — Cordonnier-Raynet; — Bayart; — Six-Flipo; — Beghin; — Bayart-Morel; — Castrique; — Delangre-Deroubaix; — Deloince-Boutry; — Théry-Becquart; — Parent-Detourmignies; — Wanin-Sibiette; — Raynaert; — Desmazières; — Joire-Desmazières; — Pouchain-Boutry; — Roussel-Baron; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin ; — N...

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis ; — Ghesquière ; — Hassebroucq-Howyn ; — Desprez, Damase ; — Catteau-Lauwick ; — Meurillon ; — Schoutteten ; — Liénard, André ; — Capelle ; — Favrelle ; — Goeman ; — Pollet-Delebecque ; — Desbonnets ; — Lambin ; — Dumortier-Leclercq ; — Delbecque ; — Caullié-Ployart ; — Dumortier-Toullemonde ; — Reumaux, Louis ; — N...; — N...; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri, ✻.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin ; — Motte-Bredart ; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Defontaines ; — Delerue ; — Pin-Bayart ; — Salembier-Bulteau ; — Tiers-Bonte ; — Delannoy ; — Despret ; — Piat, César ; — Frasez ; — Bourbier ; — Delcourt-Salembier ; — Werquin ; — Requillart-Scrépel ; — Lagache ; — Delcroix-Dazin ; — Crombet ; — Dubar-Delespaul ;— Boissière ; — Cheval-Legrand ; — Roussel-Dazin ; — Duthoit ; — Descat ; — Motte-Brédard ; — Delattre ; — Decarne ; — Delattre ; — Renaux-Lemaire ; — Flipo ; — Lefebvre-Hannart ; — Destombes ; — Parrayon ; — Deleporte-Bayard ; — Watine ; — Boyaval ; — Leclercq-Dupire ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Hipp. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, N...

Adjoints, N...; — N...

Conseil municipal. — MM. Desurmont, Jules ; — Desurmont, Henri ; — Varasse-Courouble ; — Jonglez-Wattel ; — Six-Lerouge ; — Delobelle-Wattine ; — Derveaux ; — Deroubaix ; — Fremaux ; — Desurmont-Marcellin ; — Bouillet, faisant fonctions d'adjoint ; — Flipo fils aîné ; — Vanlaert-Collette ; — Masurel, Carlos, ✻ ; — Catelle, Jean-Baptiste ; — Delahaye ; — Timal fils, adjoint, faisant fonctions de maire ; — Wattinne ; — Wattinne, Louis ; — Destombes-Wattine ; — Deltour-Delepoulle ; — Vandebeuque, Louis ; — Leurent, Jules ; — Motte, Philippe, faisant fonctions d'adjoint.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant.

Adjoints, MM. Loyer ; — N...

Conseil municipal. — MM. Lecherf ; — Couteau, — Castel ; —

Collette; — Fays ; — Beghin ; — Martel ; — Mazinghien ; — Hatton ; — Faure ; — Ramar ; — Duponchelle ; — Sarrazin ; — Mourmant ; — Lefebvre-Horrent ; — Loyer ; — Dejaeghère ; — Rogie ; — Broutin ; — Chalant ; — Duchange ; — Cordonnier ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.

Adjoints, MM. Queulain ; — N. .

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Mallez-Mallez ; — Taffin-Forget ; — De Beaumont ; — Lallier, Alphonse ; — Défremery; — Maréchal père; — Leroy, Henri ; — Faille, médecin ; — Delloye ; — Minangoy; — Pluvinage ; — Durieux-Ponsart ; — Danquigny-Delcroix ; — Ruelle ; — Queulain ; — Brabant, Jules ; — Wallerand ; — Dollez ; — Happe-Letrillard ; — Buzin ; — Lenglet ; — Pagniez-Leleu ; — Bertrand-Milient ; — De Thieffries ; — Bouly ; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Herbert-Houche.

Adjoints, N...; — N...

Conseil municipal. MM. Delafons, Charles ; — Ponsin-Bonnaire ; — Bricout-Auger ; — Seydoux, Charles ; — Jacqz-Caille ; — Maréchal-Fleuru ; — Morcrette-Gallonde ; — Dehaussy-Flayelle ; — Mouton, Augustin ; — Carlier, Louis ; — Laude, Charles ; — Hélie-Egret ; — Cousin Hannequart ; — Herbert-Houche ; — Ponsin-Sartiaux ; — Delannoy, Edouard ; — Dormay, Auguste ; — Belin-Cousin ; — Fiévet, Remy ; — Eraux-Chantreuil ; — Devoage, Charles ; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieau.

Adjoints, MM. Deladrière ; — Marchant.

Conseil municipal. — MM. Bottieau ; — Deladrière ; — Deharveng ; — Walrand ; — Autier, Emmanuel ; — Blanché ; — Autier, Jules ; — De Rive ; — Marchant, Julien - Antoine ; — Bonnot ; Hamoir, Réné ; — Lamendin ; — Quivy; — Autier, Eugène ; —

Delagorce; — Levecque; — Dandoy, Réné; — Delgorge; — Hubinet; — Sance; — Froissart; — Horrie.
Secrétaire de la mairie, M. Cobert.

AVESNES.

Maire, M. Gossart, ✲.
Adjoints, N...; — N...
Conseil municipal. — MM. Ducarne, Henri; — Hannoye, Desiré; — Durœulx, Pierre; — Guillemin, Adolphe; — Davoine, Florent; — Maurice, Bernard; — Caverne, Eliacin; — Lecompte, Valery; — Liézard, Romain; — Poly, Jules; — Mounier, Valery; — Aubry, Valery; — Bonnaire, Erasme; — Renotte, Valery; — Paul, Gustave; — Gossart, Dominique; — Evrard, Léopold; — Renotte, Valentin; — Passage, Joseph; — Cottereau, Joseph; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Leroy.
Adjoints, MM. Pinquet; — Lequien.
Conseil municipal. — MM. Pinquet; — Rossignol; — Bommart; — Rosez; — Coudroy; — Durand-Delcourt; — Lequien; — Dupont, Alfred; — Leroy, Emile; — Petit; — Coppin-Lejeune; — Dejaeghère; — Deguerne; — Demarne; — Tarlier; — Pellieux; — Honoré; — Debailliencourt; — Defontaines-Dazincourt; — Treca; — Maurice; — Denis; — N...; — N...; — N..; — N...; — N...
Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

Maire, M. Gruyelle-Mallet.
Adjoints, MM. Cornaille; — Delmer.
Conseil municipal. — MM. Gruyelle-Mallet; — Baucq; — Delcourt; — Cornaille; — Naveau; — Fourmestraux; — Samin; — Herbo; — Jacquart; — Dellamme; — Josson; — Gamonet; — Lemaire-Couteau; — Delmer; — Duhem; — Dubus; — Delegrange; — Tiers; — Regnier; — Coez; — Martin; — Vaillant; — N..., — N...,
Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire provisoire, M. E. Lefebvre.

Adjoints, MM. Claisse ; — Bracq-Dabancourt.

Conseil municipal. — MM. Claisse ; — Maillart ; — Derombies ; — Blondeau ; — Lefebvre ; — Ledieu-Debaive ; — Boulanger; — Carlier-Mathieu ; — Lewille ; — Leclercq ; — Duchateau ; — Beauvois ; — Pecqueur; — Mabille ; — Douchy ; — Bracq-Dabancourt; — Desse ; — Boduin ; — Grar; — Bouy; — Delcourt-Dubois ; — Palsy; — Prignet ; — Gamblon ; — Duquesne ; — N...., — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Mention ; — Caudron ; — Mention-Bourgogne ; — Petit-Lefebvre ; — Blanchart ; — Dugnolle ; — Reguem ; — Charles; — Cornet ; — Darthois ; — Poulaine ; — Delzant ; — Dubois ; — Touillez ; — Defresnes ; — Brousses ; — Dubruille ; — Defline ; — Lenfant.

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.

Adjoints, MM. Barbieux, — N....

Conseil municipal. — MM. Nicolle ; — Barbieux ; — Desbrosses; — Brasseur-Laby ; — Debettignies ; — Goudemant ; — Dufrenne ; Basiez, Casimir ; Wibaut ; — Davaine ; — Mériaux ; — Bruneau ; — Laurent ; — Pinoy ; — Pique ; — Basiez, Prosper ; — Plichon ; — Bloquiaux ; — Mouy-Becq ; — Waché-Deron ; — Wantelet ; — N..., — N.....

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Lenglet, — Stevenoodt ; — à Bergues, M. Vandale ; — à Gravelines, M. Sauret de Baumont ; — à Bourbourg, M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Corsin ; — à Bailleul, M. Coorens ; — à Estaires, M. Dreux ; — à Merville, M. Chevreuse ; — à Cassel, M. Wambambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Brunel, commissaire-central; — Houzé; — Gontard; — Loiset; — L. Lambert; — N.... — à Armentières, M. Horrie; — à Comines, M. Girard; — à Roubaix, M. Mallet; — à Tourcoing, M. Merlin; — à Wazemmes, M. Legillon; — à Wattrelos, M. Chieux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Ray; — Au Câteau, M. Richard; — à Solesmes, M. Loriaux.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Bury; — à Maubeuge, M. Battin; —Au Quesnoy, M. L. Spital; — à Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust; — à Condé, M. Bonneville; — à aint-Amand, M. Anache.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 fr.

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Orchies, Sin, Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delahaye.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque fils.
Estaires,	Bossu.	Douai,	Courtrai.
Merville,	Barizel.	Condé,	Douchement.
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Fleury.
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

État nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Bergues,	Huyche.	Debruyn.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval.	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	»	Ballet,
Estaires	»	Charles,.
Hazebrouck,	Dupré.	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Revel, Jean-B.
Merville,	Boudeville.	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckouque.
Armentières,	Camblin,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Page.
Les Moulins,	Fémy.	Ricouart.
Lille,	Garneaux,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Quef.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Tasbille,	Chabé.
Avesnes,	Walbert,	Stève.
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	Misonne.
Le Quesnoy,	Lebargy,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Boudeville,	Makenne.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	De Rivière,	Tournay.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-sept, savoir : cinq hospices généraux ; sept hôpitaux de malades ; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; deux hospices pour les malades et les vieillards ; sept hospices pour les vieillards et les orphelins ; quinze hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices*. MM. Lemaire, Jules ; — Thélu, Alex. — Quillac, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vandewalle, Louis ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Papillon, receveur ; — Bocage, économe-comptable ; — Verhaeghe, secrétaire.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bergues. *Hospices* MM. Joos, Louis; — Pastoors, Alexandre; — Delautre; — Bollart, Jules; — N.... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Verley, Charles; — Bastaert, Jacques; — Pluvier, Winoc; — Deblock, Louis; — Demeesmaker, Stanislas.

MM. Carpentier, Winoc, receveur; — Vercamer, économe-comptable; — Cousyn, Augustin, secrétaire de l'hospice; — Guilbert, Amand, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Deschodt aîné; — Buret, Louis; — Demeunynck, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; — N..., économe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis; — Houvenaghel, Louis; — Dekytspotter, Joseph; — Sepieter, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Scheercousse, Bruno; — Caboche; — Champeaux; — Cleenewerck-Dequidt; — Deschodt.

MM. Salomé, receveur; — Scheercousse, secrétaire, économe-comptable.

Bailleul. *Hospices.* MM. Vandamme, — Cortyl, — Vandermeersch; — Liéfooghe, Henri; — Bollaert père; — Béhaghel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Colpaert-Vanlerberghe; — Poupaert; — De Coussemaker, Maximilien; — Leroy, Julien; — N....

MM. Béhaghel, receveur; — Bubbe, économe-comptable; — Depup, secrétaire provisoire.

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré; — Pastoors, Joseph; — Dutroy, Louis; — Chevalier, Aimé; — Wyta, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dutroy, Louis; — Dehandschœwercker, Aimé; — Wackernie, Désiré; — Wyts, Ch.; — Chevalier, Aimé.

MM. Dekytspotter, receveur et secrétaire; — Aernouts, économe-comptable.

Estaires. *Hospices.* MM Hennion, Edouard; — Taffin, Zéphirin; — Deroy, Alex.; — Degruson, Henri; — Hennion, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez; — Fénart, Auguste; — Hennion-Duflos; — Degruson, Edouard; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, receveur; — Courdent, secrétaire.

Steenvoorde. *Hospices.* MM. Boone, Amate; — Klein, André; — Vanderlin, François; — Revel, Germain; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraefschêpe, François; — Leureele, Joseph; — Dekeuver, Jean; — Vanderlynden, François; — Haeu, Robert.

MM. Saudo, receveur; — Baillieul, économe-comptable et secrétaire.

Merville. *Hospices*. MM. Degruson-Williot ; — Léturgie, Mathieu; — Arnould, Etienne ; — Mattelin, Philippe ;— Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Hue, Maurice ; — Hyon-Adou , — Bouillez-Verhague ; — Clarisse-Piat ; — Mattelin , Philippe.

MM. Barizel, receveur ; — Mattelin , secrétaire de l'hospice ; — Clarisse-Piat , secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices*. (*) MM. Barrois , François ; — Artaud , Adolphe ; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crepy ; — Brame , Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel , Louis. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Blocquel ;—Lardinois-Goudeman ;—Dujardin ;— Virnot, Alfred ; — Caseneuve, — Longhaye, Auguste.

MM. Dumon, Edouard, receveur;— Dubiez, économe-comptable de l'hospice-général ; — Duvochelle , économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ; — Dumoustier, économe-comptable des hospices Ganthois , des Vieux-Hommes et de Stappaert ; — Dürr , secrétaire de la commission des hospices ; — Kœguelin de Rozières , secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. *Hospices*. MM. Guilbert , Louis ; — Lesage ; — Roussel-Baron ; — Potel, Adolphe ; — Hadou, Auguste. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire ; — Musin-Lespagnol , économe-comptable.

La Bassée. *Hospice*. MM. Mannier, Augustin;— Largent, Aimé;— Lefrancq, Désiré ; — Proost-Wallerand ; — Rose. = *Bureau de bienfaisance*. MM Bouquet, Jean-Baptiste ; — Lenglin ; — Bavière, François ; — Sallé, Benjamin ; — Legrand, Augustin.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

Comines. *Hospice*. MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin ; — Goeman, Pierre ; — Ghesquière , Antoine ; — Desprez ; — Damase. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Cappelle, Louis ; — Dumortier , Louis ; — Devos , Jean-Baptiste ; = Comère , Henri ; — Flament, Jean-Constant.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance. — Marcotte-Ghesquières , économe de l'hospice ; — Marcotte , Ed., secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Derbigny, Henri ; — Cordonnier , Jean-Baptiste ; — Auffray ; — Wicart , Etienne ; — Leroy, Cyr. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Leroy, Cyr ; — Auffray, Gilles ; — N..., — N..., — N....

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

MM. Lefebvre, receveur, — N..., économe-comptable.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Delannoy, André; — Poullier-Lutun; — Gaillard, Narcisse; — Dhalluin, Jacques-François; — Fauvarque, E. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Fauvarque, Benoît; — Ghesquier-Pouillier; — Delannoy-Catrix; — Delahaye, Pierre-François; — Pouillier-Lutun.

Roubaix. *Hospice*. MM. Wattine-Wattel; — Delattre-Libert; — Grimonprez-Bossut; — Motte-Duthoit; — Mimerel, Auguste. = *Bureau de bienfaisance*. — MM. Piat, César; — Flipo, Louis; — Eeckman; — Destombes, Louis; — Prouvost, P.-C.

MM. Leconte, receveur, — Jourdeuil et Bulteau, économes-comptables; — Cottigny, secrétaire.

Seclin. *Hospice*. MM. Demeester, Jean-Baptiste; — Hindré, Charles; — Duport; — Decourtray; — Cottignies. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin; — Descloquemant, François; — Moreau, Pierre-Joseph, — Duquesne, Louis.

MM. Paix, receveur; — Prache, économe-comptable; — N..., secrétaire de la commission de l'hospice.

Tourcoing. *Hospice*. MM. Wattine, Charles; — Roussel-Caulliez; — Timal-Pollet; — Wattine, Louis, — Wattel, Henri. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Duquesnoy-Wattel; — Lorthiois-Debuigne; — Desurmont, Marcelin; — Gros-Lorthiois; — N....

MM. Debuigne, receveur et secrétaire; — Tranoy, économe-comptable.

Wattrelos. — *Hospice*. MM. Dubrulle, Louis; — Carrette-Desfontaine; — Agache-Duthoit; — Meurice, Pierre; — Lezy-Carette. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Picavet, Liévin; — Labis, Jean-Baptiste; — Lefebvre, Florimond; — Crepel, Jean-Baptiste, — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourlinnie, receveur et économe-comptable; — Bettremieux, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices*. MM. Proyart-Déjardin, — Minangoy-Delhoye; — Corroyer, — N.... = *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard; — Toussaint-Lallier; — Taffin; — Paniez-Mallez.

MM. Bruneau, receveur, — Croquefer, économe-comptable, Wilbert, secrétaire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. Delagorce; — Azambre; — Herbecq, Isidore; — George, — Lavice. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Ducarne, Henri; — Lecompte, Valery; — Caverne fils; — Delagorce; — Arnould.

MM. Michaux aîné, receveur; Malfait, Antoine, économe-comptable et secrétaire.

Landrecies. *Hospice*. MM. Marie, Jean-François ; — Motte, Henri-Aimé; — Barthélémi, Jean-François ; — N...; — Béthune, Anselme. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Duchâteau, Pierre; — Boutteaux, Charles; — Merlin, Augustin; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Passefort, Georges.

MM. Descamps, receveur; — Merlin, économe-comptable; — Madoulé, secrétaire.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Horrie, Hector;—Halgrin, Valéry; — Baral, Hubert; — Gobert, Louis; — Walrand, Emilien; — Gobert; — Baral père; — Algrin. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Colnion, Louis; — Damien, Charles; — Langrand, André; — Delagorce, Louis; — N...

MM. Lucq, receveur; — Boutté, économe-comptable; — Lebon, secrétaire.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Demonteville, Eugène; — Duquesnes, Louis; — Carion, Cyprien; — N... = *Bureau de bienfaisance*. MM. Dupont, Réné; — Desquesne, Benoît; — Rigolet, Nicolas; — Legrain-Piette; — Lutz, François, ✱.

MM. Baillion, receveur et économe de l'hospice; — Vandamme, secrétaire.

Solre le-Château. *Hospices*. MM. Leroy; — Delhaye-Hombert; — Degrelle; — Michaux; — Honeteau, Louis. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Leroy; — Bever; — Bartélemy; — Bernard-Macaire; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, receveur.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Remy de Rombault; — Danel; — Dumon, ✱; — Desfontaines-d'Azincourt; — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Lacombe, receveur; — Dubois et Vadot, économes-comptables; — Brassart, secrétaire.

Lallaing. *Hospices*. MM. Lebon; — Parmentier; — D'Herbais; — Heren, Louis; — Wacquez. = *Bureau de bienfaisance* MM. Wacquez, Auguste; — Williate, Pierre; — Vion, Albert; — Pillot; — N...

Orchies. *Hospices*. MM. Josson, Gilbert; — Warocquier, Jean-Baptiste; — Delmer, Louis; — Lemaire-Couteau; — N.... = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Crombet, secrétaire; — Martin, receveur et économe-comptable.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Leclercq ; — Hocques-Desmazures; — Delecourt-Dubois ; — Bouton , Ernest ; — N..... = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Mariage, receveur ; — Leflan , contrôleur ; — Vincent, économe-comptable ; — Mabille, secrétaire.

Saint-Amand. *Hospices*. MM. Nicolle , Louis ; — Guislain, François; — Basier, Casimir ; — Sterlin-Dubois; — Barbieux, Antoine. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Remy, Eugène ; — Loubert, Louis; — Dusart-Cuvelier; — Monnier, Henri ; — Hauterive, Louis.

MM. Mériaux, receveur et secrétaire ; — Waterloo, économe-comptable.

Condé. *Hospices*. MM. Mention-Bourgogne; — Brousses, Gaspard; — Dugnolle, Eloi ; — Petit, Guillaume ; — N..... = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Duchement, receveur; — Noël, économe-comptable et secrétaire.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Une commission a été établie par M. le préfet, pour la délivrance des secours aux filles-mères obligées, par misère, de recourir à l'assistance de l'administration ou d'abandonner leurs enfants. Les membres de cette commission sont :

MM. Defontaine, Louis, ✻, membre du conseil général, président.
Balson, conseiller de préfecture, secrétaire général.
Lefebvre, Julien, ✻, membre du conseil général.
Sauvaige-Fretin, idem.
Collette, idem.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un réglement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets

de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières; Delebois, adjoint au maire; Pouchain-Boutry; Cary; Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert; médecin, M. Butin; receveur, M. Lemoyne; économe, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Charles Verley, ✻, président; Mariage-Bonte; Champon, Emile, membre du conseil général; Théodore Rouzé; Brame fils, secrétaire.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; médecin, M. le docteur Gosselet; aumônier, M. l'abbé Durot; économe-comptable, M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. MM. Guilbert, Louis, directeur; Willeman, contrôleur.

A Lille. MM. Lalo, ✻, directeur; Masurel, contrôleur.

A Cambrai. MM. Maronniez, directeur; Wilbert, contrôleur.

A Douai. M. Charles Mellez, directeur.

A Valenciennes. MM. Hourdequin, directeur; Leflan, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.

A Hazebrouck. MM. Deschodt, Decool, Kien.

A Lille. MM. Delannoy, Théry, N...

A Cambrai. MM. Leroy, Renard, Dutemple.

A Avesnes. MM. Hannoye, Désiré; Maurice, N.... Membres adjoints, MM. Hannoye, Prosper; Lebeau, Auguste.

A Douai. MM. Leroy, Emile; Parmentier, Deledicque.

A Valenciennes. MM. Dupont, Dubois, Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Darras, juge d'instruction, président; Dupouy, Aug., vice-président; Hovelt, notaire, secrétaire; Carlier, négociant, secrétaire adjoint; Auguste Petyt, négociant; Morel-Agie,

idem; Hector Féron, idem; Caron, capitaine au long cours ; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaüde, propriétaire; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant.

LILLE. MM. le maire de Lille, président; Charvet-Barrois, vice-président honoraire; Descamps père, Auguste, vice-président; Dumon, Ed., secrétaire; Morel; Cordonnier, Fidèle; Martin-Muiron; Tailliar-Desreumaux; Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, président; L. Lecomte, vice-président; A. Delefosse, secrétaire; L. Frasez, vice-secrétaire; J.-B. Dujardin; J. Renaux-Lemerre; L. Wattine; L. Defrenne fils; Requillart-Scrépel; L. Screpel; Grimonprez-Bossut; Florin-Bossut; Ernoult-Bayard; Réquillart-Desaint; Duhamel-Lefebvre.

TOURCOING. MM. le maire de Tourcoing, président; Desurmont, Henri; Nollet, Lucien; Motte, Ph.; Hassebroucq, Victor; Laurent, Jules; Lemaire-Requillart; Lorthioir-Leplat; Duvillier-Motte; Destombes-Wattine; Roussel de Livry; Deroubaix, Henri; Jourdain-Defontaine.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, président; Maréchal; Dufresnois; Toussaint, Théophile; Farez, Eugène; Duvivier; Brunelle; Dollez; Taffin; Pagniez; Maller-Maller; Bouly, Fortuné; Brabant.

AVESNES. MM. Gossart, ✻, maire, président; Meunier, Valéry, vice-président; Beaumont-Lobez, secrétaire; Paul, secrétaire adjoint; Mary, Romain; Georges, Hector; Guillemain, négociant; Hannoye, avoué; Maurice, avocat; Ducarne; Bonnaire; Aubry fils; Poly, Jules; Hannoye, Désiré; Azambre, Jean-Baptiste.

MAUBEUGE. MM. Bottieau, maire, président; Quivy, vice-président; Bayard, Edouard, secrétaire; Deladrière; Autier, Jules; De la Gorce; Autier, Pierre; Autier, Emmanuel; Sculfort; Froissart; Lucq, Emmanuel.

DOUAI. MM. Danel, Paul, premier avocat général, président; Leroy, Emile, avocat, secrétaire; Bois, Constant, propr.; Bommart, Anacharsis, propr.; Campion, propr., ancien notaire; Capon père, idem; Caplain, militaire retraité; Courtray, receveur municipal; Danniaux, juge d'instruction; Debailliencourt, notaire; Deguerne, conseiller à la cour d'appel; Delorme, propriétaire; Escalier, docteur en médecine; Honoré, avocat; Leboucq de Ternas, administrateur des hospices; Lagarde, conseiller à la cour d'appel; Loubry, contrôleur à la fonderie; Minart, conseiller à la cour d'appel; Nutly, ancien avoué; Quéant, mayeur des mesureurs; De Warenghien, propriétaire; Preux, ancien procureur-général.

VALENCIENNES. MM. Boulan-Paillot, président; Douay, ancien notaire, vice-président; Deruesnes, avocat, secrétaire; Desfontaines

de Preux; Lelièvre, Charles; Gellis, Charles; Rousseau fils; Pesier, Emile; Didier; Libert; Viel, Edouard; Courtin, Charles; Lusardy, François.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Joseph de Montépin.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. M. A. Laignel.
Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Dincq.
Valenciennes. M. Verchain.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association.

Présidente, Mme. Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, Mmes. Lethierry-Virnot, Briansiaux-Bigo.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorièr, M.e Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle. Dujardin.

Dames administrantes.

1.er arrondissement, Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Coquelle, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mme. de Genevière.

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier-Roussel, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Semet, Çatoire-Richebé, De Melun, Terwagne, A. De la Serre, Desrousseaux-Lefebvre, Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq-Deledicque, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Dépret-Béghin, Rouzé-Duthoit, Briansiaux-Bigo, Bernard-Rouzé, Théry-Dumont, Rousselle, Mlle. Aubriot.

4.e arrondissement. Mmes. Félix Dehau, Verley-Charvet, N..., N....

5.e arrondissement. Mmes. Révoire (dame honoraire), Charvet-Fockedey, Julie Flament, D'Assignies, Lefebvre-Lebrun, Morel Sachon, Charvet-Barrois, Salavie-Peterinck, Des Parcqs, De Rantz, Anatole de Norguet.

VALENCIENNES.

Un arrêté du ministre de l'intérieur en dàte du 15 novembre 1848, autorise l'établissemnnt d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes. M. Serret, S. Delaserre.
Trésorière, Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

GARDE NATIONALE.

Conformément aux décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 mars 1848, il a été procédé, en avril suivant, à la révision générale des contrôles de la garde nationale et à l'élection des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, porte-drapeaux, officiers, sous-officiers et caporaux des légions, bataillons et compagnies de cette garde.

Suit la liste des officiers supérieurs.

CANTON DE BERGUES.

Bataillon communal de Bergues. — M. Vernaelde, *commandant*.

Bataillon cantonal de Pitgam. — M. Stevenoot, *commandant.*
Idem de Quaëdypre. M. Dousselaere, *commandant.*

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant.*
Idem cantonal de Bourbourg-Camp, M. Duval-Deschodt, *c.*[t]
Idem de Watten. — N. .., *commandant.*

CANTON DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. MM. Lemaire, André, ✲, *colonel.*
Féron, Hector, *lieutenant-colonel.*
Quillac, *major.*
Lemaire, Quentin, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Pilliet, *commandant.*
2.e idem Bouchet, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, *command.*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant.*
Idem de Rexpoëde, M. Vandaele, P., ✲, *command.*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonal de Wormhoudt. — M. Morael, *commandant.*
Idem de Bollezeele. — M. Villette, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Légion communale de Bailleul.

État-major. MM. Bubbe, Charles, *colonel.*
Charlet, Pierre, *lieutenant-colonel.*
Schabaille, *major.*
N...., chirurgien-major.

1.er bataillon communal M. Béhaghel, P., *command.*
2.e idem. M. Gourmez-Caboche, *comm.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonal de Nieppe. — M. Gokelaere, Omer, *command.*

Bataillon communal de Steenwerck. M. Delerue, Gille, *command.*
Idem de Méteren.— M. Gerbedoen, Fortuné, *com.t*
Idem de Vieux-Berquin. — M. Traisnel, Aug., *com.t*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon communal de Cassel. — M. Béhaghel, Louis, *command.t*
Idem cantonal de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.t*
Idem de Zuydtpeene. — M. Hemart, Alphonse, *c.t*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck —M. Prevost, Joseph, *comm.*
Idem cantonal d'Hondeghem (H.-N.). — M. Verbeere-Phil., *commandant.*
Idem de Lynde (H.-N.). — M. de Palmaert, Léon, *c.t*
Idem de Morbecque (H.-S.), M. Bernast, Alex., *c.t*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communa lde Merville. — M. Bouilliez-Verhaghe, *c.t*
Idem d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *command.t*
Idem de La Gorgue.— M. Claudorez, *commandant.*
Idem cantonal d'Haverskerque. — M. Pruvost, Albert, *comm.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon communal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.t*
Idem cantonal d'Eecke. — M. Morel, Victor, *commandant.*
Idem de Winnezeele. — M. Sockeel, Ph., *command.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel, Antoine, *comm.*
Idem cantonal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonal de La Bassée. — M. Montigny, *commandant.*
Idem. de Fournes. — M. Chombart, *commandant.*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
Idem de Templeuve. — M. Deroubaix, Arnould, *c.*

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant*.
Idem d'Ennetières. M. D'Hespel, Adalbert, *comm.*

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonal de Lannoy. — M. Constant, *commandant*.
Idem d'Ascq. — M. Reuflet, *commandant*.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Duhaut, ✻, *colonel*.
Hovelacque, *lieutenant-colonel*.
Castain, *major*.
Degland, ✻, *chirurgien-chef*.

Bataillon comm. d'artill.— M. Saint-Léger, Hippolyte (O. ✻), *c.*
1.er batail. comm. d'inf.— M. Meunier, *commandant*.
2.e idem. M. Masurel, *commandant*.
3.e idem. M. Deblock, Émile, *commandant*.
4.e idem. M. Hugou, ✻, *commandant*.
5.e idem. M. Joly (O. ✻), *commandant*.
Bataillon de sapeurs-pompiers municipaux. — M. Jorez, *command.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L. S. O.) — M. Colette, *comm.*
Idem communal de Wambrechies (L. O). —M. Delobelle, *comm.*
Idem cantonal de Saint-André (L. O) — M. Dansette, *comm.*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonal de Pont-à-Marcq. — M. Debruyn, *commandant*
Idem de Thumeries. — M. Vallois, *commandant*.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonal de Quesnoy. — M. Guillard, Narcisse, *comm.*
Idem de Comines.— M. Lambin, Alfred, *commandant*.

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Crombet. *commandant*.
Idem de Wattrelos. — M. Dhalluin-Delonglez, *c.*
Idem cantonal de Croix. M. Spriet, J.-B., *commandant*.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonal de Seclin. — M. Duport, *commandant*.
Idem d'Annœullin. — M. Couvreur-Marquant, *comm*.

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Duvillier, *commandant*.
Idem cantonal d'Halluin. — M. Lemaître-Demeester, *comm*.
Idem de Roncq, (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm*.
Bataillon cantonal de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Destombes, *c*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTON DE CAMBRAI.

Légion communale de Cambrai.

État-major. MM. Minangoy, *colonel*.
Baulart, *lieutenant-colonel*.
Pierson, Jean-Raptiste, *major*.
Cambrai, *chirurgien-major*.

1.er bataill. communal. — M. Deféneroïs, *commandant*.
2.e idem. — M. Corroyer, *commandant*.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonal d'Iwuy (C.-E) — N...., *commandant*.
Idem d'Escaudœuvres (id.) — M. Guidez, Prosper, *c*.
Idem d'Abancourt (C.-O.) — M. Thieffry-Delayens, *c*.
Idem de Raillancourt (id.) — M. Desvigne, Elie, *c*.

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant*.
Idem d'Avesnes-les-Aubert. — M. Carrez, Oliv., *c*.
Idem de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant*.

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonale.

État-major. MM. Seydoux, *colonel*.
Ponsin-Sartiaux, *lieutenant-colonel*.
Eraux, *major*.
Petel, Arnould, *chirurgien-major*.

Bataillon cantonal du Câteau. — M. Cousin, *commandant*.
Idem de Câtillon. — M. Basquin, Adrien, *command*.
Idem de St.-Souplet — M. Cotteaux, Nestor, *comm*.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonal de Clary. — M. Grimbert, *commandant.*
Idem de Walincourt. — M. Martin, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonal de Marcoing. — M. Faille, *commandant.*
Idem de Masnières. — M. Delabre, *commandant.*
Idem de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, *commandant.*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonal de Solesmes. — M. Carlier, *commandant.*
Idem de Bermerain. — M. Delfosse, *commandant.*
Idem de Saulzoir. — M. Boulogne, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — N..., *commandant.*
Idem cantonal de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Demoulin, *com.*
Idem de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant.*
Idem de Cartignies (Av.-Sud.) — M. Lambret, *comm.*
Idem d'Etrœungt (id.) — M. Trotin-Carlier, *comm.*
Idem de Marbaix (id.) — M. Balligand, *commandant.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonal de Berlaimont. — M. Emond, *commandant.*
Idem de Pont-sur-Sambre. — M. Couplet, *commandant.*

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonal de Bavay. — M. Marchant, *commandant.*
Idem de Taisnières-sur-Hon. — M. Gravis, *commandant.*

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
Idem cantonal de Maroilles. — M. Bachy, *commandant.*
Idem idem de Bousies. — M. Gille, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrant, *commandant.*
Idem cantonal de Bersilies. — M. Fournier, *commandant.*
Idem de Colleret. — M. Renon, *commandant.*
Idem de Beaufort. — M. Renau, *commandant.*
Idem de Ferrière-la-Grande. — M. Gossuin, *comm.*

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon communal du Quesnoy. — M. Duchateaux-Fréaux, *commandant.*
Idem cantonal de Jenlain. (Quesnoy-O.) — M. Cantineau, *commandant.*
Idem de Gommegnies (id.) — M. Desenfant, *commandant.*
Idem de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est.) — M. Wattremez, Hippolyte, *commandant.*
Idem d'Engle-Fontaine (id.) — M. Pavot, *comm.*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonal de Solre-le-Château. — M. Barthélemy, *commandant.*
Idem de Cousolre. — M. Lebeau, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonal de Fourmies. — M. Legrand, Théophile, *comm.*
Idem de Trélon. — M. Godard-Démarest, *command.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonal d'Arleux. — M. Merlin, *commandant.*
Idem de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

Etat-major. . MM. Delaby, *colonel.*
Légal, *lieutenant-colonel.*
Serval, *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal — M. Digard, ✻, *commandant.*
2.e idem M. Delval, ✻, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.*
Idem de Roost-War. (D.-O.) — M. Martel. *comm.*
Idem de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *comm.*
Idem de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Fiévet, *comm.*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonal de Marchiennes. — M. Théry, *commandant.*
Idem de Somain. — M. Dangremont, *commandant.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., *commandant*
Idem d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *com.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Nicolle, *commandant.*
Idem cantonal d'Hasnon (rive droite). — M. Lenclud, *comm.*
Idem de Raismes (id.) — M. Lebreux, *comm.*
Idem de Lecelles (rive gauche). — N..... *command.*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonal de Bouchain. — M. O'Brien, *commandant.*
Id communal de Denain. — M. Lebret, *commandant.*
Id cantonal d'Escaudin. — M. Cartigny, *commandant.*
Idem de Douchy. — M. de Maingoval, *commandant.*
Idem de Lourches. — M. Mathieu, *commandant.*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Dervaux-Lefebvre, *command.*
Idem de Fresnes. — M. Renard, *commandant.*
Bataillon cantonal de Crespin. — M. Thomas, *commandant.*
Idem de Vieux-Condé. — M. Castiau, *commandant.*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Légion communale de Valenciennes.

État-major.
MM. Derombies (O. ✻), *colonel.*
Lewille, ✻, *lieutenant-colonel.*
N...., *major.*
Branche, *chirurgien-major.*

1.er bataillon. — M. Gabriel, ✻, *commandant*
2.e idem — M. Bouy, ✻, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin. — (Valenciennes-N.) — M. Mehu, *commandant.*
Idem de Bruay. (id.) — N..., *commandant.*

Bataillon cantonal de Wallers (id.) — M. Moreau de Bellaing, *command.*

Idem communal d'Onnaing (Valenciennes-E.) — M. Brabant, *command.*

Idem cantonal de Quaroube (id.) — M. Gernez, *commandant.*

Idem de Saultain (id.) — M. Tancrède, *command.*

Idem de Maing (Valenciennes-S.) — M. Dupont, *com.*

Idem de Trith-Saint-Léger (id.) — M. Crespin *commandant.*

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 15 mars 1850 a réorganisé les divers services de l'enseignement.

Une académie est établie dans chaque département. (Art. 7.)

Chaque académie est administrée par un recteur assisté, si le ministre le juge nécessaire, d'un ou de plusieurs inspecteurs et par un conseil académique. (Art. 8.)

Le conseil académique est composé ainsi qu'il suit : le recteur, président; — un inspecteur d'académie, un fonctionnaire de l'enseignement ou un inspecteur des écoles primaires désigné par le ministre ; — le préfet ou son délégué; — l'évêque ou son délégué; — un ecclésiastique désigné par l'évêque; — un ministre de l'une des deux églises protestantes désigné par le ministre de l'instruction publique; — un délégué du consistoire israélite dans le département où il existe un consistoire légalement établi; — le procureur-général près la Cour d'appel; — un membre de la Cour d'appel élu par elle ; — quatre membres élus par le Conseil général, dont deux, au moins, pris dans son sein. (Art. 10.)

Le conseil académique donne son avis :

Sur l'état des différentes écoles établies dans le département;

Sur les réformes à établir dans l'enseignement, la discipline et l'administration des écoles publiques;

Sur les budgets et les comptes administratifs des lycées, colléges et écoles normales primaires;

Sur les secours et encouragements à accorder aux écoles primaires.

Il instruit les affaires disciplinaires relatives aux membres de l'enseignement public secondaire ou supérieur qui lui sont renvoyées par le ministre ou le recteur;

Il prononce, sauf le recours au conseil supérieur, sur les affaires contentieuses relatives à l'obtention des grades, aux concours devant les facultés, à l'ouverture des écoles libres, aux droits des maîtres particuliers et à l'exercice du droit d'enseigner; sur les poursuites dirigées contre les membres de l'instruction secondaire publique et tendant à la révocation, avec interdiction d'exercer la profession d'instituteur libre, de chef ou professeur d'établissement libre, et dans les cas déterminés par la loi, sur les affaires disciplinaires relatives aux instituteurs primaires, publics ou libres. (Art. 14.)

Le conseil académique est nécessairement consulté sur les réglements relatifs au régime intérieur des lycées, colléges et écoles normales primaires et sur les réglements relatifs aux écoles publiques primaires. — Il fixe le taux de la rétribution scolaire sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux. — Il détermine les cas où les communes peuvent, à raison de circonstances, et provisoirement, établir ou conserver des écoles primaires dans lesquelles seront admis des enfants de l'un ou de l'autre sexe, ou des enfants appartenant aux différents cultes reconnus. — Il donne son avis au recteur sur les récompenses à accorder aux instituteurs primaires. Le recteur fait les propositions au ministre et distribue les récompenses accordées. (Art. 15.)

La loi reconnaît deux espèces d'écoles primaires ou secondaires : 1.° les écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'Etat, et qui prennent le nom d'écoles *publiques*; 2.° les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, et qui prennent le nom d'écoles *libres*. (Art. 17.)

De l'inspection. L'inspection des établissements d'instruction publique ou libre sera exercée : 1.° par les inspecteurs généraux et supérieurs ; 2.° par les recteurs et les inspecteurs d'académie ; 3.° par les inspecteurs de l'enseignement primaire; 4.° par les délégués cantonaux, le maire et le curé, le pasteur ou le délégué du consistoire israélite pour l'enseignement primaire. — Les ministres des différents cultes n'inspecteront que les écoles spéciales à leur culte ou les écoles mixtes pour leurs co-religionnaires seulement (Art. 17.)

L'inspection de l'enseignement primaire est spécialement confiée à deux inspecteurs supérieurs. — Il y a en outre dans chaque arrondissement un inspecteur de l'enseignement primaire, choisi par le ministre, après avis du conseil académique. (Art. 20.)

Tout chef d'établissement primaire ou secondaire qui refusera de se soumettre à la surveillance de l'État, sera traduit devant le tribunal correctionnel et condamné à une amende de 100 à 1,000 fr. — En cas de récidive, l'amende sera de 500 à 3,000 fr. Si le refus de se soumettre à la surveillance de l'État a donné lieu à deux condamnations dans l'année, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée par le jugement qui prononcera la seconde condamnation.)Art. 22.)

ACADÉMIE DU NORD

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

MM.
Camaret, ✲, recteur.
Walras, inspecteur.
Clochez, secrétaire.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM.
Camaret, ✲, recteur, président.
Vaïsse (O. ✲), préfet du département.
Walras, inspecteur d'académie.
Philippe, vicaire-général.
Bernard, idem.
Dewismes, pasteur protestant.
D'Oms, premier président de la cour d'appel.
Renaud D'Ubexi, procureur-général.
De Beaumont, membre du Conseil général.
De Montozon, ✲, idem.
D'Heursel, idem.
Preux père, premier président honoraire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Etablissements publics. Les établissements publics d'instruction secondaire sont les lycées et les colléges communaux. Il peut y être annexé des pensionnats. (Art. 71.)

Les lycées sont fondés et entretenus par l'Etat avec le concours du département et des villes. — Les colléges communaux sont fondés et entretenus par la commune. Ils peuvent être subventionnés par l'Etat. (Art. 72.)

Etablissements particuliers. Tout Français âgé de 25 ans et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la loi, peut former un établissement d'instruction secondaire, sous la condition d'en faire la déclaration au recteur de l'académie, et en outre, de déposer entre ses mains les pièces suivantes, dont il lui sera donné récépissé : 1.° un certificat de stage constatant qu'il a rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre ; — 2.° soit le diplôme de bachelier, soit un brevet de capacité délivré par un jury d'examen ;—3.° le plan du

local et l'indication de l'objet de l'enseignement. — Le recteur à qui le dépôt des pièces aura été fait en donnera avis au préfet et au procureur de la République. (Art. 60.)

Tous les ans, le ministre nomme, sur la présentation du conseil académique, un jury chargé d'examiner les aspirants au brevet de capacité. Ce jury se compose de sept membres, y compris le recteur qui le préside. (Art. 62.)

Les programmes d'examen seront arrêtés par le conseil supérieur. Nul ne pourra être admis à subir l'examen de capacité avant 25 ans. (Art. 62.)

Aucun certificat d'études ne sera exigé des aspirants au diplôme de bachelier ou au brevet de capacité. (Art. 63.)

Un candidat refusé ne peut se présenter avant trois mois à un nouvel examen, sous peine de nullité du diplôme ou du brevet indûment obtenu. (Art. 63.)

Pendant le mois qui suit le dépôt des pièces requises par l'art. 60, le recteur, le préfet et le procureur de la République, peuvent se pourvoir devant le conseil accadémique et s'opposer à l'ouverture de l'établissement, dans l'intéret des mœurs publiques ou de la santé des élèves. Après ce délai, s'il n'est intervenu aucune opposition, l'établissement peut être immédiatement ouvert. — En cas d'opposition, le conseil académique prononce, la partie entendue ou dûment appelée, sauf appel devant le conseil de l'instruction publique. (Art. 64.)

Les ministres des différents cultes reconnus peuvent donner l'instruction secondaire à quatre jeunes gens, au plus, destinés aux écoles ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de la loi, à la condition d'en faire la déclaration au recteur. (Art. 66.)

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Fleury (O. U.), proviseur ; Ad. Braive (O. U.), censeur ; Fournet, aumônier ; Faverotte, économe ; Sourriau, premier commis d'économat ; N....., deuxième commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Morelle, professeur de philosophie ; Léger, professeur d'histoire ; Vasse aîné, professeur des sciences physiques ; David, professeur de mathématiques supérieures ; Vasse jeune, professeur de mathématiques élémentaires ; Maugin, professeur d'histoire naturelle ; Jeannin, professeur de mathématiques au cours préparatoire ; Boucher, professeur de langue anglaise ; Koschutsky, professeur de langue allemande ; Vallez, professeur de dessin ; Cheva-

lier, suppléant ; Carrière, maître d'écriture ; Noury, Charles, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Nicolas, professeur de rhétorique ; Guignault, professeur en seconde ; Ducos, professeur de troisième ; Piquet, professeur de quatrième ; Lingrand, professeur de cinquième, suppléé par M. Raoult ; Raoult, professeur de sixième, suppléé par M. Lamarre ; Thumerel, maître élémentaire, deuxième année ; Delplanque, id., deuxième année ; Carrière, professeur du cours de commerce au cours préparatoire ; Duflot, professeur de rhétorique et de philosophie supplémentaire, suppléé par M. Nicoullaud.

Maîtres d'études, MM. Cantin, surveillant-général ; Nicoullaud, Gali, Fourdrinois, Pretrel, Delcourt, Devos, Schousmacker, Bracq.

Médecin, M. Maugin. Chirurgien-dentiste, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers nationaux, **27** ; boursiers commumunaux, **10** ; pensionnaires libres **151** ; demi-pensionnaires libres, **8** ; externes libres, **122** ; total, **318**.

LYCÉE DE LILLE (1).

Commission administrative. MM. le Préfet, président ; Blondeau, avocat ; Delerue, juge-de-paix ; Le Glay, archiviste du département ; Champon-Richebé, négociant ; Roussel, adjoint au maire.

MM. Petitbon, proviseur ; Le Taillandier, censeur ; Gonthier, aumônier ; Delannoy, économe ; Gaitrand, commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Beaussire, professeur de philosophie ; Chon, professeur d'histoire ; Lamy, professeur de sciences physiques ; Ricart, professeur de mathématiques supérieures ; Ribeaucourt, chargé du cours de mathématiques élémentaires ; Dave, professeur de mathématiques préparatoires ; Aron, professeur de langue allemande ; Tibbins, professeur de langue anglaise ; Lemaire, professeur de dessin ; Delarra, maître d'écriture ; Leplus, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Chassang, professeur de rhétorique ; Mallart, professeur de seconde ; Ansieaux (O. U.), professeur de troisième ; Leclair, professeur de quatrième ; Housset, professeur de cinquième ; Jau-

(1) Ce Lycée est élevé à la seconde classe par décret du 29 août 1850.

mard, professeur de sixième; Ferret, maître élémentaire, deuxième année; Bellet, maître élémentaire, première année (1.re division); Lefebvre, maître élémentaire, première année (2.e division); rhétorique et philosophie supplémentaires, M. Beaussire.

Maîtres d'études, MM. N..., surveillant-général; Bellin, Pruvost, Dautremer, Chemez, Dorémieux, Lemaire, Souillart, Gauthier, Wocquier.

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves : Boursiers nationaux, 26; boursiers communaux, 30; pensionnaires libres, 66; demi-pensionnaires libres, 30; externes libres, 160; total, 312.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, président; Cateaux, curé; Castrique, notaire; Butin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, principal.

Professeurs, MM. Legros, régent de mathématiques; Vercière, régent de 3.e et de 4.e; Verdel, régent de 5.e et de 6.e; Maignien, régent de 7.e et de 8.e, chargé de l'enseignement de la langue anglaise; Hérot, maître de dessin linéaire et d'arithmétique; Gouttière, maître d'écriture.

Maître d'étude, M. Mendoça.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, 53; externes, 107; total, 160.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire; Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier; l'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs, MM. Lescouf, régent de philosophie; Deschamps, régent de rhétorique; Godefring, régent de seconde; Piques, chargé de la 3.e; Playoust, régent de 4.e; l'abbé Couvreur, régent de 5.e; Podvin, régent de 6.e; Delsaux, régent de 7.e; Pagnoul, régent de mathématiques supérieures; Dépasse, régent de mathématiques élémentaires; Buckley, chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

Maîtres d'études, MM. Lasnes, chargé de la 8.e; Askuaga; Desilve; Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.
— élémentaire, — M. Frère.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 130 ; demi-pensionnaires , 3 , externes secondaires , 172 ; total , 305.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Rampand , sous-préfet , président; Mollet , maire ; Lemaire (Laurent) , avocat ; Carlier (Amand) , négociant ; Verleye , juge ; Féron , négociant ; Lebleu , médecin.

M. Boutoille , principal.

Professeurs , MM Ansiaux , régent de rhétorique ; Demonchy, régent de seconde ; Piques , régent de 3.ᵉ ; Warin , régent de 4.ᵉ ; Vandalle , régent de 5 ᵉ, en congé , suppléé par M. Ortille , régent de 6.ᵉ ; M. Ortille , régent de 6.ᵉ , suppléé par M. Lemaire , régent de 7.ᵉ ; M. Lemaire , régent de 7.ᵉ, suppléé par M. Louise ; N....., maître d'études , chargé de la 8.ᵉ ; Quéquet , régent de mathématiques.

Maîtres détudes , MM. Dutertre ; Dupont , Laumond , Bracq.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée , M. Quiquet.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 34 ; externes, 195 ; total, 229.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke , maire , président ; Leclercq , président du tribunal ; Thibaut (Pierre), propriétaire ; Vandewalle (Ch.) , propriétaire.

M. l'abbé Dehaene , principal et régent de rhétorique.

Professeurs , MM. Coache , régent de seconde et de 3.ᵉ ; Robert , régent de 4.ᵉ ; Vallée , régent de 5.ᵉ ; Lefebvre , régent de 6.ᵉ ; Sergeant , régent de 7.ᵉ ; Rousseau , maître d'études , chargé de la 8.ᵉ ; Renard , régent de mathématiques ; Debusschere , chargé de la classe primaire supérieure ; Gobrecth , adjoint.

Maîtres d'études , MM. Dekaistre , Schercousse , Boidin , Guise.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 112 ; externes , 110 ; total, 222.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Serlooten , président ; Reumaux , curé ; Plichon père , négociant ; Cortyl (Benoît) ; Colpaert-Vanlerberghe ; Van Merris (Henri).

M. l'abbé Vitte , principal.

Professeurs , MM. le principal , régent de rhétorique et de seconde ; Gourmez , régent de 3.ᵉ et de 4.ᵉ ; Dorédenville , régent de 5.ᵉ et de 6.ᵉ ; Duquesne , chargé de la 7.ᵉ et de la 8.ᵉ ; Gourmez , régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Leblanc; Delannoy; Duquesnes-Bernoux, instituteur primaire supérieur.

Nombre d'élèves : Pensionnaires, **22**; externes, **57**; total, **79**.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttere, maire, président; Wyts, ancien juge-de-paix; Wackernie, propriétaire; Deschodt, médecin; Hadoux, propriétaire; Dutrois, capitaine en retraite.

M. Clarck, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de **3.**^e^ et de **4.**^e^; Serley, régent de **5.**^e^ et de **6.**^e^, en congé, suppléé par M. Accart; N..., régent de **7.**^e^ et de **8.**^e^

Nombre d'élèves externes : **33**.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Deschodt, maire, président; Deroy, médecin; Courdent, médecin; Degruson (Henri), propriétaire.

M. l'abbé Hemelsdael, principal.

Professeur, M. le principal, régent de **5.**^e^ et de **6.**^e^

Maître d'études, M. Vaille.

Nombre d'élèves : Pensionnaire, **1**; externes, **37**; total, **38**.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain, sous-préfet, président; Lenglet, maire; Leroy, Louis, avocat; Dutemple, avocat; Defrémery, bibliothécaire; Taffin, propriétaire.

M. Paradis, principal (O. U.)

Professeurs, MM. Delalande (O. U.), régent de philosophie; Drot, régent de mathématiques supérieures et de physique, en congé; Vanwtberghe (O. A.), régent de mathématiques élémentaires; Cappelle, régent de rhétorique; Delesalle, régent de **2.**^e^; Sergent, régent de **3.**^e^; Vanderscher, régent de **4.**^e^; Moty, chargé de la **5.**^e^; Lefebvre, régent de **6.**^e^; Cousin, régent de **7.**^e^; Davaine, régent de **8.**^e^

Maîtres d'études. MM. Rémant, Migneaux.

Nombre d'élèves : Boursier communal, **1**; pensionnaires libres, **26**; demi-pensionnaires, **6**; externes, **77**; total, **110**.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Herbert-Houche, maire, prési-

dent ; Delannoy, Edouard ; Joveneau , Eugène ; Bricourt , Ange ; Chantreuil.

M. Rétaux , principal.

Professeurs , MM. Bonnières , régent de 3.e et de 4.e ; Rétaux , régent de 5.e et de 6.e; Carton , régent de 7.e et de 8.e; Dubois , directeur de l'école primaire supérieure annexée ; Briatte , instituteur primaire élémentaire ; maître d'études , M. Vaille.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 5 ; demi-pensionnaires , 6 ; externes , 15 ; total , 26.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Gossart , ✻ , maire , président ; Paul , Gustave ; Hannoye , Jules ; Aubry fils ; Mary.

M. Griselle , principal.

Professeurs , MM. le principal , régent de 2.e et 3.e ; Vandepitte , régent de 4.e et de 5.e ; Bourgeois , régent de 6.e et de 7.e ; Boulanger, régent de mathématiques et de 8.e

Maîtres d'étude , M. Vittu ; M. Fosset , directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 25 ; externes , 80 ; total , 105.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. MM. Bottieau , maire, président; Quivy, vice-président ; Bayard , Edouard , secrétaire ; Deladrier ; Autier , Jules ; Bottieau , Rupert ; De la Gorre ; Autier, Pierre ; Autier , Em.; Sculfort ; Froissart ; Lucq , Emm.

M. Baisier , principal.

Professeurs , MM. le principal , régent de 3.e et de 4.e ; Duburcq, régent de 5.e et de 6.e ; Chottin , régent de 7.e et de 8.e; Faure , régent de mathématiques.

Maîtres d'études , MM. Rusecache , Fontaine.

Nombre d'élèves : Pensionnaires , 25 ; externes , 37 ; total , 62.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost , maire , président ; Piette , avocat ; Honoré , juge-de-paix ; Brabant fils ; N...

M. Blaringhem , principal.

Professeurs , MM. le principal , régent de 2.e et 3.e ; Lefebvre , régent de 4.e et de 5.e; Dissaux , régent de 6.e et de 7.e; Vermeille, régent de mathématiques.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée , M. Coquidé.

années précédentes. — La déclaration doit, en outre, être adressée par le postulant au recteur de l'académie, au procureur de la République et au sous-préfet. — Elle demeurera affichée, par les soins du maire, à la porte de la mairie, pendant un mois. (Art. 27.)

Le recteur, soit d'office, soit sur la plainte du procureur de la République ou du sous-préfet, peut former opposition à l'ouverture de l'école, dans l'intérêt des mœurs publiques, dans le mois qui suit la déclaration à lui faite. — Cette opposition est jugée dans un bref délai, contradictoirement et sans recours, par le conseil académique. — Si le maire refuse d'approuver le local, il est statué à cet égard par ce conseil. — A défaut d'opposition, l'école peut être ouverte à l'expiration du mois, sans autre formalité. (Art. 28.)

Tout instituteur libre, sur la plainte du recteur ou du procureur de la République, pourra être traduit, pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil académique du département, et être censuré, suspendu pour un temps qui ne pourra excéder six mois ou interdit de l'exercice de sa profession dans la commune où il exerce. — Le conseil académique peut même le frapper d'une interdiction absolue. Il y aura lieu à appel devant le conseil supérieur. — Cet appel devra être interjeté dans le délai de dix jours, à compter de la notification de la décision et ne sera pas suspensif. (Art. 30.)

Des instituteurs communaux. — Les instituteurs communaux sont nommés par le conseil municipal et choisis soit sur une liste d'admissibilité et d'avancement, dressée par le conseil académique, soit sur la présentation faite par les supérieurs, pour les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique. (Art. 31.)

Il est interdit aux instituteurs communaux d'exercer aucune fonction administrative, sans l'autorisation du conseil académique. — Toute profession commerciale ou industrielle est absolument interdite. (Art. 32.)

Le recteur peut, suivant les cas, réprimander, suspendre, avec ou sans privation totale ou partielle de traitement, pour un temps qui ne pourra pas excéder 6 mois, ou révoquer l'instituteur communal. — L'instituteur révoqué est incapable d'exercer la profession d'instituteur, soit public, soit libre, dans la même commune. — Le conseil académique peut, après l'avoir entendu ou dûment appelé, frapper l'instituteur communal d'une interdiction absolue, sauf le recours devant le conseil supérieur, dans le délai de 10 jours. Cet appel n'est pas suspensif. — En cas d'urgence, le maire peut suspendre provisoirement l'instituteur communal, à charge de rendre compte, dans les deux jours, au recteur. (Art. 33.)

Tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire, désignés par le conseil académique, soit

aussi dans l'école normale établie, à cet effet, par le département. (Art. 35.)

Des écoles communales. — Toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles primaires. — Le conseil académique peut autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines pour l'entretien d'une école. — Le conseil académique peut dispenser une commune d'entretenir une école publique, à condition qu'elle pourvoira à l'enseignement primaire gratuit, dans une école libre, de tous les enfants dont les familles sont hors d'état d'y subvenir. (Art. 36.)

Toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement. (Art. 37.)

A dater du 1.er janvier 1851, le traitement des instituteurs communaux se composera : 1.° d'un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 fr.; 2.° du produit de la rétribution scolaire; 3.° d'un supplément accordé à tous ceux dont le traitement, joint au produit de la rétribution scolaire, n'atteint pas 600 fr. (Art. 38.)

Une caisse de retraite sera substituée aux caisses d'épargne des instituteurs. (Art. 39.)

La rétribution scolaire est perçue dans la même forme que les contributions publiques directes. — Néanmoins, sur l'avis conforme du Conseil général, l'instituteur communal pourra être autorisé à percevoir lui-même la rétribution scolaire.

Des délégués cantonaux et autres autorités préposés à l'enseignement primaire. — Le conseil académique désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton et détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun. — Les délégués sont nommés pour trois ans, ils sont rééligibles et révocables. Chaque délégué correspond, tant avec le conseil académique, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales, pour tout ce qui regarde l'état et les besoins de l'instruction primaire dans sa circonscription. — Il peut, lorsqu'il n'est pas membre du conseil académique, assister à ses séances, avec voix consultative pour les affaires intéressant les écoles de sa circonscription. — Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois, au chef-lieu de canton, sous la présidence de celui d'entre-eux qu'ils désignent pour convenir des avis à transmettre au conseil académique. (Art. 42.)

Les autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement primaire sont, pour chaque école, le maire, le curé, le pasteur ou le délégué du culte israélite, et, dans les communes de 2,000 âmes et au-dessus, un ou plusieurs habitants de la commune, délégués par le conseil académique. (Art. 44.)

Le maire dresse chaque année, de concert avec les ministres des différents cultes, la liste des enfants qui doivent être admis gratuitement dans

les écoles publiques. Cette liste est approuvée par le conseil municipal et définitivement arrêtée par le préfet. (Art. 45.)

Chaque année le conseil académique nomme une commission d'examen chargée de juger publiquement, et à des époques déterminées par le recteur, l'aptitude des aspirants au brevet de capacité, quel que soit le lieu de leur domicile. — Cette commission se compose de sept membres et choisit son président — Un inspecteur d'arrondissement pour l'instruction primaire, un ministre du culte professé par le candidat et deux membres de l'enseignement public ou libre en font nécessairement partie. (Art. 46.)

Le conseil académique délivre, s'il y a lieu, des certificats de stage aux personnes qui justifient avoir enseigné pendant trois ans au moins les matières comprises dans la première partie de l'art. 23, dans les écoles publiques ou libres autorisées à recevoir des stagiaires. (Art. 47.)

Des écoles de filles. — L'enseignement primaire dans les écoles de filles, comprend, outre les matières de l'enseignement primaire énoncées dans l'art. 23, les travaux à l'aiguille. (Art. 48.)

Les lettres d'obédience tiendront lieu de brevet de capacité, aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. — L'examen des institutrices n'aura pas lieu publiquement. (Art. 49.)

Toute commune de 800 âmes de population et au-dessus, si ses propres ressources lui en fournissent les moyens, doit avoir au moins une école de filles, sauf ce qui est dit à l'art. 15. — Le conseil académique peut, en outre, obliger les communes d'une population inférieure, à entretenir, si leurs ressources ordinaires le leur permettent, une école de filles, et en cas de réunion de plusieurs communes pour l'enseignement primaire, il pourra, selon la circonstance, décider que l'école de garçons et l'école de filles seront dans deux communes différentes. Il prend l'avis du conseil municipal. (Art. 51.)

Aucune école publique ou libre ne peut, sans l'autorisation du conseil académique, recevoir d'enfant des deux sexes, s'il existe dans la commune une école publique ou libre de filles. (Art. 52.)

Des écoles d'adultes et d'apprentis.— Il peut être créé des écoles primaires communales pour les adultes au-dessous de 18 ans, et pour les apprentis au-dessus de 18 ans. — Le conseil académique désigne les instituteurs chargés de diriger les écoles communales d'adultes et d'apprentis- — Il ne peut être reçu dans ces écoles d'élèves des deux sexes. (Art. 54.)

Des salles d'asiles. — Les salles d'asiles sont publiques ou libres. — Un décret du président de la République déterminera tout ce qui se rapporte à la surveillance et à l'inspection de ces établissements, ainsi qu'aux conditions d'âge, d'aptitude, de moralité, des personnes qui seront

chargées de la direction du service dans les salles d'asile publiques (Art. 57.)

Les personnes chargées de la direction des salles d'asile publiques seront nommées par le conseil municipal, sauf l'approbation du conseil académique.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité.

MM.
Héroguer, grand-doyen, curé de Saint-Pierre, président, à Douai..
Preux, 1.er président honoraire de la cour d'appel.
Vasse, professeur au lycée de Douai.
Mangin, docteur en médecine.
Capon.
L'abbé Huyser.
Bourgeois, inspecteur primaire.
Mesdames d'Azincourt, Plazanet, Vincent, dame adjointe.

Inspecteurs de l'enseignement primaire

MM.
Flament pour les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.
Birnot, pour l'arrondissement de Lille.
Hilaire, ——————— de Cambrai.
Chevalier, ——————— d'Avesnes.
Bourgeois, ——————— de Douai.
Dantec, ——————— de Valenciennes.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juste, directeur, économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Barbier, instruction religieuse ; Descamps, grammaire, géographie, méthode ; Jariez, histoire ; Vasse, horticulture ; Choquet, écriture ; Mortreux, dessin linéaire, levée des plans ; Heisser, chant ; Chédieu, maître de rédaction des actes de l'état-civil ; Decaudt, maître d'études.

Commission de surveillance. MM. le recteur, président ; — Leroy (de Béthune), avocat ; — Danel, avocat-général ; — Campion ; — Corne, représentant du peuple ; — Fleury ; — Héroguer, grand-doyen ; — Guille ; — le directeur de l'école ; — De Guerne, conseiller à la Cour.

Le département entretient 19 bourses et 2 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✻, adjoint, président; Verley, conseiller municipal, vice-président ; Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier ; Le Glay, ✻, archiviste du département ; Vanackere, libraire ; Defontaine, ✻, membre du conseil général ; Reust, négociant ; Mimerel, membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 12 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole

par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS REGNIER (O. ✻), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire) le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Vallée, Adrien; Bernard, Charles, agrées par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, vicaires généraux honoraires.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez. Jean-Louis-Joseph, secrétaire-général; Delefortie, Joseph-Séraphin, secrétaire.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. N...., official; Bernard, promoteur; Duprez, chanoine, greffier.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, official; Feleu, vicaire-général, vice-official; Bury, chanoine honoraire, promoteur; Delefortrie, chanoine honoraire, greffier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Filhol, Pierre; Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debrod, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, Charles-Joseph; Delefortrie, Joseph-Séraphin; Lefebvre, Augustin; Debreyne, Étienne-Charles; Pique, Hyacinthe; Bury, Emmanuel; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Héroguer, Jean-Baptiste; Dehaëne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reumeaux, Louis-Jacques; Reniez, Pierre; Wicart, César; Desitter, Pierre-Jean; Thénard, Pierre-Joseph; Deregnancourt, Philippe; Maes,

Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène ; Serres, Louis ; Lamahieu , Edouard ; Larsonneur, Jean, Baptiste ; Dourlez , André-Joseph ; Cateaux , Jean-Baptiste ; Simon-Auguste ; Lefebvre, François.

Diacre du chapitre , M. Lesage. Sous-diacre , M. Gralé.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN, Bureau administratif.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, trésorier; Duprez, chanoine, secrétaire ; Leleu , vicaire-général, supérieur du grand séminaire ; Monnier, supérieur du petit séminaire ; Delemer, économe du grand séminaire ; Duvilliers, directeur et économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu , Jean-Baptiste.

Directeur, M. Lotte , Pierre-Joseph.

Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph ; Ravaux, François-Joseph ; Cailliau , Pierre-Benoît ; Dayez, Marcel-Joseph ; Cudot, Myrtil-Jules ; Desix, Jean-Louis ; Prouvost, Gaspard.

Econome, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Professeurs et directeurs, MM. Pruvost; Wenis, Jean-Joseph ; Thuliez, Pierre-Joseph ; Destombes , Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph ; Rousseaux , Henri-Romain-Désiré ; Duvillers, Louis-Alexandre ; Wattine, Auguste-Henri ; Mortier , Henri ; Bruniaux , Alcide ; D'hérin, François.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands-décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires

qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, à Morbecque.
» de Cysoing, » Templeuve.
» de Pont-à Marcq, » Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive gauche), » Lecelles.
» d'Avesnes-Sud, » Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest, » Gommegnies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quarante-quatre succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

N...., archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, grand-doyen.

DÉCANATS

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, doyen; Ramon, curé d'Iwuy, vice-doyen.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). MM. Desrousseaux, Auguste, doyen; Basuyau, curé de Paillancourt, vice-doyen.

Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, doyen; Bricout, curé de Neuvilly, vice-doyen.

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, doyen; Bécar, curé de Saint-Hilaire, vice-doyen.

Clary. MM. Coulmont, Amand, doyen; Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, vice-doyen.

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, doyen; Lecerf, curé de Doignies, vice-doyen.

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, doyen; N....., vice-doyen.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, grand-doyen.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, doyen; Direz, curé d'Aniche, vice-doyen.

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, doyen; N ..., vice-doyen.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambout, Henri, doyen; Lamorisse, curé de Cuincy, vice-doyen.

Arleux, MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, doyen ; Agache, curé de Lécluse, vice-doyen.

Orchies, MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, doyen ; Lefebvre, curé de Saméon, vice-doyen.

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, doyen ; Carpentier, curé de Somain, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, grand-doyen.

DÉCANATS.

Armentières. MM. Cateaux, Jean-Baptiste, doyen ; Lefils, curé d'Erquinghem, vice-doyen.

La Bassée. MM. Guérin, Philippe-Hippolyte, doyen ; Guermonprez, curé d'Illies, vice-doyen.

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, doyen ; Lemahieu, curé de Loos, vice-doyen.

Lille-Ouest (Ste.-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph, doyen.

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, doyen.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, doyen.

Pont-à-Marcq, (Mons - en - Pévèle). MM Ghémar, Philippe-François, doyen ; Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, vice-doyen.

Seclin. MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, doyen ; Jaclin, curé de Gondecourt, vice-doyen.

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, doyen ; Salembier, curé de Cysoing, vice-doyen.

GRAND DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

N .., grand-doyen.

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, doyen.

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, doyen ; Gahide, curé d'Annappes, vice-doyen.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, doyen.

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, doyen.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, doyen.

Quesnoy-sur-Deûle. M. Taffin, Mathieu, doyen.
Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, doyen.
Idem (Notre-Dame). M. Herrengt, Albert-Charles, doyen.
Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, doyen.
Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). M. Simon, Auguste, doyen; Bliecq, curé d'Halluin, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, grand-doyen.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (St-Eloi), M. Delaeter, Jacques-Charles, doyen.
Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Deconynck, François-Louis, doyen.
Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, doyen; Vanbever, curé de West-Cappel, vice-doyen.
Gravelines. M. Bollengier, Amand-Julien, doyen.
Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, doyen; Hopsomer, curé de Rexpoëde, vice-doyen.
Wormhoudt. MM. Caillié, Antoine-Pascal, doyen; Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, vice-doyen.
Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, doyen; Lips, curé de Looberghe, vice-doyen.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

N..., grand-doyen.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devalder, Jacques-César, doyen; Verstavel, curé de Lynde, vice-doyen.
Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Vinoc, doyen; Verhille, curé de Thiennes, vice-doyen.
Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Reumaux, Louis-Jacques, doyen; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, vice-doyen.
Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, doyen; Deboudt, curé de Merris, vice-doyen,
Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, doyen; Vanderbauvede, curé de Wemaers Cappel, vice-doyen.
Steenvoorde. MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, doyen; Maes, curé d'Eecke, vice-doyen.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, doyen; Dourlez, curé d'Estaires, vice-doyen.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, archidiacre.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, grand-doyen.

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, doyen; Cambreleng, curé de Douchy, vice-doyen.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, doyen; Garçon, curé de Maing, vice-doyen.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, doyen; This, curé d'Onnaing, vice-doyen.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, doyen; Delattre, curé d'Anzin, vice-doyen.

Condé. MM. Croquet, Pierre-François, doyen; Taffin, curé de Fresnes, vice-doyen.

Saint-Amand, rive-droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, doyen; Becquet, curé de Bruille, vice-doyen.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, doyen; Petit, curé de Rosult, vice-doyen.

GRAND DECANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, grand-doyen.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, doyen; Desforges, curé de Felleries, vice-doyen.

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, doyen; Delattre, curé de Floyon, vice-doyen,

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, doyen; Desruelles, curé de Maroilles, vice-doyen.

Solre-le-Château. MM. Bouillon, Nicolas, doyen; Lambotte, curé d'Erpion, vice-doyen.

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, doyen; Charles, curé de Fourmies, vice-doyen.

GRAND DECANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

N..., grand-doyen.

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, doyen ; N..., vice-doyen.

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, doyen ; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, vice-doyen.

Maubeuge. MM. N..., doyen ; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, vice-doyen.

Le Quesnoy-Est. (Le Quesnoy). MM. Babeur, Charles-François-Joseph, doyen ; Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, vice-doyen.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, doyen ; Lavechin, curé d'Eth et Bry, vice-doyen.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem..............	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Avesnes..	Cagnoncle...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Cantaing............	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies...........	Idem..............	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem.............	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Haussy.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Honnecourt..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Marcoing...........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.........	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir............	Idem..............	Idem.
Amiens..	Troisvilles..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Portieux. (Vosges).	Aniche............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Bouvignies...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.............	Idem.............	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Lécluse............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies............	Idem..............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin...............	Idem..............	Idem.
Douai...	Vred..............	Idem..............	Idem.
Portieux.	Warlaing...........	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille..............	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Idem.............	Soin des malades.
Angers..	Lille..............	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St.-Laurent	Lille..............	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
Douai...	Annappes...........	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Armentières.........	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.

Chef-lieu de la congrég.^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Beaucamps...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Bondues.............	Dames de la Ste.-Uniou	Idem.
Douai...	Capelle.............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille....	Comines.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Deûlémont...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Faches.	Dames de la Ste-Uuion	Idem.
Amiens..	Fives...............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Flers...	Dames de la Ste. Union	Idem.
Douai...	Fretin..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Halluin.............	Filles de la Sagesse..	Idem.
St-Laurent	Haubourdin..........	Idem...............	Idem.
Lille....	Herlies.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée...........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lesquin.............	Dames Franciscaines..	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Lompret.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos................	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille....	Loos................	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins
Douai...	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Idem.............	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq........	Idem...............	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille...	Roubaix (Hôpital)....	Idem.......... ...	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix.............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes..............	Idem...............	Idem.
Rouen...	Seclin..............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing...........	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing...........	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Rouen...	Wambrechies.........	Idem...............	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes...........	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.^{on} de ch.)	Idem...............	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque...........	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Hazebrouck..........	Dames de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Hazebrouck (Hospice)..	Sœurs de St.-Vincent de Paule.........	Soin des vieillards.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf. Jésus.	Idem.
Paris....	Bailleul............	Dames de St.-Maur...	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Caëstre.............	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Gorgue	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille...	Merville............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.

chef-lieu de la Congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai. .	Nieppe	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. .	Renescure..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens. .	Morbecque (La Motte-au-Bois).........	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck.........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Amiens. .	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Avesnes. .	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris...	Valenciennes.........	Filles de la Charité...	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes. .	Anzin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Amiens. .	Bellaing............	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Condé.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai ...	Douchy............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes.	Fresnes	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Mastaing.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Avesnes. .	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes. .	Saint-Saulve.........	Idem	Idem.
Avesnes. .	Anor.	Idem	Idem.
Avesnes. .	Bavay.	Idem.............	Idem.
Douai...	Cousolre....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Engle-Fontaine......	Idem.............	Idem.
Lille....	Forest.	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes. .	Fourmies..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes. .	Frasnoy...	Idem.............	Idem.
Avesnes. .	Glageon	Idem.............	Idem.
Douai.	Hargnies.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Landrecies..........	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.............	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.	Soin des vieill. et orph.
Lille. ...	Maresches..........	Filles de l'Enf.-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes.	Ohain...........: .	Idem	Instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Trélon............	Idem.............	Idem.
Avesnes. .	Wignehies....	Idem.............	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,660 dans le département. Ce nombre n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs MM. Marzials, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à

Quiévy; Larchevêque, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. d'Oms, André (O. ✻).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félitissime, V.-A., ✻; Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✻; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✻, Huré, Louis-Michel.

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François (O. ✻).
Président honoraire, M. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé (O. ✻).
Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✻; Durand-d'Elecourt, G.-L.-J., ✻; Bigand, François-Constant, ✻; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✻; De Warenghien, Charles-Florimond; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F. ✻; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis, ✻; Cahier, Auguste-Louis-Jean; Souquet, François; Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aim.-Romain; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant-Louis; Buffin, Camille-Hyacinthe; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-Marie-Casimir; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin, ✻; Marilhat, Georges-Antoine; De Guerne, Romain; Dupont, Edmond-Ernest-Joseph, ✻; Farez, Fénelon-Maximilien-Lycurgue.

PARQUET.

Procureur-général de la République, M. Renault D'Ubexi, ✻.
Avocats-généraux, MM. Danel, Paul-Liévin-Joseph, ✻, premier avocat-général; De Meyer, Benoît-Louis-Désiré; Paul, Charles, avocats-généraux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Bottin, Jean-François-Michel; Daman, Auguste-Victor-Antoine.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1. novembre 1850.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. D'Oms; président, M. Huré; conseillers, MM. Dubrulle; Bigant; Cahier; Lenglet; Francoville; Binet; Grimbert; Couture; Dupont.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy; Conseillers, MM. Durand d'Elecourt; Tailliar; Benoist; Souquet; Minart; Lagarde; Buffin; De Guerne; Farez.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice ; Conseillers, MM. De Warenghien ; Pillot; Devinck ; Couture.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit ; Conseillers, MM. De Warenghien ; Vandewallen ; Pillot ; Devinck ; Lebihan ; Cotteau ; Marilhat.

Avocats à la cour d'appel, MM. Leroy de Béthune; Honoré Adrien ; Wagrez, Aimable-Marie ; Preux, Auguste, ✻ ; Talon, Charles-Emile ; Dumont, Jean-Baptiste-Auguste-Joseph ; Leroy, Emile ; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste; Salmon ; Maurice, Jules-N.-Jos. ; De Beenjol-Dubrau, Ben.-Alex.-Gab. ; Parmentier, Hect.-Eug.-Jos. ; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph ; Thery, Alph.-Aug ; Chedieu, Jules.-Em. ; Plichon, Ch.-Ignace ; Dubus, Ulric-Théod.-Jos. ; Deledic, Ad.-Hyac.-Jos. ; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant. ; Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos. ; Laloux, Ch.-F.-V.-Léon ; Imbert de la Phalecque, Eugène ; Tréca, Cél.-Ant.-Jos. ; Prévost, Aug.-Const.-Jos. ; Scrive, Fréd.-Carl.-Désiré ; Hasard, Jos.-Alfred ; Duhem, Henri-J.-B. ; Chombart, Marie-Louis-Jos. ; Flamant, Edm.-Fid.-Em. ; Villette, Alph.-Ad.-Alex. ; Kien, Benj.-Pierre-Guill. ; Honoré, Ch.-Ad.-Fr. ; Leroy, Jules ; Dehau de Staplande, Em.-Ch.-L. ; De Bailliencourt, dit Courcol, Paul-Théod. ; Gaspard, Pierre-Fr. ; Meurice, Henri-Em.-J. ; Tréca, Edm.-Ant.-Jos. ; Preux fils, Auguste-Humbert ; Barachin, Fr. ; Lefranc, Jules-Hector-Désiré ; Duquesne, Jos.-Alf.-Mathieu ; Lequien, Félix-Auguste, ✻.

Avocats admis au stage. MM. Leroy, Félix ; Dubois, Augustin-Louis ; Dumont, Auguste-Louis ; Clavon, Jules-Auguste ; Waché, Séraphin-Ch.-Jos. ; Deron, Jean-Pierre ; Gravis, Ernest-Célestin-Constant ; Asselin, Alfred-Félix.

Avoués près la cour, MM. Delegorgue, Louis-Augustin ; Debeaumont, Romain-Joseph ; Cuvelle, François ; Pla-Wacrenier, Jos.-Charles ; Estabel, Aimé-Marie-Jean ; Huret, Florim.-Vin.-Jos. ; Regnier ; Rolland, Benoît-François-Alf. ; Denis, Victor ; Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fel. ; Legrand, Charles-Joseph.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé ; Sailly, Louis ; Boniface fils, Augustin-Joseph ; Biancourt fils, Fr.-Alexis-Joseph ; Montaigne.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires

correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, à trois heures de relevée, et les référés devant le président, les mercredis, à onze heures du matin.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, juge d'instruction; Verley; Desmoutiers.
Juges suppléants, MM. Lemaire; Delattre; Hovelt, Edouard.
Procureur de la République, M. Courtin, ✻.
Substitut, M. Victor, Morand.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. De Clebsattel, bâtonnier; Kien; Lemaire; Delattre fils; Leurs, à Bourbourg; Cousin; Bouly de Lesdain; Drouart, Willems.

Avocats stagiaires, MM. Daras; Lefebvre; Schadel; Debaeker, à Bergues.

Avoués, MM. Carpentier; Robyn; Hovelt, Ernest; Marlière; Le Bolloche; Adam; Paulmier.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Delangue, Dumont, Delahaye, à Dunkerque; Marcant, Isoré, Ryngaert, à Bergues; Baron, Dewinter, à Bourbourg; Duchatel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Casella, à Watten; Dedryver, Carpentier, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Tresca. Suppléants, MM. Carpentier et Kien. Greffier, M. Demaegt. Huissier audiencier, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Debaeque. Suppléants, MM. De Clebsattel et Beck. Greffier, M. Claeys. Huissier audiencier, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, Massart, B. Villette, Caboche, Debaëque.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Vandeper. Suppléants, MM. Goutier et N... Greffier, M. Kieken. Huissier audiencier, M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delport, Varé, Guilbert, à Bergues. Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. Juge-de-paix, M. Decarpentry. Suppléants, MM Dubois, N...; Greffier, M. Picquart; Huissier audiencier, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. Juge de paix, M. Butor. Suppléants, MM. Demarle et Daullé. Greffier, M. Agez. Huissier audiencier, M. Duchatel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdreght, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. Juge-de-paix, M. Zoete. Suppléants, MM. Outters et Goudaert. Greffier, M. Haemaers. Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, M. Leys. Suppléants, MM. Hums, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. Greffier. M. Leys. Huissiers audienciers, MM. Dedryver et Carpentier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻.
Juges, MM. Quesnon, juge d'instruction; de Coussemacker, ✻; Leclercq.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur de la République, M. Delhomel.
Substitut, M. Lespagnol
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Decool, Bieswal, Smagghe, Deberdt, Massiet.
Avocats stagiaires. M. Kien.
Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Halynck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck; Stove, à Arnèke; Treutenaere, Herry, à Bailleul; Venière, Hamelin, à Cassel; Courty, à Merville; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu.

Juge-de-paix, M. de Coussemacker. Suppléants, MM. Ch. Smagghe et Leleu. Greffier, M. N... Huissiers audienciers, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Massiet. Suppléants, MM. Justin Loingeville et Cleenwerck. Greffier, M. Cauwel. Huissier audiencier. M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe. Bloeme, à Hazebrouck; Roussel, à Renescure; Degroote, à Wallon-Cappel; Lamps, à Caëstre; Deram, à Steenbecque.
Commissaires priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delaetre.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dathis. Suppléants, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. Greffier, M. Depuidt. Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. David. Suppléants, MM. Lotthé et Bubbe. Greffier, M. Loviny. Huissier audiencier, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, De Coussemaker, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.
Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Bollaert. Suppléants, MM. Dehandschoewerker et D'hont. Greffier, M Aernouts. Huissier audiencier, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker; Poillon, Venem, à Cassel ; D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. Juge-de-paix, M. Olivier, à Merville ; Suppléants, MM. Duquesne et Verhaeghe ; Greffier, M. Delouf, à Merville ; Huissier audiencier, M. Courty.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie fils, à Merville ; Hennion, Duflos, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; N...., à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. Juge-de-paix, M. Giloots ; Suppléants, MM. Cazein et Haeu ; Greffier, M. Legrand ; Huissier audiencier, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoutte, Haeu, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✻).
Vice-président, M. Dufresne, ✻.
Juges, MM. Boutry, Lallier, Lorel, Bourdon.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✻; Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✻; Roussel, ✻; Desrousseaux, ✻; Lucas.
Procureur de la République, M. V.-P. de Carnières, ✻.
Substituts, MM. Legrand, Gardin.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, Landas, Doutreligne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Roussel, ✻, Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✻; Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Devemy, Dubus, Quecq, Leclercq, Houzé de l'Aulnois, Compagnion, Delefosse.
Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Gentil, Lefebvre, Baratte, Serrurier, Werquin, Lepoutre, Bommart.
Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Flamen, Lemoine, Samin Ed. Desrousseaux, Frémont.
Huissiers, MM. D'Hennin, Mas, Agache, Lécutiez, Doutreligne, Desante, Coilliot, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Rousseau Broutin, Lefebvre, à Lille; Lezy, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Héaulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, N., à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing, Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Delerue. Suppléants, MM. Félix Dehau et Devemy. Greffier, M. Dusart fils. Huissier audiencier, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. -- LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Marchant. Suppléants, MM. Carlier et Sénéchal. Greffier, M. Duretz. Huissier audiencier, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Bougenier. Suppléants, MM. Brielman et Deledicque. Greffier, M. Delecroix. Huissier audiencier, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON.— LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Defrance. Suppléants, MM. Mas et Cousin. Greffier, M. Tison. Huissier audiencier, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Dancoisne. Suppléants, MM. Blondeau et Hurtrel. Greffier, M. Wallerand. Huissier audiencier, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audienees sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✻; Leclercq, ✻; Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs. MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. Juge-de-paix, M. Lesage. Suppléants, MM. Butin et Bayard-Morel. Greffier, M. Liénard. Huissier audiencier, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. MM. Castrique, Desmazières, à Armentières ; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. Juge-de-paix, M. Adam. Suppléants, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. Greffier, M. Damide. Huissier audiencier, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Tierce. Suppléants, M. Fichaux et Coppin. Greffier, M. Fleurquin. Huissier audiencier, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. MM. Coppin, à Haubourdin ; Josson, à Lomme ; Brice, à Radinghem ; Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. Juge-de-paix, M. Baras. Suppléants, MM. Candelier et Dutilleul. Greffier, M. Leleux. Huissier audiencier, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; Deron, à Aubers ; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Nœuveglise, à Ascq. Suppléants, MM. Parent et Pille. Greffier, M. Truffaut. Huissier audiencier, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. Juge-de-paix, M. Théry.

Suppléants, MM. Baudoux et Vermesch. Greffier, M. Desmazières. Huissier audiencier, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. MM Debruyn, à Pont-à-Marcq ; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. Juge-de-paix, M. Basin. Suppléants, MM. Lelong et Fauvarque. Greffier, M. Gervoson. Huissier audiencier, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. N...., à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. Juge-de-paix, M. Lanselle. Suppléants, MM. Cottigny et Lanvin. Greffier, M. Bocquet. Huissiers-audienciers, MM. Fontaine et N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix. MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. -- SECLIN.

Il réunit seize communes. Juge-de-paix, M. N.... Suppléants, MM. Collette fils et Cottignies. Greffier, M. Cornillot. Huissier-audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Truche. Suppléants, MM. Bernard et Deroubaix. Greffier, M. Meurisse. Huissier-audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Lebeuffe, ✻. Suppléants, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. Greffier, M. Desplanques. Huissier-audiencier, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. MM. Hassebrouck, Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; Cochet, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instructions par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Ployart, ✻.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction ; Quecq, Ancelin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur de la République, M. Pley, ✻.
Substitut, M. Honoré.

Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier; Renard; Leroy, Jean-Louis; Vitrant; Bouly, Eugène; D'Esclaibes, Ed.; Defremery; Wattier, Edmond; de Sars; Dutemple; Cirier; Flayelle, Auguste; Boucher, Fénelon.

Avocats stagiaires, MM. Breneau, Félix, et Desse.

Avoués, MM. Legrand, Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug.; Hourie, Lancelle.

Huissiers. MM. Demarquez, Daigremont, Boudry, dit Daniau; Hulot, Doucedame, Pluvinage, Colin, Herlin, Bommier fils, Déjardin, Bertin, à Cambrai; Picart, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Auguste Molinier, à Clary; Bultez, à Marcoing; Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON.— CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Blondin. Suppléants, MM. Defrémery; N..... Greffier, M. Fliniaux. Huissier-audiencier, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON.— CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Jnge-de-paix, M. Mallez. Suppléants, MM. Déjardin et Renaud (Jules-Pierre-Joseph). Greffier, M. Masson. Huissier-audiencier, M. Colin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Leroy, Foulon, Piettre, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commis-

saire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N....

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. Juge-de-paix, M. Wauters. Suppléants, MM. Huet et Vaillant. Greffier, M. Lansiaux. Huissier-audiencier, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert ; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. Juge-de-paix, M Parel. Suppléants, N....., N..... Greffier, M. Gros. Huissiers-audienciers, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. Juge-de-paix, M. Druesnes. Suppléants, MM. Bauchart et Fignier. Greffier, M. Galliéque. Huissier-audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM Dutemple, à Walincourt ; Bobeuf, à Clary, Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. Juge-de-paix, M. Puche. Suppléants, MM. Trocmez et Daillard-Bris. Greffier, M. Ringeval. Huissier-audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières ; Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. Juge-de-paix,

M. Decaux. Suppléants, MM. Lobry et Mesnard-Payen. Greffier, M. Taisne. Huissier-audiencier, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'engistrement et des domaines, en bureau ouvert; les mardis, aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Couloumy.
Président honoraire, M. Lebeau, ✻.
Juge, M. Dubois. Juge d'instruction, M. de Lagorce.
Juges suppléants, MM. Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye.
Procureur de la République, M. Pagart.
Substitut, M. Ch. Hazard.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. Expéditionnaire, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Demortain, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Meunier.
Avocats stagiaires, MM. Léon Vendois, Gauchet, Pillion.
Avoués, MM. Lavice, Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Duvoine, Caffieri, Couronne.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes; Mehaut, à Berlaimont; Froment, Martin, à Landrecies; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; Duchâteau, Lenclut, Marit, Bevière, au Quesnoy; Bouvier, à Solre-le-Château; Passage, Mercier; à Trélon; Guilain et Biziaux, à Bavay.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu.

Juge-de-paix, M. George. Suppléants, MM. Lavice et Arnould (Jules). Greffier, M. Farce. Huissier-audiencier, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Evrard. Suppléants, MM. Davoine et Couronne. Greffier, M. Bernadou. Huissiers-audienciers, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, à Avesnes ; Desmoulins, à Dourlers ; Antoine, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. Juge-de-paix, M. Dupont. Suppléants, MM. Coulmont et Degrignart. Greffier, M. Erouart. Huissiers-audienciers, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Delahaye, Coulmon.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. Juge-de-paix, M. Delcroix. Suppléants, MM. Paul et Emond. Greffier, M. Bruyère. Huissier-audiencier, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. Juge-de-paix, M. Béthune. Suppléants, MM. Ancelet et Bonnaire. Greffier, M. Madoulé père. Huissiers-audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Dubois, à Landrecies; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Brabant-Barthélémy. Suppléants, MM. Piette et Demonteville. Greffier, M. Carion. Huissiers-audienciers, MM. Duchâteau, Marit, Bevière, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Honoré. Suppléants, MM. Rigolet et Garçon. Greffier, M. Masson. Huissiers-audienciers, MM. Marit, Duchâteau et Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Beauvais, Lefranc et Gambart, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. Juge-de-paix, M. Horrie. Suppléants, MM. Froissart et Bayard. Greffier, M. Lesne. Huissiers audienciers, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Ouverlaux, Bottieau, à Maubeuge.
Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Lebeau. Suppléants, MM. Bever et Leroy. Greffier, M. Baligant. Huissier-audiencier, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Bever, Deharveng, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. Juge-de-paix, M. Rogier. Suppléants, MM. Macaigne et Stocquelet. Greffier, M. Méhaut. Huissiers audienciers, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fourmies; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce; les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy; Danniaux, juge d'instruction.
Juges suppléants, MM. Dumont, Honoré, Maurice.
Procureur de la République, M. Mastrik.
Substitut, M. Fiévet.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. Les mêmes que ceux de la cour d'appel.
Avoués, MM. Vigneron, Sigismond-Leroy, Boutique, Lefebvre, N..., N..., N....
Huissiers, MM. Sailly, Biencourt fils, Bracq, Tilliez, Pouillaude, Delahaye, Campion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, N..., à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.re CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Parmentier, Hector. Suppléants, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. Greffier, M. Duhen. Huissier-audiencier, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Déprés. Suppléants, MM. Cuvelle et Denis, Victor. Greffier, M. Deregnaucourt. Huissiers-audienciers, MM. Sailly et Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Duthillœul, ✻. Suppléants, MM. Nutly, Léon, et Huret. Greffier, M. Delacaze. Huissiers-audienciers, MM. Sailly et Pouillaude.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, de Bailliencourt, dit Courcol, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Delhaye, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. Juge-de-paix, M. Thivet, à Arleux. Suppléants, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. Greffier, M. Peugniez, à Arleux. Huissier-audiencier, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. Juge-de-paix, M. Horrie. Suppléants, MM. Thery et Debonte. Greffier, M. Tellier. Huissier-audiencier, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes, MM Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. Juge-de-paix, M. Luiset. Suppléants, MM. Josson et Gamonet. Greffier, M Depret. Huissier-audiencier, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies. MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✻.
Juges, MM. Girard, ✻, juge d'instruction; Boulanger, Loy.
Juges suppléants, MM. Bocca père, Dupont, Duchâteaux.
Procureur de la République, M. de Warenghien, ✻.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Delgrange.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Bocca père, Dubois, bâtonnier; Dupont, Dubus, Grar, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis; Dupont de St.-Ouen; Verdavainne, Waternau, Mangeart, Leroy, Boca, Thellier

jeune, Dubois jeune, Dufont, Foucart, Didiez, Rousseau, Collet.
Avocat stagiaire, M. Pesier.
Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Alais, Libert, N....
Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Ducret, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Charamond. Suppléants, MM. Gambon et Paillard. Greffier, M. Baboma. Huissier-audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Bossaut. Suppléants, MM. Guislain et Deruesne. Greffier, M. Azemberg. Huissier-audiencier, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Boulan. Suppléants, MM. Barbet et Dubus. Greffier, M. Squalard. Huissier-audiencier, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sunt fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, Paillard, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. Juge-de-paix, M. N....., à Bouchain. Suppléants, MM. Parent et Dupont. Greffier, M. Claisse, à Bouchain. Huissier-audiencier, M. N.....

Notaires du canton de Bouchain, MM. Bouchez fils, Cogé fils, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. Juge-de-paix, M. Bonnier. Suppléants, MM. Pureur et Bracq-Miroir, à Condé. Greffier, M. Noël fils. Huissier-audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé, MM. Mention, Martel, Carlier, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Courmaceul. Suppléants, MM. Debettignies et Paul, Charles-François. Greffier, M. Guislain. Huissier-audiencier, M. N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive gauche de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. Juge-de-paix, M. Lestoquoy. Suppléants, MM. Hédon et Horrie. Greffier, M. Joly. Huissier-andiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux véndredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM Baligand père, à Mortagne ; Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs. MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gonthier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret de l'Assemblée nationale, en date du 28 août 1848, porte que les membres des tribunaux de commerce seront élus par une assemblée composée des citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Amand Carlier.

Juges, MM. Alisse, Jacques ; Thiébaut, Gustave ; Morel, Agie ; Carlier, Charles.

Juges-suppléants, MM. Bertheloot, Choquet, Émile ; Zozime, J.-B.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Rouzé.

Juges, MM. Tilloy-Casteleyn, Prosper Derode, Jules Decroix et Masse-Lefebvre.

Juges-suppléants, MM. Decoster-Agache, Alfred Descamps, Scrive-Bigo et Max Noël.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. A. Musin.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Lallier, Alphonse ; Duchange, Dufrénois et Pierre Levêque.

Juges-suppléants, MM. Alexis Crespin, Decomble, Cornaille-Leroy et Dehollain.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Théodore Canonne.

Juges, MM. Bracq-Dabencourt, Carlier-Mathieu, Émile Lefebvre et Delame-Lelièvre.

Juges-suppléants, MM. Prignet, Ledieu-Debève, Dècle et Amédée Giard.

Greffier, M. Bardébienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a prescrit la réorganisation des conseils de prud'hommes d'après de nouvelles bases.

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum et de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui des prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le préfet, pour procéder, à la majorité relative, à la désignation, dans leurs catégories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des membres à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément sur la liste des candidats, les patrons à l'élection des prud'hommes ouvriers, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déférée par voie d'élection à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence est de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliations. Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les contestations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Il a été procédé, en 1848, aux élections des membres des conseils des prud'hommes, dans les formes ci-dessus indiquées.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voici la désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Ernauld-Bayart; Requillart-Desaint; Lefebvre, Louis; Screpel, Jean-Baptiste; Derville, Louis; Lejeune-Mathon.

Ouvriers. — MM. Verlais, Henri; Lerouge, Jean-Baptiste; Buisine, Benjamin; Joël-Delaplace; Aug. Biset; N....

LILLE.

Patrons. — MM. Delobel ; Deblock ; Scrive, Édouard ; Vernier ; Cox ; Dutilleul, Jérôme ; Rudot.

Ouvriers. — MM. Boulen, Philippe ; Brunin, François ; Millescamps ; Lepez, Antoine ; Schneider ; N....; N....

CAMBRAI.

Patrons. — MM. Doudan, Célestin ; Hattu, Adolphe ; Basuyau, Jean-Baptiste ; Crénon, Nicolas ; — Dambrine, Pierre.

Ouvriers. — MM. Liévin, François ; Choquenet, Louis ; Caffiau, François ; Monduit, André ; Beaudumont, Augustin.

DOUAI.

Patrons. — MM. Demarquette ; Butruille ; Her, Joseph ; Vandeneycken ; Poncelet ; Coulmont ; Cattelain ; Devred.

Ouvriers. — MM. N.... ; Dhellemme ; Devillers ; Hanotte ; Cappart ; Moreau ; Dulieu ; Rabut.

TOURGOING.

Patrons. — MM. N... ; N.... ; N.... ; N.... ; Glorieux, Charles.

Ouvriers. — MM. N.... ; Cormont, Henri ; Christory, André ; Huddeline, Édouard ; N....

ARMENTIÈRES (1).

Patrons. — MM. Béghin, Antoine ; Six, Flipo ; Raynaers ; Debarge ; Vanoye ; Thutin, Léon ; Cary, Alexandre.

Ouvriers. — MN. Delabeau, Stanislas ; Lamerant, Augustin ; Barlet, Fidèle ; Neuet, Jean-Baptiste ; Debaque, Carlos ; Dhorne, Jean.

VALENCIENNES.

Patrons. — MM. Lewille, Édouard ; Renotte, Louis ; Raux, Ferdinand ; Clavelly, Zéphirin ; Marquis, Auguste ; Nicolle Carpentier ; Val, Amand.

Ouvriers. — MM. Ansac, Louis ; Serret, Pierre ; Marlot, Hippolyte ; Lamorice, Antoine ; Colin, Louis ; Brisseville, François ; Girardot, Félix.

(1) Un décret du 4 décembre 1849 a porté à douze le nombre des membres du conseil.

ORGANISATION MILITAIRE. — 2.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du gouvernement provisoire en date du 28 avril 1848, la division militaire ayant paru chef-lieu, Lille prend le N.o 2, et comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Foucher (C. ✵), général, commandant la division.
M. de Cornely ✵, chef d'escadron, aide-de-camp.
M. Merle de Labrugière de Lavaucoupet (O. ✵), lieutenant-colonel, chef de l'état-major de la 2.e division militaire.

MM.
Mazel du Goulot (O. ✵), chef d'escadron,
Béraud, capitaine d'état-major,
Péchin, idem,
Leroy, ✵, idem,
Deguilly, idem,
Conigliano, idem,
} attachés à l'état-major.

Gouttière, ✵, capitaine secrétaire-archiviste de la division.

Première Subdivision.

MM.
De Bourgon (O. ✵), général de brigade, commandant le département du Nord.
De Villette, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.
Drouets (O. ✵), colonel.
N...., chef de bataillon.
Lachalmelle, ✵,
Ricard, ✵,
Tayrac,
} capitaines, adjudants de place.
Douai de Joux,
Guesnu, ✵,
} lieutenants, adjudants de place.

CITADELLE DE LILLE.

MM.
Choppin (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.
Hoguet, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
De Smidt (C. ✻), colonel, commandant de place.
Crocy, ✻, capitaine, | adjudants de place.
Wahart, ✻, capitaine, |
Bourgogne, ✻, lieutenant, |

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.
Léon (O. ✻), colonel, commandant de place.
Oshée, ✻, capitaine, | adjudants de place.
Malroux, lieutenant, |

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE,

MM.
Garrido (O. ✻), colonel, commandant de place.
Guislain, ✻, capitaine, | adjudants de place.
Piquard, lieutenant, |
Bouvier, ✻, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Demassieux (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Magnié, ✻, capitaine, | adjudants de place.
Nouguier, lieutenant, |

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Gibert (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Duquesne, ✻, capitaine, adjudant de place.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Pousard (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.
Raspi, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé (O. ✻), chef de bataillon, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Chaboud, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Houdaille (O. ✻), chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS..

M. Derombies, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
N..., commandant l'artillerie dans la 2.e division militaire.
De la Bajonnière (O. ✻), lieutenant-colonel, adjoint au commandant.
Mercklein, ✻, professeur de sciences appliquées.
Malet, professeur de dessin et de fortification.
N..., répétiteur de mathématiques.
Gagnard, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Baron, id de deuxième classe.
Parisot, maître artificier.

FONDERIE DE DOUAI.

MM.
David (O. ✻), chef d'escadron, directeur.
Martin, Eugène, capitaine de première classe, sous-directeur.
Ponsard, Moulin, Lefebvre de Gouy, capitaines de deuxième classe, adjoints.
Logerot, ✻, garde d'artillerie de première classe.
Himmelspach, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, contrôleur de la fonderie
Fennetaux, contrôleur adjoint.
Cartier, ouvrier d'état.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

MM.
Beuzet (O. ✱), colonel, directeur, à Douai.
Moreau, (O. ✱), lieutenant-colonel, sous-directeur, à Douai.
Giraud (O. ✱), idem, commandant l'artillerie, à Lille.
Dodeman, ✱, chef d'escadron, idem, à Cambrai.
Noizet-St.-Paul, ✱, idem, idem, à Valenciennes.
Huguenet, ✱, idem, idem, à Condé.
Maurice, capitaine en premier, idem, à Maubeuge.
Merlin, capitaine en second, idem, à Douai.
Peloux, idem, idem, à Valenciennes.
Canongète de Canecaude, idem, idem, à Douai.
Lebeau, idem, idem, à Lille.
Thévenot, cap. en résidence fixe, comm.t l'artill., à Bergues.
Maurice, ✱, idem, idem, à Maubeuge.
Devaux, ✱, idem, idem, à Avesnes.
N..., idem, idem, à Bouchain.
Sorin, ✱, idem, adjoint au command.t, à Cambrai.
Gontier, ✱, idem, idem, à Condé.
Simon, ✱, idem, idem, à Douai.
Debray, idem, idem, à Lille.
Hourlet, idem, idem, à Valenciennes.
Lefebure, ✱, idem, commandant l'artillerie, à Landrecies.
N..., idem, idem, au Quesnoy.

GÉNIE.

3.e DIRECTION. — LILLE.

M. Belmas (O. ✱), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE LILLE.

MM.
Frémont, ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef à Lille.
De Ledinghem de Lattaignaut, capitaine en premier de l'état-major du génie, à Lille.
Lambert, capitaine en second de l'état-major du génie, à Lille.
Ferré, idem, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Thomas, ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Douai.
Antoine, ✱, capitaine de l'état-major du génie en premier, } à Douai.
Esnault, idem, en second, } à Douai.
St.-Quentin, idem, idem, } à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Schœlcher, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Valenciennes.
Lecucq, capitaine en second de l'état-major du génie.
Staincq, capitaine en second, à Valenciennes.

PLACE DE CONDÉ.

M. Guérin, chef de bataillon, ingénieur en chef, à Condé.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauché-Chaumont, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef, à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Vialla, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef,
Merlin, capitaine en second de l'état-major du génie,
Segoing d'Augis, idem idem.
} à Dunkerque.

PLACE DE BERGUES.

MM.
Lefèvre, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Bailleul, idem, idem.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Barrabé, capitaine en second, ingénieur en chef.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Ribot, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Jallibert, capitaine en second de l'état-major du génie.
Guyart, idem idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✻, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Dupont, capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Mayette, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.



PLACE DE LANDRECIES.

M. Beauvalet, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin, ✻, capitaine en premier de l'état-major du génie, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

Gossart, commissaire de 3.e classe, adjoint pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie, à Lille.

De Beaulincourt, ✻, chef d'escadron d'artillerie, inspecteur de la raffinerie, y résidant.

M. Bonnier, Louis, maître raffineur commissionné.

Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✻), intendant de la 2.e division militaire.

Viallet, ✻, sous-intendant de première classe,	à Lille.
Cerfbeer, ✻, — —	à Lille.
N....., adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire.	à Lille.
Dubois, ✻, sous-intendant de première classe,	à Douai.
Marulaz, sous-intendant de deuxième classe,	à Cambrai.
Domergue (O. ✻), — —	à Valenciennes.
Cicille, ✻, — —	à Dunkerque.
Duplessix-Pégasse, ✻, — —	à Maubeuge.
Maitreheu, commis entretenu de première classe, chef de bureau de la deuxième division militaire,	à Lille.
Maréchal, commis entretenu de première classe,	idem.
Deneker, — de deuxième classe,	à Dunkerque.
Ackermann, — de troisième classe,	à Valenciennes.
Mure, — de deuxième classe,	à Maubeuge.
Broquet, — de troisième classe,	à Lille.
Gravelle, — de deuxième classe,	à Douai.

Bert, commis entretenu de deuxième classe,			à Lille.
Mehl,	—	—	idem.
Seider,	—	—	à Cambrai.
Ricœur,	—	—	à Lille.
Paternotte,	—	—	à Lille.

PLACE DE LILLE, Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Cazeneuve, médecin ordinaire de première classe.
Fabre, médecin ordinaire de deuxième classe,
Murville, ✻, chirurgien principal,
Parise, chirurgien aide-major,
Scrive, chirurgien-major,
Thurin, chirurgien aide-major,
N..., pharmacien principal,
Leprieur, pharmacien aide-major,
Garreau, idem idem,
Coulier, idem idem,
} à Lille.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Mées, ✻, officier d'administration, comptable de première classe.
Malaitré, adjudant d'administration en premier.
Topein, idem idem.
Guibout, adjudant d'administration en deuxième.
Landru, idem idem.
Ozaman, aumônier.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.

Royé, officier d'administration comptable,
Douhaint, adjudant d'armement en premier,
Fichu, adjudant d'administration en deuxième,
} à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Estassin, officier d'administration comptable, chef de bureau de centralisation, à Lille.

Lheureux, officier d'administration principal, comptable du service des vivres, à Lille.

Léonard, adjudant d'administration en premier, attaché au bureau de centralisation.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.
Leconte-Dufour, entrepreneur de la 2.e division.
Richard, agent en chef.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.
Chaumont, chef de service.
Costé, préposé.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

N..., entrepreneur général, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.
Simon, médecin ordinaire de 2.e classe,
Lambert, chirurgien aide-major,
Cogez, pharmacien-major,
Dehous, chirurgien sous-aide,
} à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Sohet, adjudant d'administration en 1.er, comptable,
Dessiter, aumônier,
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Niobey, adjudant d'administration en second chargé du service des vivres et des fourrages.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, préposé.

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Deslendes, médecin ordinaire,
Fenin, chirurgien-major,
N..., chirurgien aide-major,
Boichegrain, pharmacien-major,
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Fondin, officier comptable,	à Cambrai.
Guédin, adjudant d'administration en second,	
Baptiste, élève d'administration,	
Thenard, aumônier,	

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, officier d'administration, comptable de première classe.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, préposé.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Pontier, médecin ordinaire,	à Valenciennes.
Malle, chirurgien-major de 1.ere classe,	
Philippe, pharmacien aide-major,	

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Darcy, adjudant d'administration en premier,	à Valenciennes.
N..., adjudant en premier,	
Badin, adjudant d'administration en second,	
N..., idem.	
Lehoucq, aumônier,	

SERVICE DES VIVRES.

M. Graëb, officier d'administration, comptable de première classe.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, préposé.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. De Saint-Victor, adjudant d'administration en premier, comptable

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, préposé.

PLACE DE MAUBEUGE, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Broussais, médecin ordinaire de première classe,
Judas, chirurgien-major de première classe,
Coquelet, pharmacien-major de deuxième classe,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Millon, adjudant en premier, comptable.
Denis, adjudant d'administration en second,
Fatré, aumônier,
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Prevost de Borde, adjudant d'administration en premier, comptable.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, préposé.

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, préposé.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Delavie-Bettier, entrepreneur.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.
Blocaille, ✲, chef d'escadron commandant,
Gros, ✲, capitaine,
Lapierre, ✲, lieutenant-trésorier,
} à Lille.
N..., lieutenant.
Delaplace, capitaine, à Dunkerque.
Francke, sous-lieutenant, à Hazebrouck.
Reibel, ✲, lieutenant, à Cambrai.
Tordeux, lieutenant, à Avesnes.

ıère, capitaine, à Douai.
), lieutenant, à Valenciennes.

compagnie du département du Nord est composée de 35 brigades, ;0 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, lacées dans les localités ci après désignées,

	Commandants.
ı cheval à Dunkerque.....	M. Théry, ✻, maréchal-des-logis.
id. Bergues........	M. Coplo, maréchal-des-logis.
id. à Gravelines.....	M. Duquesnois, brigadier.
id. à Watten.......	M. Dehaye, brigadier.
id. à Hazebrouck....	M. Lamory, maréchal-des-logis.
id. à Bailleul.......	M. N..., brigadier.
id. à Cassel.........	M. Honoré, maréchal-des-logis.
à pied à Merville.......	M. Roussel, brigadier.
à cheval à Lille.........	MM. D'hers, maréchal-des-logis; Pruvot, brigadier; Colard, brigadier.
. cheval à Roubaix... ...	M. Lemaire, maréchal-des-logis.
id. à P.-à-Marcq.....	M. Lannoi, brigadier.
id. à Armentières....	M. Piard, brigadier.
id. à Fournes.......	M. Legrand, brigadier.
id. à Quesnoy-s.-D...	M. Caron, ✻, maréchal-des-logis.
id. à Cambrai......	M. Wiart, maréchal-des-logis.
id. au Cateau.......	M. Huchard, brigadier.
id. à Solesmes.......	M. Antoine, brigadier.
id. à Masnières.....	M. Quinard, brigadier.
id. à Avesnes.......	M. N..., maréchal-des-logis.
id. à Maubeuge.....	M. Wallerand, maréchal-des-log.
id. à Trélon........	M Pasquet, brigadier.
id. à Landrecies.....	M. Moucheront, brigadier.
id. au Quesnoy......	M. Delaoutre, brigadier.
id. à Bavay.........	M. Delahaye, brigadier.
ı pied à Solre-le-Château..	M. Savard, maréchal-des-logis.
à cheval à Douai........	MM. Blanchart, maréchal-des-logis; Durand, brigadier.
ı pied à Douai...........	M. Cornilus, brigadier.
ı cheval à Orchies.......	M. Dumont, brigadier.
ı pied à Marchiennes.....	M. Chaveheid, brigadier.
ı cheval à Valenciennes...	MM. Thion, maréchal-des-logis; Dehoorne, brigadier.
ı pied à Denain..........	M. Lebrun, brigadier.
ı cheval à Bouchain......	M. Canat, brigadier.
id. à Condé.........	M. Lohé, brigadier.
id. à St.-Amand.....	M. Mangavelle, brigadier.

MARINE.

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru, commissaire de la marine de 2.e classe, chef du service du sous-arrondissement de Dunkerque.
Omnès, sous-commissaire de 2.e classe, chargé de l'inscription maritime.
Jolly, aide-commissaire, chargé des approvisionnements, travaux, etc.
Gosselin, aide-commissaire, chargé des fonds, revues, etc.
Platrier, commis entretenu.
Wood, idem.
Laurent, idem.
Godinet, sous-contrôleur chargé du contrôle.
Gallet, ✻, trésorier des invalides de la marine.
Terquem, professeur d'hydrographie.
Menneboo, médecin civil chargé du service de santé de la marine.
Demaison, piqueur surveillant les travaux.
Rouillé, syndic des gens de mer.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Prud'homme, aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime.
Torris, préposé du trésorier des invalides.
Merlin, syndic des gens de mer.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur-général du département du Nord. M. Guilhem, ✻, à Lille.

Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque; — Montaigne, à Hazebrouck; — Cordier, à Cambrai;

— Cabaret, à Avesnes; — Guilmot, ✻, à Douai; — Lafaurie, à Valenciennes.

Payeur du trésor national, M. Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

ENREGISTREMENT ET DOMAINE.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la lo du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, ✻, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction, M. Duhamel.

Inspecteur, M. Morillot, ✻, à Lille.

Vérificateurs, MM. Waymel, de première classe, à Cambrai; Suchet, idem à Lille; Poissonnier, idem à Lille; Walter, idem à Douai; Lambert, idem à Dunkerque; Honoré, de troisième classe, à Avesnes; Duponchel, à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Bertrand, } à la direction.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot, } à la direction.
Timbreur, M. Trinquecoste, } à la direction.
Tourne-feuilles, la veuve Braccio, } à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendammont, un débit spécial de timbre, ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126, à Lille; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans des communes rurales du département.

BUREAUX.

	Bureaux		Receveurs.
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM.	Demool.
	Bourbourg		Malot.
	Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
		Domaines et actes judiciaires	Delamarre.
		Hypothèques	Follet.
	Gravelines		Lesage.
	Hondschoote		Wallet.
	Wormhoudt		Duché.

Arrondissement	Bureau		Receveurs.
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul	MM.	Rossert.
	Cassel		Malot.
	Hazebrouck.	Enregistrement	Gratian.
		Domaines et hypothèques	Lecomte.
	Merville		Barizel.
	Steenvoorde		Boutonnet.
Arrondissement de Lille.	Armentières		Calonne.
	Cysoing		Harbaville.
	Haubourdin		Sy.
	La Bassée		Larangot.
	Lannoy		Rossert.
	Lille.	Enregistrement	Duhamel.
		Successions et timbre	Devienne.
		Domaines, actes judiciaires et timbre	Monnoyeur.
		Hypothèques	Varry.
	Pont-à-Marcq		Hablot.
	Quesnoy-sur-Deûle		Baucheron.
	Roubaix		Avignon de Morlac.
	Seclin		Aubry.
	Tourcoing (pour les deux cantons)		Destelle.
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Enregistrement	Audran.
		Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
		Hypothèques	Lacaze.
	Carnières		Picart.
	Clary		Bonnière.
	Le Câteau		Barrière.
	Marcoing		Demonchaux.
	Solesmes		Bottiau.
Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Enregistrement	Martin.
		Hypothèques et domaines	Samin.
	Bavay		Jacquet.
	Berlaimont		Leidié.
	Landrecies		Henrion.
	Le Quesnoy		Dupont.
	Maubeuge		Pouillaude de Carnières.
	Solre-le-Château		Bonneau.
	Trélon		Titon.

			Receveurs.
Arrondissement de Douai.	Arleux		MM. Husson.
	Douai.	Enregistrement	Déprès.
		Domaines et actes judiciaires	Wavrin.
		Hypothèques	Chambert.
	Marchiennes		Bacaud.
	Orchies		Lahaussois.
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain		Martinot.
	Condé		Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons)		Reynier.
	Valenciennes.	Enregistrement	Piérart.
		Domaines	Lefébure.
		Hypothèques	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize divisions de première classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. H. Renard, ✻, à Lille.
Inspecteur, M. Carpentier de Juvigny, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Vitié, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly, à Roubaix ; Bonnet, à Valenciennes ; De Morcourt, à Dunkerque.
Contrôleurs de première classe, MM. Maury, à Cassel ; Bigot, à Maubeuge ; De Monchaux, à Saint-Amand ; Pannerot, à Lille ; Lefébure, à Wazemmes ; Vion, à Douai ; de Pondaries, à Douai.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Dufaux, à Cambrai ; Duchastelet, à Hazebrouck.
Contrôleurs de troisième classe, MM. Gagon, au Quesnoy; Pradel, à Avesnes ; Adam, à Lille ; Claverie, à Cambrai.
Surnuméraires, MM. Lelièvre, Fournier, Vernemmen ; aspirant hors de concours, M. Behaghel.

CADASTRE.

M. Heurley, géomètre en chef.
M. Ricard, géomètre triangulateur.
MM. Vigreux, D'Herbomez, Durand, Dufour, Ponsot, Balligand, Couteaux, Dupuis, géomètres de première classe,

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. Molroguier, ✲. à Lille.

Bureaux de la direction. MM. Borel, premier commis ; Morel, deuxième commis ; Tranchepain, Choqueel, Sanson, Létocart, Mons, Deberckem, Dethoor, Ricourt, Courtois, Debert, Huguier, Merchez, Chassignet, Lampstaës.

Inspecteur, M. Jardin, à Lille.

Contrôleurs ambulants, MM. Morel, Caron, Le Couturier, à Lille.

SUCRE.

Contrôleur du service des sucres dans tout le département, M. Jéronnet, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Contrôleur principal, M. Charvet, à Dunkerque.

Premier commis, M. Renault ; deuxième idem, M. Vergnière.

Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Lefebvre ; Joly, à Dunkerque ; Martin, à Bergues.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Duchet, à Bergues ; Jeanson, à Bourbourg ; Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Contrôleur principal, M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck.

Receveur particulier, entreposeur et chef d'arrondissement, M. Spycket, à Hazebrouck.

Commis, M. Michel, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville, MM. Cagin, à Hazebrouck ; Armynot-Duchatelet, a Bailleul.

Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Receveur principal, M. Gréard, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. Lanet, à Lille.

Contrôleurs, MM. Martin, contrôleur chef ; Douet, à Lille.

Contrôleur près l'entrepôt des sucres, M. Lejosne, à Lille.
Receveur, M. Peteau Grandcour, à Lille.
Contrôleur de garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Durain.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Sutils.
Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Lefort des Ylouses.
Receveur particulier sédentaire, M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Baudron de Lamotte.
Receveur particulier sédentaire, M. Mosac.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Grosdemange.
Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Mangnier.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Contrôleur principal, M. Simonin, à Cambrai.
Premier commis, M. Raoux ; deuxième idem, M. Herou ; troisième idem, M. Lefebvre.
Receveur particulier er entreposeur des tabacs, M. Renault, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Nogret, à Cambrai.
Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Contrôleur principal, M. Bévière, à Avesnes.
Premier commis, M. Lantin ; deuxième idem, M. Brondel.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Cagin, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Jacob, à Maubeuge.

Receveur particulier sédentaire, M. Maillart, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Contrôleur principal, M. Dupont, à Douai.
Premier commis, M. Devos ; deuxième idem, M. Guerout.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Derenty.
Contrôleurs de ville, MM. Rody, à Douai ; Bourgogne, à Cantin.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais, à Arleux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Contrôleur principal, M. Sorbier, à Valenciennes.

M. Kolb, premier commis ; M. Monard, deuxième idem ; M. Borel, troisième idem ; M. Tanton, quatrième idem.

Receveur particulier et entreposeur de tabacs, M. Nozerine, à Valenciennes.

Contrôleur de ville, MM. Boudin, à Valenciennes ; Foucault, à Marly.

Contrôleur de garantie, M. Clinckaert, à Valenciennes.
Receveur de navigation, M. Magon-Dubos, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville, M. Boudville.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. de Rivière.
Receveur particulier sédentaire, M. Dupont.
Receveur de navigation, M. Cabrol.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Derély.
Receveur particulier sédentaire, M. Alleyrat.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Meynier.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

SERVICE DES TABACS.

Par arrêté du gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au premier janvier 1852, par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1851, 980 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,211,000 kilog. de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.........	900 hectares,	3,000,000 kilog. de tabac.
Hazebrouck.	80 id.,	211,000 id.
Total....	980	3,211,000

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Rouher, ✲, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Anglas.
Contrôleur de fabrication, M. Leloup.
Garde-magasin, M. Rocaz.
Sous-contrôleur de fabrication, M. Petit-Dufrenoy.

Bureaux.

MM. Jehl, premier commis.
Méchin, deuxième idem.
Duchesne, commis de première classe.
Lecharpentier, commis de deuxième classe.
Dezobry, commis de troisième classe.
Duret, commis de troisième classe.
Applincourt, surnuméraire.

CULTURE.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Lecuyer.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. Bizot, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Duranton, à Lille.

Magasin de transit à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Fleurent.
Contrôleur de magasin, M. Joudain.

Magasin de Merville.

Garde-magasin, M. Chemin.
Contrôleur de magasin, M Buzenot.
Contrôleur de culture, M. Vallage.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing, c'est-à-dire un développement de frontière de 18 myriamètres.

La direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de ceux de Douai et de Lille.

Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de la République, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, quatre principalités et treize capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de six principalités et de quinze capitaineries. Son personnel est de 1,305 employés, savoir: 14 employés supérieurs; 116 employés de bureaux et 1,175 employés du service actif.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. de Kolly, ✠, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Laffon de Ladebat, premier commis; Wattin, second idem;

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies qui appartiennent à la direction de Charleville.

Delattre, troisième idem; Chabanel, commis attaché; Bouly de Lesdain, idem; Faucheur, idem; Déborde, idem.

MM. Bouve, de Hangest, Prévost, Cornemont, André et Laveran, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Boucher-Précourt, ✻, inspecteur principal.
Tarayre, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal, receveur principal.
Delaetre, sous-inspecteur sédentaire.
Matis, idem.

Contrôleurs. MM. Collin, Birot de Ruelle, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs, MM. Mathorez, Sordot, Perrette, Crépin, Pétiaux, Giovanelli, Paris et Mazurier.

Commis principaux de première classe. MM. Hovelt, Espicier, Désirat, Cadet, dit Degravier.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Morel (Victor). Cornemont, Olivier, Evrard.

Commis de première classe. MM. Simon, Foigne, de Gouyon de Beaucorps, Dany, Caron. Surnuméraire, M. Buyssens.

Gardes-magasins. MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, receveur; Martin, Devaux, visiteurs; Carnin, garde-magasin.

Zuydcoote, MM. Paravicini, receveur; Deman, visiteur.

Ghyvelde, M. Aude, receveur.

Bergues, M. Bauchet, receveur.

Labrouckstraete, M. Schüler, receveur.

Oost-Cappel, MM. Cahagnet, receveur; Lebuhotel, visiteur.

Wormhoudt, M. Eloy, receveur.

L'Etoile, M. Dugard, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, capitaine à Dunkerque.
Leroy, lieutenant à Dunkerque.
Danctoville, lieutenant à Dunkerque.
Bimon, idem. idem.

Suvelier, lieutenant à Fort-Philippe.
Sénéca, idem à Mardyck.
Dromaux, idem à la Tente-Verte.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Boileau, capitaine à Hondschoote.
Heine, lieutenant à Ghyvelde.
Chassaing, id. à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, capitaine à Bergues.
Venet, lieutenant à Téteghem.
Cauchy, idem à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK

M. Tourret, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, receveur peincipal.
Blanc, commis principal de deuxième classe.
Vandaele, commis de première classe.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque, M. Angois, receveur.
Steenvoorde, MM. Doublet, receveur; Huet, Deschamps, visiteurs.
Boeschêpe, M. Collin, receveur.
Schaexhen, M. Coquelet, receveur.
L'Hazewinde, M. Chocquet, receveur.
Bailleul, MM. Fay, receveur; Doué, St.-Amour, Gorsas et Tortel, visiteurs.
La Cornette, M. Morin, receveur.
Outtersteene, M. Moucheront, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Cédé, capitaine à Steenvoorde.
Choteau, lieutenant à Godewaersweld.
Sindic, idem à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, capitaine à Méteren.
Deneuville, lieutenant à Berthen.
Demory, idem à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthem, Schaexhem, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier, capitaine à Hazebrouck.
Bouchez, lieutenant à Strazeele.
Lafontaine, idem à Bavinckhove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Cornette, L'Hazewinde, Bavinckhove, Hazebrouck, Caëstre, Strazeele, Outtersteene et la Verte-Rue.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Prevost, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Dutrembley, receveur principal.
Petit-Clerc, commis principal de première classe.
Cornille, commis principal de deuxième classe.
Malingre, commis de première classe.
Faton, idem.
Sallès-Bonny, idem.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau, MM. Leleu, receveur; Boucher de Crèvecœur, visiteur.
Pont-de-Nieppe, MM. Nollen, receveur; Mundtvieller, visiteur.
Houplines, M. Tardé, receveur.
Bizet, M. Bouché, receveur.

Pont-Rouge, MM. Chouffe, receveur; Herbeck, visiteur.
Deûlémont, MM. Derruder, receveur; Cary, visiteur.
Pont-de-Warnêton, M. Defontaine, receveur.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Doyelle, receveur.
Comines, MM. Bouvy, receveur; Baranger, visiteur.
Wervicq, MM. Boëhler, receveur; Ganeval, visiteur.
Rue de la Lys, M. Verron, receveur.
Steenwerck, M. Bouché, receveur.
Wez-Macquart, MM. Maillard, receveur; Cardock, visiteur.
Pérenchies, M. Duhem, receveur.
La Chapelle-Grenier, M. Demametz, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. David, capitaine à Armentières.
Ducornu, lieutenant à Houplines.
Colombier, lieutenant à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Vernet, capitaine à Comines.
Delobel, lieutenant à Wervicq.
Aublin, lieutenant à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Beaucertain, capitaine à la Chapelle-Grenier.
Navel, lieutenant à Wez-Macquart.
Degency, lieutenant à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, L'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Bonard, inspecteur principal.
M. De Meaux, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✻, receveur principal.
Vancassel, sous-inspecteur sédentaire.
Maupin, contrôleur.

Vérificateurs. MM. Dannin, Laurence, Déus, Demon, Bergerot Bianchi.

Commis principaux de première classe. MM. Tugghe, Hébert, Woirhaye.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Blouet, Guéricy, Glénisson.

Commis de première classe. MM. Demeaux, Leclercq, Sinsoilliez, Six, Bellon, Cassan, Lecomte, Charle.

Surnuméraire. M. Servais.

Garde-magasin. M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Fabrique de la Madeleine-lez-Lille, MM. Vaillant, commis de première classe; Filliastre, commis de deuxième classe.

Fabrique de Loos, MM. Quignon, commis de première classe; Lefebre, commis de deuxième classe.

Halluin, MM. Bouchez, receveur; Gérard, Lasescuras-Lépine, Acker, visiteurs.

Riscontout, M. Delaporte, receveur; Hus, visiteur.

La Marlière, M. Minon, receveur.

Le Touquet, M. de Lamustière, receveur.

Tourcoing, MM. Mathorez, sous-inspecteur; Vandeville, receveur; Delaunay, Hinet, Vanderpol, Delevaque, Deborde, Lefrançois, visiteurs.

Roubaix, MM. Parsy, receveur; Copin, Millot, Perret, Carion, Krabbe, visiteurs.

Wattrelos, MM. Vandeville (Louis), receveur; Monnier, Gervoson, visiteurs.

Leers, M. Legaigneur, receveur.

Toufflers, MM. Morin de la Pillière, receveur; Chelloneix, visiteur.

Lannoy, M. Caire, receveur.

Baisieux, MM. Luerc, receveur; Coupin, Mulier, Verrier, visiteurs.

St.-André, MM. Rouxel, receveur; Malleville, visiteur.

Marcq-en-Barœul, MM. Magnin, receveur; Taverne, visiteur.

Mons-en-Barœul, MM. Chatelain, receveur; Faucheur, visiteur.

Fives, MM. Marthory, receveur; Roger, visiteur.
Pont-à-Marcq, MM. Langevin, receveur; Topin, visiteur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, capitaine à Tourcoing (Ville).
Foigne, lieutenant, idem.
Désoriez, idem à Tourcoing (station).
Collart, idem à Roncq.
Husson, idem à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, Lamarlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, capitaine à Chéreng.
Pauchet, lieutenant à Baisieux.
Gelon, idem à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, capitaine à Lille.
Sant, lieutenant à St.-André.
Boville, idem à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Duval, capitaine à Ennetières.
Dardenne, lieutenant à Sainghin.
Dufeutrel, idem à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin et Pont-à-Marcq.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Cabanes, premier commis; Nortier, deuxième idem; Ser-

pette, troisième idem ; Vandal, quatrième idem ; Charligny, cin quième idem ; Hugon, sixième idem.

Surnuméraires, MM. Gilbert, Petreman, Baudin.

INSPECTION D'ORCHIES.

Inspecteur, M. Chabot.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Orchies.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, receveur principal.
Farez, contrôleur, détaché à Douai.
Carerre-Tisné, vérificateur.
Lhôte, commis de première classe.
Honoré Eugène, idem.
Van-Bambeke, idem de deuxième classe.
Willems, surnuméraire.

Cysoing, M. Rogier, receveur.

Bourghelles, M. Henrion, receveur.

Mouchin, MM. Dorigny, receveur ; Gautier, visiteur.

Marchiennes, MM. Thiéry, receveur ; Bouchez, visiteur.

Flines, M. Julien, receveur.

St.-Amand, MM. Lesage, receveur ; Bertherand, Le Mareschal, visiteurs.

Rumegies, MM. Gobin, receveur ; Mineur, visiteur.

Maulde, MM. Genez, receveur ; Pierrot, visiteur.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Tests, inspecteur.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Sayvé, receveur principal à Condé.
Lemor, sous-inspecteur idem.
De Baritault, Lelièvre, Georges, Kerst, vérificateurs.
Tesmoing, commis principal de deuxième classe.
Weyer, Courtois, St.-Martin de Beyrie, commis de première classe.

Fresnes, M. Dineux, receveur.

Mortagne, MM. Thouvenin, receveur ; Faivre, Nicolas, visiteurs.

Hergnies, M. Tricot, receveur.
Vieux-Condé, M. Sapin, receveur.
Le Coq, MM. Fontaine, receveur; Lacauchy, visiteur.
Crespin, M. Bouché, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, receveur principal.
Durand de Prémorel, sous-inspecteur.
Mineur, contrôleur.
Teinturier, Adolphe; Macqueron, Honoré, Fournier, Wanwormhoudt, vérificateurs de première classe.
Lelièvre, Auguste, commis principal de première classe.
Huin, commis principal de deuxième classe.
Delcroix, Boyer, Cornille, Dahirel, Teinturier, Camille, commis de première classe.
Blanc-Misseron, MM. Sautteau, receveur; Lay, Honoré, Nortier, visiteurs.
Marchipont, M. Drapier, receveur.
Sebourg, MM. Nicollet, receveur; Cordon, visiteur.
Hellesmes, M. Durand, receveur.
Raismes, MM. Mathieu, receveur; Lecerf, visiteur.
Bruay (route), MM. Courteville, receveur; Delestre, visiteur.
Bruay (canal), M. Abraham, receveur.
Saint-Saulve, M. Lemoine, receveur.
Marly, MM. Malez, receveur; Combet, visiteur.
Fabrique de soude à Aniche, MM. Charrin, commis de première classe; Vinchon, idem de deuxième classe.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Maine, inspecteur.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Picot, receveur principal.
Perin, vérificateur de troisième classe.
Millevoix, commis de première classe.
Ponchau, idem de deuxième classe.
Lécuyer, surnuméraire.
Bellignies, MM. Bocquillet, receveur; Lancelle, visiteur.
St.-Vaast, M. Lairé, receveur.
Hergnies, M. Penaud, receveur.
Hon, M. Lefebvre, receveur.

Malplaquet, MM. Venet, receveur ; Margaine, visiteur.
Gognies-Chaussée, M. Fournier, receveur.
Baudignies, M. Buissart, receveur.
Le Quesnoy, M. de Valensart, receveur.
Berlaimont, M. Morin de la Pillière, receveur.
Petit-Maubeuge, M. Descamps, receveur.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Bersot, inspecteur.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe, receveur principal.
Debussi, sous-inspecteur.
Laveuve, vérificateur de première classe.
Smet-Jamar, vérificateur de deuxième classe.
Boutté, commis principal ; De Bigault-Casanove, Meurisse, commis de première classe.

Bettignies, MM. Mareschal, receveur ; Feret, Housquins, visiteurs.
Villers-Sire-Nicole, M. Fournier, receveur.
Vieux-Rengt, M. Jourdan, receveur.
Jeumont, MM. Schüler, receveur ; Lançon, Poucet, Fauconnier, visiteurs.
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, receveur ; Guilbert, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, receveur principal.
Hencart, vérificateur de troisième classe.
Aliamet, Bulsot, commis de première classe.
Hestrud, M. Billiet, receveur.
Solre-le-Château, M. Baudoux, receveur; Ferras, visiteur.
Clairfayts, M. Marrier de Chauteloup, receveur.
Eppe-Sauvage, M. Rognon, receveur.
Wallers, M. Dumont, receveur.
Trélon, M. Ledez, receveur.
Ohain, M. Bernard, receveur.
Avesnelles, M. Jaugeon, receveur.

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE D'AUCHY.

MM. Desoriez, capitaine à Auchy.
Derbecq, ✻, lieutenant à Nomain.
Ruant, lieutenant à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de **Bourghelles**, **Bachy**, **Cysoing**, **Genech**, **Mouchin**, **Nomain**, **Orchies**, **Capelle** et **Auchy**.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Gesweiller, capitaine au Rosult.
Mouy, lieutenant à Saméon.
Mineur, lieutenant à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de **Planard**, **Bremegies**, **Saméon**, **Lecelles**, **Maulde**, **Saint-Amand**, **Landas**, **Hasnon** et **Rosult**.

CAPITAINERIE DE FLINES.

MM. De Percy, capitaine à Flines.
Rousse, lieutenant à Faumont.
Aupinel, lieutenant à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de **Bersée**, **Faumont**, **Coutiches**, **Flines**, **Bouvignies**, **Vred** et **Marchiennes**.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Français, capitaine à Fresnes.
Loménil, lieutenant à Bruille.
Pourcelot, lieutenant à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de **Mortagne**, **Bruille**, **Hergnies**, **Notre-Dame-aux-Bois**, **Vieux-Condé**, **Bonsecours**, **Condé**, **Thivencelles** et **Fresnes**.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Dromaux, capitaine à Onnaing.
Lefebvre, lieutenant à Blanc-Misseron.
Boulangé, lieutenant à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de **Crespin**, **Blanc-Misseron**, **Marchipont**, **Onnaing**, **Sebourquiaux**, **Sebourg**, **Curgies** et **Préseaux**.

CAPITAINERIE DE WALLERS.

M. Vinchon, capitaine à Wallers.
Bénard, lieutenant à Fenain.
Roger, lieutenant à Aubry.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wandignies, Fenain, Helsmes, Escaudain, Wallers, Bellaing, Aubry et Raismes.

CAPITAINERIE DE MARLY.

M. Vanheddeghem, capitaine à Marly.
Huart, lieutenant à Valenciennes (station).
Gueld, lieutenant à Anzin.
Robert, lieutenant à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, nzin, Marly, Aulnoy, Artres, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, llenciennes (station).

INSPECTION DE BAVAY.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

M. Bruyère, capitaine à Wargnies-le-Petit.
Baclet, lieutenant à Jenlain.
Landousie, lieutenant à Saint-Waast.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, llers-Pol, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Waries-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

M. Choffez, capitaine à La Longueville.
Gérard, lieutenant à Bavay.
Bras, lieutenant à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades ds Bellignies, Hon-Hergies, vay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

M. Delafargue, capitaine à Jolimetz.
Challier, lieutenant à Locquignol.
Fouquet, lieutenant à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, udignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, capitaine à Maubeuge.
Bouteléux, lieutenant à Villers-Sire-Nicole.
Bordes, lieutenant à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicolle, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Cousolre et Maubeuge.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, capitaine à Solre-le-Château.
Rousselle, lieutenant à Clairfayts.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Willies, Solrinnes et Solre-le-Château.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Dineur, capitaine à Trélon.
Gallichet, lieutenant à Trélon.
Arnould, lieutenant à Wallers.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Ohain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Royer, capitaine à Avesnelles.
Marchal, lieutenant à Dompierre.
Dourlez, lieutenant à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Laroullies et Saint-Hilaire.

ADMINISTRATION DES FORETS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'Etat, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de

Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Evêque, de 900 hectares ; la forêt de Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Par décret du président de la République, en date du 29 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Houdouart, à Douai.

MM. Meynier, sous-inspecteur, chef du service des travaux d'art, à Douai.
Millet, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
Clauzet, garde-général adjoint attaché à la conservation.
De Fromont, brigadier attaché à la conservation.
Durignieux, commis attaché à la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. D'Hastrel, inspecteur, chef de service, à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Camus, sous-inspecteur à Valenciennes.
Serval, garde-général à Hazebrouck.
Daras, garde à cheval, à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseau, arpenteur-forestier de l'inspection, à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, inspecteur, chef de service, au Quesnoy
Million, sous-inspecteur au Quesnoy.
Cayet, garde-général à Trélon.
Didion, idem à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, garde-général adjoint, à Hargnies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, arpenteur-forestier de l'inspection.

POSTES AUX LETTRES.

Un décret en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes :

A dater du 1.er juillet 1850, toute lettre du poids de sept grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt-cinq centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à cinquante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, au prix de vingt-cinq centimes, cinquante centimes et ün franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement. — Les lettres adressées aux sous-officiers et soldats sous les drapeaux, acquittent vingt centimes pour lettre simple et quarante centimes pour lettre pesant plus de sept grammes et demi.

M. Serville, inspecteur des postes et relais du département. à Lille.

Directeur du département, M. Segoing-d'Augis, ✻.
Premier sous-inspecteur, M. Dussouchet.
Deuxième sous-inspecteur, M. d'Albes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-deux bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin ; Armentières, Mlle. Planckaert ; Avesnes, M. Adam ; Bailleul, Mme. de Laugardière ; Bavay, Mlle. Marie du Mesnil ; Bergues, Mme. François ; Berlaimont, Mme. Geslin ; Bouchain, Mme. Rieumes ; Bourbourg, Mlle. Desjardins ; Cambrai, M. Ducamp ; Cassel, Mme. Desmidt ; Caudry, M. Piettre ; Clary, Mlle. Prevost ; Comines, Mme. Asbrouck ; Condé, Mlle. Bossel ; Cysoing, Mme. Legentil ; Denain, Mlle. Prothais ; Douai, M. Baecker ; Dunkerque, M. Boulenger ; sous-inspecteur, M. Letellier ; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes ; Fourmies, M. Josset ; Gravelines, Mme. Ve. Doublet ; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour ; à Hazebrouck, M. N... ; Hondschoote, M. Dekeyser ; La Bassée, Mme. Ve. Saubinet ; Landrecies, Mme. Barthelemy ; Lannoy, M. Semet ; Le Câ-

teau, Mme. de Bauchy; Le Quesnoy, Mme. Legerot; Marchiennes, M. Poitau; Masnières, Mme. Duval; Maubeuge, Mlle Loïff; Merville, Mme. Margantin; Moulins-Lille, Mlle. Lambert; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle; Mlle. Rojare; Roubaix, Mme. Trousseau; Saint-Amand, Mme. Foucault; Seclin, Mlle. Perret; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Steenvoorde, Mlle. Bailleul; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mlle. Garnier; Valenciennes, Mme. Voisins; sous-inspecteur, M. de Loé; Walincourt, Mme. Anguillart; Watten, Mme. Letu; Wormhoudt, Mlle. Jan-Bart; Wazemmes, Mme. Ve. Debaque.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet; Halluin, M. Dubois; Anzin, M. Lesage; Templeuve, Mlle. Cuisinier; Iwuy, M. Desjardins; Gouzeaucourt, M. Devaux; Etrœungt, Mlle Rocquemont; Aniche, M. Mortelette; Onnaing, Mme. Ve. Dintroux; Somain, M. Mio.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier; Valenciennes, Lefebvre.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, vérificateur; Henry, premier vérificateur adjoint; Mignot, deuxième vérificateur adjoint; Lemaire, aide-vérificateur à Lille; Dawint, vérificateur à Dunkerque; Deblock, idem à Hazebrouck, Boucher, idem à Cambrai; Girod, idem à Avesnes; Wautier, idem à Douai; Loriaux, idem à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM.

De Saint-Aignan (O. ✻), conseiller d'État, ancien préfet du Nord, à Paris.

De Contencin (O. ✻), directeur de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

De Bry, ✻, préfet des Deux-Sèvres.

Bureau.

MM.

Legrand, ✻, conseiller de préfecture, président.

Bruneel, homme de lettres à Lille, secrétaire.

Ch. Vincent, secrétaire-adjoint, trésorier.

Membres résidants.

MM

Le Glay, ✻, correspondant de l'Institut, archiviste du départem.

V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.

Victor Leplus, architecte du département.

Benvignat, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille.

Gentil-Descamps, adjoint à la mairie de Lille.

Chon, professeur d'histoire au lycée.

Lecreux, Alfred, négociant.

De Melun, propriétaire.

De Caulaincourt, ancien officier d'état-major.

Derbigny, Henri, conseiller de préfecture.

Deligne, Jules, professeur.

Caloine, architecte.

Bollaert, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées.

De la Frémoire, idem.

Bernard, Henri, négociant.

Lamarle, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Delafalecque, avocat.

Beaussire, professeur de philosophie au lycée de Lille.

Vanackère fils, imprimeur à Lille.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.

Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes.

Crapez, propriétaire à Bavai.

Fievet, architecte à Avesnes.

Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

ɩumont, docteur en médecine.
ʼalle, architecte du département à Cambrai.
t, membre de la société d'émulation, idem.
Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
, propriétaire à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

:, conseiller à la cour d'appel, à Douai.
architecte du département, idem.
, architecte, professeur de dessin, id.
œul, bibliothécaire, idem.
, conseiller à la cour d'appel.
rt, secrétaire des hospices de Douai.
, conseiller à la cour d'appel.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque.
:, architecte du département, idem.
:ker, Louis, juge-de-paix à Bergues.
:, négociant à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

secrétaire de la mairie, à Bailleul.
Gervais, architecte à Hazebrouck.
ɩssemaker, ✻, juge à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

:n-Lavaine, professeur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

:, Arthur, homme de lettres, membre de la société des
ɰaires de France, à Valenciennes.
ɩlt, architecte du département, à Valenciennes.
e, ancien capitaine du génie, idem.
à Valenciennes.
Ɔoca, idem.

Membres correspondants étrangers au département.

ɩsin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à
ɑ (Allemagne).

De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.
Cauvain, Henri, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gachet, Émile, avocat à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.
Edward Le Glay, sous-préfet, à Gex.
De Saulcy, (O. ✼), membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Mille, ✼, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
De Girardot, conseiller de préfecture, à Bourges.
De Fontenoy, président de la société Eduenne, à Autun.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Fournier, Gabriel, sous-préfet de Gaillac.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile des aliénés de Saint-Yon, à Rouen.
Charles De Godefroy, propriétaire à Paris
Bra, statuaire à Paris.
De Linas, propriétaire à Arras.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819 et reconnue par le gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour d'appel.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.

le président du tribunal de première instance.
le procureur de la République dans l'arrondissement.
le recteur de l'Académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la Société.

arenghien, ✻, ancien maire de Douai.
ır, docteur en médecine.
ıbersart, ✻, ancien pair.
de, greffier en chef de la cour d'appel.
gnies, médecin vétérinaire.
Deshayes, propriétaire.
ıd-d'Elecourt, ✻, conseiller à la cour d'appel.
ıon, ✻, président du tribunal de Saint-Omer.
illiencourt, ancien notaire.
(O. ✻), premier président honoraire de la cour d'appel.
rle, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
ıris père, docteur en médecine.
ın, idem.
ıntozon, ✻, membre du Conseil général.
ıart-Dequersonnière, propriétaire.
, ✻, membre du Conseil général et premier avocat-général à
ıour d'appel.
llœul, bibliothécaire.
ier, ✻, docteur en médecine.
ıé père, avocat à la cour d'appel.
ıet, ✻, colonel du génie en retraite.
ıre, ancien conservateur des forêts.
grange, Amaury, ✻, colonel d'artillerie en retraite.
ıart, Amédée, ancien député.
de fils, conseiller à la cour d'appel.
ır, ✻, idem.
(de Béthune), avocat à la cour d'appel.
en, docteur en médecine.

Fonctionnaires de la Société.

:. Minart, président; — Preux, premier vice-président; —
ainé, deuxième vice-président; — Cahier, secrétaire-général;
gneris fils, premier secrétaire adjoint; — Merklein, deuxième
aire adjoint; — Paix, économe; — Potiez, trésorier.

Membres résidants.

[.
ıt, ✻, conseiller à la cour d'appel.
ntaine-d'Azincourt (O. ✻), propriétaire.

Dubois, Auguste, ✲, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour d'appel.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Potiez-Valéry, propriétaire.
Parmentier, juge-de-paix.
Bommart, Anacharsis, propriétaire.
Malet, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, propriétaire.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Vasse, professeur de physique au lycée.
Cahier, conseiller à la cour d'appel.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur de la République.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
Desplanque, médecin vétérinaire.
Pillot, conseiller à la cour d'appel.
Bourlet, aumônier.
Panien, docteur en médecine.
Bagneris fils, id.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
Demarquette, id.
De Guerne, conseiller à la cour d'appel.
Dupont, Alfred, avocat à la cour d'appel.
Petit, ✲, président à la cour d'appel.
Mercklein, professeur de sciences à l'école d'artillerie.
Talon, avocat à la cour d'appel.
Meurant, architecte de la ville de Douai.
Deligny fils, cultivateur.
Houdouart, conservateur des forêts.
Robaut, Félix, dessinateur.
De Guerne, Frédéric, propriétaire.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1850.

MM.

Legrand, ✲, président.
Bailly, vice-président.

Delerue, secrétaire-général.
Chon, secrétaire de correspondance.
Verly, trésorier.
Charles Bachy, bibliothécaire.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Macquart, ✻, propriétaire ; — Delezenne, ✻, professeur de physique ; — Degland, ✻, docteur en médecine ; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique ; — Loiset, médecin-vétérinaire ; — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie ; — Heegmann, négociant ; — Barrois, Théodore, négociant ; — Lestiboudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine ; — Decourcelles, propriétaire ; — Danel, propriétaire ; — Moulas, littérateur ; — Benvignat, architecte ; — Lefebvre, Julien, ✻, propriétaire ; — Testelin, médecin; Caseneuve, docteur en médecine ; — Bollaert, ✻, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées ; — Le Glay, ✻, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du département ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Caloine, architecte ; — Chrestien, docteur en médecine ; — Lavaine, professeur de musique ; — Corenwinder, professeur adjont de physique ; — Dupuis, ancien juge-de-paix ; — Lamarle, ✻, ingénieur en chef ; — Parise, professeur à l'hôpital militaire d'instruction ; — Deligne, Jules, homme de lettres ; — Molroguier, directeur des contributions indirectes ; — Lamy, professeur au lycée.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, ✻, professeur de chimie ; — Th. Barrois, négociant ; — Heegmann, négociant, — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart, ✻, président ; — Lefebvre-Heegmann, ✻, secrétaire ; — Caseneuve ; — Verly ; — Decourcelles ; — Delezenne ; — Bailly ; —Bachy ; — Loiset ; — Kuhlmann ; — Corenwinder.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1850.

MM.

Degland, ✻, docteur en médecine,		président.
Testelin,	idem,	vice président.
Pilat,	idem,	secrétaire-général.
Cuisinier, officier de santé,		bibliothécaire.
Despinoy, pharmacien,		trésorier.

Membres honoraires.

MM. Tilman, Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly ; — Brissez ; — Capelle ; — Carton ; — Castelain, — Chrestien, — Coustenoble, — Cuisinier, — Daubresse, — Degland, ✻, — Delezenne, — Despinoy, — Dewaele, — Dujardin, — Godefroy, — Gosselet, — Loiset, — Meurein, — Pilat, — Pommeret, — Pucelle, — Simon, — Six, — Staes, — Testelin, — Trachez (O. ✻), — Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont, ✻, — Mauviez, — Bourgeois, — Legentil.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM.
ilbert, Alcibiade, président.
rdeux, vice-président.
francq, secrétaire-général.
l. Bruyelle, bibliothécaire-archiviste.
febvre, Aimé, trésorier.

Membres honoraires.

MM. François-Deloffre, ✻, propriétaire; — Leroy, Henri, ocat; — Tordeux, pharmacien.

Membres résidants.

MM. Berger, directeur de l'école de dessin; — Berger, Abel, iste; — Boucher, sous-bibliothécaire; — Bruyelle, Adolphe; Cambrai, docteur en médecine; — Crépin, agriculteur, pro- étaire; — De Baralle, architecte; — De Beaumont, docteur- decin; — D'Esclaibes, avocat; — Dowa, peintre; —Dutemple, ocat; — Evrard, Cléomède; — Facon, médecin-vétérinaire; — Fe- i, docteur-médecin; — Hardy, docteur-médecin; — Ledoux- iez, propriétaire; — Lefebvre, Aimé, régent au collége; — rancq, idem; — Leleu, Prosper, agriculteur; — Lenglet, teur-médecin; — Lévêque, imprimeur; — Paradis, principal collége; — Ruelle, docteur-médecin; — Saudeur, artiste litho- phe; — Stiévenard, propriétaire; — Tordeux, pharmacien; — ttier, avocat; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs.

MM. Ancelin, cultivateur à Honnecourt; — Béthune, à Etrœungt; Boulanger, à Doignies; — Bricourt, Placide, à Béthencourt; — ineau, Albert, à Lieu-Saint-Amand; — Canonne-Bernard, à ilzoir; — Courtin, Albert, à Cambrai; — Danquigny, Aug., m; — Desvignes, à Iwuy; — Derly-Thomas, à Carnières; — Iavrincourt, à Havrincourt; — Macaret, à Cappelle; — Tellier, oussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, icourager les talents et de répandre plus généralement le goût des

IM. le maire, président; — De Warenghien, ✻, propriétaire, -président; — Duthillœul, juge-de-paix, secrétaire; — Mellez,

brasseur, trésorier; — Bigand, conseiller à la cour d'appel; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvée par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, président; — De Warenghien, vice-président; — Campion-Fleurquin, secrétaire; — Pinquet, brasseur, trésorier; — Campion, ancien économe du lycée; — Duthillœul, juge-de-paix; — Honoré, Victor, brasseur; — Pilate, secrétaire de la mairie; — Houcke, fabricant; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundi de chaque mois.

MM. Maugin, docteur en médecine, président; — Faucheux, idem, secrétaire; — Bagneris père, docteur en médecine, trésorier; — Burgeat, pharmacien économe; — Duhem, docteur en médecine, archiviste; — Escalier, Gelez, Fontaine, Panien, Tesse, Wattel, Gelez fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet le 7 décembre 1832. Ce règlement a été modifié le 21 décembre 1849.

Bureau.

MM.
Grar, Edouard, président.
Lewille, ✠, 1.er vice-président.
Duchateaux, 2.e idem.
Martin, Adolphe, secrétaire-général.

H. Caffiaux, secrétaire-adjoint.
Collet, secrétaire-archiviste.
Lusardy, fils, trésorier.

Membres honoraires résidants.

MM.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, secrétaire de la mairie.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.
Grar, Édouard, avocat à Valenciennes.
Grar, Numa, ✱, raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie, à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Courtin, naturaliste à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe à Valenciennes.
Lusardy fils, ingénieur-opticien à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Valenciennes.
Méhu, ingénieur, directeur des travaux du jour de la compagnie des mines d'Anzin.
Meurice fils, peintre-décorateur, à Valenciennes.
Bouton, négociant, à Valenciennes.
Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes.
Cromback, principal du collége, à Valenciennes.
Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, à Valenciennes.

Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.
Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes.
Collet, avocat, à Valenciennes.
De Bracquemont, ingénieur-directeur des mines de Vicoigne.
Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre à Saultain.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Courtin, percepteur à Valenciennes.
L. Boca, bibliothécaire-adjoint, à Valenciennes.
Courtin, médecin à Valenciennes.
Didier, avocat à Valenciennes.

D'après le nouveau règlement de la société, l'arrondissement de Valenciennes est divisé en quatre comices qui ressortissent à la société. Ils ont pour chefs-lieux : Valenciennes, Denain, Saint-Amand et Condé.

COMICE DE VALENCIENNES.

La section centrale de la société en tient lieu.

COMICE DE CONDÉ.

MM. Bonnier, juge-de-paix, président, à Condé ; — Delzant, secrétaire, à Condé ; — Martel, notaire, trésorier, à Condé ; — Dervaux-Lefebvre, à Condé ; — Bourriot, lieutenant-colonel en retraite, à Condé ; — Bracq-Miroir, négociant, à Condé ; — Cousin, vétérinaire, à Condé ; — Petit-Guillaume, idem, à Condé ; — Saintenois, maire, à Saint-Aybert ; — Dupas-Caussiaux, cultivateur, à Hergnies.

COMICE DE DENAIN.

MM. Gouvion, membre du Conseil général, président, à Denain ; — Macarez, vice-président, à Denain ; — Baillet, secrétaire, à Denain ; — Uvart, trésorier, à Denain ; — Delinsel, maire, idem ; — Cartigny, maire, à Escaudain ; — Lequime, à Boucheveuil ; — Caullet, à Haspres ; — Hallette, à Moncheaux ; — Risbourg, à Bouchain ; — Coez, maire à Abscon ; — Fauville, à Neuville.

COMICE DE SAINT-AMAND.

MM. Nicolle, maire, président, à Saint-Amand ; — Baudrin, maire, vice-président, à Raismes ; — Courmaceul, juge-de-paix, secrétaire, à Raismes ; — Mériaux, trésorier, à Raismes ; — Monnier, maire à Nivelle ; — Chantre, cultivateur à Saint-Amand ; — Hédon, suppléant de justice-de-paix, à Saint-Amand ; — Fariveaux, officier de santé, au Rossult ; — Desbrosses, notaire, à Saint-Amand ; Desespringalle, membre du Conseil-général, à Saind-Amand ; — Lestoquoy, juge-de-paix, idem.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM.

Le Glay, ✻, archiviste du département, président.
Kolb-Bernard, ✻, vice-président.
Dumon, Edouard, secrétaire-général.
Rouzière-Cavalier, trésorier.
Lejosne, propriétaire, bibliothécaire.
Descamps, ancien professeur.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Paillart, propriétaire.
De Vogelsang, propriétaire.
De Melun, ✻, idem.
Scrive, docteur en médecine.
De La Chaussée, propriétaire.
De Favière, idem.
Vanackère, fils aîné.
Gentil, Achille, avocat.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, président d'honneur.
Tripiez-Jonglez, président.
Lemoinier, vice-président.
Doyen, docteur en médecine, secrétaire-général.
Dumoutier, secrétaire-adjoint.
Rouzière-Cavalier, archiviste.
Mathieu, trésorier.

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur; — Bernard, Paul, propriétaire; — Cousin, idem; — Danel, idem; — Delespaul-Descamps, idem; — Delespaul aîné, idem; — Descamps, Edmond, idem; — Dubus, négociant; — Duponchelle, horticulteur; — Fondeur, idem; — Gabriel, idem; — Jouffroy, receveur municipal; — Lemoinier, propriétaire; — Miellez, horticulteur; — Paillart, propriétaire; — Schlactere, horticulteur; — Seulin père, idem; — Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzévir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

MM. Semet, bibiothécaire.
Martin-Delahaye, sous-bibliothécaire.
Gailliez, aide-bibliothécaire.

Commission de surveillance.

MM. Roussel, ✻, adjoint, président ; — Blondeau, avocat ; — Hebbelynck, chef d'institution ; — Blocquel, conseiller municipal ; — H. Jouffroy, receveur municipal ; — Paillart, propriétaire ; — Delattre-Guichard ; — Semet, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire, M. Defrémery ; — sous-bibliothécaire, M. Bouchez.

Jours d'ouverture : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire. M. Duthillœul, ✻.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 700 manuscrits, formant 900 volumes. Elle va s'augmenter de la riche bibliothèque léguée par M. Bénézech de Saint-Honoré.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Maugeart ; — bibliothécaire-adjoint, M. L. Boca ; — sous-bibliothécaire, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire président; — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — A. Philippe, négociant; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,404 volumes, dont 7 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait Joos.

BIBLIOTHÈQUE DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed., conservateur; — Devémy; — Grodée; — H. Jouffroy, — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, président; — Degland, ✻; — Bailly; — Testelin; — Lestiboudois, Th.; — Verly.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; — Delezenne, ✻, professeur de physique; — Verly; — Legrand, ✻, avocat; — Th. Lestiboudois, docteur en médecine; — Caloine, architecte.

Musée Moillet.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée comme suit :

MM. Gentil-Descamps, adjoint au maire, délégué pour la présidence; — Legrand, ✻, conseiller de préfecture; — Chresten, docteur en médecine; — Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, président ; — Darras, juge d'instruction, vice-président ; — C. Pieters, secrétaire ; — A. Philippe, secrétaire adjoint ; — Darras, médecin ; — Lefebure ; — Verquelle ; — Schoutheer fils ; — Lequoy ; — Develle ; — Forcade père ; — Forcade fils ; — Gegout ; — Cuel ; — Thélu fils ; — Dutoit fils.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. de Warenghien père, membre honoraire ; — Bigant, conseiller ; — Duhem, docteur médecin ; — Duthillæul, bibliothécaire ; — Estabel, avoué ; — Giroud, directeur de l'école normale ; — Minart, conseiller ; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, président du tribunal ; Tailliar, conseiller ; — De Warenghien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller ; — Courtray, receveur municipal ; — Delannoy, pharmacien ; — Dupont, peintre ; — Escalier, docteur ; — Fache, statuaire ; — Guillet, ancien inspecteur des écoles ; — Raoult, professeur au lycée ; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. MM. Balthazard, propriétaire ; — Deguerne, Fréd., propriétaire ; — Delplanque, vétérinaire ; — Farez, contrôleur des douanes ; — Foulon, juge-de-paix ; — Gelez, docteur ; — Mangin, idem ; — Panien, idem ; — Potiez-Valéry, chef de bureau ; — Tesse, docteur ; — Vasse, professeur de physique ; — Watelle, docteur ; — Reytier, docteur en médecine, membre honoraire.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. Il possède surtout de nombreuses collections de minéralogie et de conchyliologie et d'ornithologie.

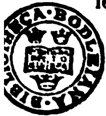
Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, vice-président ; — Ed. Pesier, chimiste, secrétaire ; — Ch. Courtin, naturaliste ; — Dutemple, chirurgien ; — Delgrange, naturaliste ; — Alfred Lusardy, idem ; — De Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)



DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Ricard.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Dewolf.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché et Clément.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tons les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillauce de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs. MM. le maire, président; — Danel, vice-président, —Tilloy-Casteleyn, trésorier; — Bécu; —Hiolle; —Cousin; — F. Crespel; — H. Cuvelier; — Ed. Desrousseaux; — A. Théry; — Legrand, substitut; — Secrétaire-archiviste, M. Ed. Winter.

Professeurs. — Chant. — Classes de chant et de vocalisation; — pour les demoiselles, Mlle. Florin; — Classe de solfége pour les demoiselles, M. Ed. Français; — pour les garçons, M. Leplus fils. = Classes de solfége et de chœurs pour hommes, M. Leplus fils. = Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, Mlles. Franke et Fourmestraux, répétiteurs; — pour les hommes, MM. Lerouge et Martin, répétiteurs; = Classe de piano : M. Lavaine fils. = Classe élémentaire de piano : Mlles. Leterme et Franke, répétiteurs; = Classe de violon : M. Muller; M. Vanhoutte, suppleant. = Classe de violoncelle, M. Baumann; M. L. Delannoy, suppléant; = Classe de clarinette et basson, M. Beaumann; = Classe de solfége et chœurs pour adultes : M. Leplus fils.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, président ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie, vice-président ; — Devémy, secrétaire ; — Barrois, François, négociant ; — Verly, architecte ; — Jouffroy, receveur municipal ; — De Melun, conseiller municipal ; — Herlin, Auguste, négociant ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — De la Frémoire, idem ; — Caloine, architecte ; — Reynart, conservateur du musée.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ

MM. Souchon, professeur directeur ; — Cadet de Beaupré, professeur en second.

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE, DE MÉCANIQUE ET DE DESSIN APPLIQUÉS AUX ARTS ET MÉTIERS.

M. Granofski, professeur.

COURS DE DESSIN LINÉAIRE.

MM. Lemaire-Dequersonnière, Granosfki, professeurs.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, professeur.

COURS DE PERSPECTIVE.

M. Lemaire-Dequersonnière, professeur.

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, ✲, professeur.

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✲, professeur.

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat ; — partie chirurgicale, M. Vanderhagen, titulaire ; — M. J. Brissez, suppléant.

DUNKERQUE

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, professeur.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, président ; C. Bourdon, négociant ; Dagneau fils, négociant ; A. Descroix, propriétaire ; A. Philippe, négociant ; A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture ; Dubuisson et Desmit, professeurs de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, président ; Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers ; Robert, ancien directeur des postes.

Professeurs. MM. Détry, professeur de violoncelle ; Tingry, professeur de violon ; Duez, professeur de violon et violoncelle ; Brepsant, professeur de clarinette ; Bonnay, professeur d'instruments de cuivre ; Dienne, professeur de solfége.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, président ; Maréchal, vice-président ; Bouly, Eugène, idem ; Foulon, rentier ; Dufrenois, directeur du comptoir national ; Flayelle, négociant ; De Baralle, architecte ; Melcent, rentier.

MM. Berger, directeur ; Grohain, professeur.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Bonel, directeur.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. Section des arts du dessin. MM.

Carrière, professeur de dessin; David, professeur de mathématiques sp.; Dupont, peintre; Fache, statuaire; Lepollart, négociant; Meurant, architecte; Rossignol, président du tribunal; Watelle, docteur.

Section de la musique. MM. Boulanger, négociant; Choulet, compositeur; Delannoy, pharmacien; Estabel, avoué; Luce-Varlet, propriétaire; Mastrick, procureur de la République; Midy, pharmacien; Nutly, Léon, propriétaire.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS.

M. Malet fils, professeur.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet fils, professeur.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, professeur honoraire; Chevalier-Dubrulle, professeur; Druelle, Erasme, professeur adjoint.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, professeur.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit, aîné, professeur de vocalisation; François, professeur de violoncelle; Nourrit aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Heisser père, professeur de basson et hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur adjoint; Devred, professeur de clarinette; Chanponnier, professeur de chant; Heisser, Charles, professeur de piano.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DE PARIS.

Membres administrateurs. MM. le maire, président; Ewbanck, Edouard, secrétaire; Dinaux, Arthur; Pierard; Rousseau; Dubois; Dupire; Baisser, artiste-peintre; De Warenghien, Jules; Hamoir, Edouard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. MM Potier, professeur de dessin et de peinture ; Grand fils, professeur d'ornement, modelure et sculpture ; Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Evrard, professeur de physique; Pesier, professeur de chimie.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, président ; Bertherand, vice-président ; Girard fils, secrétaire ; Teinturier, Adolphe; Bouton; Gillard ; Lefebvre fils ; Grar, Numa.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon) ; Mohr (clarinette) Hilario (flûte) ; Duez (violoncelle) ; Lagrange (cor et cornet à pistons).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Durieux (Emile), Castiaux fils, Bracq, (François) ; Corne, dit Duquesne.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).

A Tourcoing — M. Mathon.

A Wazemmes. — M. Horemans.

A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.

A Cassel. — M. Dhubert.

A Hazebrouck. MM. Debaecker fils, — Réant fils, — Guermonprez.

A Cambrai. — M. Deligne.

A Avesnes. — M. Carton.

A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.

A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin, — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Lefebvre (Edouard).

A Armentières. — M. Garet.
A Roubaix. — MM. Béghin, Vandenbosse (François).
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve), née Lefer; Levêque; Carion.
Au Cateau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Céret, Dupont.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Collier, Rollez.

A Roubaix. — MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).

A Wazemmes. — M. Fourment.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.
A Bergues. — M. Sifantus-Maes.
A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutter, Vanderest, Rollez, Brasseur, Drouillard, Leys.
A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.
A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules), Bonniez.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.
A Landrecies. — M. Deloffre.
A Trélon. — M. Tricot.
A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface, Dangu.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécart, Henri, Torrez.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils, Castiaux père, Bronner-Bauwens, Leleu, Mlle. Fremeaux, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Élisa Petitot, femme Cufay; Laurent (Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Puissaye (J.-B.), Sebert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph), dame Pottier, Dlle. Vandenbossche, Labbe-Hattez, Couzon.

A Armentières. — Dlle. Joire, M. Cadot.
A Haubourdin. — Mme. Schoutter.
A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin; MM. Caboche, Burlinchon, Dlle. Catteau.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.
A Wazemmes. — M. Carpentier.
A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, veuve Vernières, Mlle. Lallou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys (Pierre), dame Théry, Vandaelle, André, Brasseur.
A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.
A Bollezeele. — M. Devulder.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.
A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.
A Rexpoëde. — M. Marchand.
A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene, Baelde.
A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, veuve Dominicus.
A Estaires. — MM. Dehaisne, Nicaise.
A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Schercousse, Bruno, Réant (Louis).
A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.
A Steenwerck. — MM. Walle, Plouvier.
A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules), Bonniez (Henri), Caron.
Au Câteau. — MM. Terrin, Dumesnil, Drubay, Pilloy-Millot.
A Solesmes. — M. Bisiau.
A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.
A Bavai. — MM. Bouchet, Jonglet.
A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.
A Maubeuge. — Dlle. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.
Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, Dlle. Beaugrand.
A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.
A Douai. — MM. Bettrémieux, Obez, Foucart, Henri, Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Disière, Jacquart, Mme. Mongot, Ceret, Lafoscade.
A Orchies. — M. Dubois.
A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.
A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.
A Anzin. — M. Boucher fils.
A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).
A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giart, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard.

JOURNAUX ET ÉCRITS PERIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Le Journal de Lille, Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, journal politique, chez Danel, imprimeur; co-propriétaire gérant, M. Deleporte.

L'Écho du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire-gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique; rédacteurs gérants, MM. Arnold et Vandrisse.

Le Messager du Nord, journal politique, littéraire, artistique et scientifique; propriétaire gérant, M. Dusautoir.

La Liberté, journal du Nord de la France; propriétaires, MM. Mansart et Dayez.

L'Abeille Lilloise, recueil hebdomadaire; propriétaire, M. Bracke.

Le Papillon, journal littéraire; propriétaire, M. Senis; M. Bracke, imprimeur.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, journal politique, commercial et littéraire, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Indépendant, journal des intérêts dunkerquois; propriétaire, M. Letellier; imprimeur, M. Lorenzo.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Ami du Peuple, chez Taverne, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cassel. — *L'Observateur du Nord*, chez Dhubert, imprimeur; rédacteur gérant, M. Dhubert.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Écho du Nord et du Pas-de-Calais,* chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur, rédacteur gérant, M. Carion, imprimeur.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes; rédacteur gérant, M. Pety.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord;* propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Maubeuge. — *L'Indépendant du Nord;* chez Levecque, imprimeur; propriétaire gérant, M. Meurs.

A Douai. — *La Feuille de Douai;* rédacteur gérant, M. Lacquemant; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe; chez Adam, imprimeur et rédacteur gérant.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire; rédacteur gérant, M. Dupont.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais; recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la Cour d'Appel de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

L'Echo du Commerce; journal politique, chez Crépeaux, imprimeur; propriétaire, M. Léopold Lobry.

A Valenciennes. — *Revue agricole, industrielle et littéraire;* propriétaire, M. Urbain Feytaud.

Le Courrier du Nord; rédacteur gérant, M. Henry.

L'Echo de la Frontière; rédacteur gérant, M. Arthur Dinaux.

L'Impartial du Nord; rédacteur gérant, M. Prignet.

Le Républicain du Nord; propriétaires gérants, MM. Antoine, Clavelly et Desort; imprimeur, M. Crépeaux, à Douai.

A Saint-Amand. — *La Voix du Proscrit*, organe de la République universelle; propriétaire gérant, M. Chotteau; imprimeur, M. Raviart.

ÉCONOMIE RURALE.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE.

Conformément aux instructions de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, M. le préfet a, par un arrêté du 15 novembre 1850, institué une commission départementale d'agriculture, dont la mission consistera principalement à éclairer le gouvernement sur les besoins des populations rurales, à proposer les mesures susceptibles de remédier aux

souffrances qu'elles éprouvent, et enfin à défendre légalement et officiellement l'agriculture auprès des pouvoirs qui régissent le pays.

La commission se compose de MM. les sous-préfets, membres nés, des présidents des sociétés d'agriculture et des comices agricoles, qui en sont membres de droit, et d'un membre désigné par le préfet pour chacun des cantons du département.

La commission est divisée en trois sections correspondantes aux régions agricoles du département.

La première est composée des arrondissements de Lille et Douai;

La deuxième, des arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck;

La troisième, des arrondissements de Valenciennes, Cambrai et Avesnes.

Les séances de la commission départementale se tiendront à la préfecture et seront présidées par le préfet.

Lorsqu'il y aura lieu de réunir séparément les trois sections, les séances auront lieu, pour la première section, sous la présidence du préfet, à la préfecture; pour la seconde, à la sous-préfecture de Dunkerque, et pour la troisième, à la sous-préfecture de Valenciennes; l'une et l'autre sous la présidence du sous-préfet de l'arrondissement.

La commission et chacune des sections nommeront elles-mêmes leur bureau qui sera composé d'un vice-président et d'un ou deux secrétaires.

Toutes les fois que l'autorité centrale ou préfectorale le jugera nécessaire, la commission départementale sera réunie. La durée de la session sera déterminée par l'arrêté de convocation.

Si l'importance des questions l'exige, la totalité des membres sera convoquée. Dans le cas contraire, les sections pourront voter isolément.

Voici les noms des membres nommés par le préfet pour faire partie de la commission départementale :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Delangre, cultivateur et maître de poste à Armentières; — Brasme, cultivateur à Wicres; — Demesmay, directeur de la ferme-école à Templeuve; Félix Bernard, cultivateur et fabricant de sucre à Santes; — Julien Lefebvre, agronome et membre du conseil général, à Hem; — Kuhlmann, chimiste et fabricant d'engrais à Lille. — Ch. Bachy, agriculteur à Fives; — Ed. Desmazières, cultivateur et fabricant de sucre à La Madeleine — Bajeux, cultivateur à Thumesnil; — Peucelle, cultivateur à Esquermes; — Des Rotours, propriétaire à Avelin; — Desbonnets, cultivateur à Comines; — Jules Brame, membre du conseil général et de la commission du haras d'Abbeville; — Taffin-Peuvion, cultivateur et fabricant de sucre, à Lesquin; — Bonduelle-Dalle, cultivateur à Bousbecques; — Lecat, cultivateur à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Guilbert, cultivateur et maire à Cantin ; Baucq, cultivateur à Marchiennes ; — Lespagnol, cultivateur et adjoint à Flines ; — Dubois, cultivateur à Auby ; — Fiévet, cultivateur et maire à Masny ; — Ch. Desmoutier, cultivateur et maire à Faumont.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Debryne, cultivateur à Quaëdypre ; — Wagnet-Lambert, cultivateur et maire à Bourbourg-Campagne ; — Daussi, idem à Teteghem ; — Mahieu, idem à Cappel ; — Constantin Wasca, cultivateur à Saint-Georges ; — Vandercolme, propriétaire à Dunkerque ; — Dheens, cultivateur et maire à Herzeele.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Mathias-Duverlie, propriétaire et cultivateur à Bailleul ; — Cappon, cultivateur à Vieux-Berquin ; — Dehaene, cultivateur et adjoint à Zermezeele ; — Deberdt, propriétaire à Hazebrouck ; — Bourel-Bourel, propriétaire et cultivateur à Hazebrouck ; — Senellart-Panier, cultivateur et adjoint à Merville —Decanter, cultivateur et maire à Boeschêpe ; — Stoppelgast, propriétaire, ancien président de la société d'agriculture, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Mayeux, cultivateur à Hasnon ; — Bouchart, idem à Lecelle ; — Bailleul, idem à Denain ; — Thomas, idem à Crespin ; — Gustave Hamoir, idem à Saultain ; — Désiré Moreau, idem à St.-Saulve ; — Fontaine, idem à Trith-St.-Léger.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Aimé Béthune, cultivateur à Estrun ; — Leleu, cultivateur et maire à Tilloy ; — Tellier, idem à Carnières ; — Ed. Millot, cultivateur à Montigny ; — L. Crépin, cultivateur et fabricant de sucre à Noyelles ; — Depreux, cultivateur et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Lelong aîné, cultivateur et maître de poste à Avesnes ; — Havée, cultivateur et propriétaire à Boulogne ; — Ad. Hennet, idem à Audignies ; — Em. Darche, cultivateur et maire à Gognies-Chaussée ; — Donay-Macarez, cultivateur et maire à Ghissignies ; — Dervaux, cultivateur et maire à Wargnies-le-Grand ; —Alphonse Leroy, cultivateur et propriétaire à Solre-le-Château ;—Ant. Hazard, idem à Moustiers ; — Mary, Pierre-Augustin, cultivateur à Aymeries ; — Meurisse, cultivateur à Robersart.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La société d'agriculture, sciences et arts de Douai, la société des sciences et des arts de Lille, la société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture ; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par le préfet ; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

Cantons de Dunkerque-Est et Ouest.

MM. Ferrier, président honoraire ; — Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président ; — Mahieu, maire à Cappel, vice-président ; — Daudruy, idem, trésorier ; — Delaetre, ancien artiste vétérinaire, secrétaire ; — Bouly de Lesdain, président du tribunal civil ; — Cardock, propriétaire ; — Harcourt-Daudruy, idem ; — Daullé, maire à Téteghem ; — Stien, idem à Uxem ; — Lebecq-Gommel, cultivateur à Coudekerque-Branche ; — Lefranc, propriétaire à Mardyck ; — Coquillier, maire idem.

Canton de Bergues.

MM. Cockempot, cultivateur à Bergues ; — Herrewyn, percepteur idem ; — Demeesemaker, propriétaire et administrateur des watteringues, idem ; — Guersen, artiste vétérinaire, idem ; — Debreyne, cultivateur à Quaëdypre ; — Durwel, cultivateur à West-Cappel ; — Dewaele, maire à Hoymille ; — Dambricourt, fabricant de sucre à Steene ; — Vanhove-Vanhondendick, cultivateur à Pitgam ; — Messemacker, idem à Bierne ; — Weumaene, idem à Armbouts-Cappel.

Canton de Wormhoudt.

MM. Demeerseman, brasseur à Esquelbecq ; — Greton, maire à

Ledringhem, — Marcotte, cultivateur à Zeggers-Cappel; — Desèvre, fabricant de briques à Wormhoudt; — Vanhoutte, cultivateur à Herzeele.

Canton d'Hondschoote.

MM. Loby, cultivateur à Ghyvelde; — Blancquart, idem à Bambecque; — Regodt, idem aux Moëres; — Masselis, idem à Hondschoote; — Bollengier, maire à Warhem; — Dewaele, cultivateur à Rexpoëde; — Danotte, idem à Killem.

Membres résidant dans le ressort de la société de Bourbourg.

MM. Dubois-Daudruy, administrateur des Watteringues, à Bourbourg; — Louf, cultivateur à Saint-Georges; — Louf, Charles, idem à Bourbourg-Campagne; — Hamerel, Joseph, administrateur des watteringues, à Spycker; — Hamerel, Stanislas, idem; — Landron, cultivateur à Looberghe; — Nanquette, artiste vétérinaire à Gravelines; — Auquez père, cultivateur, idem; — Devos, idem, à Loon.

SOCIÉTÉ DE BOURBOURG.

Canton de Bourbourg.

MM Demeunynck, membre du conseil d'arrondissement, président; — Waguet, maire de Bourbourg-Campagne, vice-président; — Dubois-Daudruy, cultivateur, propriétaire à Bourbourg-Campagne, secrétaire; — Depape, propriétaire et horticulteur à Bourbourg, trésorier; — Vercoustre, maire de Bourbourg-Ville, cultivateur, propriétaire; — Deschodt, adjoint, cultivateur-propriétaire à Bourbourg; — Lysensoone, Augustin, herbager à Bourbourg; — Deschodt, Philippe, cultivateur à Bourbourg; — Delecourt, horticulteur-pépiniériste à Bourbourg; — Defoucault, propriétaire, administrateur des watteringues; — Geersen, Adonis, idem; — Tettart, Gaspard, cultivateur et éleveur à Bourbourg-Campagne; — Tettart, Auguste, idem; — Belle père, propriétaire, ancien cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Belle, Édouard, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Duval-Deschot, idem; — Laurent-Bellenger, cultivateur et éleveur à Bourbourg-Campagne; — Vercoustre, Victor, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Landron, maire et cultivateur à Looberghe; — Meesemacker, Fidel, cultivateur et éleveur à Looberghe; — Meesemacker, Alexandre, idem; — Muchembled, propriétaire et cultivateur à Looberghe; — Geerssen, maire et cultivateur à Saint-Pierrebroucq; — Dufour fils, propriétaire-cultivateur à Brouckerque; — Debavelaere, cultivateur à Brouckerque; — Lysensoone, Winoc, cultivateur à Cappellebrouck; — Blanckaert, cultivateur et maire à Dringham.

Membres honoraires. MM. Decoussemacker, membre du conseil général ; — Muchembled, propriétaire-cultivateur à Looberghe ; — Bachelier, maire et horticulteur à Cappellebrouck.

Canton de Gravelines.

MM. Decarpentry père, cultivateur et horticulteur à Gravelines, vice-président ; — Nanquette, artiste vétérinaire à Gravelines, deuxième secrétaire ; — Rohart-Baude, cultivateur à Gravelines, extrà-muros ; — Daullé, Augustin, idem, idem ; — Landron, maire et cultivateur à Loon ; — Caron, Auguste, idem ; — Geersen, Romain, idem ; — Derycke, David, idem ; — Longueval, Pierre, idem ; — Vandenbavière, propriétaire et cultivateur à Loon ; — Fétel, cultivateur, idem ; — Fétel-Longueval, idem, idem ; — Wasca, cultivateur à Saint-Georges ; — Fournier, David, idem ; — Decarpentry, Edouard, conseiller général, membre honoraire ; — Vanwormhoudt, Auguste, conseiller d'arrondissement, membre honoraire.

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Capon, François, à Vieux-Berquin, président ; — Cleenewerck, à Hazebrouck, vice-président ; — Maerten, Liévin, à Strazeele, trésorier ; — Deberdt, César, secrétaire ; — Gantois, Louis, à Flêtre ; — Dehaine, Henri, à Hazebrouck ; — Dezeure, Louis, à Wallon-Cappel ; — Villette, Auguste, à Pradelles ; — Senellart-Pannier, à Merville ; — Revel, Germain, à Steenvoorde ; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck ; — Bouilliez-Verhaeghe, à Merville ; — Beck, Joseph, à Steenvoorde ; — Dequidt, Réginald, à Ste.-Marie-Cappel ; — Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde ; — Clodorez, Dominique, à Hazebrouck ; — Bourel-Bourel, idem à Hazebrouck ; — Joie, Jules, cultivateur à La Gorgue ; — Dumont, Louis, idem à Lynde ; — Lutun, Louis, idem à Merville ; — Schrevère, Augustin, idem à Zuydtpeene ; — Bateman, Charles, propriétaire à Pradelles ; — Vandamme, Henri, pharmacien à Hazebrouck ; — Morcel, Victor, propriétaire à Eecke ; — Deberdt, Louis, négociant à Caëstre ; — Sackeel, Philippe, propriétaire à Winnezeele ; — Savaete, maire à Caëstre ; — Duquesne, représentant du peuple, à La Gorgue ; — Declerck, Louis, artiste vétérinaire à Hazebrouck ; — Vandewalle, Justin, propriétaire idem ; — Deschodt, membre du conseil général, idem ; — Masme, Louis, propriétaire idem.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Mathias-Duverlie, président ; — Cortyl, maire de Bailleul, vice-président ; — Gourmez, Ed., secrétaire ; — Baelde, Pierre, secrétaire ; — Béhaghel, Louis ; — Cortyl, Charles, propriétaire ;

— Salomé, Henri, vétérinaire;—Colpaert-Vanlerberghe, négociant; — Debruyne, François, rentier; — Declercq, Désiré, propriétaire; — Flahaut, Ernest, idem; — Delerue, Pierre, cultivateur; — Lauwerière, Fidèle, idem; — Buns-Loir, idem; — David, Charles, idem; — Lotthé-Vandewalle, négociant; — Stoppelgast, Louis, propriétaire; — Delangre, Charles, idem; — De Coussemacker, Maximilien, idem.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

MM. Mailliet, président; — Havée, vice-président; — Caverne fils, secrétaire; — Mariscal, secrétaire-adjoint; — Delflache, trésorier; — Colinet, Cyr, bibliothécaire; — Fosset, bibliothécaire-adjoint.

Membres résidants. MM. le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes; — Darcy, propriétaire à Sains; — Aubry, géomètre en chef du cadastre; — Azambre, propriétaire à Avesnes; — Blanchart, Antoine, propriétaire à Bas-Lieu; — Bevière, brasseur à Etrœungt; — Bosquette, propriétaire à Floyon; — Boy, Casimir, propriétaire et cultivateur au Quesnoy; — Cauderlier, médecin-vétérinaire à Maroilles; — Caverne père, pharmacien; — Caverne fils, pharmacien; — Cavroy, propriétaire et maire à Eppe-Sauvage; — Colinet, Cyr, à Avesnes; — Courtin, vétérinaire à Maubeuge; — Couture, propriétaire à Hautmont; — Crapez, maire de Bavai; — Darche fils, propriétaire à Gognies-Chaussée; — Davoine, Florent, propriétaire à Flaumont, — Degricourt, propriétaire à Avesnes; — Deharme, propriétaire à Avesnelles; — Delannoy, propriétaire à Trélon; — Delaville, procureur de la République à Avesnes; — Delcroix, vétérinaire à Bavai; — Delflache, vétérinaire à Avesnes; — Dequesnes, Valéry, propriétaire au Favril; — Devise, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement, à Avesnes; — Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies; — Dupont, Hector, propriétaire et cultivateur à Bas-Lieu; — Durand-Mercier, propriétaire à Noyelles; — Evrard, notaire à Avesnes; — Evrard, Émile, propriétaire et brasseur à Maroilles; — Flament, Constant, manufacturier à Fourmies; — Fosset, professeur au collége; — George, Xavier, percepteur à Solre-le-Château; — Godefroy, propriétaire à Avesnes; — Gossart, négociant à Avesnes; — Gossuin, propriétaire à Ferrière-la-Petite; — Grossier père, pharmacien; — Guillemin, Ad., négociant; — Harant, propriétaire à Sains; — Havée, propriétaire et cultivateur à Boulogne; — Hazard, propriétaire et cultivateur à Moustier, — Hédon, vétérinaire à Cartignies; — Hennet, propriétaire et cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes, à Avesnes; — Hennet, propriétaire et cultivateur, maire à Audignies; — Hérissem (d'), propriétaire et

cultivateur à Hestrud; — Lagorce (de), juge à Avesnes; — Legrand, Théophile, manufacturier à Fourmies; — Lelong, maître de la poste aux chevaux; — Lemaire, propriétaire et cultivateur, maire à Bettignies; — Lenglet, propriétaire et cultivateur à Jolimetz; — Lermusiaux, propriétaire à St.-Aubin; — Leroy, Alphonse, propriétaire à Solre-le-Château; — Létoré, cultivateur à Trélon; — Maillet, ancien élève de l'école polytechnique, banquier à Avesnes; — Mary-Mercier, propriétaire a Aymeries; — Maurice, avocat à Avesnes; — Moreau, médecin-vétérinaire à Pont-sur-Sambre; — Marchand, conseiller général à Maubeuge; — Mariscal, pharmacien à Avesnes; — Mary, Adrien, propriétaire et cultivateur à Aymeries; — Nédonchel (Louis de), propriétaire à Jolimetz; — Noguet, vétérinaire à Maroilles; — Passage, propriétaire à Avesnes; — Poncet, vétérinaire au Quesnoy; — Prangère, propriétaire et cultivateur à Avesnelles; — Renaux, propriétaire et cultivateur à Beaufort; — Rogier, juge-de-paix à Trélon; — de Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies; — Sohier, propriétaire et cultivateur à Solre-le-Château; — Sohier, Charles, cultivateur à Houdain; — Sury, vétérinaire à Berlaimont; — Tordeux, Emile, manufacturier à Avesnes; — Trempont, propriétaire et cultivateur à Beaufort; — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes; — Wagnier, vétérinaire à Dourlers; — Wagnier fils, propriétaire à Semousies.

Membres libres. MM. Bruno, cultivateur à Sars-Poteries; — Bruno, cultivateur à Les Fontaines; — Deroisin, propriétaire et cultivateur à Recquignies; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire à Wargnies; — Fiévet, pépiniériste à Louvroil; — Gilles, propriétaire et cultivateur, maire à Fontaine-au-Bois; — Legrand, César, propriétaire à Fourmies; — Manesse, Thomas-Joseph, propriétaire et cultivateur à Favril; — Mary, propriétaire à Berlaimont; — Meurice, propriétaire et cultivateur à Robersart; — Nédonchel (de), propriétaire à Jolimetz; — Torre (de la), propriétaire, maire à Saint-Waast.

FERME-ÉCOLE DE TEMPLEUVE.

Par arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce en date du 3 avril 1849, une ferme-école est établie dans le domaine de Templeuve, arrondissement de Lille, appartenant à M. Demesmay.

Cet établissement est destiné à former de bons chefs de culture, contre-maîtres ruraux, en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture.

On reçoit chaque année onze nouveaux élèves; ils doivent être âgés de 16 ans. Le cours complet d'étude est de trois années.

Le personnel enseignant se compose d'un directeur exploitant le do-

maine, d'un chef-pratique, d'un surveillant-comptable, d'un jardinier pépiniériste et d'un vétérinaire.

Directeur, M. Demesmay.

Commission d'examen pour l'admission des élèves.

MM. Julien Lefebvre, ✻, agronome, membre du conseil général, à Lille.
Meugy, ingénieur des mines, idem.
Desmoutier, cultivateur, membre du conseil général du département, à Mons-en-Pévèle.
Masquelier-Boet, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Valenciennes, Avesnes, Bavai et Le Quesnoy. Les deux premières dependent du dépôt d'Abbeville; les autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord quinze étalons approuvés et cinquante étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 12,000 fr. affectée à l'achat de quatre étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 59, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque. . . .	3
———	d'Hazebrouck.. . . .	5
———	de Lille.	6
———	de Cambrai..	15
———	d'Avesnes.	17
———	de Douai..	4
———	de Valenciennes. . . .	9

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées par voie d'élection, conformément aux dispositions de l'arrêté de la commission du pouvoir exécutif en date du 19 juin 1848. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président d'honneur; — Kuhlmann, ✻, président; — Kolb-Bernard, ✻; — Demesmay, ✻; — Dansette-Leblon; — Mimerel père (O. ✻); — Julien Lefebvre, ✻; — Charles Verley, ✻; — Saint-Léger aîné; — Henri Bernard; — Emile Masquelier; — Scrive-Bigo; — Adrien Bonte; — L. Colombier; — Parayon-Champon; — Th. Rouzé. = Délégue de l'arrondissement de Cambrai, M. Lelièvre; — idem de Douai, N....
Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Feron; — Malo; — Beck père; — Boys-Pieters; — Charles Carlier; — Constant Bourdon; — Morel-Agie, ✻; — Petyt, Auguste; — Choquet, Zozime.

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes; — Blanquart, Désiré, à Famars; — Bracq-Dabancourt; — Emile Lefebvre; — Carlier, Mathieu; — De Baillienconrt; — Hamoir, Amédée; — Delame-Lelièvre; — Dubois-Charvet, à Valenciennes; — Gossart, ✻, délégué de l'arrondissement d'Avesnes.
Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Henri Desurmont; — Jonglez-Wattel; — Timal fils; — Lamourette; — Jourdain; — Defontaine; — Destombes, Pierre; — Duvillier-Duriez; — Desurmont-Desurmont; — Leloir; — Ph. Motte; — Carlos Masurel, ✵; — Lorthioir-Desplanque

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (O. ✵); — Wattine-Bossut; — Paul Defresne; — Descat; — Grimonprez-Bossut; — Roussel-Dazin; — Louis Screpel; — Joseph Pollet; — Delfosse, Aimé; — Boissière, Achille; — Requillart-Screpel; — N....

CAMBRAI.

MM. Delloye; — Petit-Courtin; — Feneuille; — Chapellier; — Cornaille-Leroy; — Lallier, Alphonse; — Brabant, Jules; — Bertrant-Milant; — Happe-Letrillard; — Wallerant; — N...; — N....

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. le préfet (O. ✵), président; — Kolb-Bernard, ✵, membre de la chambre de commerce, représentant du peuple, vice-président; — Mourcou, avocat à Lille, vice-président; — Thouvenin, docteur en médecine, secrétaire; — Barrois, François, ancien fabricant; Paillart, propriétaire; — Derasse-Bonte, propriétaire; — Martin-Muiron, fabricant de papiers; — Descamps père, ancien fabricant; — Cordonnier, négociant; — Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, propriétaire à Lille; — Dumon, Edouard, receveur des hospices de Lille; — François Gihoul, propriétaire; — Delaune-Ledoux, propriétaire; — Cuvelier, Auguste, propriétaire; — Jouffroy, receveur municipal; — De Melun, propriétaire et membre du conseil général; — Binaut, docteur en médecine; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire; — Malfait, Séraphin, propriétaire; — Virnot

Alfred, négociant; — Fabre, médecin attaché à l'hôpital militaire; — Caux, vérificateur des poids et mesures; — Remy-Meurisse, propriétaire; — Defontaine père, marchand de laine; — Brielman-Duriez, ancien fabricant; — Ed. Defontaine ✻, ancien président du tribunal civil; — Delattre-Guichard, propriétaire à Lille; — Nys-Meurein, ancien manufacturier; — Raux, propriétaire; — Vandenbogaert, propriétaire; — Félix Dehau, ancien notaire; — Carlos Mas, négociant; — Félix Crespel, ancien négociant; — De Caulaincourt, propriétaire; — De Germiny, propriétaire; — Rouzière-Cavalier, ancien négociant; — Jonglez-Deligne, propriétaire; — Jombart fils, négociant; — Bommart-Crepy, propriétaire; — Edouard Remy, propriétaire; - Scrive-Labbe, ancien manufacturier; — Louis Vandercruyssen fils, propriétaire; — Durieux-Forret, propriétaire; — Delcroix, Ed., ancien fabricant; — Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières; — Boussemaer, ancien notaire, à Armentières; — Delobel-Dewitc, marchand de laines à Tourcoing; — Leurent, docteur en médecine à Tourcoing; — Joire, docteur en médecine à Tourcoing; — Lefebvre (L.), marchand de laines à Tourcoing; —Lucien Lorthiois, fabricant à Tourcoing; — Leroux-Lorthiois, négociant à Tourcoing; — Cadeau, docteur en médecine à Tourcoing; — Lefeuvre, secrétaire de la mairie à Tourcoing; — Deroubaix, négociant à Tourcoing; —Debiscop, marchand à Tourcoing; —Pruvost, professeur en retraite à Tourcoing; —Delepoulles, docteur en médecine à Tourcoing; — Delos, négociant à Tourcoing; — Duquennoy-Wattel, négociant à. Tourcoing; — Mulnel, commissionnaire à Tourcoing; — Duquesnoy, Adelphie, négociant à Tourcoing; — Jourdain-Defontaine, négociant à Tourcoing; — Vanlair, docteur en médecine à Tourcoing; — Dujardin-Vanlaer, négociant à Tourcoing; — Bouillet, Jean-Baptiste, négociant à Tourcoing; — — Flipo, Jean-Baptiste, propriétaire à Tourcoing; — Lorthiois-Pennaert, négociant à Tourcoing; — Lefebvre-Crombez, négociant à Tourcoing; — Charles Crombez, négociant à Tourcoing; — Billet, Jean-Baptiste, à Halluin; — Demeester, Jules, propriétaire à Halluin; — Frelin, maire à Quesnoy-sur-Deûle; — Dubuisset, docteur en médecine à Quesnoy-sur-Deûle; — Dhalluin, notaire à Quesnoy-sur-Deûle; — Ybert, docteur en médecine à La Bassée; — Rose, juge-de-paix à La Bassée; — Cottigny, Paul, notaire à Seclin; — Claeys, propriétaire à Seclin; — Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq; —Dupont, François, fabricant de sucre à Pont-à-Marcq; —Six (A.), tanneur à Pont-à-Marcq; — Delannoy, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve; — Loiseau, propriétaire à Cysoing; — Paquet, propriétaire à Cysoing; — Parent, maire à Lannoy; — Brame, Jean-Baptiste, propriétaire à Lannoy; — Decottignies, Henri, commerçant à Lannoy; — Braquaval, maire à Hem; —

Briffault, cultivateur à Flers ; — Binauld, propriétaire à Haubourdin ; — Deledeuille, officier de santé à Haubourdin ; — Bonte, Auguste, négociant à Moulins-Lille ; — L. Bigo, propriétaire à Esquermes ; — Bachy, Charles, fabricant à Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, à Wazemmes ; — Duthoit, à La Madeleine ; — Dumoutier, économe des hospices, à La Madeleine ; — Liénard, Vincent, brasseur à Haubourdin ; — Brasmes, Augustin, rentier à Haubourdin ; — Auffray, capitaine en retraite à Haubourdin ; — Célarier, ancien commissaire-priseur à Loos ; — Billon, docteur en médecine à Loos ; — Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille ; — Denniel, Barthélémy, propriétaire à Moulins-Lille ; — Jeanson, pharmacien à Armentières ; — Morisson, docteur en médecine à Seclin ; — Prevost, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve ; — Menche, propriétaire à Haubourdin ; — Gahide, officier en retraite à Haubourdin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux, docteur en médecine à Avesnes ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Aubry, négociant à Avesnes ; — Moustardier, vérificateur des poids et mesures, à Avesnes ; — Bochart, marchand de lin à Bavay ; — Azambe, propriétaire à Noyelles-sur-Sambre ; — Bayart, propriétaire, à Maubeuge ; — Rouez, adjoint, à Solre-le-Château ; — Hardy, propriétaire au Quesnoy ; — Stocquelet, conseiller municipal à Trélon ; — Dereux, propriétaire au Quesnoy ; — Beaumont Lobez, banquier à Avesnes ; — Marsy, Adolphe, pharmacien à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du conseil d'arrondissement à Cambrai ; — Lenglet, docteur en médecine à Cambrai ; — Flament-Lardeur, vérificateur des poids et mesures, à Cambrai ; — Rigault, curé de la paroisse Saint-Géry, à Cambrai ; — Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai ; — Cousin-Humbert, propriétaire au Câteau ; — Graux-Chantreuil, marchand de draps au Câteau ; — Jules Sartiaux, propriétaire au Câteau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez, négociant à Douai ; — Wautiez, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Demarquette, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris, à Douai ; — Boutique, Ladislas, avoué près le tribunal civil, à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai ; — Théron, propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, curé-doyen de Saint-Éloi, à Dunkerque; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce à Dunkerque; —B. Morel, conseiller municipal à Dunkerque; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance, à Dunkerque; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque; — Demeunynck, docteur en médecine, à Bourbourg; — Lebleu, Adolphe, docteur en médecine, conseiller municipal, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du conseil général, à Bailleul; — Degruson, Benjamin, membre du conseil général, à Merville; — Yon-Adoux, ancien négociant; — De Block, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck,

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Benezech de Saint-Honoré, maire à Vieux-Condé; — Hamoir, Édouard, négociant, membre du conseil d'arrondissement, à Valenciennes; — Stiévenard, docteur en médecine, à Valenciennes; — Manouvrier, médecin des prisons à Valenciennes; — Lenglumé des Angles, propriétaire à Valenciennes; — Lecardez, curé à Denain; — Caudron, médecin à Condé; — Sautière, médecin à Saint-Amand; — Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand; — Deslinsel, maire à Denain; — Waternau, avocat à Valenciennes; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures, à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri; — Champon-Dubois; — Cuvelier, Henri; — Heurté, Victor; — Huet-Colombier; — Rouzé, Th.; — Sauvaige-Fretin; — Verstraete, Emile. — N..

Censeurs, MM. A. Bernard; — Charvet-Barrois; — Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

COMPTOIR DE VALENCIENNES.

Administrateurs, MM. Delacenne-Lelièvre; — Dupont; — Lefebvre; — Dècle; — Hollande; — Ewbanck; — Carlier-Mathieu.

Censeurs, MM. Canonne, Théodore; — Lebret; — Blanquet.

Directeur, M. Delcourt-Dubois.

Caissier, M. Bredy; — Contrôleur, M. Gras; — Comptables, MM. Veron et Honoré.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

Un décret du 7 mars 1848 a autorisé l'établissement d'un comptoir national d'escompte dans la ville de Lille.

Directeur, M. Th. Rouzé.
Sous-directeur, M. Th. Kiener.
Caissier, M. Ph. Dathis.
Administrateurs, MM. H. Bernard; — Auguste Cabillaux; — Carpentier-Danniaux; — Champon-Dubois; — Catel - Beghin; — Jules Decroix; — Descat - Leleux; — Mionnet; — Grandel-Parvillez; — Hazard; — Th. Herlin; — Huet-Colombier, — Honnorat; — Fréd. Kuhlmann, ✲; — Noyelle.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, syndic; — Sergent, 1.er adjoint; — Plaideau, Numa, 2.e adjoint, secrétaire; — Debaecker, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville-Vital, Waguet, N...

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, syndic; — C.le Verbiest, 1.er adjoint; — Duquesnoy, 2.e adjoint; — Dupuis; — Emile Liagre.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Cocural-Dorcy, syndic; — Salembier, 1.er adjoint; — Helley, 2.e adjoint; — Guilbert; — L. Roland; — Coquelle; — Degeuser; — Colle; — Ch. Blancho; — Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir six agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la sous-préfecture.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850. (1)
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	673	5123	1943	9503 93
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1344	9063	351	13327 91
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	356	2437	1012	4718 17
Aix.	D.	Orchies.	4	22	30	975	6408	3273	12747 74
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	870	5171	3831	11375 40
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	565	2869	751	4957 30
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	328	1400	861	2879 32
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	400	2022	447	3395 87
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2537	12741	3464	21316 67
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1943	12922	3872	22616 13
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	513	4198	2187	8396 74
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3416	15093	4743	26145 16
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2965	12983	487	19008 52
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	489	2492	1086	4699 67
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4422	27925	790	39050 87
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1685	13459	5679	25296 93
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	7	8	76	833	7333	1372	11901 39
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	311	3759	277	5835 88
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	7959	50282	10382	79111 71
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1479	10514	3806	19153 65
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	819	6361	3117	12352 47
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1771	9512	4013	17621 30
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	148	1264	729	2605 30
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	933	5933	3453	12109 41
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	3288	300	4874 37
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1462	9554	3812	17643 84
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1704	8177	4786	16669 18
Aubigny-au-Bac.	D.	Arleux.	5	14	47	1157	4682	182	6910 15
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	903	4607	2170	8927 66
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	1020	7795	345	11780 09
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1576	9088	1095	14273 91
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	260	1396	743	2829 07
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	165	1753	459	3144 53
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1411	7607	5564	16715 23
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	273	4276	628	6818 52
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1762	13672	6631	26734 03
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	986	7947	2531	14343 48
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3578	24396	3658	37663 80
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1687	9349	2705	16381 69
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2893	7376	7965	18792 25
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	477	4592	2790	9631 70
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	238	2801	349	4476 98
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	788	5793	463	9124 95
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	950	4845	2648	9700 28
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	19	10141	63229	23243	113678 05

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

NOMS DES

ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Honoré.	Delforge.	Derquenne.	Planchon.
h.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
.	Petit.	Thévenin.	Renon.	Poulet.
	Delmez.	Ghesquier.	Houzé.	Erchinger.
nd.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
.	Joly.	Cossart.	Foult.	Midavaine, Roquet.
s.	Carlier.	Cailliez.	Carton.	Deghaye.
et.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
.	Dubois, J.; Pol.	Direz.	Leroy.	Dubroux.
nnerie.	Dutronquoy.	Gahide.	Delecour.	Behague.
.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
r.	Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Courmont.
le.	Martin, Hardy.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.
x.	Dufey.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
e.	Jenart, Delzant.	Delattre.	H. Fiévet.	Gripon, Darras.
P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	A. Delaunoy.	Mory, Rincheval.
	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Deransy.
.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Cuvelier.	Leny.
e-Leblon	Delbois, Mahieu.	Cateaux.	Cerf.	Demaille, Vankemberg, Lemahieu
.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
	Guéry.	Fromont.	Fromont.	Valette.
	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Caullier.
	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
Rémy.	Lefebvre, Ladislas.	Desmarescaux	Dislère.	Mouray.
.	Maniez.	V. Aubigny-au-B.	Derquenne.	Mayeux.
.	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
ier.	Legrand.	Bourgeois.	Perret.	Dupas.
	Pillion.	Collet.	H. Fiévet.	Dépret.
.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Foulon.
ille.	Martin.	Apourcheaux.	Leleu.	Delplanque.
.	Mouton.	V. Inchy.	Bailly.	Bourdon.
	Jopart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Ottelart.
n.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
eurs.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
	Bériot.	Delimal.	Lambert.	Servant.
	N.....	Denis.	Lambert.	Marion.
	Vallez.	Devred.	Dumetz.	Hardouin.
.	Vallez; Bury, Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.
	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
	Loiseau.	Darras.	Accard.	Roty.
	Demerssemau, N...	Reumaux, Dehaene.	Deconssemacker.	Laheyne, Fonts à Schubaillié

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1830.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1830
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	775	4892	3854	11081
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1463	18148	893	36493
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	418	5399	1331	9542
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2323	22986	4360	3809
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2503	16925	7156	30437
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1204	5980	2812	10859
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	871	6638	2009	11687
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1900	9248	4008	17361
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1831	7773	3210	14945
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	617	4033	324	6302
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	302	2605	252	4119
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	228	1992	249	3193
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	855	3734	3230	8748
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	407	3453	886	5999
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1878	9244	3618	17167
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	563	2953	1459	5739
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	837	6012	3371	12109
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	710	3879	458	60033
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	948	6678	1374	11124
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	362	2971	1622	6004
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2320	12125	2048	19518
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	720	4450	2077	8612
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2388	9741	3779	17850
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	584	2305	270	3585
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	2019	708	3676
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	833	6624	1216	10834
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2572	9905	9388	23979
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	815	5437	2489	10446
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1703	10433	4986	20150
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	813	5722	2549	11030
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20648	92633	9934	136758
							97636	10183	141679
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	923	7584	4473	15686
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1479	6839	2005	11896
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	700	5968	2979	11738
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	853	11640	3642	20546
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	322	2928	1379	5745
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	263	2150	1226	4387
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1518	8822	3815	16559
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1147	10740	1783	17584
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1498	8274	4403	16413
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	429	2555	982	4717
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1744	14018	5922	27224
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4231	26128	2942	39355
Câtillon.	C.	Le Câteau.	8	34	91	2508	18017	6442	32550

NOMS DES				
laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
aufville.	Socts.	Cappelaere.	Leclercq.	Spillemaecker.
me.	Dewavrin.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Coavez.
ry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	Moutier.
iet.	Tettart.	V. Bourbourg r.	Bevenot, Benoit	Govart, Boussemaere
nustre	Deschodt.	Cadet.	Bevenot, Benoit	Bodel, Fockeu.
y.	Lecocq.	Drubay; Lothé.	Accard.	Leturcq.
n.	Marcheux.	Malaquin.	Foulon.	Lefebvre.
Facon.	Hazebroucq.	Gombert, Duez.	Thurin.	Delbart.
ot.	Dumont.	Legrand.	Midy.	Gosse.
n.	Henry.	Herbonnez.	Renon.	Quertain.
ocq.	Dubois.	V. Brillon.	Richir.	Hacart.
lette.	Stiévenard.	Boitiaux.	Renau.	Derombies.
u	Villain.	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Miroux.
n.	Guillaume.	Delcourt.	Lebrun.	Baise.
e.	Lucas.	Valles	Foult.	Crunelle, Falempe.
ntaine.	Mullier.	Roget.	Accard.	Flinoy.
	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.	Gellé.	Claisse.
i	Lecœuvre.	Cauderlier.	Richir.	Hennocq.
noot.	Adriansen.	Capèle.	Royau.	Vanbleus.
i.	Cloet.	Verhaeghe.	Lancel.	Jourdain.
e.	Frappart.	Dauchy.	Dechertemps.	Hautcœur.
e.	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
r.	André.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulonne.
rcq.	Leconte,	Fiévet.	A. Delannoy.	Maquigny.
ain.	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
	Ladrierre.	Bussières.	Perret.	Perus.
nton.	Wiart, Ledieu.	Crépin.	Maubec.	A Druon. Noiret, H. Druon
r.	Cooche.	Cavry.	Merchier.	Serdobbel.
vaete.	F. Savaete.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
i	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
Courtin.	Queulain, N....	Desrousseaux, Piquet.	Dukermont. Delesalle.	Daillez, Pluvinage.
	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.
igode.	Crétin.	Rémi.	Dumesnil.	Delbassée.
r.	Dailliez.	Demaret.	Moland.	Nieppe.
ert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
rez.	Fontaine.	V. Escarmain.	Debaillencourt.	Grevin.
	Denoyelles.	V. Lomme.	Bonnet, J.-B.	Henneron.
-Baratte.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
lier-Beck.	Debassel.	Boyaert.	Vanwormhout, *	Marquilly.
t.	Bricout.	Lansel.	Bonnay.	Lempereur.
ez.	Ledoux.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
	Vitrant. [Poillon.	Duhem.	Estassin.	Prissette, Lacroix.
ytière.	Dehandschoewercker;	Arnould.	Degrusson.	Deraet, Desmidt, Devos.
z.	Paternotte, Thomas.	Bécar.	Leblond.	Fortez, Peltier, Laroche

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	961	4028	2882	8814 51
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3549	11625	9452	26134 46
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	729	1663	1495	3923 78
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	711	5038	3323	10834 81
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	376	1771	1358	3965 03
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1927	13464	4820	24569 25
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	6	18	44	965	4995	2760	10142 21
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	405	3522	431	5596 50
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1290	5606	2561	10653 01
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	92	623	100	1043 73
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2368	6969	7446	17888 46
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	517	2699	2303	6283 45
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	482	2048	1213	4171 76
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1091	7876	1028	12892 19
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5225	31455	5270	49645 48
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5025	39969	1450	58178 02
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	494	7500	1551	12698 70
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1905	14129	1469	21629 85
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	214	2976	460	4768 16
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1602	9341	733	14315 44
Coutiches	D.	Orchies.	4	14	26	2181	13505	2749	22569 93
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	299	3755	756	6340 86
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1314	14397	565	21191 43
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2192	18968	2611	31013 25
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	756	5980	2481	11303 10
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	529	2747	748	4878 25
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1890	8410	4228	16296 34
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	846	8324	1756	14060 47
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	981	7253	1565	11983 77
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	394	2240	1565	4902 50
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2786	15802	7380	30064 95
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	282	1428	954	3122 40
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1467	9511	422	14347 »
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	67	717	478	1534 61
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	7272	37626	6667	58642 38
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2140	12858	7691	26382 35
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	275	1550	1196	3541 40
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	406	2582	704	4587 79
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	780	6508	3809	13336 36
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	8504	2426	15281 76
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	20483	104107	7273	151133 61
							107983	7552	158985 92
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1680	11344	2056	18412 11
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	915	5914	1141	9841 66
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	260	2638	1372	5279 15

NOMS DES				
[M]aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...vre.	Dumont.	Roget.	François.	Lentiez.
...x.	Bracq, Menager.	Brassart.	Bailly.	Bracq, Lecluselle.
...t.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitoux.
...ut.	Dhordain.	Lefebvre.	Bonnay.	Galier.
...oteau,	Legay.	V. Rousies.	Lebrun.	Monfroy.
...m.	Delattre.	Joire.	Cerf.	Bonnel.
...berlin.	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
...onnier.	Herbaut.	Baligand.	Paix.	Legroux.
...bery.	Duquennoy.	Leroy.	Dumesnil.	Dujardin.
	Harlet.	V. Obrechies.	D. François.	Gigon.
...ez.	Piette.	Coulmon.	Libert.	Cardon, Deudon.
...né.	Bever.	Delattre.	George.	Abraham.
...grange.	Wauquier.	Devos; Dorchie.	Accard.	Leignel.
...inez.	Renon.	Herbage.	Renon.	Contesse.
...bin.	Cuvelier, Meurillon.	Reniez.	Messéan.	Marescaux, Béhague
...ention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Grandjean.
...ur.	Vanoudendycke.	Vitse.	Delacoste.	Vasseur.
...	Lebecque, Schoddnyn.	V. Dunkerque.	Delacoste.	Fevin, Pouchelle.
...my.	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
...erand.	Herbecq.	Genain.	Renon.	Lançon.
...elle.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmay.	Leleu.	Deregnaucourt, Denne-
...ré.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Popieul. [tière.
...in.	Estovet.	Courtecuisse.	Bruneau.	Julion, Landelin.
...ez.	Pilloy.	Robert.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.
...en.	Stappen.	Degrandel.	Chardot fils.	Fossaert.
...t.	Hollande.	V. Forest.	Midy.	Delville.
...lle.	Lepers.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.
...aire.	N.....	Lamorisse.	Locoge.	Anicot
...renard.	Durieux.	Herbet.	N....	Bigalion.
...ne.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Dufour.
...nons.	Loiseau, N....	Salembier.	Accard.	Herrengt, Duthoit.
...y.	Devins.	Dauchy.	D. François.	Jouniaux.
...uart.	Flament.	V. Malincourt.	Dupret.	Dewarez, Lefebvre.
...et.	Furgeros.	Potteau.	Chevassus.	Gervet.
...Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.	Broquet.	Tetart, Coupes.
...dermersch.	Vandermersch.	Mallarmé.	Devémy.	Delesalle, Lemahieu.
...sse.	Lequeux.	V. Dimont.	D. François.	Dannel.
...rne.	Harlet.	Doise.	D. François.	Briatte.
...pin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
...rt.	Piérart.	Dupont.	Dhaisne.	Fontaine.
...y.	Pinquet, Lequien.	V. page 113.	Cavrois.	Féron, Etienne.
			De Nuncques.	Pintiaux, Jacques.
...nt.	Payen.	Cambreleng.	Broquet.	Robinet.
...ux.	Piérard.	Liermain.	Wargnies.	Daquet.
...	Degaey.	Dewaine.	Royau.	Desmidt.

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	27355	207355	11161	156476 52
							107959	11101	156016 31
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	718	5328	1666	9554 70
Écaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	681	4598	1237	7997 57
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	169	790	729	1906 16
Éclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	317	2000	893	3868 10
Écuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	169	1461	959	3199 76
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	1193	8470	3278	15741 18
Élincourt.	C.	Clary.	4	22	77	1612	4869	5042	12208 21
Élesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	489	3886	1286	7515 88
Émerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	63	3932	311	6175 91
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	1340	5208	207	7716 57
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	1775	7037	3416	13374 71
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	322	1515	1578	3804 60
Ennetières-en-W.	L	Haubourdin.	4	11	11	1724	10176	2978	17799 36
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	1625	9968	4521	19169 77
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	19	897	7312	146	11160 51
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	469	4545	1276	7999 91
Éringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	719	6556	2215	11903 38
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	234	1552	989	3292 54
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	2049	14017	5346	25800 84
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	999	5162	373	7902 53
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	1083	5247	1908	9611 85
Escaudain	V.	Bouchain.	6	13	48	1836	11674	3073	20010 93
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	4	4	63	1600	7618	1756	12771 83
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	885	5829	245	8697 73
Escobecques.	L.	Haubourdin.	4	11	11	261	1725	834	3370 59
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	1480	8143	4566	16621 76
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	1960	11977	5708	23186 58
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	603	5496	684	8767 13
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	2659	24945	1234	35630 68
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	6890	37430	10945	64077 51
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	701	3555	3791	9059 48
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	1016	5958	554	9281 22
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	323	2589	1341	5063 35
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	2242	19880	9697	39350 27
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	5	5	55	501	5487	2836	10873 26
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	615	2362	1438	6916 01
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	528	2610	1809	5668 74
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	2188	8521	5601	17788 15
Famars.	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	615	6343	2835	11854 99
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	1500	9545	2296	16148 95
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	835	6036	2170	11088 06
Féchain.	D.	Arleux.	8	16	49	1138	4739	780	7647 97
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	1938	12158	4863	23341 35

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mollet.	Regodt, Lefebvre.	Delaeter et De-[conynck.	Lemaire.	»
			De Montépin.	»
Spanneut.	Dassonneville.	Bollengier.	Bourgois.	Bosc
Masclet.	Houriez.	Muguez.	Tailliar.	Boulangé.
Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.	George.	Boulanger.
Depret.	Vincent.	Dubrule.	Decomois.	Delcambre.
De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.	Decomois.	Delforge.
Gilloots.	Houvenaghel.	Maes.	Debrock.	Verhille.
Briatte.	Duprez.	Villette.	Chevassus.	Marliot.
Parée.	Hongne.	Michel.	Debaillencourt.	Lecat.
Defontaine.	Hayez.	V. Aniche.	Chalenton.	Petit
Cazier.	Castel.	Desplanques.	Louchet.	Pottier.
Michaux.	Parmentier.	Pierchon.	Riquet.	Michaux.
Procureur.	Poissonnier.	Laumondays.	Ferru.	Carrilier.
Lefebvre.	Picavet.	Mullet.	Ferru.	Leclercq.
Lambelin.	Favier.	Colliot.	Dislère.	Caliez.
Noulin.	Quenée.	Forest.	Delannoy.	Legrand.
Rousseau.	Jouvenet.	Mascret.	Dupret.	Dessaint.
Missiaen.	Meneboo.	Declercq.	Dupont.	Buyck.
Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.	Ferru.	Buriez.
Messéan.	Brame.	Lefils, Deleflie.	Cerf.	Cousin.
Delin.	Macarez.	Locquet.	Rennuit.	Cotton.
Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.	De Baillencourt	Chevalier.
Cartigny.	Cauliez.	Lefebvre.	Lebarbier.	Lehut, Herbet.
Dorémus.	Fellez.	Sevrez	Bonnay.	Lasselin.
Decamps.	Wagret.	Noclercq.	Bruneau.	Ville.
Delefortrie.	Prévost.	V. Radinghem.	Ferru.	Lourme.
Boniface.	Laslins.	Hutin.	Hodin.	Drecq.
Robyn.	Schottey.	Pauwels	Fleurynck.	Hamez.
Hunet.	Carneaux.	Charlet.	Locoge.	Carlier.
Dhellemmes.	Thiriez.	Vanlaton.	Bonnet.	Bourbier, Laurent.
Duflos.	Deroy, Ducaten-Degrave	Deschildt, Dourler.	Vermersch.	Delbare, Goudeseune.
Petit.	Gérard.	Hutin.	François.	Basquin.
Verdier	Savary.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.	X. François.	Duquesnoy.
Maillard.	Maton.	Saudemont.	Cantel.	Evrard, Bosquette.
Cheval.	Breucq.	Moncomble.	N....	Docquert.
Tachon.	Carbonnelle.	Hanne.	Derquenne.	Boda.
Monscourt.	Deneubourg.	Broutin.	Maréchal.	Jacquart.
Montaigne.	Descamps.	Clinquet.	Louchet.	Facon.
Blanquet.	Lesens.	Duvinage.	Fromont	Richard.
Desmoutiers.	Piquet.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Daussy.	Dequesne.	Leclercq.	Descamps.	Lebon.
Dupuis.	Haine.	Chalant.	Perret.	Delille.
Brasseur.	Carret.	Bury.	Delpature.	Champagne, Parée.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	1746	10816	1288	16834 1
Fenain.	D.	Marchiennes.	6	18	38	1994	8747	334	12874 48
Férin.	D.	Douai-S.	5	5	38	652	7209	632	10972 36
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	634	5928	1815	10417 1
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	3	18	88	1357	9671	1576	14981 95
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	5	18	91	755	3529	806	5823 95
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	2792	24451	8009	41931 42
Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	414	3112	1639	6336 75
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	2271	13232	3726	22510 27
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	954	7292	1590	12322 78
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	803	4801	1399	9401 70
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	1173	7211	2850	13373 39
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	8	20	45	1815	10525	2979	18500 04
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	10	10	26	3664	19357	1367	29357 53
Flouraies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	238	2124	994	4233 99
Floyon.	A.	Avesnes-S.	10	10	101	1403	10279	1652	16636 59
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	4	21	80	1107	6497	4046	13611 04
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	5	14	71	1243	5256	3337	11065 02
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	1783	9314	4897	18517 62
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	59	2160	584	3795 86
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	754	2031	622	3460 25
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	1634	7236	582	11367 34
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	3048	17333	496	24221 62
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	1391	10643	2606	17769 28
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	497	4105	713	6699 11
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	2152	14115	6651	27099 45
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	4544	26592	961	38658 17
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	773	3731	752	6174 62
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	827	6504	1635	11132 38
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	2079	12825	3254	22002 29
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	1360	6218	3254	12377 »
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	1125	4966	1778	9613 80
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	464	3434	1065	6065 09
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	1772	9190	1765	15236 95
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	1285	7294	276	10693 28
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	1803	8995	3596	16770 07
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	1036	6004	564	9298 09
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	6	24	83	792	4546	1849	8484 61
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	3048	15847	3503	26125 29
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	1639	9229	6376	19876 62
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	942	3708	1254	6623 22
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	2350	10352	4450	19244 17
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	1260	7885	1715	13344 94
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	5582	28547	936	40896 85
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	400	2469	2074	5745 68

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudenne.	Sirot.	Desforges	Salomé.	Dieu, Leclercq.
Tison.	Leclercq.	Dupont.	Rennuit.	Leclercq, Gillon.
Hage.	Dubois.	Becuwe.	Desuède.	Rollet.
Moutier.	Hosselet.	Duhot.	Staincq.	Godimus.
Lecomte.	Herbecq.	Legrand.	Lebrun.	Dumée.
Jenot.	Bultiaux.	Locquet.	Lebrun.	Berteau.
Richebé.	Lecron, Delannoy.	Vandeville.	Cuvelier.	Tierce, Lovergne.
Dupont.	Flacon.	Ketten.	Lambert.	Savoye.
Lepers.	Tesse.	Chrestien.	Cuvelier.	Forcade.
Aligard.	Marquette.	Destombes.	Locoge.	Raoult.
Jardez.	Coupez.	Blondel.	J. Legrand.	Chauwin.
Vanuxem.	Vanackère.	Réant.	Lecœuche.	Boone.
Courouble.	Defernez.	Remy.	Baligand.	Mereau, Décatoire.
Larose.	Lespagnol, Hurpy.	Herrengt.	Bioche de Misery	Delhaye, Mortelette.
Al. Renon.	A. Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
Dassonville.	Carton.	Delattre.	Cantel.	Marion.
Piérart.	Deprez.	Faidherbe.	Descamps.	Leblond, Vandepert.
Bonneville.	N. . . .	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
Lavalard.	Panien.	Coupé.	Moland.	Danquigny.
Dés. Banse.	Banse.	V. Seranvillers.	François.	Harduin.
Prouvost.	Romain.	Dubar.	Delecour.	Copin.
Mathon.	Boulanger,	Vassart, Dumortier.	Midy.	Villain.
Legrand.	Driguet, Carnlaux.	Charles.	Staincq.	Sizaire, Bertaux.
Sauvage.	Mullier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
Tacq.	Gérin.	Ployart.	X. François.	Meunier.
Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.	Mantoulet.	Six.
Seguin.	Lenglé, Wargny.	Taffin..	Bruneau.	Drumont, Legrand.
Monscourt.	Devis.	Quaghebeur.	Derquenne.	Merlin.
Lanvin.	Déprez.	Lefebvre.	Perret.	Lefebvre.
Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Duflos.
Lallemand.	Lauridan.	Delangre.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Lefebvre.	Dujardin.	Delannoy.	Martinache.
Cren.	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Bisiaux.
Mormentyn.	Deswarte.	Puppinck.	Annibert.	Vansteenberghe.
Mahy.	Leclercq.	Dazin.	Dutil.	Douniaux.
Devick.	Vermersh.	Delessue.	Debrock.	Doutrelant, Baert.
D'heursel.	Delplanque.	Leriche.	Desuède.	Dehoux.
Darche.	Destrée.	Poulet.	Debailleucourt.	Lebeau.
Brasseur.	Lenglet, Jouglet.	Lambert.	X. François.	Payen, Delettre.
Bauduin.	Marquant.	Jaclin.	Paix.	Boet.
Humblot.	Sonnet.	Leveillé.	Billecocq.	Sauvet.
Leroy.	Leroy.	Bourlet.	Billecocq.	Jouglet.
Codron,	Cabaret.	Deduytsche.	Cuvelier.	Bal.
Leroy-Angois.	Demarle, Vancassel.	Bollengies.	Demarle.	Lemaire, Loquet.
Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.	Dumesnil.	Debeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Guesnain.	D	Douai-S.	5	5	38	479	4931	1401	8660 11
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	504	2419	688	4195 11
Hallennes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	2	9	9	607	4285	2502	8810 45
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	4851	22847	8791	40697 75
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	543	3509	1759	6955 01
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	445	1912	1020	3833 18
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	535	4135	1514	7630 30
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	525	3409	821	5744 22
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	4	10	37	3486	12577	441	18275 11
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	3031	12560	1126	19192 »
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	3130	22693	11058	42311 15
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	509	2274	1947	5281 42
Haulchin.	V.	Valenciенn.-S.	8	8	59	626	5435	1624	9580 13
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	3012	12587	5430	23955 96
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	424	4068	9100	7097 71
Haumont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	1034	12142	2621	19540 35
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	712	3918	853	6628 81
Haverskerque	H.	Merville.	8	13	44	1630	7509	3938	14920 80
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	523	5189	3700	11419 79
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	7570	49709	11283	81702 34
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	582	1710	1079	3566 44
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	985	5478	213	8065 27
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	838	5218	2128	9672 25
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	2209	13453	4453	23531 37
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	752	3771	1003	6516 52
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	3085	10941	450	16313 30
Herlies.	L.	La Bassée.	7	17	17	1001	6415	2459	11891 16
Hérin.	V.	Valenciенn.-S.	6	6	51	1036	6028	1311	9959 41
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	343	2206	1694	4899 20
Herzeele	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	1857	12837	5901	24738 64
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	464	2016	713	3623 98
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	464	2923	1128	5412 94
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	1375	10448	3222	18594 68
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	3971	26759	7237	45804 39
Hon-Hergies.	A.	Bavay.	4	29	76	1005	9317	2098	15694 12
Honnechy.	C.	Le Câteau.	7	27	87	1248	4023	4007	9882 02
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	1550	8683	2345	14965 08
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	1347	7357	2413	13047 02
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	1072	7834	557	11902 28
Houdain.	A.	Bavay	2	27	69	892	8333	1080	13653 11
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	1320	6572	1388	10968 51
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	2183	14589	8257	29374 29
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	1332	8981	3739	16947 23
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	539	5220	2107	9746 21
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	1476	9182	4973	18364 69

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
Leduc.	Poulet.	Reytier.	Dupret.	Coupez.
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.	Carton.	Cordier.
Premecque.	Pottier.	Becuwe.	Lefevre.	Baudeux.
Demeestère.	Olivier, Dansette.	Blicq.	Thurin.	Pollet, Loridan.
Cambray.	Remy.	Boissart.	A. Delannoy.	Leclercq.
Leclercq-Mort.	Pollet.	Lecocq.	Denabrif.	Hemery.
Pronckaert.	Deman.	Cortyl.	Duvet.	Vanhove.
Carlier.	Haplencourt.	Pouille.	Renau.	Hurriaux.
Delcroix.	Dewez, Loignon.	Délesalle.	N....	Bauverchin, Vincent, Tison.
Lestoilles.	Diselers, Lagrue.	Moreau.	Dumetz.	Mercier, Cacheux.
Fichaux.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.	Lefevre.	Dô.
Decaudin.	Lengrand.	Hebert.	Hodin.	Seigniez.
Mocq.	Lefebvre.	V. Thiant.	Broquet.	Lenglet.
Tondeur.	Richez, Dewingle.	Mispelaëre.	Copin.	Bleuse, Lansiaux.
Fostier.	Wéry.	V. Avesnes.	Lambert.	Canevat.
Loiseau.	Deharveng.	Blanchart.	Renau.	Mervaux.
Sorreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Parent.
Dhem.	Delangue.	Bourdon.	De Saint-Mars.	Meurillon.
Dovelez.	Liefquint.	Dennetières.	Cl. Bonnay.	Delache. [Debaecker
Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.	Smagghe.	Degroote, Plancke, Bailleux,
Vinoix.	Dreumont.	Denis.	Pavot.	Dreumont.
Varlez.	Chavatte.	Delgorge.	Lebarbier.	Tetart, Pierre.
Ghesquière.	Prévost.	Vanacker.	Delecourt.	Dupire.
Braquaval.	Leclercq.	Deltour.	W. Fievet.	Dallennes.
Tribou.	Delattre.	Tartulier.	Derquenne.	Volckrick.
Doffenies.	Dupriez; Dupriez, A.	Pouillaude.	Guillerand.	Bezin, Jurion, Varlet.
Chombart.	Riddez.	Canyn.	Denabrif fils.	Coy.
Caron.	Sauvage.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.
Heem.	Outters.	Decraemer.	Dubus.	Vandenkerckhove.
Lebrun.	Charlet.	Lelong.	George.	Lion.
Dauchel.	Lardeur.	Deruywe.	Savary.	Marquise.
Valckenaere.	Huyghe.	Deblonde.	Deberdt.	Froment.
Delaroière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.	Deroubaix.	Dericke, Pierre, Derycke Henri.
Lerat.	Marin.	Ficheux.	Haca.	Vouloir.
Delplanque.	Delattre.	Jaclin.	Maubec.	Cottaux.
Anselin.	Waxin.	Manet.	Billecocq.	Dermy, Hector.
Fardel.	Despret.	Leclercq.	Chalenton.	Fontaine.
Copin.	Martinache.	François.	Rennuit.	Moné.
Sohier.	Lebrun.	Fleurquin.	Crapez.	Gérard, Carton.
Parent.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Ansport.
Briait.	Brame.	Tréboute.	Mantoulet.	Bataille.
Muylle.	Martein.	Ruyssen.	Duvet.	Baelen, Pierre.
Dewaele.	Duyck.	V. Bergues.	Demasur.	Cuigniet, Pierre.
Leroy.	Rigaut	Guermonprez.	Denabrif.	Hoyez, Constantin.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu.			Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.				
Inchy.	C.	Le Câteau.	7	17	76	1519	5899	3368	11733 24
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3774	16311	3873	27132 31
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	1025	6325	3391	12495 59
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	902	6290	237	9212 59
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	1034	5519	1228	9150 75
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1348	8810	2007	14954 54
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2540	18133	1942	26772 09
LaFlamengrie	A.	Bavay.	6	31	64	354	1520	925	3156 61
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3274	16785	1467	25544 16
La Groise.	C.	Le Câteau.	»	»	»	1076	7925	1714	13312 17
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1837	7142	296	10656 24
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1220	11179	890	17725 72
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	1161	10858	3800	19554 22
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	2	2	2	1528	5900	6454	23359 35
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	718	10973	2246	18282 09
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2378	13040	6094	25212 41
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3991	31699	3683	48726 79
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	401	2197	534	3723 60
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1602	7196	2737	12454 37
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	592	3990	835	6732 92
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	562	4317	872	7170 51
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	»	25	83	7686	49612	17627	86665 48
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2233	16670	2155	27606 41
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1687	7016	1669	11620 47
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1548	10854	7251	23279 77
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	702	5305	1722	9536 52
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	2140	8035	5718	17146 61
Leffrinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	281	2401	1120	4683 05
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	558	1958	1957	5991 83
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3551	24295	5348	39306 54
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	1047	4574	1461	8195 51
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	9	9	93	593	5959	1984	10770 53
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	912	7300	3320	14165 28
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	441	4348	1939	8452 95
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1249	9150	5184	18517 58
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	569	4384	1093	7659 77
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1138	5958	2128	10738 18
Lezennes.	L.	Lille-S.-E	6	6	6	1250	2022	3486	8661 12
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	413	1635	530	2919 57
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1211	4485	357	6912 71
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	2	17	51	638	4508	1882	8526 82
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1710	6560	7269	16938 53
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	140	644	222	1497 42

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Basquin, J.	Dubuisson.	Leduc.	Bailly.	Vallez.
Raoult.	N..., N...	Ramon.	Delalonde.	Trannoy, Fouquet.
Bassez.	Petoux.	Crepin.	Pierart.	Cordier, Vincent.
Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trentesaux.	Pagnier.
Jacques.	Dupont.	Lancelle.	Riquet.	Fontaine.
Debreuw.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	Heyse.
Ybert.	Candellier, Camille.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	N....
Duquesme.	Lequien, Joye.	Leclercq.	Vermersch.	Boidin, Laurence.
Leblond.	Denise.	V. Câtillon.	Leblond.	Dematte.
Houseaux.	Vion.	Lebon.	Deligny.	Bouez, Mocq.
Wette.	Derome.	Lebon.	Delpature.	Hanicq.
Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	Dangremont.
Bonnier.	Dupriez.	Blanquart.	Cuvelier.	Jeansseu.
Lecq.	Hette.	Rocquet.	Desuède.	Melayers.
Dubois.	Duflot.	Mallet.	Houzé.	Mercier, Fabre.
Gabet.	Ancelet, Stiévez.	Desse.	Descamps.	Brombies, Lefebvre, Flanchard,
Mazinghe.	Hochin.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fievet.	Herbaux.
Contesse.	Hédon.	Barbet.	Cantel.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.	Locoge.	Fievet.
Herbert-Houch.	N..., N...	Wallez.	Joveneau.	Kirchner, Sommain.
Bouchart.	Roseau.	Lahaye.	Colas.	Choteau, Legrand.
Couppé.	Louy.	Agache.	A. Delannoy.	Bauduin.
Woostelandt.	Wanheeghe.	Labey.	Lancel.	Persyn.
Blondé.	Wispelaere.	Lameyse.	Fleurynck.	Blaevoet.
Salembier-Dh.	Droulers.	Drubay.	Fievet.	Jonville.
Leuregans.	Wemaere.	V. Uxem.	Annibert.	Moison.
Bartier.	Debacque.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
Prévost.	Beauvais, Piette.	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Tréfoin.
Potin.	Lefebvre.	Richez.	Dumotiez.	Wartelle.
Prangère.	Hulin.	Lagache.	Lion.	Denis, Saladin.
Böllengier.	Geeraert.	Baillieu.	Annibert.	Ryckebusch.
Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	Paul.
Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.	Panckoucke V.	Momon.
Wittrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	Fromont.
Maniez.	Pierrache.	Pottier	Dupret.	Rincheval.
Lefebvre.	Contrat.	Herrengt.	Delecour.	Delobel.
Lefebvre.	Heuclin.	Brunet.	George.	Douchez.
Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	Florentin.
Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	Cardon.
Robert.	Soyez.	Wallez.	Hodin.	Grière, Gernez.
Waymel.	Fouquart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu [illegible]	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	75430	323807 334195 346586	36239 37073 39776	469028 37 481215 79 509918 47
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	533	3072	245	4799 60
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3656	10410	10601	37020 20
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	646	5414	1114	9104 88
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	168	2415	1186	4793 31
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2480	8389	5136	24021 67
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	603	2640	2580	8150 57
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1577	11936	2513	20120 81
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1845	14886	3041	25044 93
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	4117	7888	7491	27729 64
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	3036	7037	340	9913 28
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	656	5086	2735	10384 98
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1110	7041	1908	12191 03
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	750	1791	2373	6326 54
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	812	4401	1322	7628 62
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	809	6479	1713	11237 18
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1375	2881	3858	11179 49
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	1692	11881	1458	18776 68
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	499	3682	830	6247 32
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	980	4657	2373	9273 49
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	995	5588	1117	9309 24
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	2	17	33	377	3279	673	5532 07
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2965	18235	665	26561 06
Marcoing.	C.	Marcoing.	2	8	67	1709	9522	1130	14917 83
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	528	5634	2057	10468 16
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3937	15421	9081	45513 80
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	411	3085	1347	5922 05
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	855	4748	1250	8111 99
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2485	8348	6655	18714 79
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	1258	14814	3455	24213 »
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2210	26168	4000	42120 52
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	593	2968	833	5134 48
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1746	5701	5630	21336 15
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1826	8969	3480	16513 79
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1097	4084	236	8786 38
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1697	10590	2882	17939 17
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	9[illegible]6	7975	3202	14941 64
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	830	6010	2277	11158 01
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	7328	50515	1302	69736 83
Maulde.	V.	St.-Amand r.g	7	19	44	1256	5849	522	8979 70
Mauroy.	C.	Le Câteau.	7	27	86	798	2287	1154	4389 91
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	8	34	90	1127	4883	1175	8356 37
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	1054	3895	1318	6947 74

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ite-Pollet.	Roussel, ✻, Richebé, ✻, Gentil, Delattre, Delespaul, ✻.	V. page 114.	Debosque. Dibos, ✻. De Coupigny.	» » »
son, Xavier.	Colson, Adolphe.	Trannois.	Decomois.	Cauchon.
ebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.	Delsart-Beauvais.	Herbeaux, Deltour.
Renard.	Applencourt.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
on.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemond.
sue-Butin.	Delattre.	Havez.	J.-B. Bonnet.	Verdière.
age.	Desbonnet.	Meurillon.	Hochart.	Quennesson.
deon.	Dubois.	Leps.	Vanwormhoudt, ✻	Vanhersel.
idron.	Longueval, Pierre.	Polaert.	Demarle.	Pruvost, Panier.
quin.	Laden.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent, père et fils.
ichelet.	Cartry, Pol.	Ducatillon.	Lebarbier.	Gratepanche.
adron.	Deghage.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
	Sénéchal.	Dubois.	Dupont.	Delettre.
)amide.	Delboe.	Delmer.	Accard.	Doignies.
quet.	Alvin.	V. Hautmont.	Quivy.	Mervaux.
groote.	Deman.	Verstavel.	Alavoine.	Maerten.
plechin.	Echevin.	Verbecq.	Fiévet.	Lecomte.
uelle.	Rigaud.	Garcon.	Brasselet.	Thuillet.
he.	Paternost.	Godry.	Debaillencourt.	Cagnieaux.
aille.	Levaux.	Bauduin.	Chevassus.	Delbart.
estenne.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	Debeaumont, Lambert.
lain.	Dussart.	V. Rieulay.	Foult.	Dubois.
danna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Foult.	Regembal, Cocqueau
llet.	Dufresnois.	Salez.	J. Legrand.	Harfaux, Vasseur.
art.	Delécolle.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
os.	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	Rogez, Delos.
equillier.	Chevalier,	Louf.	Cuvelier.	Décaux.
pentier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	Maliet.
ésieux.	Leduc.	Mucherie.	Maubec.	Gabet.
equeneux.	Monchicourt.	Rousselle.	N....	Luciez.
urnier.	Brissy.	Desruelles.	Lion.	Jean, Vendois.
mecart.	Jouf.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
embier.	Leroy.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
oy.	Wignolle.	Lemaire.	Chalanton.	Rocquet, Wagnez.
mbart.	Brunel.	Descamps.	Denabrif fils.	Dhainaut.
ppellier.	Bail.	Pollet.	Dumotiez.	Maillot, Leclercq.
vet.	Laurent.	Tavaux.	Tailliar.	Laurent.
uelle.	Miens.	Coupé.	Minne.	Beaumont.
ieau.	Deladrière, Marchand.	Bafaleur.	Quivy.	Delgorge, Tretan.
nez.	Gorez.	Gonet.	Baligand.	Delhaye.
in.	Taine.	Vilain.	Maubec.	Déniché.
ochard.	N....	Wyart.	Leblond.	Lacoche.
run.	Delvallée,	Loyez.	Renan.	Demeure.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	964	5250	3365	14056 54
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	14	28	68	828	5520	1959	10053 79
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1247	6912	4905	15075 67
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6079	36035	4200	55591 50
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2512	15713	6810	29666 99
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	874	8540	3513	16142 55
Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	35	551	3999	167	5970 86
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	903	5215	2548	10275 52
Monceau-St-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	622	3960	1865	7877 16
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	490	3754	2188	7776 92
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	1010	3261	2835	10087 23
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	702	7380	2966	13822 77
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	1043	3558	3838	11731 16
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1796	12610	5314	23575 10
Montay.	C.	Le Câteau.	3	26	83	426	4060	1357	7288 12
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	1049	3579	3072	8393 39
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	827	5687	1709	1085 80
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	312	2146	1456	4655 41
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3817	18998	2294	29808 24
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	106	1161	547	2267 51
Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	7	19	45	1498	7335	584	10773 13
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1467	7276	3845	14469 35
Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	4417	37631	6669	57448 19
Moustiers.	A.	Trélon.	7	18	120	281	2008	502	3579 31
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	2149	9140	4793	17800 57
Naves.	C	Cambrai-E.	7	7	64	981	5227	1773	9454 09
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1478	5572	3090	11250 81
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	230	919	280	1620 37
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	739	2750	725	5431 19
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2576	9015	5298	18211 66
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	931	4814	1604	8376 76
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	780	5865	396	8743 05
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	5	23	80	2082	10123	1261	16014 67
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3550	19424	11599	39634 02
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	571	3392	2326	7390 23
Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	3	15	31	1268	7081	618	10802 17
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2384	18095	5486	32172 97
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1440	9846	4456	18961 39
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	516	6274	3036	12468 61
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	588	5084	2560	9926 72
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	439	2762	270	4218 59
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	720	5004	1203	8465 19
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1166	4642	2264	9059 28
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	292	1753	486	3102 82
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	521	4415	1887	8400 08

NOMS DES				
[M]aires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
…eau.	Rogez.	Fromentel.	Dislère.	Gauthier.
…taille.	Stevenoot.	Caulier.	Dupont.	Hugoo.
…ter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	Merchez.
…aeghe.	Delassus, Sénellart-Pan.	Legrand.	Brachelet.	Hautecœur, Ecselin, Lallau.
…s.	Plouvier, Bacrot.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Heusele, Devigne.
…au.	Desmidt.	Serleys.	Savary.	Ducamps.
..	N...	V. Hasnon.	N ...	Dupret.
…on.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	Pagniez.
…ier.	Mutte.	Binay.	Decomois.	Bernier, Chartiaux.
…ssy.	Tiétard.	Delsart.	Brasselet.	Claisse.
…ebault.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
…al.	Héroguez.	Danes.	Perret.	Parent.
…uet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier.	Cœrette.
…is.	Boutry.	Ghémar.	Chardot.	Lagache, Deregnaucourt.
..	Lecerf.	Gosselet.	Joveneau.	N....
…t.	Galiègue.	Lequin.	Libert.	Tinturier.
…net.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
…nas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	Colbeau.
…lorez.	Deyne, Delaire.	Markant.	Iserby.	Pihen, Levecque.
…el.	Hecquet.	V. Tilloy.	Maréchal.	N....
…and.	Liétard.	Dewatine.	Baligand.	Delmotte.
…lle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline. (luin.
…t.	Bonte, N....	Herlemont.	Bonnet.	Duhem, Lorthioir, Dhal-
…ux.	Fosset.	Bultez.	Delannoy.	Crouy.
…ois.	Mullier.	Deleruyelle.	Delsart-Beauvais.	Pottier.
…ire.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.
…tz.	Ducroquez.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
…rveng.	Broudehoux.	Dupont.	Renau.	Champagne.
…emart.	Garçon.	Delvigne.	Pavot.	Caffiaux.
…tem.	Glorieux, Dewitte.	Prince.	Thurin.	Biscop.
…nage.	Pluvinage.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Degrincourt.
…he.	Fauville.	Moreau.	Broquet.	Noulet.
…iez.	Ledieu.	Bricout.	Gellé.	Cavrot, père et fils.
…re-Salemb.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Dufloe.	Derensy, Roussel.
…nage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
…ier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	Fromont, Dufernez.
…ne.	Bailly.	Desmarescaux.	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
….	Blondé.	Devos.	Merchier.	Baeteman.
…ier.	Belot.	Ficheux.	Lion.	Maton.
…ez.	Cureur.	Decaudain.	J. Legrand.	Cany.
…it, Henri.	Lhermitte.	Danjou.	Louchet.	Croccel.
…ez.	Chatelain.	Trupin.	Dumetz.	Fleury.
…lart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	Sohier.
…art.	Julien.	Bottiaux.	D. François.	Gigon.
…ns.	Vangravelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefebvre.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	351	2030	519	3501 83
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1102	4657	182	6885 48
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	182	2004	1000	3994 36
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	3443	21459	3331	33769 20
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	305	3155	1457	6013 45
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3524	25383	1509	36685 77
Ors.	C.	Le Câteau.	7	32	89	1322	8649	2579	15374 28
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	528	3532	729	5784 92
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	820	4599	3793	10623 17
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1037	5900	2191	10788 15
Oxelaëre.	H.	Cassel.	2	12	49	530	3571	1508	6776 79
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1246	5603	1837	10078 48
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1438	9134	1524	14796 67
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	914	5756	2337	10415 02
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	573	1927	974	3732 62
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	777	4077	2215	8204 08
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1877	10687	3466	19130 50
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1376	9038	3370	16122 55
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1695	16056	4272	27992 69
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	2057	8767	3835	16389 95
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	4	31	87	1343	5500	1514	9542 15
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	826	5901	2164	10376 06
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1320	9176	1478	15119 01
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	242	2633	535	4409 10
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	376	2540	1919	5565 07
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1095	5336	3286	11089 43
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1709	7834	3226	14574 75
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1646	4691	1900	8680 55
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	453	3541	1165	6325 08
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1630	11326	899	17914 88
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	682	4471	548	7068 28
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	452	5024	2394	10551 02
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1159	4518	2233	8685 03
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1875	15638	5798	28807 14
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2246	13449	2700	23372 56
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	510	3651	1483	6893 97
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4184	27197	11479	50273 43
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	301	1119	529	2217 38
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	893	5376	2587	10482 02
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2917	8879	6354	19273 83
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1220	7577	1757	12326 29
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1280	6779	3868	13711 48
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	870	6853	2519	12483 87
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1996	13455	3391	23158 60
Rainsars.	A.	Trélon.	8	7	108	260	2251	203	3508 54

NOMS DES				
laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ir.	Delacoste.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
e.	Brillet.	Dupont.	Dutil.	Hardy.
in.	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
on.	Lenne, Mochez.	This.	De Chertemps.	Sodoyez, Finet.
aert.	Vandenameele.	Florisoone.	Facon.	Becu.
elle-Mallet	Delmer, Corneille.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
hez.	Givry-Griot.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.
n.	Denimal.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.
pon.	Deprez.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
enberghe.	Fauverghe.	Blaevoet.	Duvet.	Kiers.
	Dutailly.	Judes.	Degruson.	Wyon.
r.	Delmotte.	Basuyau.	Derquenne.	Laurent.
relier.	Laden.	Jaclin.	Tailliar.	Lion, Degord.
uembergue	Bouchery.	Maréchal.	J.-B. Bonnet.	Hequin.
vre.	Constant.	Segon.	Panckoucke, Vict	Duhamel.
ert.	Pillion.	V. Aubry.	H. Fiévet.	Delhaye.
herman.	Fonteyne.	Delaeter.	Cuvelier.	Deprey.
s.	Caillet.	Jaclin, Duthoit.	L. Panckoucke.	Willemot Louis.
ele.	Decroocq.	Janssen.	Royau.	Verrons.
sne.	N.....	Brunet.	Pavot.	Pavot, Roland.
z.	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Chandier.
nt.	Desprez.	Deregnaucourt.	Dislère.	Willemot.
y.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre, Landousies
ans.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Preuvot.
man.	Villette.	Gruson.	Leclercq.	Ryckewaert.
sel.	Delobel.	Gerin.	J.-B. Bonnet.	Fouquart.
fart.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	N.....
au.	Demade.	Humez.	Descamps.	Chandelier, Demade
.	Dehove.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
deau.	Machelart.	Cambreleng.	Estassin.	Brassart.
nant.	Debeve.	Jaclin.	Brasselet.	Claisse.
in.	Laude.	Dorchies.	Moland.	Stievenard.
ois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Ruquois.
velaere.	Desmedt.	Lagatie.	Legrand.	Spannut.
1.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	Merlin, Brasseur.
mpt.	Danhiez.	V. Artres.	Brasselet.	Richard.
n.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Devemy.	Dejean, Ghesquière.
ird.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Mangal.
rt.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	Leduc.
tte.	Deledœuille, Méresse.	Libert.	Millet-Tellier.	Machu.
sse.	Montagne.	Gadenne.	Bioche de Misery	Bataille.
.	Wattel.	Delebarre.	Ferru.	Carrière.
int.	Normand.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroise, Blenet.
uille.	Dapvril.	Houcke.	Bioche de Misery	Geffroy.
baut.	Bossaut.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t.	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Raismes.	V	St.-Amandr.d.	7	5	46	3618	22144	1305	34162 35
Ramillies.	C	Cambrai-Est.	4	4	65	493	5045	3590	11109 26
Ramousies.	A	Avesnes-Nord.	8	8	98	647	3349	1532	6459 »
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	386	2380	528	3994 62
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1681	11614	4939	22044 45
Reumont.	C.	Le Câteau.	5	24	79	898	2423	1894	5424 07
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1977	12545	2717	20856 02
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	720	5369	2474	10388 15
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	405	1667	684	3095 15
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1955	7849	963	12412 35
Robersart.	A	Landrecies.	5	23	80	305	1825	1445	4213 27
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1081	5262	376	8016 78
Rombies etMarch	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	513	4383	1772	8238 26
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	940	5242	3236	10850 25
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1565	8147	4193	15939 43
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3378	18058	6510	32084 57
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	1071	6984	294	10452 39
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	6	18	33	1477	9273	4202	17856 07
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	31039	243702	96061	423700 07
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	277	1194	748	2503 66
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	301	3523	958	6161 62
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	391	3757	853	6308 34
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	221	2417	113	3687 78
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1574	12357	4988	23111 75
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	480	4315	2040	8436 69
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1616	8479	4074	16528 48
Rumilly.	C.	Marcoing.	4	6	64	1885	7184	3169	13675 61
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	531	3179	1280	5949 83
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	917	5092	3161	10526 17
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1706	10184	723	15499 17
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2093	8222	6964	19004 85
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1462	9211	5133	18367 78
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	9453	60075	2000	86462 68
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	845	5975	3920	12627 47
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2437	8133	5684	17537 33
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	648	5591	1258	9726 90
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	373	4795	608	7715 80
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	3	27	85	655	3329	3006	7901 56
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	306	3693	716	6219 29
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	2	2	90	751	7357	2137	13238 60
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	2007	6787	2821	12747 26
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	1099	5743	2402	10823 67
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	934	6219	1786	10927 54
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	710	3723	388	5854 21
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20.	39	72	267	2859	1323	5542 97

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
rin.	Demonet, Préant.	Merlin.	H. Fiévet.	Delatre, Beauchamps.
eur.	Herlin.	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
aye.	Moutier.	Roland.	Salomé.	Fontaine.
isin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	Guérin.
is.	Bayon.	Kerkove.	Bourgois.	Vandenbogaerde-Vasseur
uet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	Lecigne.
ez.	Masselis.	Hopsomèr.	Facon.	Desquand.
ir.	Debus.	Dubois	Legrand.	Carré.
ire.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Bourez.
:.	Wuilmot.	Bresson.	Delalonde.	Leprêtre, Leroy
z.	Briastre.	Lécuyer.	Midy.	Catteau.
urg, Th.	Risbourg. J.-B.	Dercine.	Minne.	Baron.
oix-Mallet	Alglave.	Dubois.	N....	Delvallé.
y.	Laurent.	Poretz.	Gaffet.	Piette.
isse.	Lestienne.	Monchy.	Panckoucke, Vict.	Valin.
esnoy.	Bonduel, Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	Delahousse, Bonduel.
hatenay.	Pinquet.	Rogié.	Bioche de Misery	Lefebvre, Dhaine.
and.	Sauvage.	Petit.	N....	Désespringalle.
tre.	Delerue, Duthoit, Motte-Bredart	Maës, Desprez.	Leconte.	Selosse, Ramser, Mullier
ent.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Monnier.
et.	Debève.	Tison.	Dupret.	Poutrain.
as.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.
rieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destamberg.
nt.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
roy.	Lobelle.	Demont.	Piérart.	Moreau.
elle.	Martin.	Balligand.	Colas.	Bauduin.
.	Manniez.	Ségard.	Dumotiez.	Carré.
s.	Laude.	Barenne.	Cl. Bonnay.	Pique.
é.	Rohart.	Delvallée.	Fievet.	Cardon.
mps.	Pollet.	Deleporte.	Panckoucke, Vict	Lecomte.
on.	Lallemant.	Th. Brassart.	Denabrif fils.	Dilly, Danglos.
roy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
le.	Barbieux, N...	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Tailliez.
nac.	Herbin.	Varlet.	Hochart.	Dumortier.
z.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly.
t.	Lecomte.	Largillière.	Decomois.	Noiret.
enois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
t.	Valet.	Demasrescaux.	Joveneau.	Vertray.
	Wasca.	Fockenberghe.	Demarle.	Coolen.
.	Bériot.	Berthier.	Lambert.	Limosin.
ix.	Hénaut.	Becart.	Millet-Tellier.	Dirson.
u, L.-Eug.	L.-A. Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
n.	Dequidt.	Bernast.	Degruson.	Luteyn.
y.	Mirland.	Lecuppre.	Debaillencourt.	Blas.
r.	Degrave.	Top.	Lancel.	Cocart.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la sous-préfecture.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	483	5506	766	8891 52
St.-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1736	8286	2802	16966 57
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	6	8	85	722	3706	1275	6627 01
St.-Remy-m.-bâti	A.	Maubeuge.	7	14	92	417	2674	680	4663 84
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1674	18184	4596	30513 54
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	6	29	86	2432	7946	1863	13283 12
St.-Sylvestre.Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1050	6825	2745	12761 85
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1734	5395	4584	12411 30
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	632	5477	1731	9578 23
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	644	3690	1188	6532 60
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	870	5057	1370	8707 45
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1693	8938	2096	15189 95
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	420	3540	2725	7998 21
Santes.	L.	Hauboardin.	3	10	10	1667	10207	7887	22397 07
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	581	2913	650	4921 71
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	1037	5222	1369	8923 31
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	412	3506	1453	6790 46
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	971	7640	3319	14382 30
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2326	10158	4688	19584 65
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	1791	13011	4457	23531 70
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	3240	27742	1642	40713 43
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	745	2866	2035	6283 58
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	732	5701	2936	11298 25
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	316	1828	543	3307 43
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	855	4704	2209	9105 03
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	585	4022	3390	9359 79
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	518	3067	1769	6341 12
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	511	3820	1680	7326 52
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	3063	15291	640	22944 69
Socx.	Dk	Bergues.	5	14	67	779	6788	3195	13225 18
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	5627	30297	14906	58163 88
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2701	15573	5106	27051 81
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	230	1395	875	2926 23
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2836	14286	1225	21575 19
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	576	2800	660	4784 32
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	52	78	701	5232	1144	8901 08
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1096	7871	2485	14038 44
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	1961	10673	3595	19212 05
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	834	7829	950	12502 16
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	3982	25757	3883	41013 17
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4761	23895	21428	56424 36
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	559	3585	3209	8543 07
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	888	7083	3221	13871 17
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1234	11934	3091	20601 71
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	920	4815	1130	8087 89

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
...sen.	Dereudre.	Pruvot.	Vanwormboudt, ✲	Swynghedauw.
...don.	Bisiaux.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	Descamps.
...bert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	Crochemore.
...ivaux.	Juste.	Bucquoy.	Decomois.	Redinge.
...reau.	Durieux.	Carette.	N...	Brouillard, Dayez.
...raille.	Bocquillon.	Barbier.	Joveneau.	Buteau.
...s.	Balloy.	Marécaux.	Boidin.	Vandewalle.
...bois.	Laude.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Mairesse.
...ville.	Decroué.	Delhaye.	Carton.	Dehaut.
...is.	Denis, Damien.	Engels.	Pavot.	Chastenet.
...rulle.	Lemaire.	Degruson.	Denabrif.	Dubois, Lucien.
...ert.	Herbomez.	Lefebvre.	Houzé.	Doby.
...de.	Delsaux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
...ard.	Coustenoble.	Dassonville.	Pivion.	Vanwelscappel.
...lier.	Dehaynin.	V. Brillon.	N.....	Loucheux.
...cheval.	Boek.	Collet.	D. François.	Hordequin.
...ment.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Delmarle.
...-Delavigne.	Héois.	Ducatteau.	Fromont.	Martin.
...iaux.	Duchâtel.	Thomas.	Copin.	Plichon, Boucly.
Lacoste.	Delcroix.	Decottignies.	N...	Dehon, Remy.
...iez-Lhermit.	Duquesne, Delannoy	Plaetevoet.	Paix.	Favier, Mariage, Batteur.
...le.	Flament.	Pique.	Hodin.	Delbay.
...rd.	Dequesne.	Duquesne.	Salomé.	Fontaine.
...gniez.	Deresmes.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
...villers.	Wallerand.	Deleau.	Piérart.	Pluchart.
...pature.	Lelong.	Paliez.	Lefèvre.	Houzé.
...Valicourt.	Oblin.	Wasson.	François.	Carpentier.
...otte.	Mordacq.	Ottuyt.	Alavoine.	Boddaert.
...our.	Goulois, Grard.	Dumet.	Deligny.	Delattre, Leveque.
...eraert.	Vandamme.	Blomme.	Chardot fils.	Vandamme.
...pereur.	Bertoux, Petit.	Gourdin.	Gaffet.	Heughebaert, Lesne, Claisse.
...es.	Hensell, Delhaye.	Bouillon.	George.	Tellier, Mulquin, Moucheront.
...ard.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
...elle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.	Rennuit.	Prévost, Delcambre.
...ont.	Durlin.	Devos.	De Baillencourt	Carpentier.
...maeré.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecat, Vanhersel.
...brœmersc	Vasseur.	Hidden.	Deberdt.	Debats.
...bronne.	Devalckenaere.	Delessue.	Iserby.	Deicke.
...liette.	Debavelaere.	Vangraesschepe.	Faveau.	Fournier.
...k.	Serlooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.	Saudo.	Pormente, Leuwers
...vier.	Charlet, Lotthé.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Dennequin.
...kebusch.	Rooses.	Desmedt.	Leclercq.	Wils.
...haux.	Wéry.	Minaux.	Dhaisne.	Botteau, Robilliard
...seur.	Auquier.	Millot.	Haca.	Largillière.
...e.	Watrelot.	Lefebvre.	Louchet.	Maréchal.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Mon.tant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	3180	19231	9428	37231 22
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	592	6053	2563	11564 32
Téteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	2353	14861	5711	27617 54
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	1038	7876	982	12524 16
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1134	6270	2644	11794 60
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	558	4812	1522	8622 72
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	7	21	21	806	5631	2688	10662 53
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	13	33	710	4103	366	6306 05
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	782	4845	2212	9312 95
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	919	6546	1169	10527 42
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	311	2748	1350	5440 92
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	510	3313	2001	4945 49
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	772	3304	2160	6885 96
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	26834	188968	55868	311980 71
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	405	2171	1857	5035 63
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1971	17774	2093	27464 78
Tressin	L.	Lannoy.	7	11	11	453	2319	1873	5222 91
Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1951	15798	1789	24135 38
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	5	22	79	1925	7509	5246	16293 01
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	460	4376	201	6652 42
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	22040	110195	3107	154051 93
							127386	3143	175015 77
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1179	6553	1470	11036 46
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1229	5590	553	8609 75
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	481	2281	1545	4911 40
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1238	8737	4410	17266 21
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1729	10886	6006	21946 85
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1249	5300	3747	11553 05
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	860	4466	198	6751 43
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2761	9677	8445	22696 81
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3463	16437	7989	31968 42
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	4595	15383	603	22726 04
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	370	2712	999	5007 91
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	942	7014	300	10514 97
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	984	5704	2357	10673 59
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	455	3980	1296	7222 48
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	174	2263	324	3692 98
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1459	6871	3532	13667 77
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2073	8366	4798	16857 32
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2726	6389	9296	18677 64
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	1006	6117	2402	11388 04
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	5	39	63	1573	10231	1234	16045 76
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1363	8339	1616	13467 26
Vred.	D.	Marchiennes.	6	14	36	1266	3401	302	5204 13
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	936	7731	5462	16898 89

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ıtte.	Ricourt, Minet.	Lancelle.	Delannoy.	Mortreux, Desprets.
:bodt.	Boone.	Merlyn.	Boidin.	Duplon.
llé.	Hilst, Muyls.	Saumade.	Delacoste.	Bourdon.
rand.	Bertout.	Descarpentries.	Brasselet.	Claisse.
bedez.	Vicart.	Verhille.	Leblon fils.	Willery.
ot.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	Gosset.
et.	Carlier.	Dorlencourt.	Chardot.	Macquart.
iart.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.
rlet.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.
in.	Lagouge.	Tilmant.	Delalonde.	Bugnicourt.
u.	Harry.	V. Neuville-St.-R.	Maréchal.	Capon.
quet.	Broutin.	V. Brillon.	Foult.	Houdart.
planque.	Fin.	Dehuy.	Fievet.	Deffrennes.
..	Timal, Vanlaere.	Simon, Deregnauc.	H. Nepveur.	Lehoucq, Noulet.
bvre.	Havez.	Dumortier.	Dislère.	Milleville.
chies.	Ansiau.	Larsonneur.	Dutil.	Bruniaux, Landouzy.
sseau.	Mulliez.	V. Ascq.	Dumesnil.	Demouveaux.
lès.	Bassez.	Dupont.	Fromont.	Thieulet, Legrand.
tiaux.	N....	Lair.	Bailly.	Blondeau.
n.	Sappen.	Ducornetz.	Annibert.	Dupuy, Jean.
bvre.	Claisse, Bracq Dabencourt.	V. page 116.	Quecq. Courtin.	Dannancourt, Gosset, Busin.
ion.	Pavot.	Crepy.	Pavot.	Roger.
mpt.	Druesne.	Pitoux.	De Baillencourt	Piton.
ré.	Granpold.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.
ix.	Dorchies.	Dhainaut.	Dumetz.	Leune.
blin.	Ghestem.	Musin.	Hochart.	Lambin.
ois	Douay.	Delcroix.	Copin.	Bécar.
iarl.	Deleau.	Manouvrier.	Dechertemps.	Carpentier.
reux.	Sommain, Villain.	Villiers.	Gellé.	Lempereur.
art.	Thibaut, Loridan.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
non.	Decrouez, Castiau	Musin.	Guillerand.	Rousselot, Laby.
ie.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.
ri.	Gérard.	Bonce.	Trentesaux.	Chrétiennot, Coutureau.
nont.	Haca.	Huart.	Dupont.	Caffiau.
dart.	Grevillers.	V. Monchecourt	Perret.	Vilette.
r de Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Rennuit.	Bourgeois.
iers.	Denoyelle.	Dupire.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix.
Prémont.	Delattre.	Broux.	Billecocq.	Cadoux.
ù-Bobeuf.	Lefebvre, Lejeune.	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.
ez.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	Gosselet.
ier.	N....	Coquelet.	Piérart.	Hot.
ie.	Meunier.	Choquet.	Trentesaux.	Pronier, Molle.
oir.	Deregnaucourt	Vanreust.	Tailliar.	Legrand.
ıkerckhove.	Coloos.	Maerten.	Lancel.	Dewaele.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1850.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1850.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	751	4615	3394	10053 37
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	2062	7532	8606	19163 30
Wallers.	A.	Trélon.	3	19	129	509	2647	353	4316 98
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	10	10	45	3122	18093	758	17007 55
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	646	4527	1522	8173 98
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	682	4233	1725	7987 47
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3542	24287	11095	46159 21
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	806	3567	257	5456 09
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	498	2364	892	4388 29
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	755	5057	1158	8365 71
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	819	4840	1103	8065 38
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2571	19332	840	29051 19
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	»	19	19	277	2736	891	4951 44
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	94	1385	345	2395 14
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	8	23	50	763	3917	1919	7684 57
Wasquehal.	L.	Roubaix.	5	7	7	2034	10891	6574	22309 37
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4	34	75	1237	8402	3617	15581 14
Wattignies	A.	Maubeuge.	5	13	94	211	1480	688	2915 52
Wattignies.	L.	Seclin.	9	7	7	2226	9034	1017	13972 48
Wattrelos.	L.	Roubaix.	4	14	14	8736	26601	11773	49599 »
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	3	8	58	209	2008	89	3026 90
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	10	21	50	621	3861	628	6250 83
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3	14	14	2780	13660	2296	22021 82
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	7	2	2	10483	90879	7475	130998 23
Waziers.	D.	Douai-N.	2	3	30	923	6498	1563	11083 58
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	504	3095	2543	7162 73
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	20	20	1801	10270	2445	16724 17
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	962	5897	2010	10683 02
Wicres.	L.	La Bassée.	9	17	17	258	2175	2207	5475 68
Wignehies.	A.	Trélon.	6	13	116	2413	11161	1153	16845 04
Willems.	L.	Lannoy.	7	15	15	1994	7159	1901	12145 26
Willies.	A.	Trélon.	5	13	115	543	1925	153	3060 07
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	7	15	51	1501	9231	3179	16771 02
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4	20	58	3991	26420	10807	49089 45
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	»	34	71	412	2021	1234	4237 98
Wylder.	Dk.	Bergues.	8	19	3	359	2113	1371	4483 81
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	10	2	66	1746	12799	5382	24194 11
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	413	3314	1718	6647 64
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	317	995	333	1789 33
Zuytpeene.	H.	Cassel.	7	16	55	871	7837	3329	14896 44

NOMS DES				
ires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Vallois.	Delahaye.	Chardot.	Davril.
	Begaint.	Portier.	Chevassus.	Proye, Cambiez.
x.	Delvaux.	Hannoteau.	Delannoy.	Wery, Duval.
t.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foueaut, Briffaut.
te.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	Herreman.
rt.	Capon.	Pamart.	François.	Courtecuisse.
	Duquesnoy, Dillies.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Lefebvre.
t.	Wuilliez.	Rogié.	Foult.	Tison.
ault.	Hovine.	Salomé.	Accard.	Durieu.
x.	Valin.	Lebon.	X. François.	Delcourt, Delbaye.
on.	Colmant.	Dernoncourt.	X. François.	Delcourt.
ier.	Brygo.	Baudens.	Demasur.	Cnockaert.
ue.	DelbecqueGhesquière.	V. Deûlémont.	Messéan.	Legrand.
n.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Forterie.
.	Tondeur.	Lavechin.	Chalenton.	Dufour.
,	Cocheteux.	Lambelin.	Folet.	Masqueliez.
-Leys.	Deleflie.	Deswarte.	Savary.	Fossaert.
t, J.-B.	Hubinet, Nicolas.	V. Damousies.	D. François.	Haunecart.
t.	Beghin.	Geeraert.	Louchet.	Fournier.
.	Beghin, Dhalluin.	Seingier.	Leconte.	Lepers, Plouvier.
el.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
,	Tondeur.	V. Wasn.-au-B.	Chalenton.	Bauduin.
l.	Leghié, Langlart,	Pollin.	Pivion.	Desalle, Labbe.
nt.	Loyer, Crombet.	Gadenne.	Bonnet.	Cornille.
	Cogez.	Bonvarlet,	Deligny.	Hespel.
.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
ilande.	Billiard.	Roussel.	Messéan.	Debay.
	Vanhems.	Vanbever.	Facon.	Vandewalle.
rt.	Lezie, Félix.	Caudrelier.	Denabrif fils.	Leroy.
	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Staincq.
.	Mulliez.	Pluchart.	Dumesnil.	Chantraine.
	Cornu.	V. Liessies.	Delannoy.	Beccu, Cuisset.
rt.	Bocket.	Hilst.	Duvet.	Lievin.
:.	Leys, Dehaene.	Caillie.	Debavay.	Faveresse, Coudeville.
er.	Drieux.	Becue.	Savary.	Persyn.
tère.	Verriéle.	Outtier.	Legrand.	Renou.
ert.	Vandenbilcke.	Leurèle.	Fleurynck.	Vandeneeckhoutte.
ix.	Dehaene.	Victoor.	Campagnie.	Lannoye.
aere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Annibert.	Vansteenberghe.
ondpré.	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presqu'en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest. la Manche; au nord-est, la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

ÉMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de

gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières; le mont Ecouvé et le mont de Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont:

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1):

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Ysser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys, à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt

(1) Parmi ces rivières celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la première partie.

les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au Sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au mont Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des desséchements, section des travaux publics);

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements.

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.[1]	POPULATION par canton.	POPULATION par arrond.[1]
			hect. ares.	hect. ares.		
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75	72160 32	16324	104592
	Bourbourg	13	14081 41		13258	
	Dunkerque (Est)	7	6713 »		19714	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28		17310	
	Gravelines	4	6942 93		8032	
	Hondschoote	8	13638 58		14224	
	Wormhoudt	10	14109 37		15730	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75	69320 07	14910	104690
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13624	
	Cassel	13	11758 81		14866	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25		14253	
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13243	
	Merville	5	8272 95		19351	
	Steenvoorde	9	11992 88		14443	
Lille.	Armentières	7	6277 76	87438 78	17628	356795
	Bassée (La)	11	7009 86		14235	
	Cysoing	14	9617 23		18291	
	Haubourdin	16	8730 67		21965	
	Lannoy	16	7878 85		22580	
	Lille. Nord-Est	3	1572 57		23401	
	Lille. Centre	2	285 12		19648	
	Lille. Sud-Est	3	1216 79		20791	
	Lille. Sud-Ouest	3	1151 35		26045	
	Lille. Ouest	4	2967 90		21602	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05		17408	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81		16967	
	Roubaix	4	3780 79		43609	
	Seclin	16	9487 21		20227	
	Tourcoing-Nord	5	6222 67		25315	
	Tourcoing-Sud	4	3097 15		26993	
Cambrai.	Cambrai (Est)	14	8896 01	89260 33	20900	174094
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23212	
	Carnières	16	10149 »		23520	
	Câteau (Le)	17	15925 96		27176	
	Clary	17	13672 02		29066	
	Marcoing	20	19042 95		24108	
	Solesmes	17	12772 64		26112	

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATION. par canton.	POPULATION. par arrond.t
			hect. ares.	hect. ares.		
Avesnes.	Avesnes (Nord). . . .	14	12965 76		11665	
	Avesnes (Sud). . . .	12	15119 07		13024	
	Bavai.	18	12725 15		14498	
	Berlaimont.	14	8747 66		8928	
	Landrecies	10	11467 93	139723 24	15718	142245
	Maubeuge.	15	20829 69		14169	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75		13794	
	Quesnoy (Ouest). . .	27	7983 49		23571	
	Solre-le-Château . . .	16	13490 39		10662	
	Trélon.	13	18370 35		16216	
Douai.	Arleux.	15	8573 20		13513	
	Douai. . Nord. . . .	6	5956 85		18388	
	Douai. . Sud	10	5787 66	47205 85	15774	99921
	Douai. . Ouest. . .	11	6345 55		16040	
	Marchiennes	15	10279 81		18005	
	Orchies.	9	10262 78		18201	
Valenciennes.	Amand St.- (R.-G.) .	10	11246 04		15330	
	Amand St.- (R.-D.) .	8	5860 92		19074	
	Bouchain.	21	14227 19		31924	
	Condé	10	8346 21	62978 29	21590	150643
	Valenciennes Nord. .	8	6735 36		21442	
	Valenciennes Est. . .	10	8002 29		21298	
	Valenciennes Sud . .	14	8560 26		19985	
		662	568086 88	568086 88	1132980	1132980

Parmi les **662** communes du département, on compte **34** villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la **2.e** division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population : **75,430** habitants. — Distance de Paris : **236** kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à **11** kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : **31,039** âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : **27,355** habitants. — Distance de Lille : **78** kilom.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à **13** kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population : **26,834** âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille : **51** kilomètres. — Population : **22,040** habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 20,648 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire; place fortifiée. — Population : 20,483 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,141 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9,453 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 7,959 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 7,686 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,570 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,328 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,890 âmes.

Merville. Ville ouverte ; de 6,079 âmes. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,967 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,582 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,225 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,025 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton; ville ouverte; de 4,231 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,991 âmes.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,971 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,578 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,551 âmes. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton, à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,524 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,274 âmes.

SECLIN. Ville ouverte, de 3,240 habitants ; à 11 kilom. de Lille.

MARCHIENNES. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population ; 2,965 âmes.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton; ville ouverte. — Population : 2,540 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,503 âmes.

BAVAY. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,620 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,602 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,463 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

MORTAGNE. Ville ouverte, à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,198 habitants.

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	359,793 hect.
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,335
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irriga.on.	1,096
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficie des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
Total	568,087

POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1849 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1849.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1697	1667	12	16	77	75	3544
Hazebrouck . .	1545	1425	14	11	98	93	3186
Lille.	5220	4988	148	138	475	429	11398
Cambrai. . . .	2620	2479	68	59	136	158	5520
Avesnes	1700	1575	34	21	108	107	3545
Douai	1512	1441	33	33	94	96	3209
Valenciennes. .	2511	2380	80	72	96	135	5274
Total. . .	16805	15955	389	350	1085	1093	35677

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes. .	Garçons. . . .	16,805	32,760
	Filles.	15,955	
Enfants naturels. . .	Garçons. . . .	1,474	2,917
	Filles.	1,443	
			35,677

Mariages. — 1849.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	TOTAL.
Dunkerque	660	58	95	42	855
Hazebrouck.	602	93	38	30	763
Lille	2354	120	264	96	2834
Cambrai	1161	35	118	50	1364
Avesnes.	959	31	88	37	1115
Douai.	697	35	71	15	818
Valenciennes	1106	41	167	46	1360
Total. . . .	7539	413	841	316	9109

Enfants morts-nés. — 1849.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	70	60	3	7	140
Hazebrouck.	47	41	7	6	101
Lille	276	194	53	24	557
Cambrai	138	87	20	15	260
Avesnes.	54	38	6	7	105
Douai.	59	28	11	6	104
Valenciennes	125	108	18	9	260
Total. . . .	769	556	118	84	1527

Ces 1,527 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1849.

ARROND.	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	890	702	798	879	143	13	»	3425
Hazebrouck.	973	464	681	958	186	10	»	3272
Lille	1788	3272	3319	3466	417	43	»	12311
Cambrai. . .	960	2332	2634	2772	259	28	1	8986
Avesnes. . .	491	690	870	1241	249	34	1	3576
Douai. . . .	524	1328	1447	1464	169	11	»	4943
Valenciennes	908	2114	2397	2190	298	22	»	7929
Total. . .	6534	10908	12146	12970	1721	161	2	44442

Le mouvement de la population en 1849 présente des résultats très-remarquables.

Les naissances comparées à celles de 1848 indiquent une augmentation de 2,117. On la trouve tout entière et au-delà dans les enfants

légitimes : cette classe d'enfants a donné un excédant de 2,346, tandis que celle des enfants naturels s'est signalée par une diminution de 230.

L'augmentation qui vient d'être constatée se répartit à divers degrés entre tous les arrondissements ; ceux qui y ont pris la plus grande part sont les arrondissements de Cambrai, Dunkerque et Douai.

Les mariages s'étaient accrus de 657 en 1848, ils ont augmenté encore de 756 en 1849. La différence en plus sur 1847 est donc de 1413, ou de près d'un cinquième. — L'arrondissement de Lille a fourni à lui seul plus de la moitié de cet excédant.

Les enfants morts-nés dont le nombre a été de 1,527 se divisent comme suit : mâles, 887; femelles, 640. Le chiffre total excède de 210 le nombre des morts-nés de 1848 qui, lui-même, surpassait de 223 celui de 1847. L'augmentation constatée en 1849 affecte particulièrement les arrondissements d'Avesnes et Douai ; elle est sans doute, comme celle qui s'est produite en 1848 dans l'arrondissement de Cambrai, le résultat d'une constatation plus exactement faite que les années précédentes.

Mais ce qui frappe le plus dans le mouvement de l'année 1849, c'est l'augmentation extraordinaire du nombre des décès. Les extinctions avaient été en 1848, de 29,282 ; elles se sont élevées l'année suivante à 44,442 : différence en plus, 15,160. Les ravages exercés par le choléra dans toute l'étendue du département donnent l'explication de ce phénomène (1). Les arrondissements qui en ont le plus souffert sont ceux de Valenciennes et Cambrai qui ont vu leur mortalité plus que doublée. Après eux viennent l'arrondissement de Douai, où les décès se sont accrus de 87 pour 100, puis ceux d'Avesnes et de Lille. Les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck n'ont subi qu'à un faible degré les atteintes de l'épidémie, car on n'y a compté qu'un petit nombre de décès en plus, comparativement aux années précédentes.

Le choléra a surtout sévi sur la classe de 15 à 50 ans et sur celle de 50 à 80. La mortalité a augmenté dans la première de 88 pour 100 et de 65 pour 100 dans la seconde.

Elle s'est accrue de 50 pour 100 parmi les enfants d'un à 15 ans ; ceux du premier âge et la classe de 80 ans et au-dessus n'ont éprouvé que des variations en plus peu sensibles.

Voici la comparaison des naissances et des décès pour chacun des douze mois de l'année :

	Naissances.	Décès.
Janvier.............	3,387	2,800
Février.............	3,237	2,662

(1) Voir le tableau, page 390 de l'Annuaire de 1850.

Mars	3,509	3,360
Avril	3,296	3,087
Mai	3,159	2,903
Juin	2,792	3,735
Juillet	2,749	4,336
Août	2,744	4,010
Septembre	2,646	7,480
Octobre	2,587	4,381
Novembre	2,735	3,339
Décembre	2,836	2,349

La production, comparée à celle de 1848, a fléchi pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre et décembre ; elle a augmenté dans tous les autres.

Les mois qui ont fourni le moins de décès sont les cinq premiers et le mois de décembre, ils en ont amené 17,161. Les six autres, composant la période de juin à novembre inclusivement, pendant laquelle l'épidémie a régné avec le plus d'intensité, en ont produit 27,281 : Le mois de septembre se distingue entre eux par le chiffre extraordinaire de 7,480 extinctions, représentant plus du double de la moyenne des douze mois de l'année.

On doit aussi remarquer ce fait que les mois pendant lesquels le mouvement des décès a été le plus considérable sont en même temps ceux où le chiffre des naissances a été le plus faible.

Le classement des décès selon l'état civil des personnes, présente les résultats suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons	12,354	Filles	11,504
Hommes mariés	6,908	Femmes mariées	6,605
Veufs	2,694	Veuves	4,377
	21,956		22,386

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département	3319	3211	10499	8798	3275	4802	7701	41595
Français étrangers au département	69	22	824	170	154	120	120	1479
Individus non Français	47	39	988	18	147	21	108	1363
	3425	3272	12311	8986	3576	4943	7929	44442

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	55	27	48	19	28	6	13	196
Id. par suite d'épidémies.......	330	341	3145	5005	830	2587	4595	16833
Suicides...................	11	8	35	5	15	4	7	69
Meurtres...................	2	»	1	»	»	»	»	3
Exécutions..................	»	»	»	»	»	»	»	»
Morts accidentelles...........	25	27	56	49	203	43	58	461
	423	403	3265	5082	1076	2640	4673	17562

RÉSUMÉ :

Naissances	35,647.
Décès	44,442.
Excédant des décès sur les naissances. .	8,795

Villes et communes chefs-lieux du département ou d'arrondissement, ou ayant plus de 6,000 habitants et dont les maires ont été nommés par le Pouvoir exécutif en vertu du décret du 3 juillet 1848.

Lille	75430	Wattrelos	8736
Roubaix	31039	Armentières	7959
Dunkerque	27355	Le Câteau.............	7686
Tourcoing	26834	Hazebrouck	7570
Valenciennes	22040	Maubeuge.............	7328
Cambrai	20648	Denain	7272
Douai	20483	Estaires...............	6890
Wazemmes	10480	Merville...............	6079
Bailleul	10141	Avesnes	3578
Saint-Amand..........	9453	Hazebrouck...........	3130

LONGÉVITÉ.

MARIE TRIGAULT.

Marie-Anne-Josèphe-Pélagie Trigault, née le 28 mars 1745, à Cambrai, est décédée en cette ville le 5 juin 1849, âgée de 104 ans 2 mois et 9 jours.

Ses père et mère exerçaient la profession de mulquinier. Elle les a aidés dans leur industrie aussi long-temps qu'elle est restée dans la maison paternelle. Elle avait alors onze frères et sœurs, qui tous ont atteint un âge très-avancé : dix d'entre eux sont morts entre 80 et 90 ans ; celle de ses sœurs qui demeurait avec elle, est décédée à l'âge de 92 ans.

Melle. Trigault vivait d'une rente viagère de 600 francs qui lui suffisait. Elle était très-sobre, et son régime était exactement réglé ; aussi, jouissait-elle d'une bonne santé. Sa constitution était vigoureuse. Elle sortait peu, mais elle se donnait beaucoup d'exercice dans son intérieur, car ses moyens de fortune ne lui permettaient pas de se faire servir.

La défunte a conservé jusqu'au dernier moment l'exercice de ses facultés intellectuelles, et même de sa vue. Depuis plusieurs années elle restait long-temps au lit ; dans les derniers temps, elle se levait à neuf heures du matin.

Melle. Trigault a toujours eu une conduite très-morale. Fermement attachée à la religion, elle est morte dans les principes qu'elle avait professés toute sa vie. Elle appartenait à une famille pieuse. Un de ses frères est mort chanoine, et plusieurs de ses sœurs étaient religieuses.

Le 28 mars 1845, elle avait célébré par un jubilé, à l'église métropolitaine de Cambrai, l'anniversaire séculaire de sa naissance. On assure qu'elle a dit, alors, en plaisantant : *qu'elle aurait les quatre au cent*, c'est-à-dire, qu'elle vivrait encore quatre ans. Sa prévision s'est réalisée.

RÈMI ARCEAUX.

Rémi-Joseph Arceaux, né à Saint-Rémi-Mal-Bâti, canton de Maubeuge, le 9 avril 1748, y est décédé le 9 octobre 1849, à l'âge de 101 ans et 6 mois.

Né de parents honnêtes et d'une médiocre aisance, il avait reçu une bonne instruction élémentaire. Dès son adolescence, il se montra laborieux, rangé, économe. A quinze ans, il travaillait comme moissonneur dans les diverses exploitations rurales de la contrée, et six ans après, il embrassait la profession de tailleur de pierres, qu'il exerça pendant 30 ans dans la même carrière, à Ferrière-la-Grande. A la mort de ses parents, en 1799, il recueillit leur modeste héritage et revint se fixer au lieu de sa naissance, où il vécut en cultivant les terres qui composaient son petit patrimoine. Il fut alors nommé aux fonctions d'adjoint qu'il conserva pendant environ 30 ans, et qu'il aurait continuées s'il ne s'en était lui-même démis à l'âge de près de 80 ans.

Dans ses dernières années, il avait cédé son avoir, moyennant 400 francs de rente viagère, et s'était retiré avec cette pension, chez des neveux avec lesquels il n'a cessé de travailler jusqu'à sa mort.

Arceaux ne s'est jamais marié. Il s'est constamment abstenu de tout excès ; il était sobre, pieux et de bonnes mœurs. Il a emporté, en mourant, les regrets de ses concitoyens.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Nous indiquons dans le tableau suivant le nombre des électeurs inscrits et celui des votants par canton ou par section de canton dans l'assemblée électorale tenue en novembre 1850, pour la nomination d'un membre de l'Assemblée Nationale Législative, en remplacement de M. Wallon, démissionnaire.

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Bergues.	Bergues	834	583	1250
	Armbouts-Cappel	203	122	
	Crochte	85	58	
	Eringhem	117	57	
	Pitgam	190	97	
	Quaëdypre	427	243	
	Socx	144	90	
Bourbourg.	Bourbourg	643	356	1158
	Cappellebrouck	237	123	
	Brouckerque	281	196	
	Loobergue	197	112	
	Watten	341	232	
	Millam	267	139	
Dunkerque-Est	Dunkerque-Est	1886	942	942
Dunkerque-Ouest	Dunkerque-Ouest	1987	1133	1133
Gravelines.	Gravelines	794	373	514
	Loon	257	141	
Hondschoote.	Hondschoote	667	404	1020
	Rexpoëde	305	174	
	Warhem	271	157	
	Les Moëres	87	51	
	Bambecque	200	134	
	Ghyvelde	137	100	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Wormhoudt. . . .	Wormhoudt.	519	222	1118
	Herzeele.	243	142	
	Esquelbecq.	214	139	
	Zeggers-Cappel. . . .	211	127	
	Bollezeele.	378	219	
	Volkerinkove.	255	150	
	Lederzeele.	187	119	
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Bailleul-Nord-Est.	Bailleul.	445	292	1009
	Saint-Jans-Cappel. .	103	82	
	Steenwerck.	488	369	
	Nieppe.	400	266	
Bailleul-Sud-O. .	Bailleul-Sud-Ouest. .	437	262	959
	Vieux-Berquin.	355	213	
	Meteren.	263	206	
	Merris.	142	121	
	Flêtre.	120	88	
	Berthen.	87	69	
Cassel.	Cassel.	557	387	1484
	Arnêke.	253	129	
	Bavinchove.	137	104	
	Hardifort.	89	65	
	Sainte-Marie-Cappel	111	102	
	Oxelaere.	75	58	
	Wemaers-Cappel. . .	73	58	
	Rubrouck.	181	154	
	Ochtezeele.	83	69	
	Nordpeene.	242	165	
	Buysscheure.	153	55	
	Zuydtpeene.	155	138	
Hazebrouck-Nord	Hazebrouck-Nord. . .	403	253	878
	Caestre.	169	151	
	Hondeghem.	163	120	
	Wallon-Cappel. . . .	102	80	
	Staple.	156	97	
	Ebblinghem.	98	70	
	Renescure.	252	107	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Hazebrouck-Nord	Blaringhem	255	149	269
	Lynde	122	66	
	Sercus	99	54	
Hazebrouck-Sud.	Hazebrouck-Sud	341	210	952
	Strazeele	68	55	
	Borre	160	126	
	Boeseghem	123	64	
	Thiennes	160	66	
	Steenbecque	215	166	
	Morbecque	506	265	
Merville	Merville	600	417	1192
	Estaires	754	374	
	La Gorgue	305	194	
	Neuf-Berquin	148	118	
	Haverskerque	278	89	
Steenvoorde	Steenvoorde	1153	512	807
	Winnezeele	495	295	
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Armentières	Armentières	589	425	2293
	Erquinghem-Lys	230	191	
	Houplines	231	189	
	Frelinghien	300	239	
	La Chapelle	255	203	
	Prémesques	185	141	
La Bassée	La Bassée	557	298	
	Herlies	334	204	
	Aubers	347	158	
	Fournes	376	169	
	Sainghin-en-Wepp.	230	76	
Cysoing	Cysoing	558	330	1487
	Sainghin-en-Mélant.	524	356	
	Bourghelles	245	180	
	Mouchin	208	132	
	Templeuve	439	165	
	Cappelle	240	137	
	Cobrieux	300	81	
	Louvil	135	57	
	Bachy	139	49	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Haubourdin	Haubourdin.......	282	205	1574
	Ennetières........	250	172	
	Beaucamps.......	200	140	
	Radinghem.......	224	174	
	Hallennes........	74	64	
	Emmerin.........	224	79	
	Loos..........	276	175	
	Sequedin.........	51	26	
	Santes...........	259	234	
	Le Maisnil........	69	46	
	Wavrin..........	282	150	
	Lomme..........	199	109	
Lannoy........	Lannoy..........	603	373	1255
	Hem............	263	160	
	Flers............	288	161	
	Chéreng..........	447	132	
	Willems.........	501	254	
	Ascq...........	232	175	
Lille-Centre	Lille-Centre.......	1557	(*) 1967	5890
Lille-Nord-Est...	Lille-Nord-Est.....	1574	1729	
Lille-Ouest.....	Lille-Ouest.......	1056	1680	
	Lambersart.......	207	83	
	Wambrechies.	470	329	
	Marquette........	170	102	
Lille-Sud-Est....	Lille-Sud-Est......	1433	1563	1563
Lille-Sud-Ouest..	Lille-Sud-Ouest....	917	2077	2663
	Wazemmes.......	913	424	
	Esquermes........	209	115	
	Moulins-Lille......	362	47	
Pont-à-Marcq...	Pont-à-Marcq.	393	153	792
	Thumeries........	592	49	
	Phalempin	208	72	
	Ostricourt........	149	59	
	Mons-en-Pévèle....	636	115	
	Avelin..........	777	231	
	Mérignies........	282	113	

(*) Les bulletins des militaires inscrits dans les diverses communes du département ont été dépouillés dans les cinq sections du chef-lieu.

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Quesnoy-sur-D. .	Quesnoy-sur-Deûle .	788	605	1364
	Comines.	816	517	
	Verlinghem.	355	242	
Roubaix.	Roubaix.	1403	826	1292
	Croix	127	73	
	Wasquehal.	184	121	
	Wattrelos.	440	272	
Seclin.	Seclin.	443	186	1189
	Bauvin	158	102	
	Provin.	117	66	
	Annœullin.	431	129	
	Allennes.	253	114	
	Gondecourt.	316	66	
	Camphin-en-Carem.	268	132	
	Houplin.	309	96	
	Wattignies.	215	78	
	Templemars.	182	112	
	Lesquin.	155	108	
Tourcoing-Nord.	Tourcoing-Nord. . . .	527	298	1539
	Linselles.	405	350	
	Halluin.	385	271	
	Roncq.	304	294	
	Bousbecques.	239	205	
	Neuville-en-Ferrain.	138	121	
Tourcoing-Sud. .	Tourcoing-Sud. . . .	1079	705	1185
	Marcq-en-Barœul. . .	357	112	
	Mouveaux.	191	145	
	Bondues.	304	223	
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai-Est. . . .	Cambrai-Est.	1056	435	1245
	Cagnoncles.	283	144	
	Cauroir.	362	108	
	Iwuy.	571	273	
	Eswars.	500	214	
	Escaudœuvres.	155	71	
Cambrai-Ouest. .	Cambrai-Ouest	1465	462	700
	Fontaine-Not.-Dame	360	154	
	Hennecourt.	208	84	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par canton.
Cambrai-Ouest..	Fressin........	206	89	1368
	Hem-Lenglet......	111	61	
	Abancourt........	144	67	
	Paillencourt	247	175	
	Neuville-St.-Remi..	170	72	
	Bantigny.........	260	119	
	Raillencourt.......	213	85	
Carnières......	Carnières........	375	226	1156
	Brieux	162	35	
	Fontaine-au-Pire ...	282	83	
	Bévillers	353	150	
	Quiévy..........	326	22	
	Saint-Hilaire......	305	86	
	Avesnes-lez-Aubert.	217	66	
	Saint-Aubert......	548	247	
	Catteniéres.......	363	128	
	Séranvilliers.	254	113	
Le Câteau.....	Le Câteau........	1259	351	1417
	Catillon..........	1213	386	
	Inchy...........	641	258	
	Trois-Villes.......	522	256	
	Saint-Souplet......	386	166	
Clary..........	Clary...........	725	288	1694
	Maretz...........	1020	390	
	Walincourt.	1340	436	
	Caudry..........	461	347	
	Ligny..	531	233	
Marcoing......	Marcoing........	431	110	1027
	Cantaing.........	367	147	
	Boursies.........	409	91	
	Masnières........	1140	104	
	Villers-Guislain....	1132	333	
	Gouzeaucourt.....	667	242	
Solesmes.......	Solesmes	924	274	799
	Haussy..........	743	103	
	Saint-Martin......	805	189	
	Viesly...........	545	185	
	Saint-Python......	483	48	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par cantons
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes-Nord...	Avesnes-Nord.....	938	232	409
	Felleries.........	659	113	
	Dourlers.........	393	64	
Avesnes-Sud....	Avesnes-Sud......	885	239	562
	Cartignies........	742	194	
	Etrœungt........	765	129	
Bavai.........	Bavai...........	2304	518	590
	Feignies........	279	72	
Berlaimont.....	Berlaimont.......	1160	219	271
	Pont-sur-Sambre...	508	52	
Landrecies.....	Landrecies.......	920	315	789
	Boussies.........	315	108	
	Forest...........	232	71	
	Prisches.........	290	173	
	Maroilles.........	425	44	
	Preux-au-Bois.....	304	78	
Maubeuge......	Maubeuge........	1114	352	1309
	Louvroil.........	109	62	
	Mairieux.........	186	75	
	Gognies-Chaussée..	166	115	
	Vieux-Reng.......	119	73	
	Villers-sire-Nicole..	223	140	
	Hautmont.........	187	81	
	Marpent.........	215	70	
	Jeumont.........	172	75	
	Colleret..........	322	63	
	Ferrière-la-Grande.	241	81	
	Ferrière-la-Petite...	140	20	
	Beaufort.........	171	30	
	Limont-Eontaine...	185	35	
	Damousies.......	166	37	
Le Quesnoy-Est.	Quesnoy-Est......	746	252	698
	Jolimetz.........	401	151	
	Poix............	264	148	
	Neuville.........	439	125	
	Engle-Fontaine....	344	22	
Le Quesnoy-Ouest	Quesnoy-Ouest....	466	100	314
	Villers-Pol.......	519	62	
	Gommegnies......	637	152	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par cantons
Quesnoy-Ouest. .	Wargnies-le-Petit. .	310	163	225
	Jenlain.	325	72	
Solre-le-Château.	Solre-le-Château. . .	686	350	826
	Dimont.	164	81	
	Solrinnes.	165	78	
	Liessies.	225	129	
	Sars-Poteries.	219	60	
	Cousolre.	448	128	
Trélon.	Trélon.	301	200	1303
	Ohain.	203	108	
	Glageon.	217	121	
	Baives.	162	111	
	Fourmies.	515	257	
	Wignehies.	358	151	
	Anor.	433	164	
	Féron.	182	66	
	Eppe-Sauvage.	284	125	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Arleux.	Arleux.	308	83	1113
	Hamel.	123	62	
	Lécluse.	284	110	
	Estrées.	184	49	
	Brunémont.	115	59	
	Fressin.	85	42	
	Orchies.	200	55	
	Monchecourt.	73	26	
	Marcq.	74	33	
	Féchain.	132	81	
	Cantin.	154	135	
	Bugnicourt.	106	67	
	Gœulzin.	247	230	
	Aubigny-au-Bac. . .	161	81	
Douai-Nord. . . .	Douai-Nord.	880	450	1056
	Sin.	311	95	
	Waziers.	171	66	
	Flines.	567	317	
	Lallaing.	269	128	
Douai-Ouest. . . .	Douai-Ouest.	841	336	445
	Lambres.	155	109	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par cantons
Douai-Ouest....	Roost-Warendin...	228	83	871
	Raimbeaucourt....	333	138	
	Raches..........	290	138	
	Lauwin-Planque...	119	101	
	Flers...........	228	57	
	Cuincy..........	146	117	
	Esquerchin......	111	60	
	Auby...........	218	177	
Douai-Sud.....	Douai-Sud.......	826	308	1289
	Férin...........	89	60	
	Dechy..........	206	126	
	Lewarde.........	410	174	
	Montigny........	134	102	
	Masny..........	144	130	
	Ecaillon.........	139	113	
	Aniche.........	255	166	
	Auberchicourt.....	225	110	
Marchiennes....	Marchiennes......	405	202	1583
	Rieulay.........	125	67	
	Alnes..........	147	103	
	Bouvignies.......	318	136	
	Tilloy..........	95	49	
	Wandignies......	178	49	
	Pecquencourt.....	209	101	
	Vred...........	233	130	
	Bruille-lez-March..	155	92	
	Somain.........	448	267	
	Erre...........	195	103	
	Hornaing........	218	125	
	Fenain.........	240	159	
Orchies.......	Orchies.........	1156	243	773
	Nomain.........	500	158	
	Landas.........	610	180	
	Coutiches.......	602	192	
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Bouchain.....	Bouchain........	904	167	679
	Marquette.......	401	112	
	Ecaudain........	871	165	
	Lourches........	404	235	

CANTONS.	SECTIONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.	TOTAL des votants par cantons
Bouchain	Haspres	370	203	682
	Douchy	374	137	
	Denain	803	342	
Condé	Condé	613	344	1016
	Crespin	366	90	
	Vieux-Condé	579	236	
	Hergnies	329	108	
	Fresnes	760	238	
Saint-Amand rive droite.	Saint-Amand	552	202	835
	Raismes	525	220	
	Bruille-St.-Amand	293	104	
	Mortagne	545	149	
	Hasnon	394	160	
St.-Amand rive g.	Saint-Amand	1137	420	847
	Lecelles	920	199	
	Rosult	610	228	
Valenciennes-Est.	Valenciennes-Est	2134	584	1480
	Onnaing	896	123	
Valenciennes-N.	Valenciennes-Nord	883	361	
	Anzin	623	180	
	Bruay	308	19	
	Wallers	478	213	
Valenciennes-Sud	Valenciennes-Sud	513	212	691
	Herin	225	38	
	Haulchin	312	119	
	Maing	462	108	
	Trith-St.-Léger	213	58	
	Artres	494	8	
	Aulnoye	235	148	
	TOTAUX	142,205	68,257	68,257

M. le général de La Hitte, élu le 8 novembre 1850, a obtenu 63,687 suffrages.

JURY.

Conformément au décret du 7 août 1848, il a été procédé à la formation de la liste générale du jury. Cette liste présente un total de 38,296 citoyens inscrits.

Les articles 9 et 10 du décret portent 1.° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré pour 200 habitants, sans, toutefois, que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500; 2.° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti entre les cantons proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale ; 3.° que la désignation des jurés à inscrire sur la liste annuelle sera faite dans chaque canton par une commission spéciale.

La population officielle du département étant de 1,132,980, donnerait, à raison d'un juré par 200 habitants, un nombre de 5,664 jurés, supérieur au maximum fixé par le décret.

En conséquence, M. le préfet a, par un arrêté en conseil de préfecture, en date du 15 novembre 1850, fixé le nombre des jurés, pour 1851, à 1,500, et en a fait la répartition entre les cantons de la manière suivante :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Avesnes	Avesnes-Nord	424	20
	Avesnes-Sud	462	22
	Bavai	413	19
	Berlaimont	263	12
	Landrecies	488	23
	Le Quesnoy-Est	142	7
	Le Quesnoy-Ouest	158	8
	Maubeuge	697	32
	Solre-le-Château	218	10
	Trélon	352	17
Cambrai	Cambrai-Est	626	29
	Cambrai-Ouest	774	36
	Carnières	448	21
	Clary	370	15
	Le Câteau	563	26
	Marcoing	477	22
	Solesmes	579	27
Douai	Arleux	180	9
	Douai-Nord	540	25
	Douai-Ouest	568	27
	Douai-Sud	591	28
	Marchiennes	379	18
	Orchies	640	30

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
	Bergues.	575	27
	Bourbourg.	358	17
	Dunkerque-Est. . . .	789	37
Dunkerque. . . .	Dunkerque-Ouest. . .	760	35
	Gravelines.	146	7
	Hondschoote.	224	11
	Wormhoudt.	456	21
	Bailleul-Nord-Est. . .	341	16
	Bailleul-Sud-Ouest . .	306	14
	Cassel.	266	13
Hazebrouck . . .	Hazebrouck-Nord. . .	297	14
	Hazebrouck-Sud. . . .	179	8
	Merville.	328	15
	Steenvoorde.	209	10
	Armentières.	395	18
	Cysoing.	622	29
	Haubourdin.	449	21
	La Bassée.	301	14
	Lannoy.	382	18
	Lille-Centre.	1736	81
	Lille-Nord-Est.	1914	89
Lille.	Lille-Ouest.	1375	64
	Lille-Sud-Est.	1895	88
	Lille-Sud-Ouest. . . .	1181	55
	Pont-à-Marcq.	520	24
	Quesnoy-sur-Deûle . .	438	20
	Roubaix.	708	33
	Seclin.	480	22
	Tourcoing-Nord. . . .	538	25
	Tourcoing-Sud.	463	22
	Bouchain.	361	17
	Condé.	344	16
	St.-Amand r. g. . . .	302	14
Valenciennes. . .	St.-Amand r. dr. . . .	453	21
	Valenciennes-Est. . . .	647	30
	Valenciennes-N. . . .	623	29
	Valenciennes-Sud. . .	468	22
		32141	1500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le 26 août 1850, MM. les membres du Conseil général se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la préfecture. M. le préfet entre en séance et donne lecture du décret du président de la république en date du 30 juillet, qui convoque les Conseils généraux et fixe la durée de leur session. Il déclare la session ouverte, donne communication de deux lettres de MM. Locqueneux et Crapez qui s'excusent de ne pouvoir assister aux premières séances, et se retire. — Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. Desespringalle, doyen d'âge; M. Chombart, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. — L'assemblée procède à la composition du bureau définitif. Un scrutin est ouvert pour la nomination du président. Aucun membre n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second tour de scrutin. M. Danel ayant obtenu la majorité, est proclamé président. — Le Conseil procède ensuite à la nomination du secrétaire définitif. Au second tour de scrutin, la majorité est acquise à M. De Clebsattel qui est proclamé secrétaire. — Le président d'âge invite le président et le secrétaire définitifs à prendre place au bureau. M. Danel remercie ses collègues de la haute marque de confiance qu'ils viennent de lui accorder. Il connaît et apprécie toute l'étendue de la tâche que lui impose cette honorable distinction, et il compte sur le concours de ses collègues pour lui faciliter les moyens de s'en acquitter dignement. Il propose au Conseil de voter des remerciements à MM. les président et secrétaire provisoires. Ces remerciements sont votés à l'unanimité.— Il prévient ensuite, par une lettre, M. le préfet de la constitution définitive de l'assemblée. M. le préfet rentre en séance et donne lecture d'un discours présentant un résumé lumineux et complet de la situation du département, de ses besoins de toute nature et des mesures prises pour y satisfaire, ainsi que des nouvelles propositions présentées dans le même but. Il dépose ensuite sur le bureau les

dossiers de toutes les affaires soumises aux délibérations du Conseil. — Acte est donné de ce dépôt. = Le président propose de s'occuper de l'organisation des bureaux. Une discussion s'engage sur l'opportunité d'une modification dans le personnel des bureaux. et d'une nouvelle répartition entre eux du travail. Après avoir entendu successivement MM. Chombart, Delaroïère et Brame, le Conseil maintient le personnel et les attributions des bureaux. = M. Champon propose au Conseil d'assurer la priorité, dans les discussions, aux demandes de fonds, aux questions relatives au budget et aux affaires purement départementales. Après quelques observations présentées par MM. Brame, Lestiboudois, Delaroïère, Beauvois et M. le préfet, M. Champon retire sa proposition. = M. Defontaine dépose cinq pétitions par lesquelles l'intervention la plus prompte du Conseil est réclamée par les riverains de Deûlémont, Comines, Frelinghien, Warnêton-Sud et Wervick, pour obtenir un plus facile écoulement des eaux de la Lys à Menin. Il fait à cette occasion une proposition qui est renvoyée ainsi que les pétitions au cinquième bureau. Une pétition, tendan au même but, présentée par des habitants d'Armentières et d'Houplines et déposée par M. Dansette, est également renvoyée au cinquième bureau. = M. Defontaine prie M. le président de prévenir le Conseil général que ceux de ses membres qui désireraient assister aux exercices des élèves des deux institutions de sourds-muets et de jeunes aveugles, sont invités à se rendre dans ces institutions le lendemain, de deux à cinq heures. — M. Lestiboudois donne communication d'une lettre de M. le président du Cercle du Nord, qui invite MM. les membres du Conseil à honorer cette société de leur présence pendant leur séjour à Lille. Le président remercie au nom de l'assemblée. — Le président communique au Conseil : 1.° Un ouvrage sur les caisses d'épargne ; 2.° un projet de réserve des grains ; 3.° une réclamation des faillis concordataires contre leur radiation de la liste électorale ; 4.° une brochure intitulée : *Questions relatives au chemin de fer de Lyon à Avignon* ; 5.° une demande de subside pour le consistoire israélite de Lille. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. Il dépose sur le bureau : 1.° un rapport et un projet de loi sur les jeunes détenus ; 2.° le rapport annuel sur la colonie de Mettray ; 3.° une notice sur l'école préparatoire de Mettray ; 4.° une note sur la révision de la Constitution. = M. Paul rappelle que l'an dernier une commission spéciale a été nommée pour l'examen des questions relatives aux lois municipale, cantonale et départementale, et que les rapports ont été déposés. Il demande que la discussion de ces rapports soit fixée au lendemain ou qu'il soit nommé une nouvelle commission. Après l'échange de quelques observations, le président décide que la discussion sera fixée après l'impression et

la distribution des rapports. — Les dossiers déposés par le préfet sont répartis entre les bureaux qui doivent en connaître. — Le président invite les membres du Conseil à se rendre dans les bureaux pour se partager les dossiers et nommer les rapporteurs.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le président donne communication au Conseil des pièces suivantes : 1.° nouveaux documents relatifs à la demande en séparation du faubourg de la Barre de la commune de Wazemmes ; 2.° réclamation contre le monopole exercé par la compagnie des mines de la Loire ; 3.° exemplaire du *Courrier de la Somme* ; 4.° brochure sur les caisses de prévoyance agricole ; 5.° lettre de M. de Vallerre en envoi d'une brochure concernant la confection d'un code rural ; 6.° lettre des auteurs d'un projet de chemin de fer de Valenciennes à Mézières, avec embranchement sur Cambrai ; 7.° lettre d'envoi d'un ouvrage intitulé : *la perpétuité de la morale humaine* ; 8.° délibération de la chambre de commerce d'Arras, tendant à la substitution dans les marchés publics du poids à la mesure de capacité ; 9.° délibération des Conseils municipaux de Prisches et Aymeries, tendant à faire rapporter l'arrêté du préfet qui établit des piqueurs communaux. — M. Paul dépose quatre délibérations du Conseil municipal de Berlaimont, tendant : 1.° à obtenir la réformation d'un arrêté du préfet du 4 juin 1846 concernant la destruction des haies, arbres et clôtures sur les francs bords de la Sambre ; 2.° à faire rétablir la clause de voie parée ; 3.° à obtenir une double distribution de lettres et journaux ; 4.° à obtenir une brigade de gendarmerie. Ces divers documents sont renvoyés aux bureaux compétents.— Le Conseil alloue au sous-chapitre XVIII du budget de 1851, les crédits suivants, destinés au paiement des secours précédemment accordés à diverses communes pour reconstruction d'églises, savoir : Tourcoing, 3.e tiers, 2,000 fr. ; Bertry, 3.e tiers, 1,000 fr. ; La Groise, 2.e tiers, 1,000 fr. ; Roubaix, 2.e tiers, 2,000 fr. — Alloue également au sous-chapitre XIX deux crédits, l'un de 150 fr., l'autre de 100 fr., pour secours aux dames Delhay et Dehau, veuves d'employés de la préfecture ; — Accorde un subside de 2,000 fr., payable en deux ans, à partir de 1851, à la commune de Capinghem pour subvenir aux frais de construction d'une chapelle, et appuie auprès du Gouvernement la demande de cette commune d'un secours de 4,000 fr. sur les fonds généraux des cultes. — Donne acte à M. le préfet d'une communication sur la suite donnée aux vœux émis en 1849 par le Conseil, pour que, dans la loi à intervenir sur les boissons, les droits sur l'alcool fussent augmentés, et que le droit de licence ne

fût pas appliqué aux débitants qui ne vendent pas de vin. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre II du budget de 1851, d'un crédit de 155 fr., pour le paiement de la taxe de main-morte imposée sur l'établissement thermal de St.-Amand; — alloue pour 1851, au sieur Evre, ancien employé de la sous-préfecture de Dunkerque, âgé de 88 ans, le secours ordinaire de 200 fr.; — vote l'inscription au sous-chapitre VII, 1.° d'une somme de 16,670 fr., pour menues dépenses de la cour d'assises et des tribunaux; 2.° d'un crédit de 4,770 fr. pour menues dépenses de justices-de-paix; d'un crédit de 800 fr. pour le traitement du concierge du-palais-de justice de Lille, et d'une somme de 250 fr. pour le traitement du concierge du tribunal de Valenciennes; — alloue au sous-chapitre VIII, le crédit ordinaire de 500 fr., pour frais d'entretien, chauffage et éclairage du corps-de-garde de la préfecture. — M. Delattre, au nom du deuxième bureau, rend compte d'une demande formée par le Conseil municipal de Dunkerque, dans le but de faire porter de 1,200 à 2,000 fr., le loyer payé pour le palais-de-justice de cette ville, suivant une expertise de 1807. Le Conseil général décide qu'il y a lieu, avant toute décision, de faire procéder à une nouvelle expertise contradictoire. = Sur la proposition de MM. Dansette et Revel, rapporteurs du même bureau, l'assemblée alloue au sous-chapitre IV du budget le crédit ordinaire de 4,500 fr. pour l'entretien du mobilier de la préfecture. Deux autres crédits, le premier de 6,000, pour les loyers des sous-préfectures de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Valenciennes, et le second, de 350 fr. pour les frais d'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures, sont inscrits au sous-chapitre III. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre 1.er du budget, d'un crédit de 1,200 fr. pour la peinture des façades du bâtiment des archives départementales. — Alloue au même sous-chapitre le crédit normal de 2,000 fr., affecté aux frais d'entretien des casernes de gendarmerie, et la somme de 5,000 fr., montant des traitements des architectes du département; alloue également au même sous-chapitre les deux crédits ordinaires de 500 fr. et de 150 fr., pour l'entretien des bâtiments et du mobilier des archives départementales, et celui de 2,500 fr. pour l'entretien des bâtiments des tribunaux; — maintient pour 1851, au sous-chapitre XXII du budget, l'indemnité de 50 fr. accordée au gardien de la pyramide de Cysoing. — M. Testelin, au nom du sixième bureau, fait un rapport sur une proposition du préfet, tendant à faire continuer l'allocation annuelle de 200 fr., pour les primes relatives à la destruction des animaux nuisibles. Cette allocation est maintenue. L'assemblée vote en outre la somme de 20 francs, demandée par la société d'agriculture de Dunkerque, pour la destruction des hannetons; — porte au

sous-chapitre XX du budget, deux crédits, l'un de 3,600 fr. et de 10,000 fr., pour supplément de traitement aux trois vicaires-généraux et aux dix chanoines, et un crédit de 1,000 fr. pour secours au culte protestant ; — s'associe aux vœux du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour qu'une somme de 700 fr. soit accordée par l'Etat au collége communal de cette ville, pour rétribuer un second professeur de mathématiques dont l'utilité est reconnue ; — s'associe également, comme il l'a fait dans plusieurs sessions précédentes, au vœu souvent réitéré par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour l'établissement d'une faculté des lettres à Douai et pour l'érection du lycée de cette ville à la première classe; donne acte à M. le préfet d'un rapport dans lequel il fait connaître, qu'en réponse au vœu exprimé par le Conseil général, pour que le lycée de Lille fût élevé à la deuxième classe sans que le prix des pensions fût augmenté, M. le ministre de l'instruction publique a annoncé l'intention de proposer le changement de classe, pourvu que la ville se chargeât de pourvoir au supplément de pensions des boursiers, et que le Conseil municipal ayant pris cet engagement, le vœu du Conseil général ne tardera pas sans doute à être réalisé. — Décide que les six bureaux désigneront chacun un membre pour faire partie du jury chargé de prononcer sur le concours qui doit avoir lieu à la préfecture, le 2 septembre 1850, pour la collation de trois bourses nationales dans les lycées. = Déclare s'associer au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que le Gouvernement français intervienne auprès du Gouvernement belge, afin de le déterminer à faire exécuter sans retard les travaux de creusement jugés indispensables dans la partie belge du canal de Furnes ; — s'associe également au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille pour que l'administration signale au Gouvernement l'état défectueux du canal de Neuf-Fossé qui joint la Lys à l'Aa, et sollicite de lui un crédit suffisant pour l'amélioration de cette voie navigable. — Au nom du sixième bureau, M. Paul espère que la loi du 5 juillet 1848, en vertu de laquelle les Conseils généraux ont été renouvelés intégralement, n'a pas abrogé celle du 22 juin 1833, portant que ces Conseils seront renouvelés par tiers tous les trois ans, selon des séries formées par le Conseil général et tirées au sort par le préfet, en Conseil de préfecture. Il propose la composition des trois séries du Conseil général du Nord. Combattue par MM. Delaroïère et Leurent, cette proposition est adoptée. = Le Conseil renouvelle le vœu, déjà émis différentes fois, pour que les séances des Conseils de préfecture soient publiques en matière contentieuse, et que les parties aient la faculté de s'y faire représenter et défendre par des avocats. — Au nom du sixième bureau, M. Chombart rend compte d'un rapport par lequel le préfet fait connaître la suite donnée aux vœux exprimés par le

Conseil général concernant le recrutement de l'armée. Le Conseil donne acte à M. le préfet de sa communication et réitère les vœux déjà émis. — Le président communique au Conseil : 1.° un rapport du préfet sur la réclamation de la ville de Lille, en remboursement de frais d'élection en 1848, 1849 et 1850, et 2.° un rapport de ce magistrat transmettant une lettre de M. Marc Jodot, ingénieur civil, qui demande une allocation pour la publication de documents statistiques sur l'industrie et l'agriculture. Ces deux rapports sont renvoyés aux bureaux qui doivent en connaître. — L'assemblée renvoie au deuxième bureau, chargé de la vérification du compte départemental, les pièces justificatives de l'emploi des fonds affectés à l'entretien du mobilier de la préfecture. — Désigne MM. Defontaine et Dansette pour assister au récolement de l'inventaire du mobilier qui doit avoir lieu pendant la session; — décide qu'elle procèdera, dans sa séance du lendemain, à la nomination de quatre membres du Conseil académique, dont deux doivent être choisis dans son sein, aux termes de la nouvelle loi sur l'enseignement public. — M. Defontaine dépose sur le bureau les délibérations des Conseils municipaux de quinze communes de l'arrondissement de Lille, qui réclament : 1.° des modifications au règlement de culture pour les tabacs; 2.° l'établissement d'un droit de 10 à 20 francs aux 100 kilogrammes sur les lins étrangers, à leur entrée en France. MM. Mimerel et Lefebvre déposent des pétitions dans le même sens. Ces pièces sont renvoyées au quatrième bureau, ainsi que deux projets de résolution présentés par M. Defontaine. — Une proposition de M. Delaroïère, tendant à obliger les agents chargés de constater les délits de voirie, de mentionner dans leurs procès verbaux, sous peine de nullité, les articles des lois et règlements contre lesquels la contravention a été commise, est renvoyée au cinquième bureau.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Le président communique au Conseil : 1.° une lettre à M. Colignon, ingénieur en chef à Nevers, concernant le chemin de fer de Paris à Avignon; — 2.° une délibération du conseil municipal de Merville, concernant les prix des tabacs et la nomination des experts; — 3.° une lettre de M. Leroy (de Béthune), concernant le projet d'un barrage à travers l'Escaut et la Scarpe; — 4.° une lettre de M. de Saint-Priest, relative à l'organisation de bureaux de renseignements pour les ouvriers. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Le président fait connaître les noms des membres désignés par chaque bureau pour faire partie du jury chargé de décerner les bourses dans les lycées. Ces noms sont

ceux de MM. Debeaumont, Danel, Rossignol, Deschodt, Ancelet et Testelin. — L'ordre du jour appelle l'ouverture des scrutins pour l'élection de quatre membres du conseil académique, dont la désignation est attribuée à l'assemblée. M. Chombart propose au Conseil de décider qu'il ne sera procédé ce jour là qu'à un premier tour de scrutin, et que la nomination des membres qui n'auraient pas obtenu la majorité absolue au premier tour, sera ajournée à demain. Vivement combattue par M. Bianchi, cette proposition, appuyée par M. d'Hespel, est adoptée par l'assemblée. MM. Debeaumont et de Montozon, ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du conseil académique. Le second tour de scrutin est renvoyé au lendemain, malgré la protestation de M. Beauvois. = L'assemblée vote l'inscription, au sous-chapitre XXII du budget, du crédit ordinaire de 200 fr., affecté aux frais d'expertise des voitures publiques. — Adopte pour 1851 le prix fixé depuis 1832, pour la journée de travail dans chaque commune, pour servir de base à la fixation de la contribution personnelle. — Vote au sous-chapitre XVI du budget la somme de 649 fr. 64 c., pour le paiement des primes d'assurances des bâtiments départementaux. — Déclare ne pouvoir accueillir la demande de secours formée par la commune d'Haucourt, pour subvenir aux frais d'acquisition d'un presbytère, mais la recommande à l'intérêt de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes pour une allocation sur les fonds généraux. — Approuve le compte des fonds de non-valeur et de réimposition pour 1848, présenté par le directeur des contributions directes, et arrête que les résultats de ce compte seront inscrits au registre de ses délibérations. — Recommande à la sollicitude de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes la demande de la commune de Berlaimont, tendant à obtenir un secours pour la réparation de son église. — Inscrit au sous-chapitre VII du budget un crédit de 7,500 fr., pour le loyer des tribunaux qui n'appartiennent pas au département, et pour l'entretien des corps-de-garde du palais-de-justice de Douai. — M. de Melun, au nom du deuxième bureau, rend compte d'un rapport du préfet, qui invite le Conseil à désigner deux de ses membres pour faire partie du conseil de surveillance du quartier d'éducation correctionnelle annexé à la maison centrale de Loos. Après avoir entendu successivement MM. Beauvois, Bianchi, Plichon, de Staplande, d'Hespel et Lestiboudois, sur la question de savoir si les nominations se feront à la majorité absolue, et de quelle manière se composera cette majorité, l'assemblée renvoie le scrutin au lendemain. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget un subside de 250 fr. en faveur de la colonie de Mesnil-Saint-Firmin, pour les enfants abandonnés et orphelins pauvres. — Vote au sous-chapitre XIV : 1.° un crédit de 3,500 fr. pour frais de

translation des accusés ou condamnés, et 2.° un crédit de 2,500 fr. pour secours de route aux voyageurs indigents. — M. Delaroïère, au nom du troisième bureau, rend compte d'un rapport du préfet, concernant une demande de subvention formée en faveur d'une association de bienfaisance établie à Douai, au moyen de souscriptions volontaires et d'une allocation du conseil communal. Il propose d'allouer une somme de 200 fr. à cette association, plutôt comme un témoignage de sympathie qu'à titre de secours. Combattues par M. Mimerel et par M. le préfet, les conclusions du rapport sont mises aux voix et rejetées en ce qui concerne l'allocation du crédit. Mais le Conseil déclare s'unir à son troisième bureau pour exprimer toutes ses sympathies pour l'œuvre philantropique de l'association de bienfaisance de Douai. — Au nom du même bureau, M. Legrand rend compte d'un vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que les forçats et les réclusionnaires libérés récidivistes soient à l'avenir soumis à la déportation dans une île de l'Océanie. Ce vœu, auquel le Conseil général s'est associé dans sa précédente session, a été transmis à M. le ministre de l'intérieur, qui en a référé à M. le ministre de la justice. L'assemblée donne acte au préfet de sa communication et renouvelle le vœu exprimé l'année dernière. — Le Conseil accorde à la société d'agriculture de Lille un subside de 1,500 fr. pour le concours départemental d'animaux reproducteurs; prie M. le préfet de solliciter du ministre que ce concours soit érigé en concours régional, et émet le vœu que les catégories des veaux et des porcs soient comprises dans le concours régional d'animaux de boucherie. — Alloue au sous-chapitre XVIII du budget une somme de 1,500 fr., à titre de subvention aux commuues, pour achat de pompes à incendie. M. Debeaumont demande qu'on organise dans les communes des corps spéciaux pour la manœuvre des pompes, et que toutes les pompes soient construites d'après un modèle uniforme et reconnu bon. M. le préfet répond qu'il sera tenu bonne note de ces observations pour l'avenir. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre I.er du budget de 1851, d'un crédit de 3,200 fr., pour l'entretien des bâtiments des maisons d'arrêt. — Alloue au même sous-chapitre divers crédits, montant à 1,869 fr., pour l'entretien des sous-préfectures de Cambrai, Avesnes et Douai, appartenant au département; — vote également une somme de 377 fr. pour travaux à exécuter aux dépôts de sûreté de Bailleul, Cassel et Orchies. — Inscrit au sous-chapitre XIX le subside ordinaire de 300 fr. accordé chaque année à la société humaine de Dunkerque. — Appuie la demande de la commune de Denain, tendant à l'établissement de deux nouveaux marchés hebdomadaires. — Appuie également la demande du conseil municipal de Volkerinckhove, tendant à obtenir la création, dans cette commue, d'un marché hebdomadaire, en tant

que ce marché aura lieu le jeudi de chaque semaine.—Déclare s'associer à la demande du conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour qu'un relai de poste soit établi à Berlaimont, et prie M. le préfet d'insister fortement auprès de M. le directeur de l'administration des postes, pour qu'il y soit fait droit, en ajoutant toutefois que le brevet accordé ne pourrait jamais donner lieu à aucune indemnité. — Emet le vœu que, sans s'arrêter à un projet de loi qui pourrait se faire attendre longtemps, l'administration des douanes veuille bien prendre immédiatement des mesures pour qu'il soit fait droit à la réclamation du conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que les pierres brutes venant de Belgique et destinées au pavage des chemins cessent d'être assujetties aux mêmes droits que les pierres taillées. — Donne acte à M. le préfet de ses communications relatives 1.° à la suite donnée par l'autorité supérieure aux demandes d'établissement de foires et de marchés, sur lesquelles le Conseil général a donné des avis l'année dernière; 2.° à celle donnée au vœu exprimé l'année dernière, pour que le gouvernement prît des mesures afin de prévenir tout retard dans la réexpédition des dépêches supplémentaires en destination de l'arrondissement de Dunkerque. — Renouvelle le vœu déjà émis en 1849 pour l'établissement de boîtes aux lettres dans chaque station de chemin de fer, et notamment à Tourcoing, Roubaix et Armentières; — s'associe au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour l'établissement d'un bureau de distribution de lettres à Esquelbecq, et prie M. le préfet de faire de nouvelles instances auprès de l'administration des postes. — S'associe de nouveau à la demande du conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que les dépêches destinées à cet arrondissement, venant par le chemin de fer, puissent lui être transmises aussitôt leur arrivée à Valenciennes. — Emet le vœu que l'administration de la guerre facilite, autant qu'elle le pourra, dans ses marchés de fourniture de pierres, l'emploi de la pierre bleue de Marbaix, dont l'admission a, jusqu'à ce jour, rencontré beaucoup d'entraves désastreuses pour les carrières de l'arrondissement d'Avesnes. — S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour la division de la commune de Recquignies en deux sections pour les élections municipales. — Autorise M. le préfet à souscrire, suivant les formes voulues, la soumission de démolir la partie du mur de la caserne de gendarmerie du Quesnoy, située dans le périmètre du terrain légal de la rue militaire, et de faire place nette aux frais du département et sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire, dans le cas prévu par la loi. = Au nom du sixième bureau, M. Paul rend compte d'une lettre de M. Gourdin, domicilié à Etapes, tendant à obtenir que le Conseil général prenne part à une souscription qu'il a ouverte dans le but de faire connaître

les moyens d'épurer la graine de vers à soie. Le Conseil remercie M. Gourdin de ses offres, ne pouvant encourager par des souscriptions la découverte du nouveau procédé. — Vu l'état des finances du département, déclare également être dans l'impossibilité d'accueillir la demande de M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, qui provoque une souscription du département pour un recueil intitulé : *Nouvelles annales de la marine et des colonies.* — Donne acte à M. le préfet de la communication spéciale par laquelle il a informé le Conseil général que, d'après l'autorisation qu'il en a donnée l'année dernière, l'administration municipale de Lille a fait enlever les statues qui étaient placées en avant du péristyle du palais-de-justice de cette ville. — Le président communique à l'assemblée : 1.° deux lettres du préfet, la première annonçant qu'il procèdera mercredi 4 septembre, à une heure, en conseil de préfecture et en séance publique, au tirage au sort des trois séries du Conseil général, pour régler l'ordre des renouvellements ; la seconde, qu'un décret du président de la république a approuvé le classement, comme route départementale, du chemin de Béthune à Armentières ; et 2.° une réclamation de la commune de Saint-André, relative au service des postes ; deux réclamations des habitants d'Halluin et de Bousbecques, concernant l'écoulement des eaux de la Lys. Le renvoi de ces documents aux bureaux est prononcé.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Sur la demande de M. de Melun, une rectification est faite au procès-verbal de la séance précédente, au sujet des propositions contenues dans le rapport de M. Delaroïère, concernant l'association de bienfaisance de Douai. — M. Laurent propose au Conseil d'émettre le vœu que le décret du président de la république, en date du 29 juillet 1850, qui abaisse de 2 fr. 50 c. à 50 cent. les cent kilogrammes, le droit à l'exportation des tourteaux de graine de lin, soit rapporté le plus tôt possible, et que le droit soit rétabli dans les limites où il était avant le décret. Cette proposition est renvoyée au quatrième bureau. — Le président communique au Conseil : 1.° un rapport de M. le préfet concernant les mesures d'exécution des lois des 18 juin et 15 juillet derniers, sur la caisse publique des retraites et les sociétés de secours mutuels ; 2.° un exemplaire du rapport fait par une commission à l'assemblée législative, sur la proposition de M. Dufournel, relative à la mise en culture des terrains communaux ; 3.° un mémoire de la société des sciences, arts et agriculture de Lille. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — L'ordre du jour appelle l'ouverture du second scrutin pour la nomination de deux membres du conseil académique.

Aucun nom n'ayant obtenu la majorité, le scrutin est annulé. Une discussion s'engage entre divers membres, sur la question de savoir si on ouvrira un troisième scrutin et si la majorité des voix sera nécessaire pour être nommé. L'assemblée s'étant prononcée affirmativement, le scrutin est ouvert. MM. D'Heursel, membre du Conseil général, et Preux, avocat à Douai, ayant obtenu la majorité, sont proclamés, par le président, membres du conseil académique. — L'assemblée procède ensuite à un scrutin pour la désignation de deux délégués du Conseil général qui doivent faire partie de la commission de surveillance de la colonie pénitentiaire annexée à la maison centrale de Loos. MM. Julien Lefebvre et L. Defontaine, membres du Conseil, ayant obtenu le plus de voix, sont proclamés membres de ladite commission. = Le Conseil alloue en dépense, au sous chapitre XV du budget de 1851, une somme de 1,839 fr. 98 cent., montant des diverses dépenses effectuées sur l'exercice 1849, en-dehors des crédits portés aux sous-chapitres XI, XII et XIV, et qui, devant être remboursée par les parties prenantes, figure en recette au même budget. — Estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande en dégrèvement de contribution foncière faite par la commune de Mœuvres. — Vote l'inscription, au sous-chapitre XII du budget, de la somme de 900 fr., pour les frais d'impression du budget départemental des comptes et du budget de report. — Vote le crédit de 3,000 fr. demandé par M. le préfet pour atteindre le chiffre total de la dépense qu'entraînera la reconstruction de l'église d'Alnes-Warlaing; fixe le paiement de cette somme en trois annuités, 1851, 1852 et 1853, et alloue le premier tiers au sous-chapitre XVIII du budget de 1851. — Vote l'inscription, au sous-chapitre XXIII du budget, de la somme de 29 fr. 92 c., restant due par le département pour les primes d'assurances de la sous-préfecture de Cambrai, concernant les années 1846 et 1848. — Accorde un subside de 3,000 fr. payable en trois ans, à la commune de St.-Benin, pour la reconstruction de son église; inscrit un premier crédit de 1,000 fr., au sous-chapitre XVIII du budget, et recommande cette commune au bienveillant intérêt de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. — Alloue au sous-chapitre XXIII une somme de 2,661 fr. 06 c., restant due sur les frais d'impression du procès-verbal des délibérations du Conseil général en 1849, et des documents qui s'y rattachent. = Au nom du premier bureau, M. Behaghel (de Cassel), fait un rapport sur les propositions de M. le directeur des contributions directes et de M. le préfet, concernant les frais de division des cotes de ces contributions foncière et des portes et fenêtres entre les fermiers et les locataires. Il propose l'allocation, au budget de 1851, d'une somme de 6,408 f., à raison de 160,200 articles à 4 cent. chacun, Quant à l'allocation qui serait nécessaire pour le rétablissement,

sur les rôles généraux et sur les avertissements, de l'indication des folios des matrices cadastrales et de la contenance des propriétés, attendu qu'elle ne serait pas compensée par aucun avantage bien réel, le rapporteur propose au Conseil de le rejeter. Ces conclusions sont adoptées. — L'assemblée vote, au sous-chapitre IV du budget, un crédit de 350 fr. pour le remplacement du tapis du cabinet de M. le préfet. — Alloue, au sous-chapitre XV, une somme de 2,296 f. 71 cent., pour compléter le remboursement des secours de route avancés par les communes. — Donne un témoignage public de sa satisfaction pour l'habile direction que M. Demesmay a su donner à la ferme-école de Templeuve, et s'associe aux efforts de M. le préfet, pour réclamer des sociétés d'agriculture un concours actif, dans le but de faire apprécier aux populations des campagnes les nombreux avantages d'une institution qui sera, dans un temps rapproché, en mesure de fournir à l'agriculture des sujets intelligents et expérimentés — Vote une somme de 400 fr. en faveur de la société d'agriculture de Valenciennes, ce qui élève à 2,100 fr. le subside accordé à cette société, et fixe à 14,300 fr. le crédit total affecté aux sociétés d'agriculture. — Vote au sous-chapitre XXII du budget le crédit ordinaire de 6,800 fr. pour les frais de visite du jury médical. —Alloue le crédit de 600 fr. demandé par M. le préfet, pour l'année 1851, pour les médecins des épidémies. — Alloue également, au sous-chapitre XV, une somme de 2,554 fr. 80 c., restant due aux médecins des épidémies pour le service de 1849. — Vote la somme de 196 fr. restant due, sur l'exercice 1848, à M. Brigandat, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille. — Déclare persister dans le vœu qu'il a déjà émis, et qui est reproduit par le conseil d'arrondissement de Douai, pour que les enfants soient ondoyés à domicile pendant l'hiver. — Alloue au sous-chapitre I.er un crédit de 1,500 fr. pour la peinture des salons de la préfecture, et invite M. le préfet à n'ordonner l'emploi des rabais à provenir de l'adjudication publique que pour des travaux d'une utilité incontestable. = Le Conseil vote une somme de 3,000 fr. au sous-chapitre I.er du budget, pour l'entretien de l'hôtel et des bureaux de la préfecture. — Porte au sous-chapitre XVI la somme de 9,540 fr., pour solde des travaux exécutés pour une nouvelle installation des divers services de la préfecture. — M. Bianchi fait connaître que le quatrième bureau a autorisé M. Defontaine à développer le vœu qu'il a émis en ce qui concerne le règlement de culture du tabac. Ces développements sont renvoyés au lendemain. — L'assemblée renouvelle les vœux émis l'an dernier en faveur des comptoirs nationaux d'escompte, qui sont reconnus avantageux au commerce. — Appelle toute la sollicitude de M. le préfet sur la réclamation des habitants de Proville, pour l'établissement, aux frais de l'Etat, d'un pont sur

le canal de St.-Quentin, dans l'intérêt des communications du village avec la rive gauche. — Donne acte à M. le préfet de la communication qu'il lui a faite du rapport de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, relatif à la navigation intérieure; remercie ce magistrat de l'empressement qu'il a mis à poursuivre la réalisation de ses vœux, en ce qui concernait les améliorations à opérer sur la Basse-Colme, les canaux d'Hazebrouck et la rivière de la Lys; l'établissement d'un quai à Don, sur la Deûle, et la construction d'un pont à Dorignies; l'établissement d'une passerelle de halage à la traversée de Bouchain; d'une passerelle au pont des Dominicains et au pont St.-Vaast, à Douai; l'empierrement du chemin de halage entre le fort de Scarpe et Courchelettes; la reconstruction du pont de Tournai, sur la Scarpe, et le projet de reconstruction d'un pont suspendu sur l'Escaut belge, entre Tournai et Antoing; l'invite à presser la solution définitive de celles de ces affaires qui n'ont pas encore été terminées, en veillant surtout à ce que les conditions du pont entre Antoing et Tournai soient scrupuleusement observées. = M. Defontaine lit le développement du vœu qu'il a déposé, concernant l'écoulement des eaux de la Lys. Après discussion, le Conseil adopte ce vœu dans les termes suivants : « que le gouvernement presse, par tous les moyens d'influence qui sont en son pouvoir, l'achèvement le plus prompt du canal de décharge qui doit conduire les eaux de la Lys de Deynse à la mer, en passant par Bruges et Ostende, et qu'il insiste auprès du gouvernement de la Belgique pour que, sans attendre cet achèvement, celui-ci, par un expédient quelconque, rende immédiatemeut à ces eaux au moins le même écoulement qu'elles avaient à Menin antérieurement à 1815. » = Le Conseil donne acte à M. le préfet : 1.° de la communication d'un rapport annonçant qu'après diverses ditficultés qui ont été aplanies, la translation au dépôt départemental des archives de l'ancien présidial et de la châtellenie de Bailleul a été opérée; 2.° d'un second rapport duquel il résulte que le travail de classement et des inventaires des archives communales touche à sa fin. — Autorise M. le préfet à accepter le legs fait au département du Nord par M. Benezech de St.-Honoré, des archives provenant de l'ancienne abbaye dite de Château. = Prie ce magistrat de faire une étude sérieuse de la demande formée par la commune de Denain, dans le but d'obtenir son érection en chef-lieu de canton, pour qu'à la session prochaine cette question puisse recevoir une solution définitive. — Adopte les conclusions du rapport de M. Lestiboudois, membre de la commission chargée par M. le préfet de visiter l'asile d'aliénés d'Armentières, conclusions tendant à ce que cet établissement soit conservé, et à ce qu'on poursuive l'exécution des améliorations qu'il réclame. — M. le président communique à l'assemblée deux rapports du préfet, concernant les

crédits à ouvrir pour la réparation des dommages causés par les dernières inondations, aux routes départementales et aux chemins de grande communication. Ces rapports sont renvoyés au cinquième bureau.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Le Conseil renvoie au sixième bureau une lettre adressée par M. Prisse, inspecteur des contributions directes, à l'effet de demander en faveur de M. Prisse, d'Avesnes, auteur de plusieurs ouvrages, un encouragement pour faciliter leur publication. — Alloue au sous-chapitre XV du budget la somme de 5,089 fr. 05 cent., montant des sommes dues pour les deux années 1848 et 1849 à des imprimeurs de Lille, Dunkerque et Valenciennes, pour l'impression des listes des commerçants appelés à élire les membres des tribunaux de commerce. — Vote au sous-chapitre XIX un crédit de 500 fr. pour l'instruction des enfants Massieu. = M. Desmoutiers, au nom du sixième bureau, fait un rapport sur une demande de M. le préfet tendant à obtenir une allocation de 265 fr. pour achat de divers ouvrages destinés à la bibliothèque de la Préfecture. Il conclut au rejet du crédit. Après avoir entendu les observations présentées par MM. Debeaumont, Beauvois, Testelin et M. le préfet, l'assemblée alloue le crédit de 265 fr. — Le Conseil vote l'inscription au sous-chapitre XIII du budget de la somme de 7,500 fr., destinée aux traitements des employés et aux dépenses du matériel des archives départementales. — Approuve la détermination prise par M. le préfet de se pourvoir devant le conseil-d'État contre la décision du conseil de préfecture, qui a alloué au sieur Dehez, entrepreneur du palais-de-justice de Lille, une indemnité de 21,660 fr. 43 cent., pour le paiement d'un excédant de fouilles et de fournitures de pierres non portées au devis des travaux et alloue une somme de 600 fr. au sous-chapitre XXIII du budget, comme crédit spécial et provisoire pour cet objet. — Ajourne la demande présentée par la ville de Saint-Amand, à l'effet d'obtenir un secours de 15,000 fr., afin d'achever les travaux de restauration de la tour de cette ville, jusqu'à ce que le projet ait été examiné sur les lieux par la commission des bâtiments civils et soumis ensuite à M. le ministre de l'intérieur. — Estime qu'il y a lieu de référer à la loi future sur l'organisation départementale le vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que les employés des sous-préfectures soient compris dans la classe des fonctionnaires publics et soumis à une hiérarchie. — Rejette la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à faire accorder des secours aux villes de Bailleul et d'Hazebrouck, pour l'établissement de caisses d'épargne; désigne

comme susceptibles de fonder ces utiles établissements les communes d'Armentières, Cassel, Bergues, Saint-Amand, Bouchain, Condé, Le Quesnoy, Solesmes, Landrecies, Bavay et Le Câteau; prie M. le préfet d'user de son influence auprès des conseils municipaux desdites communes pour les engager à suivre l'exemple donné par les villes déjà pourvues de caisses d'épargne, et de réclamer des secours du gouvernement pour les y aider. — Renvoie à l'avis de M. le Préfet une demande de secours adressée directement au conseil par le consistoire israélite de Lille. — Rejette la demande formée par le conseil municipal d'Esquelbecq pour obtenir l'établissement d'une brigade de douane. — Estime qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la demande du conseil municipal d'Hondschoote tendant à obtenir que le bureau de douane dit de *l'Etoile* soit rapproché de cette ville et que la rue de Furnes soit ouverte à l'entrée et à la sortie des marchandises. — Prie M. le préfet d'insister d'une manière toute particulière auprès de M. le ministre des travaux publics, pour qu'on s'occupe immédiatement de l'établissement de la ligne électrique de Lille à Dunkerque, pour laquelle une loi du 8 février 1850 a alloué un crédit de 49,164 francs. — Déclare qu'il n'y a pas lieu d'appuyer la demande du conseil municipal de Bry, tendant à obtenir la création d'un bureau de douanes. = M. Leurent développe la proposition qu'il a déposée concernant les droits d'exportation de tourteaux de graine de lin. Il demande au Conseil d'émettre le vœu que le décret du 29 juillet 1850, qui abaisse de 2 fr. 50 cent. à 50 cent. les 100 kilog. le droit à la sortie des tourteaux de graine de lin, soit rapporté dans le plus bref délai, et que le droit soit rétabli dans la limite où il était avant le décret. Cette proposition est adoptée après quelques observations de MM. Delaroière et Chombart. — Le Conseil renvoie au quatrième bureau une carte géologique des arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Douai offerte à l'Assemblée par M. Meugy, ingénieur des mines, ainsi que la notice qui l'accompagne. — M. Defontaine lit les développements du vœu qu'il a adressé sur la culture des tabacs. Il propose au Conseil d'émettre le vœu : 1.° que M. le préfet, dans l'intérêt agricole du département, prie instamment M. le ministre de l'agriculture de se concerter avec son collègue des finances, pour revenir au mode d'expertise déterminé par la loi du 24 décembre 1814; 2.° de renouveler le vœu par lui exprimé dans sa session dernière, que M. le préfet veuille bien rendre publics, par une insertion faite au moins quinze jours auparavant dans le recueil des actes de la préfecture, les noms des deux principaux planteurs qui, aux termes de l'article 188 de la loi du 28 août 1816, doivent, dans chaque arrondissement, être entendus en conseil de préfecture, pour la rédaction du règlement de culture, de telle sorte que les autres planteurs aient le temps nécessaire pour

leur remettre les observations qu'ils auraient à faire dans les intérêts de la culture ; 3.° d'émettre le vœu, qu'à l'avenir, les types soient composés dans chacune des trois classes, non pas des plus belles et des *meilleures feuilles* choisies parmi les maîtresses-feuilles, mais bien des feuilles *moyennes* prises parmi les maîtresses-feuilles. M. le préfet, MM. Leurent, Brame et Defontaine sont successivement entendus. Le président clot la discussion et met aux voix la première partie de la proposition de M. Defontaine, concernant le retour à la loi de 1814. Cette partie est rejetée. La seconde partie, relative à la publicité des noms des deux planteurs désignés, est retirée par son auteur d'après la promesse faite par M. le préfet de faire droit au désir exprimé si rien ne s'y oppose; enfin, la troisième partie concernant le mode de nomination des experts, est mise aux voix et rejetée. == Au nom du deuxième bureau, M. de Melun fait un repport sur la situation et les besoins des prisons départementales. Il propose au Conseil de fixer le budget ordinaire des prisons pour l'année 1851, à la somme de 206,080 fr. 85 cent. et de renouveler le vœu qu'il soit présenté promptement une loi qui permette dans les prisons une réforme salutaire que le système actuel rend impossible; que le prix des journées des délinquants recommandés par les administrations financières, qui grève si fortement le budget des départements frontières comme le Nord, soit à la charge de l'Etat. Les conclusions sont adoptées. — Le Conseil général émet le vœu qu'il ne soit pas donné suite au projet de construction d'un barrage au confluent de l'Escaut et de la Scarpe à Mortagne; subsidiairement, et dans le cas où le barrage serait jugé indispensable, qu'il ne soit construit qu'à la condition imposée à l'Etat et au concessionnaire intéressé de ramener à son aval l'écoulement des canaux ou cours d'eau qui se vident actuellement dans la Scarpe et dans l'Escaut en aval de l'écluse de Rodignies; que, dans tous les cas, le projet de barrage dont il s'agit, si on y persiste, soit soumis préalablement à une enquête. — M. Lestiboudois, rapporteur des routes départementales, rappelle que le Conseil général a renvoyé à son premier bureau un rapport qui demande des virements de crédits pour la réparation des dommages causés sur ces routes par les dernières inondations; que cette affaire offrant à examiner des questions mixtes de travaux et de dépenses, il conviendrait de décider qne le premier et le cinquième bureau se réuniront pour préparer une solution. Consultée par le président, l'Assemblée décide que cette marche sera suivie. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté l'année dernière par M. Paul, sur les questions posées par M. le ministre de l'intérieur, concernant la nouvelle organisation à donner à l'administration communale. Sur la demande de M. Delaroïère, l'assemblée décide qu'il sera procédé d'abord à la discussion générale. M. Delaroïère

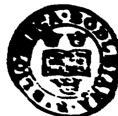
pense que la nouvelle organisation doit être conçue de manière à donner aux communes, aux cantons et aux départements, une liberté complète de mouvement et d'action qui n'aurait pour limites que la nécessité d'exécution des mesures générales ordonnées dans l'intérêt de tous par le pouvoir central. Il estime qu'au lieu de répondre aux questions posées par le ministre, il suffit de lui transmettre cette déclaration de principes. Le Conseil rejette ces conclusions, clot la discussion générale et passe à la discussion sur les réponses aux questions ministérielles. — Sur la première question « les conditions de l'électorat politique seront-elles les mêmes pour les élections municipales ? le rapporteur conclut à ce qu'elles soient les mêmes. sauf l'addition de la condition d'une année de domicile dans la commune, et de la radiation au moment où l'électeur la quitte. Une longue discussion s'engage entre MM. de Beaumont, Plichon, Bianchi, de Melun, Testelin, Paul et Beauvois. Le président met aux voix les conclusions de la commission ; elles sont rejetées. Il met aux voix la question de savoir si les conditions de l'électorat politique seront appliquées aux élections municipales. Cette question est résolue affirmativement. — Sur la seconde question « quel sera le mode d'élection? » le vote par section est décidé. — 3.[e] *question :* — « Doit-on établir une proportion des suffrages exprimés avec les électeurs votants ou inscrits? » Le Conseil conclut à la fixation du cinquième des électeurs inscrits et à la majorité absolue des votants. — 4.[e] *question :* — « Quelle autorité sera juge des contestations? » Cette question est réservée pour le moment où le Conseil s'occupera de l'organisation départementale et cantonale. — 5.[e] *question :* — « A qui sera attribuée la nomination des maires et adjoints? » Le Conseil est d'avis de conférer au pouvoir le droit de nommer les maires, dans les limites tracées par la loi du 21 mars 1831. — 6.[e] *question :* — « Quelles seront les conditions d'éligibilité. » L'assemblée conclut à ce que les électeurs communaux âgés de 25 ans soient éligibles, sauf les indignités et les incapacités prévues par les articles 5 et 20 de la loi de 1831. — 7.[e] *question :* — « Les fonctions de maire et adjoint seront-elles essentiellement gratuites? » — Réponse affirmative. — 8.[e] *question* : « Quelles formalités à établir pour le cas de suspension ou de révocation? » — L'assemblée est d'avis que le droit de suspension et de révocation appartient au pouvoir. — 9.[e] *question :* — « Quel sera le nombre des adjoints? » Le Conseil vote le maintien des règles existantes. — 10.[e] *question.* « Le régime de toutes les communes sera-t-il identique? — Réponse affimative. — 11.[e] *question.* « Quelle sera la durée des fonctions de maire et adjoint. » La durée fixée pour le renouvellement des conseils municipaux, sauf le cas de dissolution, conformément à la loi de 1831. — 12.[e] *question :* « Les règles sur la composition des conseils muni-

cipaux sont-elles susceptibles de modification? » (Voir la réponse à la 6.e question.) — 13.e *question* — « Les plus forts imposés doivent-ils être appelés en certains cas? » — Oui, conformément aux règles actuelles qui serontappliquées indistinctement à toutes les communes. = Le président communique au Conseil une lettre de M. le Préfet en envoi d'une dépêche de M. le ministre des travaux publics, relative au passage à niveau du chemin de fer du Nord sur la route nationale N.o 45, près Valenciennes. Cette lettre est renvoyée au cinquième bureau.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Le président communique au Conseil général : 1.o une lettre de M. le président de la chambre de commerce de Lille, qui fait hommage de trois volumes imprimés des délibérations de cette assemblée. — Le président remercie au nom du Conseil ; 2.o une lettre de M. Robaut, de Douai, en envoi d'une carte de l'arrondissement de Valenciennes, pour laquelle il réclame la prime de 800 francs promise dans le temps aux auteurs des cartes d'arrondissement. Cette lettre est renvoyée au cinquième bureau. — Le Conseil renvoie : 1.o au quatrième bureau, un vœu de M. Laurent tendant à ce que MM. les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture et du commerce soient invités à examiner si l'esprit et la lettre du traité du 16 juillet 1842, entre la France et la Belgique, n'ont pas été violés par les arrêtés royaux du gouvernement belge, en date des 30 août 1847 et 22 mars 1850 ; 2.o au premier bureau, un vœu déposé par M. de Beaumont, à l'effet de prier le Gouvernement de rapporter l'ordonnance royale du 19 avril 1839, ou du moins de la modifier de manière à laisser aux conseils municipaux plus de latitude pour fixer convenablement le traitement de leurs receveurs, et en tout cas de décider que les remises ne porteront plus, ni sur les secours accordés aux communes par le département ou par l'état, ni sur le paiement qu'ils se font à eux-mêmes de leurs propres émoluments. = L'assemblée maintient l'allocation au sous-chapitre 1.er du budget, du traitement du concierge de la préfecture. — Donne acte à M. le préfet de la communication du compte d'emploi pour 1849 de la portion du fonds d'abonnement de la préfecture affectée au traitement des employés et gens de service, qui s'élève à la somme de 50,608 fr. 27 c. supérieure aux sept dixièmes du fonds d'abonnement. — Au nom du premier bureau, M. Plichon fait un rapport sur la liquidation du compte des sommes payées par l'arrondissement de Cambrai pour ses contingents dans les travaux de construction des routes départementales N.os 10 et 11. Il propose le projet d'arrêté suivant : le Conseil, vu le compte en recettes et en dépenses

relatif aux travaux et aux dépenses des routes départementales N.os 10 et 11, qui constitue cet arrondissement débiteur vis-à-vis du département d'une somme de 5,837 fr. 50 c., et eu égard aux circonstances énoncées dans le rapport de son premier bureau, décharge l'arrondissement de Cambrai de l'obligation de payer la somme de 5,837 francs 50 c. dont il reste reliquataire du chef de la liquidation, et déclare ledit arrondissement définitivement libéré de toutes les causes provenant de l'exécution desdites routes N.os 10 et 11, et décide qu'il sera bonifié au crédit du compte dudit arrondissement de Cambrai dans le fonds commun des chemins de grande communication une somme de 6,749 francs 74 c. — Une discussion s'engage entre MM. Béry, Béhaghel (de Bailleul) et de Beaumont, sur la question de savoir s'il sera fait remise des intérêts. La première partie des conclusions qui décharge l'arrondissement de Cambrai de tout solde de compte, est mise aux voix et adoptée. Après quelques observations sur la position de la question, le président met aux voix la proposition suivante : « Sera-t-il tenu compte à l'arrondissement de Cambrai de la somme totale de 39,090 fr. 70 c. comprenant les intérêts ? » Cette proposition est rejetée. La conclusion du bureau qui tend à allouer 6,749 fr. 74 c. est adoptée. — Sur le rapport de M. de Melun, le Conseil alloue au sous-chapitre XV du budget, une somme de 12,025 fr. 01 c. pour solder les dépenses arriérées des prisons départementales de l'année 1849. — Vote pour la colonie de Mettray une somme de 500 francs au sous-chapitre XIX du budget. — Alloue la somme de 400 francs demandée par M. le préfet pour les frais de transport jusqu'à Paris ou jusqu'au port d'embarquement, des produits du département destinés à l'exposition de l'industrie qui doit avoir lieu à Londres en 1851. = M. Seydoux fait un rapport sur une communication donnée par M. le préfet, d'une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui appelle l'attention des Conseils généraux sur les travaux industriels qu'il serait utile de répandre dans les campagnes, dans le double but d'améliorer la position des familles agricoles et de restreindre l'agglomération des fabriques dans les grands centres de population. L'assemblée, considérant que le département fait des efforts et parvient heureusement à se placer dans une voie favorable au bien-être des classes ouvrières, pense qu'il n'y a pas lieu de provoquer à ce sujet aucune mesure d'encouragement de la part du Gouvernement et se borne à donner à M. le préfet acte de sa communication. — Déclare, en présence des tendances de l'enseignement qu'on trouve dans l'école spéciale de commerce dirigée par M. Blanqui, qu'il n'y a pas lieu de créer de bourses pour cette école. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget de 1851, d'un crédit de 1,500 francs pour l'entretien de trois bourses aux



écoles de Châlons et d'Angers. = M. Chombart, au nom du sixième bureau, fait un rapport sur une proposition de M. le préfet, tendant à faire ouvrir en faveur de la commission historique un crédit de 400 francs pour l'aider à continuer ses publications. Il conclut au rejet de cette allocation. MM. de Melun, Brame et Lestiboudois combattent les conclusions du rapport, qui sont rejetées, et le Conseil alloue le crédit de 400 francs. L'assemblée alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 1,400 francs pour le paiement des bourses départementales à l'école vétérinaire d'Alfort ; de plus, comme l'utilité de l'internat a été mise en question lors de la discussion du budget à l'assemblée législative, émet le vœu que l'internat soit maintenu dans les trois écoles actuellement existantes. Vote l'inscription au sous-chapitre XV de la somme de 35 fr. 50 c. montant d'indemnités restant dues à un artiste vétérinaire pour des missions accomplies en 1847 et 1848, et émet le vœu qu'à l'avenir les états soient produits en temps convenable. — Alloue au sous-chapitre XXII la somme de 800 fr. pour le traitement du médecin de l'établissement thermal de Saint-Amand. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Cambrai pour l'admission gratuite des indigents dans cet établissement, le cahier des charges liant l'administration. — Accorde le crédit de 2,750 francs demandé par M. le préfet en faveur des conseils d'hygiène et de salubrité. — Vote des remerciements à M. le docteur Gramaccini, pour son ouvrage intitulé : *Perpétuité de la Morale humaine ;* mais attendu qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil de souscrire à des publications, quelque utiles qu'elles soient, ne propose aucune allocation. — Au nom du troisième bureau, M. d'Hespel fait un rapport sur une circulaire de M. le ministre de l'intérieur qui demande, au nom de la commission sur l'assistance publique, l'avis des Conseils généraux sur deux points qui se rattachent aux établissements hospitaliers. Le premier concerne l'admission des indigents des campagnes dans ces établissements ; le second, le personnel de l'administration des établissements hospitaliers. Il propose la résolution suivante : « Le Conseil général du Nord répond affirmativement à toutes les questions adressées dans la circulaire du ministre de l'intérieur, sur l'admission des indigents des campagnes dans les établissements hospitaliers. Les solutions proposées par la commission d'assistance réalisent les vœux qu'elle avait émis à ce sujet dans la session de 1849. Le Conseil reconnaît également qu'il conviendrait, dans l'administration hospitalière, de séparer les attributions du pouvoir exécutif et du pouvoir délibérant, en instituant des commissions investies de l'action délibérative, qui éliraient dans leur sein un bureau chargé de l'exécution des décisions et de tous les détails de la surveillance journalière. Il demande que la commission délibérative

soit composée d'un certain nombre de membres élus par le Conseil municipal, auxquels seraient adjoints des membres appelés par leurs fonctions à représenter les divers intérêts qui se rattachent aux institutions charitables. Il ne peut qu'approuver tout ce qui tend à rendre plus libre l'action des administrations charitables. » — M. Lestiboudois considère la question de l'organisation des administrations de bienfaisance comme l'une des plus graves que l'on puisse traiter. Il regrette de voir dans le rapport une tendance à généraliser les secours publics, lorsque tout doit concourir au contraire à les localiser. Quant à l'administration, l'opinant partage le vœu du bureau pour la décentralisation. La création d'un conseil délibératif serait funeste, ce serait créer un second conseil municipal. — M. de Melun regrette que M. Lestiboudois n'ait pas présenté les mêmes observations l'année dernière lors de la discussion des vœux que le Conseil général a admis. Il est d'accord avec lui sur plusieurs principes, que d'ailleurs rien ne contrarie dans les conclusions du rapport. Sur la demande de plusieurs membres, le président met aux voix les questions posées par M. le ministre de l'intérieur. Le Conseil répond affirmativement à la première, concernant l'admission dans certains hospices des habitants des campagnes, moyennant un prix de journée. Sur la deuxième question, relative à la nomination des administrations par les Conseils municipaux, M. Lestiboudois déclare qu'il n'admettrait pas l'intervention de ces conseils d'une manière absolue, parce qu'il craindrait leur envahissement dans l'administration hospitalière, mais il appuie leur concours dans une juste mesure. Le Conseil adopte cette opinion. La troisième question, concernant la division des administrations en conseils délibérants et en bureaux d'exécution, est résolue négativement. = L'assemblée s'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que le nombre des facteurs ruraux de poste soit augmenté. — Autorise M. le préfet à poursuivre devant le Conseil de préfecture la résiliation de la concession de l'établissement thermal de Saint-Amand, conférée par acte d'adjudication du 5 août 1839 aux sieurs Picque et Liermain, aujourd'hui représentés par les sieurs Lemaire et Bouvelle, et à procéder à l'aliénation définitive de cet établissement, avec publicité et concurrence, aux conditions indiquées dans son rapport. — Renouvelle les vœux déjà émis en 1848 et 1849 pour que le charbon français entre en Belgique aux mêmes conditions que celles admises pour l'entrée des charbons belges en France, et pour que le gouvernement s'efforce d'amener une prompte solution à cette affaire. — Prie M. le ministre du commerce de hâter, par tous les moyens, la rédaction du règlement d'administration publique sur le travail dans les manufactures. Décide que le rapport si remarquable, fait à ce

sujet par M. Mimerel, sera textuellement inséré au procès-verbal. — Émet le vœu que M. le ministre veuille bien réclamer près de l'assemblée législative l'établissement de monnaies de cuivre uniformes et principalement de centimes, et pour que l'établissement des monnaies de Lille soit mis aussitôt en activité; mais à la condition qu'il n'y sera pas seulement fait de la monnaie de billon, mais qu'il y sera fait également des monnaies d'or et d'argent. — Ajourne toute résolution sur une demande de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, tendant à ce que le Conseil prête son concours à la propagation d'un mémoire de M. Roberts, membre de l'Institut des architectes de Londres, sur les habitations des classes ouvrières, et qu'en outre il vote des allocations pour aider à la création de constructions modèles. — Prononce l'ajournement, jusqu'à complète instruction, sur une demande du hameau dit des Ruelles, tendant à être séparé de la commune d'Ors et réuni à celle de Pommereuil. = Le président communique au Conseil une lettre de M. le préfet en envoi d'une dépêche de M. le ministre des travaux publics concernant le canal de Roubaix. Le renvoi au cinquième bureau est prononcé. = Le conseil reprend sa délibération sur l'organisation de l'administration communale, quatorzième et quinzième questions. = Réunion de Conseils municipaux. — Le Conseil adopte l'avis de la commission qui maintient les quatre sessions actuelles, et y ajoute le droit de réunion extraordinaire sans autorisation, toutes les fois qu'un tiers des membres le demanderait. Les délibérations, pour être valables, devraient être prises en présence de la majorité des membres du Conseil, et à la majorité absolue des voix. Les séances ne seront pas publiques. — Une proposition de M. de Beaumont, tendant à ce que les sessions ordinaires aient une durée de quinze jours dans les communes qui ont plus de vingt mille habitants, est rejetée. = 16.e *question* : — Conformément aux conclusions du rapport, les préfets et sous-préfets n'auraient pas le droit d'assister aux séances. —17.e *question* : —La suspension des Conseils ne pourrait être prononcée par le pouvoir, qu'après avoir pris l'avis d'une commission composée des membres du Conseil général appartenant à l'arrondissement, et la dissolution devrait être précédée de l'avis du conseil d'état. Ces mesures ne pourraient être prises que dans les cas : 1.° de sortie des attributions; 2.° de correspondances avec d'autres conseils; 3.° de publications, de proclamations aux citoyens, de félicitations ou de blâme aux agents du pouvoir. — 18 e *Question* : —Il n'y a pas lieu d'édicter des amendes pécuniaires contre les maires et adjoints. = 19.e, 20.e et 21.e *questions* : — Tutelle administrative au chef-lieu du département, sauf pour les emprunts ou les aliénations, délibérations exécutoires quinze jours après leur envoi à la sous-préfecture, sauf l'opposition des sous-préfets. Avis à demander

au conseil de préfecture pour suspendre ou annuler les arrêtés des maires. = Embrigadement des gardes - champêtres. A l'occasion de cette dernière proposition, une longue discussion s'engage entre MM. Lestiboudois, Brame, Chombart, Delaroïère et Plichon. Le président clot la discussion et l'assemblée prononce le renvoi de l'article à la commission. — Le Conseil reprend la discussion du projet d'organisation communale. Il admet ainsi qu'il suit les réponses aux questions N.os 20 à 33. Rien à changer aux formalités prescrites pour les révisions, formations ou divisions de communes. Maintenir les attributions actuelles des Conseils municipaux, en ajoutant aux dépenses obligatoires des communes les frais des élections générales et spéciales et les traitements des agents de police, et en faisant disparaître les menus frais des chambres consultatives des manufactures. A part les comptes sur pièces soumis à la cour des comptes et les emprunts et aliénations, la tutelle des communes ne sortirait pas du département. Division du budget communal en dépenses obligatoires et facultatives, en donnant plein pouvoir aux communes d'affecter à leurs dépenses facultatives, moitié du nombre de centimes réglé chaque année par la loi des finances pour leurs dépenses obligatoires. Approbation de tous projets de travaux par l'autorité départementale. Maintien des titres 4, 5 et 7 de la loi du 18 juillet 1837, concernant les acquisitions, aliénations, baux et legs, actions judiciaires; transactions et intérêts collectifs et communs. Présentation des receveurs spéciaux par les Conseils municipaux et nomination par le préfet. Maintien de l'état des choses actuel pour les communes qui n'ont pas de receveurs spéciaux. — Sur la demande de M. de Beaumont, le Conseil ajoute *les frais des Conseils de prudhommes* à la catégorie des dépenses qui doivent cesser d'être obligatoires pour les communes.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le président communique au Conseil général plusieurs documents qui lui ont été adressés et dont le renvoi aux différents bureaux est prononcé. — Le Conseil alloue au sous-chapitre VII du budget de 1851, un crédit de 1,000 francs pour l'entretien ordinaire du mobilier des tribunaux, et une somme de 3,622 francs pour achat de divers objets nécessaires aux tribunaux de Dunkerque, Valenciennes, Douai et Avesnes. = Au nom du troisième bureau, M. Defontaine fait un rapport sur le service des aliénés. — Après une discussion à laquelle M. le préfet prend part, le Conseil approuve le compte qui lui a été présenté pour l'exercice 1849 du service des aliénés indigents; par suite de cette approbation, et au moyen du report

au budget de 1850 d'une somme de 487 francs 48 c. parmi les fonds restés disponibles de l'exercice 1849, alloue un crédit de 7,198 fr. 15 c. au chapitre XV du budget de 1851, pour solder le déficit du service dudit exercice; — adopte le projet de budget proposé par M. le préfet pour l'exercice de 1851, et alloue le crédit demandé de 113,400 francs au sous-chapitre XI du même budget; — fixe à dix le nombre de places réservées dans chacun des asiles d'Armentières et de Lille, pour les aliénés non dangereux; — fixe de la manière proposée par M. le préfet le concours des communes dans les dépenses des aliénés. — Renouvelle avec instance le vœu, déjà plusieurs fois exprimé, de la translation hors de la ville de l'asile d'aliénées de Lille; — enfin, renouvelle le vœu qu'il soit présenté par le gouvernement, le plus tôt possible, une loi qui s'explique relativement à la propriété, jusqu'ici incertaine, des asiles publics d'aliénés, qu'ils soient tous déclarés propriétés départementales, à la condition qu'ils resteront toujours affectés à leur destination spéciale, et que le ministre puisse disposer des places qui ne seraient pas occupées par les aliénés du département où seraient situés ces asiles. = Entend la lecture d'un rapport de M. Matthieu, du troisième bureau, sur un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour qu'un lieu de dépôt soit éiabli dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, pour assurer un asile aux individus voyageant avec un passeport d'indigent et le secours de route; — déclare s'associer de tout cœur aux idées généreuses et philantropiques qui ont présidé à l'émission du vœu dont il s'agit; mais en raison de la décision prise sur la question, après une discussion approfondie, et des difficultés que présente d'ailleurs l'application de la mesure proposée, éprouve le regret de ne pouvoir prendre ce vœu en considération. = M. Lefebvre, rapporteur du quatrième bureau, fait un rapport sur une proposition de M. le préfet concernant l'établissement d'une exposition publique des produits agricoles tant en bestiaux qu'en produits de la terre, instruments aratoires, etc., dans le but de constater les améliorations obtenues dans les divers arrondissements. Il propose au Conseil d'adopter en principe : 1.° qu'une exposition des produits agricoles de toute nature, sans l'adjonction de bestiaux ni de chevaux, aurait lieu alternativement tous les deux ans dans les chefs-lieux d'arrondissement de Valenciennes, Lille, Douai et Hazebrouck; 2.° que la première exposition se ferait à Valenciennes en 1851 et selon l'ordre indiqué ci-dessus; 3.° qu'une subvention de 4,000 fr. serait affectée par le Conseil à chacun de ces concours; 4.° que M. le préfet serait prié de préparer un réglement sur l'organisation de ces mêmes concours, après avoir réclamé l'avis des sociétés de Lille, Douai, Valenciennes et Hazebrouck. — Une discussion à laquelle prennent part MM. Mimerel, Lefebvre, Béhaghel

(de Bailleul) et M. le préfet, s'engage sur la question de savoir s'il ne serait pas préférable que ce concours se tint toujours à Lille, une nombreuse population pouvant seule assurer l'avenir des expositions. — Le président met ensuite aux voix la question de savoir s'il sera établi une exposition des produits agricoles. Le Conseil répond affirmativement. Il alloue ensuite le crédit de 4,000 francs et décide que les concours auront suceessivement lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement désignés par le bureau. = M. Paul, au nom du sixième bureau, fait un rapport concernant l'hôtel Pas-de-Beaulieu à Valenciennes, acquis par le département en 1846. Il repousse les conclusions de M. le préfet tendant à ce que cet hôtel soit approprié pour la deuxième brigade de gendarmerie et le tribunal de commerce, et propose au Conseil l'aliénation pure et simple.—Après une longue discussion, à laquelle prennent part un grand nombre de membres, l'assemblée ne se trouvant pas suffisamment éclairée, décide la nomination d'une commission qui se rendra le lendemain à Valenciennes, visitera la prison, le tribunal de commerce et les casernes de gendarmerie, et lui fera connaître son opinion sur la question d'aliénation pure et simple ou d'appropriation pour l'un des services ci-dessus désignés, de l'hôtel Pas-de Beaulieu.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Diverses communications adressées au Conseil sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. = Le Conseil alloue aû sous-chapitre XII du budget de 1851 un crédit de 2,000 fr. pour le paiement des frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales, des listes du jury et des cartes d'électeurs, lesquels sont à la charge du département. = Maintient au sous-chapitre XIX l'allocation de 3,000 fr. destinée à l'entretien de vingt bourses dans la maison de refuge du Bon-Pasteur, à Lille, en faveur de femmes ou filles qui manifestent l'intention de renoncer à leurs habitudes vicieuses. = Alloue le crédit demandé de 25,650 francs pour les institutions de sourds muets et aveugles du département. — Renouvelle le vœu tendant à ce que le gouvernement veuille bien accorder pour 1851 le sùbside de 1,500 fr. précédemment alloué à ces établissements et qui a été réduit pour 1850 à 1,200 francs ; — renouvelle également le vœu que les dépenses de ces deux établissements soient mises à la charge de l'État ou que la législation des aliénés soit appliquée aux sourds-muets. — Approuve un excédant de dépense de 187 francs 50 c. provenant de ce que, en réglant en 1849 le prix des bourses, on n'avait pas remarqué qu'il restait à l'institution de Paris un élève qui ne devait terminer ses études que le premier octobre

1850. = Alloue au sous-chapitre XXII une somme de 1,400 francs pour récompenses aux actes de courage et de dévouement. = M. Mimerel, au nom du quatrième bureau, fait un rapport sur l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Il signale au Conseil l'empressement que l'on a mis généralement dans le département à l'exécution de la loi, et propose d'allouer au sous-chapitre XXII du budget un crédit de 200 francs pour les imprimés nécessaires aux travaux de la commission de surveillance. Ce crédit est voté par l'assemblée. = Le Conseil prie M. le préfet de réclamer instamment, auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sans attendre l'expiration du traité belge, l'établissement d'un droit de dix francs par cent kilogrammes sur les lins bruts et teillés importés de l'étranger. = Après avoir entendu les développements de la proposition faite par M. Leurent sur les droits d'entrée sur les tissus de lin et chanvre, l'assemblée invite MM. les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture et du commerce, à examiner si la lettre et l'esprit du traité du 16 juillet 1842, entre la France et la Belgique, n'ont pas été violés par les arrêtés royaux du gouvernement belge, en date du 30 avril 1849 et 22 mars 1850. = Porte au sous-chapitre 1.er du budget une somme de 5,817 fr. 58 c. pour réparations à faire aux maisons d'arrêt du département pendant l'année 1851. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXIII du budget d'un crédit de 1,028 fr. 13 c. pour solde des travaux de reconstruction de la chapelle du palais-de-justice de Lille, après l'incendie du 9 juin 1846. — Rejette la demande du Conseil municipal de Douai, tendant à faire placer la salle d'audience des trois justices-de-paix de cette ville dans les bâtiments du tribunal civil, à charge par le département de payer la moitié de la dépense évaluée à 9,000 francs. — Renouvelle son vœu en faveur de la séparation du faubourg de la Barre de la commune de Wazemmes. = M. Paul, au nom du sixième bureau, communique au Conseil général une lettre par laquelle M. Lefebvre, ancien médecin des thermes de St.-Amand, déclare retirer la réclamation qu'il avait présentée. — Acte est donné de ce retrait. — Sur la demande de M. Marchant, rapporteur des chemins de grande communication, la lecture de son rapports est mise à l'ordre du jour de la séance du lendemain.—Le président invite le membre du Conseil chargé de préparer la liste des personnes susceptibles de faire partie du jury d'expropriation, à compléter son travail le plus tôt possible et à le faire signer par tous les membres. Il fait remarquer que la liste de l'année dernière était peu régulière, en ce que beaucoup de personnes n'y étaient indiquées que par leur nom seul, sans autre désignation. = Au nom de la commission nommée dans la séance d'hier, pour visiter les établissements départementaux de Valenciennes, M, Lestiboudois fait un rapport verbal

sur les résultats de cette visite. Il fait connaître les résolutions adoptées à l'unanimité par ladite commission. Après diverses observations présentées par MM. Beauvois, Paul, De Staplande, Plichon et M. le préfet, M. Lestiboudois dépose dans les termes suivants les conclusions de la commission : « La commission propose d'approprier l'hôtel Pas-de-Beaulieu pour y installer la sous-préfecture, le tribunal et la chambre de commerce, s'il y a possibilité; d'ouvrir à cet effet un crédit de 25,000 francs pour cette appropriation, d'autoriser le préfet de vendre la maison où siége le tribunal de commerce. » Les divers paragraphes de ces conclusions sont successivement mis aux voix et adoptés. — Le Conseil vote ensuite la résolution suivante : « Le Conseil général autorise M. le préfet à provoquer, s'il y a lieu, une loi qui autorise l'affectation aux travaux de l'hôtel Pas-de-Beaulieu et à d'autres travaux départementaux, de la somme de 33,552 fr. 20 c. restée disponible sur les produits des impositions extraordinaires perçues pour les travaux de la route départementale N.° 10. » = Au nom du cinquième bureau, M. Béry fait un rapport sur un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'augmentation du nombre des électeurs qui concourent à la nomination de la commission administrative de la vallée de la Scarpe. Le Conseil, considérant que l'état actuel des choses est préférable, et ne voyant pas de raison déterminante pour modifier une organisation sanctionnée par le temps et dont on ne peut méconnaitre les bons résultats, renvoie toutes les pièces de l'affaire à M. le préfet, en le priant de juger, après un examen attentif si, dans l'intérêt de l'administration du dessèchement de la vallée de la Scarpe, il y aurait lieu d'apporter des modifications au mode actuel de nomination des membres de la commission. = M. de Montozon, au nom du cinquième bureau, lit un rapport sur le service des chemins vicinaux ordinaires. Il propose au Conseil les résolutions suivantes qui sont successivement mises aux voix et adoptées. — « Le » Conseil général apprend avec satisfaction, par le rapport de M. le » préfet et celui de M. l'agent-voyer en chef qui y est joint, que, » conformément au vœu par lui émis dans ses précédentes sessions, » la partie des ressources employée à la solidification devient d'année » en année plus considérable; — engage M. le préfet à continuer » de diriger vers ce but le zèle des agents-voyers et le concours influent de MM. les sous-préfets; — invite aussi M. le préfet à réglementer l'emploi des piqueurs-voyers auxiliaires à la direction » des travaux de chemins vicinaux, de manière à le rendre aussi » profitable et aussi général que possible, en conciliant toutefois, » autant que faire se pourra, le vœu des administrations municipales avec la surveillance que les agents-voyers sont appelés à » exercer par l'intermédiaire des piqueurs; — donne son approba-

» tion à la proposition de M. le préfet, tendant à faire jouir les
» agents-voyers du bénéfice de la caisse de retraites des employés
» de la préfecture, mais à la condition que leurs droits à la retraite
» ne courront qu'à dater de l'époque à laquelle commencera la re-
» tenue sur leur traitement, à moins qu'ils ne consentent à verser
» immédiatement à la caisse départementale le montant des retenues
» qu'ils auraient dû supporter depuis leur entrée en fonctions. —
« Prie M. le préfet de continuer ses efforts pour déterminer les com-
» munes, encore privées de débouchés, à se rattacher à des grandes
» voies de communication en profitant du subside qui leur est offert
» sur les fonds départementaux. — Rappelle en même temps à M.
» le préfet que la subvention à accorder aux communes comprises
» dans cette catégorie, ne peut dans aucun cas dépasser le quart de
» la dépense nécessitée pour l'exécution des travaux restant actuel-
» lement à faire pour compléter les voies de débouché. — Apprend
» avec peine que, malgré les observations qui lui ont été soumises,
» le ministre de l'intérieur persiste dans son refus d'approuver un
« règlement sur la police du roulage des chemins vicinaux du dé-
» partement, et appelle de tous ses vœux une décision législative
» qui lui permette d'adopter des mesures réglementaires tendant à
» obtenir la conservation des voies vicinales; — invite M. le préfet
» à continuer ses efforts pour que les prestations en nature soient,
» autant que possible, converties en tâches, et à recommander cet
» objet à l'attention et au zèle de MM. les sous-préfets; — prie éga-
» lement ce magistrat d'insister de nouveau auprès des autorités mu-
» nicipales pour leur faire comprendre l'importance du bornage des
» chemins, afin d'empêcher les empiètements si fréquents sur la
» plupart de ces chemins; — attendu la prochaine organisation par
» le pouvoir législatif des Conseils cantonaux et la probabilité que
» parmi les attributions des Conseils se trouvera leur interven-
» tion à un degré quelconque dans la surveillance du service des
» chemins vicinaux, le Conseil général partage l'opinion de M. le
» préfet, qu'il y a lieu d'ajourner la réorganisation des syndicats
» cantonaux; — sur l'avis de M. le préfet et les propositions des
» Conseils d'arrondissement, arrête, en vertu de l'article 4 de la
» loi du 21 mai 1836, que le tarif pour le rachat des prestations en
» nature restera fixé pour 1851 au taux adopté pour 1850. —
» Donne son adhésion à la proposition de M. le préfet tendant à al-
» louer une subvention à la commune d'Eppe-Sauvage, pour l'aider
» dans la création d'un chemin de débouché, mais conséquent au
» principe rappelé dans l'un des paragraphes des présentes conclu-
» sions, le Conseil pense que le subside à accorder ne doit être calculé
» que sur la somme de 14,600 francs de travaux restant réellement
» à exécuter, et qu'il ne doit pas d'après cette base dépasser la somme

» de 3,650 francs ; — conformément aux observations développées
» dans le cours du rapport, le subside d'un quart, sollicité par la
» commune de Santes, arrondissement de Lille, pour l'aider à la
» construction de l'empierrement conduisant de cette commune à la
» Deûle, ne saurait lui être accordé, attendu que le chemin auquel
» cette subvention serait applicable n'est pas compris parmi les voies
» de débouché auxquelles seules est réservé le subside dépar-
» temental. «

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Après quelques observations échangées entre différents membres au sujet d'une rectification au procès-verbal demandée par M. Beauvois, M. Marchant a la parole pour lire le rapport du cinquième bureau sur les chemins vicinaux de grande communication. Les différentes parties de ce rapport sont l'objet de discussions successives, à l'issue desquelles diverses résolutions sont adoptées comme suit : — Le Conseil général déclasse la partie du chemin de grande communication N.° 2, de Bergues à Saint-Omer, comprise entre Bergues et le cabaret de Sprenkot, par Bierne, Steene et Crochte ; en remplacement de cette partie du tracé actuel, classe, sur l'avis des Conseils municipaux et du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour faire dorénavant partie intégrante de cette ligne, le chemin de Bissezeele par Klophock et Socx ; désigne, comme devant être appelées désormais à concourir à l'entretien du chemin, suivant le nouveau tracé, les communes de Bergues, Socx, Quaëdypre, Bissezeele, Rubrouck, Volkerinckhove, Lederzeele, Zeggers-Cappel, Broxeele et Saint-Momelin. — Décide que, pour compléter dans ce département les chemins de grande communication N.os 39 et 41 et les unir au chemin de grande vicinalité N.° 30 dans le département du Pas-de-Calais, il sera construit avec le concours du département et des communes intéressées, un pont sur la Deûle, à Bauvin, et que la petite lacune au-delà de la Deûle sera achevée. — Sur l'avis des communes intéressées et des Conseils d'arrondissement, et conformément à la proposition amendée de M. le préfet, le Conseil indique comme devant prendre part à l'entretien des chemins de grande communication ci-après, les communes dont les noms suivent : Chemin N.° 50, de Fresnes à Quaroube, les communes de Fresnes, Vicq, Onnaing et Quaroube ; chemin N.° 53, de Courchelettes, les communes de Douai, Lambres et Courchelettes ; chemin N.° 54, d'Etrœungt au Nouvion, les communes d'Etrœungt, Floyon, Beaurepaire, Cartignies, Boulogne, La Rouillies et Avesnes. = L'assemblée appelle l'attention de M. le préfet sur le refus des Watteringues de continuer à intervenir dans l'entretien de plusieurs chemins de l'arrondissement de Dunkerque ; —

classe sous le N.° 56 le chemin complétant sur le territoire du département du Nord le chemin de grande communication N.° 20 du Pas-de-Calais, de la frontière de ce département à Estaires; désigne les communes de La Gorgue, Estaires et Merville comme devant intervenir dans les dépenses d'entretien de ce chemin. — Classe de grande communication sous le N.° 57 le chemin qui, partant de Caëstre, sur la route nationale N.° 46, se dirige sur Strazeele et Vieux-Berquin; décide que ce classement est subordonné toutefois à la justification complète des contingents des communes, pour atteindre le chiffre de la moitié de la dépense de construction et couvrir l'intégralité du prix des acquisitions de terrains et déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Caëstre, Vieux-Berquin, Strazeele, Flêtre, Neuf-Berquin, Pradelles, Estaires et Merville. — Classe de grande communication, sous le N.° 58, le chemin de grande communication d'Armentières à La Bassée par Fromelles et Herlies, sous la condition expresse que le contingent des communes, dans la dépense de construction, sera préalablement complété et régulièrement assuré par des votes et des impositions en bonne forme et non conditionnelles; désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes d'Armentières, la Chapelle, Erquinghem-sur-la-Lys, Frelinghien, Houplines, Aubers, Fromelles, Herlies, Illies, Marquillies, Wicres, Sainghin-en-Weppes, Fournes, Salomé et La Bassée. =Sur la demande de M. Chombart, le préfet déclare qu'il complétera l'instruction du chemin projeté d'Aubers à Estaires. = M. D'Hespel demande le classement du chemin d'Haubourdin à Seclin. M. le préfet répond que, dans la position des choses et après les propositions qu'il a faites, il ne peut proposer un chemin de plus. = Le Conseil classe comme chemin de grande communication, sous le N.° 59, le chemin de Caudry à Aubencheul, par Ligny, Caullery, Selvigny, Walincourt, Malincourt, Villers-Outréau, jusqu'à la route nationale N.° 44, sous la condition expresse que la chaussée sera macadamisee dans toute sa longueur, sauf les parties déjà pavées et la traversée des communes; que la chaussée n'y excèdera sur aucun point la largeur de trois métres; que partout où une largeur plus grande existera, et partout où il conviendrait aux communes de créer à leurs frais un supplément de largeur, l'entretien de cet excédant incombera aux localités seulement, sans que les fonds départementaux puissent jamais y contribuer en rien, enfin que M. le préfet tiendra la main à ce que les dispositions des arrêtés du Conseil général, à la date du 4 décembre 1848, relatives aux travaux présentés par les communes en décharge de leurs cotisations, soient préalablement appliquées aux parties du chemin de Caudry à Aubencheul-aux-Bois, éxécutées par lesdites communes;

indique comme intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Caudry, Ligny, Selvigny, Caullery, Walincourt, Malincourt et Villers-Outréau ; prie M. le préfet de vouloir bien aviser, d'accord avec son collègue du Pas-de-Calais, à ce que la commune d'Aubencheul-au-Bois soit appelée à fournir sa part de cette dépense. — Classe de grande communication sous le N.° 60, le chemin de Marquette à Neuville-Saint-Remy, ayant son point de départ à la route nationale N.° 43 et se dirigeant par Wasnes-au-Bac, Bantigny et Tilloy ; décide que les devis seront réduits en raison d'une largeur maximum de 3 mètres de chaussée pavée, sans addition d'empierrements latéraux ; que la dépense supplémentaire de la rectification du tracé dans la traversée de Bantigny, si M. le préfet l'adopte, sera exclusivement supportée par les cotisations communales ; désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Cambrai, Neuville-Saint-Remy, Hem-Lenglet, Cuvillers, Blécourt, Paillencourt, Abancourt, Bantigny, Tilloy, Etrun, Morenchies, Masny, Marquette, Wasnes-au-Bac et Wavrechain-sous-Faux. = Ajourne le classement du chemin de Cambrai à Metz-en-Couture, afin de donner à l'administration les moyens d'achever les études. = M. de Clebsattel propose au Conseil d'émettre le vœu suivant : Le Conseil général, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité du pouvoir, émet le vœu que la constitution soit révisée dans la forme et les délais qu'elle a déterminés. — MM. Beauvois et Bianchi demandent la question préalable. Elle est mise aux voix par le président et rejetée après un vote par assis et levé. MM. Bianchi, Beauvois et Brame proposent le renvoi de la proposition à une commission spéciale. Le président met aux voix la nomination d'une commission spéciale. Cette nomination est décidée à l'unanimité. Il est procédé immédiatement et au scrutin, à l'élection d'une commission de sept membres, à la majorité relative. MM. de Clebsattel, de Montozon. Gouvion. de Beaumont, Deschodt, Defontaine et Ancelet ayant obtenu la pluralité des voix, sont nommés membres de la commission chargée de l'examen du vœu déposé.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Le président communique au Conseil : 1.° un rapport de M. le préfet en envoi de propositions de la commune de Steenwerck, concernant la construction d'un pont au bac Saint-Maur ; 2.° un rapport de M. le préfet en envoi d'une demande du sieur Desfossé, instituteur communal à Bourbourg, tendant à être autorisé à percevoir lui-même la rétribution mensuelle, et 3.° un vœu déposé par M. Testelin, tendant à ce que l'assemblée législative vote la fondation

d'une caisse nationale de secours et de retraite en faveur des sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies. — Le renvoi aux bureaux est prononcé. = M. Marchant reprend la lecture de son rapport sur les chemins vicinaux de grande communication. — Le Conseil prie M. le préfet de faire étudier, dans l'intervalle des sessions, le projet du chemin d'Avesnes à Eppe-Sauvage dirigé par Moustiers et Baives jusqu'à la route départementale N.° 6, ainsi que l'avait étudié, en 1842, M. l'ingénieur Bollaert; — le Conseil général vote, pour l'exercice de 1851, les cinq centimes spéciaux destinés au service des chemins de grande communication; — ordonne l'impression des tableaux récapitulatifs et comparatifs annexés au rapport de M. le préfet, celle des cinq tableaux dressés par M. l'ingénieur en chef, enfin celle du rapport même de ce chef de service, pour ne faire qu'un seul corps avec celle du rapport sur les chemins de grande communication. — Le Conseil rappelle à l'attention bienveillante de M. le préfet, ses délibérations du 4 décembre 1848 et les règles qu'elles posent; — décide que le pavé faisant partie du chemin de grande communication N.° 29, dans toute la traversée du territoire de Denain, sera réparé et entretenu dans la largeur qui lui a été donnée lors de sa construction aux frais de la commune et du département. — L'assemblée autorise M. le préfet à remplacer par une rétribution fixe, les remises proportionnelles de MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées, sur les dépenses de construction et d'entretien des chemins de grande communication du département du Nord; fixe ainsi qu'il suit le traitement de MM. les ingénieurs, et les indemnités aux agents secondaires attachés au service desdits chemins: traitements des ingénieurs et indemnités, 16,000 fr., moitié à la charge du fonds subventionnel, 8,000 francs. — Le Conseil autorise M. le préfet à imputer intégralement sur le fonds commun départemental des chemins de grande communication, la somme de 6,000 francs nécessaire à la réparation des dégâts causés aux chemins N.os 24, 32 et 42 et au pont d'Hautmont par les crues d'eau extraordinaires dans le courant du mois d'août dernier; prie M. l'ingénieur en chef de ne permettre la présentation, et M. le préfet de n'autoriser l'exécution d'aucun projet d'élargissement de la chaussée des chemins classés, soit en pavé, soit en empierrement, au-delà d'une limite extrême de trois mètres de largeur, limite adoptée par le Conseil. — Fixe à 36,000 francs, à la charge du fonds commun, les traitements des agents-voyers, et à 38,000 francs la subvention à la petite vicinalité. — Conformément aux propositions du préfet, l'assemblée accorde à la commune de Lannoy un secours de 18,915 francs, en cinq ans, pour le paiement de la construction de la portion du chemin N.° 12, entre Lannoy et Roubaix. — Appelle sur la question des ponts de la Sambre, en général, et sur celui de Marpent en par-

ticulier, toute la sollicitude de M. le préfet et de MM. les ministres des travaux publics et de l'intérieur. — Engage ce magistrat à faire étudier des travaux d'amélioration pour la Sambre canalisée. — Dans le but de coordonner les moyens de défense des intérêts de l'agriculture, de la salubrité publique et de la propriété, comme aussi pour surveiller le régime des ponts et celui des irrigations de la rivière canalisée de la Sambre, le Conseil général réitère toutes ses instances auprès de M. le préfet pour la prompte et efficace organisation des syndicats de cette voie fluviale, notamment de celui de la Basse-Sambre. — Prie ce magistrat de vouloir bien concilier les prescriptions des arrêtés préfectoraux de 1846, 1847 et 1850, sur les plantations de la rive de la Sambre opposée au chemin de halage avec les droits acquis des riverains et les intérêts de l'agriculture, dans le sens des précédentes délibérations du Conseil général. — L'assemblée prie M. le préfet de prescrire à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées de surveiller l'exécution des ponts d'Hautmont, sur la Sambre, dans le double but d'éviter une rampe sur la digue qui les sépare, et de les faire reconstruire tous deux dans l'axe du chemin qui suit cette digue; de leur faire tenir la main à ce que les obligations imposées sous ces deux rapports aux concessionnaires du canal, par le cahier des charges et par l'intérêt public, soient strictement exécutées, et à ce que dans la reconstruction du tablier en bois du pont près des usines, il ne soit fait usage que de bois neufs et solides. — Sur la proposition du cinquième bureau, le Conseil général donne acte à M. le préfet de la communication qu'il lui a faite au sujet des ponts de Recquignies et de Moustier, et le prie de hâter l'instruction de l'affaire concernant ce dernier pont. = Le président donne communication au Conseil de différentes pièces qui lui ont été adressées et qui sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. = L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission nommée dans la séance d'hier pour l'examen du vœu proposé par M. de Clebsattel et tendant à la révision de la Constitution. M. de Montozon, rapporteur, propose d'adopter ce vœu dans les termes où il a été soumis. — Le président met aux voix la question de savoir si le Conseil entend passer de suite à la discussion. L'assemblée se prononce pour l'affirmative. — M. Delaroïère a la parole. Il lit des observations très-développées, dans lesquelles il établit que la révision de la Constitution est demandée par tous les partis, dans leur intérêt personnel, que cette révision n'est ni utile, ni nécessaire, ni indispensable; que le mal dont la société est tourmentée ne provient pas des imperfections que peut présenter la Constitution, mais bien de la fièvre morale qui travaille les esprits. Il conclut au rejet de la proposition. — M. Bianchi déclare s'associer pour son compte aux considérations présentées par M. Delaroïère. Le président met aux

voix la proposition de M. de Clebsattel, dans les termes du rapport de la commission, savoir: « Le Conseil général, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité du pouvoir, émet le vœu que la Constitution soit révisée dans les formes et les délais qu'elle a déterminés. » Cette proposition est adoptée par 43 votants contre 11. Un amendement présenté par M. Beauvois et tendant à ce que après le mot *pouvoir*, il soit ajouté ceux-ci : *et pour d'autant mieux consolider la république*, est rejeté par 29 voix contre 20. = Sur la proposition de M. Leurent, le Conseil arrête le budget des dépenses et des recettes du cadastre pour 1851, les premières s'élevant à la somme de 36,571 fr. 58 c., et les secondes à celle de 39,534 fr. 46 c.; vote, en outre, la perception de huit dixièmes de centime par addition de la contribution foncière pour 1851; — prie M. le préfet de solliciter auprès du ministre la régularisation des opérations cadastrales faites avec les fonds départementaux, dans les cantons de Pont-à-Marcq, Steenvoorde, Maubeuge et Carnières et dans les communes de Roubaix, Wazemmes et Tourcoing. = Au nom du premier bureau, M. Choque lit un rapport sur les propositions faites par M. le préfet, concernant le vote des centimes facultatifs qui sont affectés en 1851 aux dépenses d'utilité départementale. Après quelques observations échangées entre M. le préfet, M. le rapporteur et M. Plichon, le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées dans les termes suivants : Le Conseil général proteste de nouveau, autant qu'il est en lui, contre l'allocation dérisoire qui lui est faite dans la répartition du fonds commun, et déplore l'impuissance où le met la législation de défendre plus efficacement l'intérêt et le droit méconnu des contribuables du département du Nord; — autorise le report au sous-chapitre XVII du budget de l'exercice courant de la somme de 81,688 fr. 39 c., affectée par délibération du 6 septembre dernier, au solde en principal de l'hôtel Dumont et au paiement d'un à-compte sur le prix de l'hôtel Pas-de-Beaulieu; — décide que l'impôt d'un centime extraordinaire sur les quatre contributions directes, autorisé par la loi du 10 août 1849, sera mis en recouvrement en 1851, pour le produit, en être appliqué, savoir: à concurrence de 57,578 fr. 63 c. à solder le prix principal de l'hôtel Dumont, et le surplus à payer un à-compte sur le prix de l'hôtel Pas-de-Beaulieu; — vote pour l'exercice 1851 six centimes facultatifs applicables aux dépenses de la deuxième section du budget, en ce compris les six dixièmes de centime qui formeraient le second fonds commun, et mis par la loi des finances à la disposition du département; — renouvelle instamment le vœu, plusieurs fois émis, que le fonds commun départemental soit réduit à quatre centimes, et que les trois centimes de surplus soient réunis aux centimes ordinaires départementaux.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Dubois, architecte-expert à Paris, contenant des détails sur les bons résultats d'une nouvelle méthode d'enseignement des sourds-muets. — Dépôt sur le bureau. — Le Conseil arrête les recettes et dépenses du département du Nord, pour l'exercice 1849, ainsi qu'il suit : recettes, 2,118,940 fr. 95 c.; dépenses, 1,895,531 fr. 17 c., d'où il résulte qu'il reste en caisse la somme de 223,409 fr. 78 c. — Après la lecture d'un rapport de M. de Melun, au nom du deuxième bureau, relatif aux frais d'installation du conseil académique, le Conseil prie M. le préfet d'inviter la ville de Douai, qui a obtenu la faveur spéciale de conserver le chef-lieu de l'académie, à fournir pour le 1.er septembre 1851 le local exigé par la loi et les instructions ministérielles, dont le département, s'il est nécessaire, paiera la location. Quant aux 4,500 fr. réclamés pour le mobilier, le Conseil ajourne jusqu'à l'année prochaine toute décision à cet égard. = L'assemblée vote au sous-chapitre XXI du budget le crédit de 1,000 fr. demandé par M. le préfet, pour subvenir, dans des cas exceptionnels, à l'entretien temporaire d'indigents malades ou infirmes dont le domicile ne serait pas suffisamment constaté. — Donne acte à M. le préfet de sa communication relative aux démarches de la ville de Lille pour obtenir la création d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie; renouvelle le vœu émis à ce sujet dans ses sessions de 1848 et 1849 et alloue au sous-chapitre XIX du budget un crédit de 1,500 fr. destiné à l'institution d'un cours théorique et pratique d'accouchement. — Vote l'inscription au même sous-chapitre du crédit de 1,000 fr. demandé par M. le préfet pour subvenir aux premières dépenses d'établissement des caisses de secours mutuels. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget un crédit de 870 francs pour le paiement des travaux à exécuter aux tribunaux civils d'Avesnes et de Valenciennes. — Porte au même sous-chapitre une somme de 6,469 francs, pour les travaux à faire en 1851 aux casernes de gendarmerie. — Autorise M. le préfet à acquérir, au nom du département, deux maisons contiguës à la prison de Valenciennes et destinées à y être réunies, et alloue à cet effet un premier crédit de 4,000 fr. au sous-chapitre XVI du budget de 1851, en priant M. le préfet de continuer autant que possible la location de ces maisons jusqu'à l'époque où elles seront utilisées. = M. Testelin, au nom du sixième bureau, fait un rapport sur la situation du service de la vaccine. Il propose au Conseil : 1.° de renouveler le vœu qu'il a déjà émis l'an dernier, que des dispositions pénales soient édictées contre les pères ou chefs de famille qui auraient négligé de faire vacciner leurs enfants; 2.° de prier M. le préfet de vouloir bien inviter, par une circulaire pres-

sante, les médecins libres à communiquer leurs registres de vacci nation, en même temps qu'il engagerait les administrations hospitalières et des bureaux de bienfaisance à retirer les emplois qu'ils ont confiés aux médecins assez négligents pour ne pas fournir ces mêmes registres; 3.° que l'indemnité de 30 centimes par vaccination soit rétablie et que cette dépense soit rendue obligatoire pour les communes; 4.° enfin, d'allouer au budget de 1851 la somme de 2,400 francs réclamée par M. le préfet. Combattu par M. Lestiboudois, le premier paragraphe des conclusions concernant les peines à édicter est mis aux voix et rejeté. Les trois autres paragraphes sont adoptés. — Le Conseil accorde à M. Prisse, d'Avesnes, une somme de 1,200 francs pour l'aider à continuer la publication de son *Histoire de l'art chez les Egyptiens*, et prie M. le préfet de le recommander à MM. les ministres de l'instruction publique et de l'agriculture et du commerce. — M. Paul, au nom du sixième bureau, rappelle au Conseil général que, par une décision antérieure, il a limité à la somme de 5,000 francs le chiffre des encouragements qu'il accorde aux élèves artistes; que par suite, le bureau s'est vu dans l'impossibilité de proposer l'allocation de cinq pensions, ainsi que le demandait M. le préfet, et il conclut à la collation de trois bourses dans les termes suivants; d'inscrire au budget départemental une somme de 1,800 francs, ou de 600 francs pour chacun des élèves artistes dont les noms suivent : Delesalle, de Lille, statuaire; Delannoy, de Lille, compositeur; Deconynck, de Méteren, peintre; et de déclarer qu'il n'y a pas lieu de faire droit, quant à présent, aux demandes faites par M. Martin et mademoiselle Jacques. MM. Lestiboudois, Testelin, Mathieu et Beauvois regrettent que le bureau ait cru devoir restreindre les propositions du préfet. Ils demandent que des allocations soient votées en faveur de M. Martin et de la demoiselle Jacques. M. le président met aux voix cette proposition, qui est rejetée. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. Le Conseil vote, en outre, au jeune Fiévet, dessinateur, qui va entrer dans sa troisième année, et qui justifie de ses progrès, la continuation de sa pension de 500 francs, et au jeune Cordier, sculpteur, qui va commencer sa quatrième année, et dont les succès sont remarquables, une augmentation de 200 fr. qui portera sa pension à 1,000 francs. = Conformément à la demande faite par M. le préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre XIV du budget, le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des épizooties. — Au nom du quatrième bureau, M. Desmoutiers fait un rapport sur les encouragements demandés en faveur de la race chevaline. Il propose au Conseil d'allouer au sous-chapitre XIX un crédit de 6,000 francs, destiné à l'achat de deux étalons, dont l'un serait placé dans l'arrondisssment d'Hazebrouck et l'autre dans celui de Valenciennes, et de nommer M.

Monnier, ancien maître de poste, et M. Brame, membre du Conseil général, pour représenter le département au sein de la commission de circonscription du dépôt d'étalons d'Abbeville. Après l'échange de quelques observations entre plusieurs membres et M. le préfet, le Conseil adopte la fixation du crédit de 12,000 fr.; il repousse la demande de M. Brame, tendant à ce qu'un crédit soit ouvert en faveur des courses, et maintient la délégation donnée à MM. Monnier et Brame, dans la commission du haras d'Abbeville. — L'assemblée alloue au sous chapitre XV du budget une somme de 589 fr, 19 c. demandée par le tribunal civil de Lille, pour couvrir un arriéré de menues dépenses, sous la réserve expresse que cette somme ne servira pas de précédent à des demandes ultérieures de même nature. — Rejette la réclamation formée par la ville de Lille en remboursement des frais qu'elle a faits en 1848 et 1849 pour les opérations électorales. = Au nom du troisième bureau, M. Defontaine fait un rapport sur la situation et les besoins du service des enfants trouvés et abandonnés. Après quelques observations échangées entre MM. de Beaumont, de Melun, Lestiboudois, Testelin, Paul et M. le préfet sur le projet de résolution présenté par le bureau, le Conseil général déclare : 1.° approuver le compte présenté par M. le préfet pour l'exercice de 1849, concernant le service des enfants trouvés, abandonnés, orphelins et de filles-mères; 2.° allouer au sous-chapitre XV du budget de 1851, un crédit de 1,976 fr. 15 c. pour solde des dépenses de cet exercice; 3.° approuver les prévisions du projet de budget pour 1851, notamment celle ayant pour objet une somme de 6,000 fr. destinée aux filles-mères qui, faute de secours, seraient obligées d'abandonner leur enfant; 4.° par suite de cette approbation, alloue le crédit demandé de 41,840 francs au chapitre X du budget de 1851; 5.° donne son entière adhésion à la réduction de 800 francs, sur les 3,400 accordés jusqu'ici aux visiteurs et inspecteurs d'enfants, réduction qui sera opérée par la combinaison proposée par M. le préfet, à laquelle il pourra faire les modifications que l'expérience lui ferait considérer comme utiles; 6.° exprime le vœu que, dans tous les hospices dépositaires de France, il y ait, comme à Lille, *des bureaux ouverts*, où moyennant la simple production de leur acte de naissance, tous les enfants dont le nom de la mère s'y trouverait indiqué, seraient *provisoirement* reçus des mains de ceux qui les porteraient, et sauf à vérifier ultérieurement l'état d'indigence de celle-ci; quant aux enfants dont l'acte de naissance énoncerait que leurs père et mère sont *inconnus*, il suffirait qu'ils fussent présentés *comme tels*, soit par un médecin, soit par une sage-femme-jurée de l'arrondissement, bien famée, et sans indication de leur part; le Conseil général pense que, sans avoir tous les inconvénients des tours, ces bureaux peuvent y suppléer suffisamment, et qu'ainsi il serait inutile d'en maintenir

un par département. = M. Delaroïère, au nom du premier bureau, lit un rapport sur les crédits demandés par M. le préfet pour le service de l'instruction primaire en 1851, réserve faite de ce qui concerne l'école normale. L'assemblée vote : 1.° une allocation de 141 fr. 50 c. pour menues dépenses et frais d'impression de la commission d'examen et 2.° une somme de 1,000 fr. pour les dépenses des délégués cantonaux. — Alloue le crédit total de 55,436 fr. pour complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales. — vote le crédit de 56,322 fr. 79 c. pour subventions aux communes, pour acquisitions, constructions ou réparations de maisons d'école, avec la condition expresse que sous le nom d'écoles, on ne construira pas des mairies. — Vote une subvention de 3,000 fr. pour achat de livres. — Alloue différents crédits montant ensemble à 9,800 francs pour encouragements aux instituteurs et institutrices qui se sont le plus distingués, ainsi qu'aux surveillantes des salles d'asile et aux directeurs des classes d'adultes. Dans cette somme est compris un crédit de 6,000 fr. destiné aux subventions à accorder pour l'établissement et l'entretien des écoles de filles. Le Conseil alloue, en outre, 6,000 fr. pour subvention spécialement affectée aux écoles de filles trop faiblement rétribuées, et 4,000 fr. de subvention pour l'établissement et l'entretien de salles d'asile. — Vote un crédit de 500 fr. en faveur des inspecteurs des écoles primaires, pour services rendus en 1850. — Alloue le crédit de 250 fr., demandé pour frais d'impressions.— Alloue le secours ordinaire de 600 fr. accordé à M. Boulanger, ancien directeur de l'école normale. — Accorde à M. Wyart, ancien inspecteur des écoles primaires, l'indemnité de 500 fr. qu'il sollicite à titre d'indemnité pour compléter son traitement pendant le temps où il n'en a touché que la moitié. = Sur la proposition de M. Delaroïère, le Conseil émet un avis favorable sur la demande du sieur Dufossé, instituteur communal de Bourbourg, tendant à obtenir l'autorisation de percevoir lui-même la rétribution scholaire. — Vote l'inscription au sous-chapitre XX du budget de 1851, d'une somme de 300 francs à titre de secours pour les frais du culte israélite à Lille. — Au nom du cinquième bureau, M. Lestiboudois donne lecture de son rapport sur les routes départementales. La proposition du bureau, qui tend à accorder à la ville du Câteau la remise du contingent de 6,000 francs qui lui avait été assigné dans les travaux de la traverse de la route départementale N.° 10, est adopté. — Le Conseil adopte également les conclusions du rapport, tendant au rejet du crédit de 3,000 fr. demandé pour l'achat d'un rouleau compresseur.—L'assemblée vote une somme de 195,688 fr. pour l'entretien des routes départementales, les traitements des conducteurs, piqueurs, etc., impression, loyers, frais d'expertise, secours et indemnité aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, et une

somme de 104,111 fr. 16 c. pour les grosses réparations à faire auxdites routes. = Le président donne communication à l'assemblée d'une lettre de M. le préfet en envoi d'un exemplaire d'un résumé statistique fait par M. Clément, chef de bureau de la mairie de Valenciennes, des actes de l'état-civil reposant aux archives de cette ville. Le Conseil remercie et s'associe aux éloges donnés par M. le ministre de l'intérieur au travail de M. Clément. — Sur la proposition de M. de Beaumont, émet le vœu : 1.° que l'ordonnance du 19 avril 1839 soit rapportée ou au moins modifiée de manière à laisser aux Conseils municipaux plus de latitude pour fixer convenablement le traitement de leurs receveurs ; 2.° qu'en tous cas, les remises de ces comptables ne portent plus ni sur les secours accordés aux communes par le département ou par l'État, ni sur le paiement qu'ils se font à eux-mêmes de leurs propres émoluments. — Au nom du premier bureau, M. Béhaghel (de Cassel) fait un rapport sur les questions posées par M. le ministre des finances, concernant les modifications qu'il conviendrait d'apporter à l'assiette de la contribution des portes et fenêtres. Il fait connaître que le bureau s'est prononcé en faveur de la complète transformation de l'impôt, et donne lecture d'un projet complet, en 14 articles, dans lequel ces combinaisons sont développées. Après quelques observations présentées par MM. Mimerel, Lestiboudois et le rapporteur, le Conseil général n'étant plus réuni en nombre suffisant pour délibérer, le vote est renvoyé au lendemain.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Première Partie.

L'ordre du jour appelle le vote du Conseil général sur la proposition faite par le premier bureau, dans la dernière séance, au sujet du remplacement de la contribution des portes et fenêtres. Après quelques observations échangées entre MM. Mimerel, Plichon et le rapporteur, les conclusions du rapport tendant à ce qu'on mette à l'étude le système proposé par le premier bureau, sont mises aux voix et adoptées. — M. Lestiboudois, rapporteur des routes départementales, rend compte des résultats de la conférence que le bureau a eue avec l'ingénieur en chef, concernant le passage de la route N.° 10 dans la ville du Câteau. Il a été reconnu qu'il n'y a pas lieu de modifier la proposition faite hier par le bureau ; mais qu'il est convenable de faire étudier un tracé mitoyen, qui paraît devoir offrir des avantages incontestables, et qui présenterait un excédant de dépense de 12,000 francs, dans lequel la ville du Câteau serait appelée à contribuer pour 4,000 fr. Ces conclusions sont adoptées par le

Conseil. — Sur la proposition du cinquième bureau, le Conseil général émet le vœu : que les bords des routes soient plantés, que l'es. pacement soit de 12 à 15 mètres ; que les fûts ne restent pas garnis de branches ; que le ministre fasse étudier de nouveau la disposition indiquée dans sa circulaire du 9 août 1850., de former des doubles rangées d'arbres dans les routes de 16 mètres et plus, les plantations, bien qu'étant en quinconce, paraissant avoir les mêmes inconvénients que le rapprochement exagéré des pieds ; que l'espacement des arbres de la route soit combiné avec celui des plantations des terres riveraines ; que les plantations aient lieu sur la crête intérieure des fossés ; que les plantations des routes départementales soient faites aux frais du département ; à cet effet, prie M. le préfet de faire des propositions sur le crédit annuel nécessaire pour les effectuer dans un laps de temps qui ne serait pas trop long ; de faire répartir les crédits entre les routes, en raison des nécessités locales et aussi en raison des chances de succès qu'elles présentent et des produits qu'elles promettent ; d'indiquer enfin les espèces qui conviennent au sol de chaque route ou partie de route, et de n'admettre que des espèces utiles. — Sur la proposition du cinquième bureau, le Conseil général émet le vœu suivant : Le Conseil, considérant que les véhicules à jantes étroites peuvent causer des dégâts considérables sur les routes quand ils transportent des charges trop fortes ; considérant que la limitation des charges cause quelque augmentation de frais à des transports exceptionnels, mais ne peut nuire à la masse des transports ; que ces chargements peu nombreux peuvent néanmoins causer des dommages énormes aux routes, que, conséquemment, on ne peut mettre en comparaison les faibles avantages retirés par quelques entrepreneurs avec l'augmentation des frais d'entretien, émet le vœu que la liberté illimitée des transports sans réglementation de poids ni de largeur de jantes, ne soit pas admise dans la loi, et que si la loi ne peut regarder comme efficace le pesage direct des véhicules, ni la limitation du nombre des chevaux, ni d'autres moyens que donnent la science et la pratique, on admette la détermination du poids par le cubage des matières transportées ; que si le gouvernement croit devoir adopter la liberté illimitée sur les routes nationales, les Conseils généraux aient au moins la faculté de proscrire sur les routes départementales et sur les chemins vicinaux les chargements excessifs sur des jantes trop étroites. — Après la lecture d'un rapport de M. Lestiboudois du cinquième bureau, sur le canal de Roubaix, le Conseil, considérant qu'il y a la plus incontestable utilité à ce que les grands centres industriels de Lille, Roubaix et Tourcoing soient unis par une ligne de navigation ; que les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck soient en communication directe avec la portion de l'Escaut d'où ils tirent les matériaux indis-

pensables à leurs constructions; que les villes de Roubaix, Tourcoing aient une voie navigable qui leur donne accès au port de Dunkerque, d'où elles tirent leurs matières premières; considérant que la salubrité et les besoins des moteurs industriels exigent que les deux impasses, qui constituent maintenant le canal de Roubaix, soient mises en communication de manière à établir un courant dans toute l'étendue du canal, émet le vœu que le souterrain de Croix soit fait et le canal achevé ; que la déchéance prononcée contre l'adjudicataire, qui n'a pas rempli ses engagements et ne se met pas en mesure de les remplir, soit maintenue ; que conformément au cahier des charges, le canal soit mis de nouveau en adjudication, aux clauses et conditions stipulées dans ledit cahier des charges ; que la ville de Roubaix soit autorisée à se porter adjudicataire du canal, en prouvant qu'elle est en position de supporter les charges qui lui incomberaient. = Sur la proposition de M. Beauvois, rapporteur du premier bureau, fixe, pour 1851 les contingents en principal, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres des sept arrondissements du département du Nord, conformément au tableau fourni par M. le préfet, et décide que l'état N.° 1.er ayant pour titre: *Etat général de répartition entre les arrondissements*, sera dressé conformément à ce même tableau, pour être présenté à la signature du Conseil. — L'assemblée, sur la demande de M. le préfet, alloue au sous-chapitre XXII du budget de 1851, les crédits dont détail suit : 1.° frais d'impression du procès-verbal des délibérations du Conseil général, 1,700 fr. ; 2.° frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fête publique, 200 fr. ; 3.° réserve pour dépenses imprévues, 1,000 fr. ; 4.° traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. ; indemnité de logement à M. le conseiller de préfecture, secrétaire-général, 1,000 fr. — Sur la proposition du président, le Conseil général alloue au sous-chapitre XIX du budget, une somme de 2,000 fr. pour les travaux de la session. — Accorde à la commune de Fives un secours de 3,000 francs, payable par tiers et par année, afin de l'aider à la reconstruction de son église, et vote l'inscription au sous-chapitre XVIII du budget du premier tiers de cette subvention ; recommande cette même commune à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, pour qu'il veuille bien lui accorder le secours le plus élevé possible sur les fonds généraux de son département. — Alloue au sous-chapitre XXIII du budget une somme de 609 francs pour le paiement des frais réclamés par le sieur Dété, ingénieur civil, pour rédaction de plan et rapport relatif au jugement rendu contre le sieur Lemaire, qui réclamait la libre jouissance du cours d'eau dépendant de l'établissement thermal de Saint-Amand, et prie M. le préfet de voir s'il ne serait pas possible de recouvrer cette somme et celle de 1,390 fr. 87 c. déjà

payée, à la décharge du sieur Lemaire. — Déclare que la réclama tion formée par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour qu'il soit procédé à une nouvelle répartition de l'impôt mobilier, en prenant pour base le travail arrêté en 1838 pour la contribution foncière n'est pas fondé, et qu'il n'y a pas lieu de l'accueillir.— Rejette également la réclamation du Conseil d'arrondissement d'Avesnes au sujet du dégrèvement de la contribution foncière. — Sur la proposition de M. Piette, rapporteur du deuxième bureau, le Conseil général vote au sous-chapitre VI du budget de 1851, 1.° pour le paiement des loyers des casernes de gendarmerie, une allocation de 17,850 francs; 2.° pour indemnité de literies aux gendarmes, un crédit de 800 francs. —Emet le vœu que les instances les plus vives et les plus pressantes soient faites par M. le préfet près du gouvernement, pour que des brigades de gendarmerie soient immédiatement créées à Tourcoing, Steenvorde et Berlaimont; — émet également le vœu que les demandes formées par les arrondissements de Dunkerque, Douai, et Cambrai soient prises en grande considération, et que de nouvelles brigades soient établies à Dunkerque, Hondschoote, Cambrai, Clary et Somain. — Suivant la demande de M. le préfet, l'assemblée alloue au sous-chapitre XV du budget, une somme de 2,045 fr. 33 c. restant due au département de la Seine, pour dépenses faites de 1845 à 1849 concernant des enfants trouvés appartenant au département du Nord. == Au nom du deuxième bureau, M. Champon lit un rapport sur les crédits demandés par M. le préfet pour le service de l'école normale d'instituteurs établie à Douai, et du cours normal d'institutrices tenues dans la même ville par les dames de Flines. MM. d'Hespel, de Melun, Béhaghel (de Bailleul) Plichon, et M. le préfet, sont successivement entendus. Le Conseil vote un crédit de 15,688 francs pour dépenses ordinaires de l'école normale, et une somme de 300 fr. pour achat d'instruments pour le cours de physique. Il vote également une somme de 12,000 francs pour l'entretien de 30 bourses au cours normal d'institutrices. M. Plichon demande qu'il soit déclaré formellement par le Conseil général qu'il ne s'associe pas aux considérations du rapport. Plusieurs membres réclament l'ordre du jour, qui est mis aux voix et adopté.

2.° PARTIE.

Le président du sixième bureau remet la liste, arrêtée par le Conseil général, des personnes susceptibles de faire partie des jurys d'expropriation pendant l'année 1851.—Acte est donné de cette remise. — M. Degruson, au nom du même bureau, dépose le tableau des circonscriptions électorales proposées par le bureau, en vertu des dis-

positions de l'article 1.er de la loi du 26 décembre 1849. — Ce tableau est adopté. — Le Conseil alloue, au sous-chapitre XII du budget de 1851, une somme de 1,200 francs pour les frais d'impression des listes des électeurs pour les tribunaux de commerce. — Vote, sur la proposition de M. Delaroïère, l'imposition de deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes de 1851, pour le service des dépenses de l'instruction primaire. — Alloue, au profit de M. Robaut, de Douai, le crédit de 800 fr. pour la carte de l'arrondissement de Valenciennes. — Le préfet demande la parole pour une disposition d'ordre; il fait remarquer que sur la somme de 33,552 fr. 20 cent., qui était libre à la troisième section du budget de 1851, le Conseil général a disposé de celle de 25,000 francs pour l'appropriation de l'hôtel Pas-de-Beaulieu, et qu'il reste à faire emploi de 8,552 fr. 20 cent. Il propose d'affecter cette somme aux travaux de la préfecture, en réduisant d'autant le crédit de 9,540 fr. porté pour la même destination au sous-chapitre XVI. La seconde section du budget présenterait alors un excédant disponible d'environ 4,600 fr. qui serait ajouté au crédit de 4,000 fr. déjà inscrit au même sous-chapitre, pour l'acquisition des deux maisons contiguës à la prison de Valenciennes, ce qui serait un moyen d'obtenir de meilleures conditions des propriétaires. — Le Conseil général adopte ces propositions. = M. de Melun, au nom du deuxième bureau, lit un rapport sur une proposition faite par la conférence des dames de Saint-Vincent-de-Paul, de Lille, avec l'appui de plusieurs personnes très-recommandables du département, d'établir dans le département du Nord une maison d'éducation pour les jeunes filles condamnées. Il formule le projet de résolution suivant : « Le Conseil général du Nord, d'accord avec M. le préfet, recommande de la manière la plus pressante à l'attention du gouvernement, la proposition faite par les dames de Saint-Vincent-de-Paul, de Lille, au sujet de l'établissement d'une maison d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles. Il exprime en même temps ses vifs regrets de ce que l'administration centrale n'ait pas cru devoir, en différant le transfèrement des détenus de la maison de Loos, offrir à la charité privée une nouvelle occasion de succès sur un terrain où elle est appelée par la loi sur les jeunes détenus et où déjà elle a porté de si heureux fruits. » Le Conseil général adopte ces conclusions et décide, sur la proposition de M. Mimerel, que le rapport sera inséré en entier au procès-verbal. — L'assemblée vote des remerciements à la chambre de commerce de Lille, pour l'offre qu'elle a faite des trois volumes de ses archives.— M. Degruson met sous les yeux du Conseil les renseignements qui ont été recueillis en exécution d'une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 29 juillet dernier, en ce qui concerne la récolte de 1850, considérée comme égale, supérieure ou

inférieure aux produits d'une année ordinaire. Il résulte de ces renseignements, qu'on peut considérer cette récolte comme ordinaire. L'assemblée adopte ces renseignements comme réponse à la circulaire ministérielle. = Au nom du quatrième bureau, M. Deschodt expose que M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dans une circulaire du 9 août, exprime le désir de connaître l'opinion des Conseils généraux sur l'utilité d'ajouter quelques notions d'agriculture à l'enseignement primaire dans les écoles rurales. Le Conseil, tout en rendant justice aux intentions de M. le ministre, estime que la mesure proposée n'est pas applicable au département du Nord et décide qu'il n'y a pas lieu de l'adopter. — Sur la proposition du quatrième bureau, « considérant l'importance de la commune de Steenwerck qui, chaque année, vend aux herbagers plus de 200 vaches dites annélières, ayant une valeur de plus de 40,000 francs, considérant que les raisons données par les cinq communes opposées au projet sont de nulle valeur, que l'objection élevée par la ville de Bailleul n'est pas suffisante pour faire fixer le marché demandé à une époque presque hors de saison, et que l'époque du premier vendredi est trop éloignée du dernier mardi d'avril pour pouvoir porter préjudice à la foire de Bailleul; vu les délibérations des Conseils d'arrondissement d'Hazebrouck et de Dunkerque, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du conseil municipal de Steenwerck pour l'établissement d'une foire annuelle aux bestiaux. »—Conformément aux vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement de Lille et de Valenciennes, prie M. le préfet de renouveler ses instances auprès de M. le ministre de l'agriculture, pour obtenir qu'une seconde épreuve soit faite en 1851 dans tout le département pour la formation d'une statistique agricole, et émet le vœu qu'un subside accordé par M. le ministre à la société de Lille lui permette de faire imprimer les documents qui devront être transmis à MM. les maires et membres des sociétés d'agriculture. — Exprime le regret, en présence du peu de ressources que possède le Conseil pour subventionner ces sortes de publications, de ne pouvoir accorder à M. Marc Godot, ingénieur civil, répétiteur à l'école polytechnique, une allocation pour concourir aux frais de publication des données statistiques qu'il a recueillies sur la situation des industries agricole et manufacturière dans le département du Nord. — M. Lefebvre, au nom du quatrième bureau, fait un rapport sur l'institution d'une ferme régionale. Il rappelle que l'an dernier, sur la communication d'une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce, annonçant l'intention de fonder une ferme régionale dans un des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, le Conseil général a décidé qu'on ferait un appel aux sociétés d'agriculture et aux propriétaires. Il fait connaître les résolutions prises par ces diverses sociétés, ainsi que par les Conseils généraux

des départements ci-dessus nommés. L'assemblée décide qu'il n'y aura lieu de délibérer sur la subvention que le département pourrait accorder, comme preuve de l'intérêt qu'il porte aux progrès de l'agriculture, qu'autant que le gouvernement entrerait dans la voie plus économique présentée par le Conseil général de la Somme et par la société de Lille. — Le même membre rend compte d'une invitation faite par M. le ministre de l'agriculture et du commerce au Conseil général, de fonder une bourse à l'institut national agronomique de Versailles. L'assemblée, sans élever aucun doute sur les services que l'institut agronomique peut rendre au pays, décide qu'elle attendra jusqu'à l'an prochain afin de connaître si la direction donnée aux études de l'institut de Versailles pourra apporter quelques améliorations dans la culture du département du Nord. — Le Conseil, conformément au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, se prononce contre tout changement au tarif actuel des droits imposés sur les bestiaux venant de l'étranger. — M. Deschodt donne lecture d'un rapport de M. le préfet, qui fait connaître les réponses aux vœux émis par le Conseil général dans l'intérêt des établissements métallurgiques du département. Ces réponses témoignent de la sollicitude de l'administration pour les établissements dont il s'agit. Le Conseil donne acte et remercie M. le préfet de cette communication. — L'assemblée émet le vœu que la vente des grains continue à être faite à l'hectolitre, en adoptant un mode uniforme de mesurage et en établissant sur les marchés publics des moyens de pesage, pour donner la faculté de constater le poids ; que, pour établir la mercuriale, il soit fait des pesées sans frais à charge de la marchandise, afin d'indiquer le poids des différentes qualités en regard du prix de l'hectolitre, et même en indiquant le nombre de litres nécessaire pour compter au quintal métrique. = Sur la proposition de M. Sauvaige, relativement à l'industrie sucrière, le Conseil général émet la résolution suivante : 1.° Que pour favoriser l'extension de la consommation du sucre et faire participer les classes les plus nombreuses de la population à ce moyen hygiénique d'alimentation, il soit donné suite au projet de dégrèvement successif des droits sur les sucres ; 2.° qu'en ce qui concerne la surtaxe sur le sucre étranger, il soit essentiellement tenu compte, dans les modifications qui sont proposées, des changements qui sont de nature à amener dans la position relative du sucre indigène et du sucre étranger, le nouveau mode de tarification proportionnelle à la richesse saccharine, lequel mode est particulièrement, et dans une mesure notable, favorable à ce dernier sucre, ainsi qu'au sucre de nos colonies ; 3.° que dans le cas où, malgré cette inégalité de position faite au sucre indigène, et malgré les craintes très-vives et les protestations du Conseil général, la surtaxe existant sur le sucre étranger serait atténuée par une diminution,

cette diminution ne puisse dépasser le chiffre de cinq francs pour 100 kilog., limite au-delà de laquelle la fabrication indigène serait immanquablement compromise et deviendrait impuissante à soutenir la concurrence du produit étranger en présence de son bas prix actuel et des avantages que lui réservent, dans une proportion privilégiée, les perfectionnements de l'industrie. = Au nom du deuxième bureau, M. Colasse fait un rapport sur les propositions de M. le préfet concernant la sous-préfecture de Valenciennes. Le Conseil ayant, dans sa séance du 3 septembre, décidé que l'hôtel Pas-de-Beaulieu sera approprié à la sous-préfecture, le projet d'acquisition d'un hôtel devient sans objet. Quant à la demande d'un crédit de 350 fr. faite par le conseil d'arrondissement pour renouvellement des cartons de la sous-préfecture, M. le préfet n'ayant fait aucune proposition, l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu, en l'état, de s'occuper de cette demande. — Emet le vœu que la commission mixte chargée de préparer un nouveau règlement sur la distribution des eaux de l'Aa, prenne pour base de ce règlement le double principe de la distribution équitable et fraternelle des eaux entre les deux départements limitrophes et de la subordination nécessaire de l'intérêt de la navigation à celui de l'alimentation des hommes et des bestiaux, dans les moments où ces deux intérêts ne peuvent se concilier. – S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que les ouvriers employés aux travaux de l'agriculture soient munis de livrets comme ceux des autres professions industrielles. — M. Deschodt rend compte d'un vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque concernant l'organisation de caisses de retraite et de maisons de refuge pour les ouvriers des campagnes. Il a été pourvu au premier de ces besoins par une loi récemment promulguée, et quant aux maisons de refuge, le Conseil estime que leur établissement et leur entretien excèderaient les ressources des communes, et que d'ailleurs il peut être pourvu à ce besoin par la réalisation du vœu déjà exprimé tendant à obliger les hospices à recevoir les malades des communes rurales moyennant une rétribution modérée. — Le Conseil vote des remerciements à M. Meugy, ingénieur des mines à Lille, pour sa carte géologique concernant les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Douai, et pour la manière désintéressée dont il en a fait hommage au Conseil général; exprime le vœu que ce travail, si utile pour l'agriculture et l'industrie, soit continué et promptement assuré, et dans l'impuissance où il est de récompenser lui-même M. Meugy, il le recommande à la bienveillance de MM. les ministres de l'agriculture et des travaux publics, et les prie de procurer à cet ingénieur les facilités nécessaires pour compléter la carte du département. — M. Deschodt fait un rapport sur un vœu renouvelé par les conseils d'arron-

dissement de Dunkerque et d'Avesnes en faveur de l'embrigadement des gardes-champêtres. Il propose au Conseil de réitérer le vœu que le Gouvernement présente le plus tôt possible à l'Assemblée législative un projet de loi sur l'embrigadement des gardes-champêtres. Combattues par M. Lestiboudois, les conclusions du rapport sont mises aux voix et rejetées. — L'assemblée donne acte à M. le préfet de sa communication relative à la situation de l'association ouvrière formée en 1848, à Aniche, pour l'exploitation d'une verrerie. — M. Boulanger, au nom du cinquième bureau, fait un rapport sur les améliorations demandées par les ingénieurs et les conseils d'arrondissement, sur les canaux et rivières du département. Le Conseil déclare s'y associer. — L'assemblée émet le vœu que les expériences qui se font ou qui se préparent dans les eaux de la Sambre, pour l'application de la vapeur à la navigation des canaux, soient suivies par les ingénieurs des ponts-et-chaussées, et que dans tous les cas l'application de la vapeur à la navigation intérieure soit mise à l'étude. — Renouvelle le vœu déjà émis, dans la session précédente, pour qu'il y ait un ingénieur de la navigation en résidence fixe à Valenciennes. — Emet le vœu que les travaux à exécuter sur la Scarpe, pour l'établissement d'un chemin de halage dans la traversée de Douai, ne soient remis à l'industrie privée moyennant péages, qu'au cas où tout autre moyen d'exécution serait jugé impossible. Estime d'ailleurs, en cas d'exécution de ces travaux par l'Etat, qu'il serait de toute justice de procéder à l'expropriation de *toutes* les propriétés riveraines, en accordant à chaque propriétaire *indistinctement*, une juste et préalable indemnité. — Donne acte à M. le préfet de ses communications concernant la situation du service hydraulique dans le département, et renouvelle le vœu relatif à la réglementation de ce service. — MM. Boulanger et de Beaumont demandent que les rapports de MM. les ingénieurs sur la navigation intérieure et sur le service hydraulique soient imprimés à la suite du procès-verbal. M. Lestiboudois fait la même demande pour trois tableaux dressés par MM. les ingénieurs concernant les routes départementales, et qu'il serait très-intéressant d'imprimer à la suite du rapport sur ce service. Ces propositions sont adoptées. — Au nom du cinquième bureau, M. Béry lit un rapport de M. le préfet sur la situation de l'affaire relative à la construction d'un pont sur l'Aa, pour lequel le Conseil général a alloué un subside de 8,750 fr. Les travaux qui ont éprouvé quelque retard par suite de formalités qu'il a fallu remplir, sont enfin commencés. Le Conseil donne acte à M. le préfet de sa communication et le prie de continuer à donner ses soins à cette affaire, qui intéresse les deux départements limitrophes. — L'assemblée dit qu'il n'y a pas lieu de déférer au vœu renouvelé de l'arrondissemeut de Valenciennes, tendant à faire fixer en cette ville

la résidence de l'ingénieur chargé du service de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin. — Émet le vœu qu'un pont soit établi sur la rivière de la Lys, à l'endroit dit le bac Saint-Maur; que ce pont soit établi par une concession de péage, et pour rendre cette opération plus facile, accorde à la construction de ce pont une subvention de 6,000 fr., sous la condition que la localité intéressée s'engagera à en fournir 4,000, et sous la réserve qu'en aucun cas le concours du département ne pourra excéder le quart de la dépense. = Au nom du cinquième bureau, M. Leleu fait un rapport sur le service des routes nationales, sur la suite donnée aux vœux qui ont été exprimés à leur égard et sur les améliorations nouvelles réclamées par les conseils d'arrondissement. — Le Conseil émet le vœu que la traversée des fossés des places de guerre soit élargie et garnie de trottoirs, et que l'administration n'exige pas des villes et bourgs intéressés à ce trottoir des subventions aussi élevées que par le passé. — S'associe à l'opinion de M. l'ingénieur en chef qui pense qu'un crédit annuel de 100,000 fr. affecté aux travaux de grosses réparations et d'améliorations n'aurait rien d'excessif, et l'appuie auprès de M. le ministre des travaux publics. — S'associe également au vœu du conseil d'arrondissement de Lille qui demande que la nouvelle mesure adoptée cette année pour le paiement des ouvriers paveurs soit remplacée par telle autre que l'autorité supérieure jugera propre à éviter les retards de paiement dont on se plaint, et prie M. le préfet de continuer ses démarches actives pour qu'il y soit donné satisfaction. — Renouvelle le vœu qu'il soit donné une nouvelle issue aux portes de la ville de Lille, notamment à celles dites de Roubaix et de Béthune. — Émet les vœux suivants : 1.° que le service des alignements soit remis aux sous-préfets sur toute l'étendue des routes; 2.° que des banquettes de sûreté soient établies sur les bords des routes qui baignent les canaux; 3.° que les crédits d'entretien et de réparation des routes soient augmentés; 4.° qu'un crédit de 28,000 fr. soit affecté à la route N.° 2, et un crédit de 22,000 fr. à la route N.° 49; 5.° que la route N.° 45, de Marly à Valenciennes, soit débombée aux abords du pont tournant de Landrecies; 6.° qu'il soit dressé un projet d'exhaussement de la route et d'élargissement de la porte de Mons à Valenciennes; — 7.° qu'il soit tenu compte, dans la fixation du crédit d'entretien, de la détérioration de la route N.° 48; que cette route obtienne un crédit spécial devenu indispensable. — Donne son avis sur une circulaire de M. le ministre des travaux publics, en date du 9 août, relatif à la plantation des routes et à la vente des excédants de terrain. = Après avoir entendu la lecture du rapport sur le port de Dunkerque, fait par M. Behaghel (de Bailleul), au nom du cinquième bureau, le Conseil émet les vœux suivants : 1.° que les allocations du Gouvernement pour l'achèvement du bassin à

flot soient augmentées de manière à permettre que le travail soit promptement achevé; 2.° que le dévasement du port ait lieu sans délai; 3.° que la réparation de l'écluse de Bergues, indispensable au passage des bélandres, soit autorisée; 4.° que le fonds d'entretien soit augmenté. — Le même rapporteur entretient ensuite le Conseil du port de Gravelines. L'assemblée, conformément aux conclusions du cinquième bureau, émet les vœux suivants : 1.° que le fonds annuel d'entretien, reconnu insuffisant par l'ingénieur en chef, soit augmenté; 2.° que M. le préfet veuille bien faire examiner la question de savoir où il est préférable de faire établir le sas pour le passage des bateaux, à l'écluse de la Tuerie, comme l'indique M. l'ingénieur, ou à l'écluse de Vauban, comme le réclame l'honorable représentant de Gravelines; 3.° que M le préfet veuille bien appeler en temps et lieu l'exécution du quai d'appareillage et le prolongement de l'estacade; 4.° que ce magistrat presse la solution du conflit qui arrête les réparations aux digues du chenal des Huns, et qu'il provoque l'achèvement de ces travaux. — Le Conseil renvoie à la commission mixte entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais qui doit être organisée pour combiner le règlement des eaux de la rivière d'Aa, une délibération du conseil d'arrondissement de Dunkerque sur cet important travail. — Donne acte à M. le préfet de sa communication relative au projet de canalisation de la rivière de la Lawe, presqu'entièrement située dans le Pas-de-Calais, et qui n'a que deux kilomètres 30 mètres de parcours dans le département du Nord, près de La Gorgue. — M. de Staplande, au nom du cinquième bureau, fait un rapport sur le projet de règlement présenté par les ingénieurs du service hydraulique, pour la réorganisation des watteringues de l'arrondissement de Dunkerque. Ce règlement, admis par M. le préfet, sauf quelques légères modifications, n'a pas été approuvé par M. le ministre des travaux publics. En conséquence, le Conseil déclare persister dans les modifications qu'il désirerait voir apporter au décret de 1806. — Au nom du cinquième bureau, M. de Montozon donne connaissance au Conseil général d'une circulaire de M, le ministre de l'agriculture et du commerce, qui pose deux questions relatives à la situation de chemins vicinaux et aux mesures à prendre pour les améliorer complétement. Les réponses, très développées, proposées par le bureau sont adoptées par l'assemblée. — Le Conseil renvoie à M. le préfet la proposition de M. Delaroïère ayant pour objet de provoquer un vœu tendant à ce que les agents chargés de constater les délits de voirie, soient tenus, sous peine de nullité, de mentionner dans leurs procès-verbaux les articles des lois et règlements auxquels s'appliquent les contraventions constatées par ces procès-verbaux, en priant ce magistrat d'inviter M. l'ingénieur en chef à donner aux agents de la grande voirie

les instructions nécessaires pour que leurs procès-verbaux contiennent toujours à l'avenir la mention qui vient d'être indiquée. — L'assemblée donne acte à M. le préfet de sa communication relative à la situation de l'affaire du desséchement des prés Duhem, au territoire d'Armentières. — Prie ce magistrat d'accélérer les études des moyens à prendre pour assainir, améliorer et irriguer le bassin de la Marque, depuis sa source à Mons-en-Pevèle jusqu'à son embouchure dans la Deûle. — Acte est donné à M. le préfet de ses communications concernant les travaux de desséchement des marais de la Haute-Deûle et la situation des poursuites exercées contre le concessionnaire du canal de la Sensée, pour le contraindre à exécuter le desséchement des marais. — Le Conseil rejette la demande formée par le Conseil municipal de Masnières, à l'effet d'obtenir la translation dans cette localité du chef-lieu de canton de Marcoing. — Au sujet du vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que la vente des allumettes chimiques soit entourée de garanties propres à rassurer la société et à prévenir, autant que possible, le retour des funestes événements qu'on a vu se produire, le Conseil déclare s'en rapporter à l'autorité supérieure, sur la question de savoir si des mesures doivent être prises pour la vente de cette marchandise. — M. Defontaine, pour M. Chombart, rapporteur du sixième bureau, fait connaître au Conseil général, qu'il est consulté en vertu de l'article 11 de la loi des recettes de 1851, sur la désignation faite par M. le ministre des finances, de deux bois de l'état situés sur le territoire de Maubeuge et contenant ensemble 392 hectares pour être aliénés en vertu de la même loi. Le Conseil pense qu'il lui est impossible de se prononcer à défaut d'éléments d'appréciation recueillis auprès de l'administration des forêts et des autorités locales, au point de vue des inconvénients du déboisement, des besoins des usines et des intérêts de la défense de la place de Maubeuge. En l'absence de ces renseignements, le Conseil croit devoir ajourner sa réponse à l'année prochaine, et recommande à M. le préfet de vouloir bien recueillir les renseignements demandés. = Le Conseil général émet avec plus d'instance que par le passé le vœu que M. le ministre des travaux publics saisisse l'assemblée nationale, dès la reprise de ses travaux législatifs, d'un projet de loi portant concession du chemin de fer de St.-Quentin à la frontière belge, par Landrecies, Berlaimont et Maubeuge, vœu, qu'il sera d'autant plus facile à M. le ministre d'accueillir, qu'il y a notoirement, en ce moment, concurrence entre deux compagnies au moins, pour se charger de l'exécution dudit chemin de fer; — pour le cas où cette concession aurait lieu au profit de la compagnie du chemin de fer du Nord, appelle l'attention de M. le ministre sur les observations que la société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, lui a adres-

sées le 16 février 1850 ; — reconnaît toute l'utilité qu'aurait un chemin de fer de Maubeuge à Saint-Ghislain, par le bassin de Flénu ; — réitère le vœu que la ville de Cambrai soit, dans le plus court délai possible, reliée par un embranchement au chemin de fer du Nord ; — appuie le vœu émis par le Conseil municipal et par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que la pose des rails destinés à relier le port et la station du chemin de fer de cette ville, ait lieu simultanément sur les quais est et ouest, ou tout au moins, de préférence sur le premier de ces deux points ; — appuie le vœu de la commune d'Onnaing et celui du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour qu'une station soit établie par la compagnie du Nord dans cette commune, conformément aux offres faites par son Conseil municipal ; — recommande à la bienveillance et à l'attention de M. le ministre des travaux publics le projet de chemin de fer de Valenciennes à Mézières, dressé par MM. Philippe et Chanans ; — exprime le vœu que M. le ministre des travaux publics fasse étudier et mettre à exécution les moyens nécessaires pour établir, d'une manière certaine et sans interruption, les communications entre la ville de Valenciennes et le chemin de fer par la porte Ferrand. = Sur la proposition de M. Testelin, le Conseil donne acte à M. le préfet de sa communication sur les mesures prises jusqu'ici pour l'exécution de la loi du 13 avril dernier, relative à l'assainissement des logements des indigents. — Le même membre donne lecture d'un rapport de M. le préfet, ayant pour but de mettre sous les yeux du Conseil une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui appelle son attention sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de venir en aide aux communes qui auraient à faire des travaux extraordinaires pour l'assainissement des habitations d'ouvriers. Le Conseil donne acte à M. le préfet de cette communication et remet à l'année prochaine l'état de la question soulevée par M. le ministre. — L'assemblée émet le vœu que le mémoire présenté par M. Charpentier, docteur en médecine à Valenciennes, et tendant à faire étudier la question d'établissement des médecins cantonaux consultants, soit adressé à la commission d'assistance publique. — Emet le vœu que le catéchisme d'hygiène publique de MM. Gosselet et Pilat, docteurs en médecine à Lille, soit compris au nombre des livres à acheter au moyen du crédit inscrit au budget spécial de l'instruction primaire. — Au nom du sixième bureau, M. Ch. Desmoutiers, fait un rapport sur la suite donnée au vœu émis en 1849 par le Conseil général, au sujet des mesures de salubrité à prescrire pour le rouissage du lin. La société d'agriculture de Lille, après avoir résumé les opinions qui se sont produites, conclut au maintien du procédé du rouissage, qu'on ne pourrait d'ailleurs modifier sans nuire à l'agriculture. Elle demande seulement que les établissements

où l'on se livre au rouissage ne soient autorisés qu'à la distance de 200 mètres au moins des agglomérations et des principales voies de communication. Le Conseil, d'accord avec M. le préfet, croit qu'il serait sage de s'en tenir à la proposition de cette société. — L'assemblée, conformément à un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, insiste pour que le port de Graveline soit érigé en quartier maritime, comme il y a droit, dès que la position du budget de la marine le permettra, et surtout pour que dans tous les cas la commune d'Oye soit distraite de la circonscription actuelle et désunie à l'avenir du sous-quartier de Gravelines. — Emet le vœu qu'il soit donné la solution la plus prompte possible à la demande de la ville de Gravelines, tendant à obtenir de l'état la cession des bâtiments de l'ancien couvent des Sœurs-Noires, où sont établies les écoles communales, ce qui permettrait l'établissement d'un hôpital dans leur enceinte; prie M. le préfet de recommander vivement cette demande à la sollicitude de M. le ministre de la guerre. — Donne acte à M. le préfet de la communication qu'il a bien voulu lui faire de la lettre par laquelle le conseil de fabrique de l'église St.-Eloi, à Dunkerque, sollicite un subside pour les travaux de restauration de cet édifice, et regrette que la tardivité de la présentation et le défaut de renseignements et de justifications régulières ne lui permettent pas d'acquiescer à cette demande. Il espère seulement que M le préfet, ainsi qu'il le propose, voudra bien appuyer vivement auprès de M. le ministre de l'intérieur une demande de secours en faveur de cette église, dans laquelle s'exécutent des travaux importants, et qui est classée parmi les monuments historiques du département. — M. de Clebsattel donne lecture d'un rapport de M. le préfet, concernant la suite qui a été donnée à la demande formée par le hameau du Rosendaël, dépendant des communes de Coudekerque-Branche et de Téteghem, à l'effet d'obtenir son érection en commune particulière. Le sixième bureau, après avoir mûrement examiné les enquêtes et toutes les pièces jointes, ensemble le rapport de M. le préfet, est d'avis qu'il y a lieu d'étudier la solution indiquée par ce magistrat. Les oppositions faites aux divers projets déterminent le bureau à proposer un ajournement qui fera mieux sentir aux communes intéressées les inconvénients de l'état actuel des choses. Ces conclusions sont adoptées. — Le Conseil général appuie le vœu proposé par M. Testelin pour l'établissement d'une caisse nationale de secours et de retraite en faveur des sapeurs-pompiers. — M. Lestiboudois demande la parole, afin de réparer une omission qui a eu lieu dans le rapport de M. Marchant sur les chemins de grande communication, en ce qui concerne le chemin projeté de Quesnoy-sur-Deûle à Pérenchies. Il fait connaître au Conseil, que deux tracés sont en présence, et que le bureau, après examen des pièces et des plans produits, a

pensé qu'il y avait lieu de recommander spécialement à l'attention de M. le préfet celui qui, en desservant les deux communes importantes de Lompret et de Verlinghem, doit relier la route nationale dé Lille à Dunkerque à la route départementale de Lille à Ypres. Cette proposition est adoptée. — Le Conseil général exprime le vœu que les ingénieurs des mines et des travaux hydrauliques soient chargés de signaler aux propriétaires les améliorations dont leurs terres seraient susceptibles. — Appuie la demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour que la société d'agriculture, sciences et arts de cette ville soit reconnue nationale —Déclare qu'il n'y a pas lieu de déférer au vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque qui demande que le concours régional de Lille ait lieu le mardi au lieu du lundi, jour de la foire de Bergues. — Sur la proposition du quatrième bureau, le Conseil général nomme, pour faire partie des commissaires chargés de délivrer les permissions de culture de tabac en 1851, M. Leurent pour l'arrondissement de Lille, et M. Deschodt pour l'arrondissement d'Hazebrouck. — L'assemblée émet le vœu : 1.° que la proposition de M. Saint-Priest, tendant à faire ouvrir des bureaux de renseignements pour les patrons qui désirent se procurer des ouvriers, et pour les ouvriers qui désirent trouver du travail, soit recommandée tout spécialement à la sérieuse attention du gouvernement; 2.° que, comme moyen d'exécution, le travail qui devra résulter de l'établissement des bureaux de renseignements soit attribué aux greffiers des mairies dans les communes rurales, et que dans les communes urbaines, d'une population trop importante, un employé spécial soit préposé a ce service, mais toujours sous la dépendance et à la charge de la commune; 3.° qu'une loi vienne régulariser cette institution, dont l'utilité lui paraît incontestable. — Sur la proposition du premier bureau, le Conseil général donne acte à M. le préfet de la communication qu'il lui a faite au sujet de la satisfaction donnée par la loi du 15 mai dernier, à plusieurs des vœux exprimés pour la révision de la loi des patentes. — Au nom du sixième bureau, le Conseil donne acte à M. le préfet de sa communication relative a l'envoi au ministre de la justice, du vœu renouvelé en 1849 pour que le personnel de la Cour d'appel de Douai soit maintenu. — Le président appelle le Conseil général à délibérer sur les questions posées par le ministre de l'intérieur, concernant l'organisation des Conseils cantonaux et celle de l'administration départementale. M. Delaroïère demande le renvoi à la session prochaine. Après quelques observations présentées par MM. Brame et Lestiboudois, le président met aux voix la proposition de M. Delaroïère. Le renvoi a la session prochaine est prononcé par le Conseil général. Aucune affaire n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la session close.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1851.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XLI, savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Préfecture. — Peinture des salons	1,500 »
2. Archives. — Peinture des façades	1,200 »
3. Tribunal d'Avesnes, travaux divers	500 »
4. Id. de Valenciennes id.	370 »
5. Id. de commerce de Valenciennes, lanterneau et grille	» »
6. Maison d'arrêt de Dunkerque, exhaussement du mur de ronde	2,200 »
A reporter	5,770 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report............		5,770 »
ART. 7. Maison d'arrêt de Dunkerque, parloir................		690 »
8. Idem. id. porte du grenier de l'entreprise....................		160 »
9. Maison d'arrêt d'Hazebrouck, renouvellement de châssis, etc		777 »
10. Idem de Lille, réparation du pavage des cours.		600 »
11. Idem de Cambrai, travaux divers et cloche....		214 »
12. Idem d'Avesnes, construction d'une cloison....		126 »
13. Idem de Douai, travaux divers..		550 »
14. Idem de Valenciennes, dépôt pour les passagers..		500 »
15. Dépôt de sûreté de Bailleul, réparations diverses.......		68 »
16. Idem de Cassel, idem.............		144 »
17. Idem d'Orchies, idem.............		165 »
18. Caserne de gendarmerie de Gravelines, renouvellement des mangeoires...............		150 »
19. Idem d'Hazebrouck, renouvellement d'un plancher............		378 »
20. Idem de Bailleul, réparations des murs et toitures		194 »
21. Idem de Cassel, travaux divers.........		534 »
22. Idem de Lille, amélioration de logemens		1,500 »
23. Idem de Roubaix, établissement d'une buanderie................		500 »
24. Idem de Pont-à-M., mag. aux fourrages.		850 »
25. Idem de Cambrai, réparations diverses.		361 »
26. Idem de Douai, idem		500 »
27. Idem d'Orchies, cuvelles et armoires..		502 »
28. Idem de Bouchain, logement du brigad.		700 »
29. Idem Du Quesnoy, réparations diverses		300 »
Entretien.		
30. Hôtel et bureaux de la Préfecture..................		3,000 »
31. Archives départementales..........................		650 »
32. Hôtels des sous-préfectures, savoir :		
Arrondissement de Douai........	600 »	
Idem d'Avesnes.................	500 »	1,869 »
Idem de Cambrai................	769 »	
33. Tribunaux, savoir :		
Tribunal de Lille.............	1,500 »	
Idem d'Avesnes.........................	250 »	
Idem de Douai..........................	250 »	2,500 »
Idem de Dunkerque......................	250 »	
Idem de Valenciennes...................	250 »	
TOTAL à *reporter*........		24,252 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.		24,252 »
ART. 34. Prisons, savoir :		
Maison d'arrêt de Lille	500 »	
Maison de correction de Douai	600 »	
Idem d'arrêt de Dunkerque	400 »	
Idem idem d'Hazebrouck	400 »	3,200 »
Idem idem de Cambrai	500 »	
Idem idem d'Avesnes	400 »	
Idem idem de Valenciennes	400 »	
35. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :		
Lille	500	
Roubaix	100	
Gravelines	200	
Cassel	100	
Bailleul	200	
Hazebrouck	100	2,000 »
Orchies	100	
Douai	300	
Bouchain	100	
Cambrai	100	
Le Quesnoy	100	
Pont-à-Marcq	100	
36. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département		5,000 »
37. Traitement du concierge de la préfecture		800 »
TOTAL du sous-chapitre I.er		35,252 »

SOUS-CHAPITRE II.

Contributions.

ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en établissement thermal de Saint-Amand		155 »
TOTAL du sous-chapitre II.		155 »

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.

ART. 1.er Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :		
Sous-préfectures de Valenciennes, bail du 3 janvier 1845, pour 6 ou 9 ans, au prix de		2,400 »
Sous-préfectures de Dunkerque, suivant expertise		2,400 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck		1,200 »
2. Loyer et contributions de la maison occupée par l'académie.		500 »
TOTAL du sous-chapitre III.		6,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.	
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée, par arrêté du 2 juillet 1843, à . . . . 77,000 »	
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1849, de. 76,659 28	
Valeur au 1.er janvier 1850. . . . 76,659 28	
ART. 1.er Pour renouvellement d'un tapis.	350 »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.	2,500 »
L'allocation ne doit pas excéder le vingtième du maximum fixé par l'ordonnance spéciale rendue depuis le 7 août 1841.	
3. Néant	» »
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :	
De l'arrondissement de Dunkerque. . . . . 60 »	
De l'arrondissement d'Hazebrouck. . . . . 60 »	
De l'arrondissement de Cambrai. . . . . 60 »	350 »
De l'arrondissement d'Avesnes. . . . . 55 »	
De l'arrondissement de Douai. . . . . 55 »	
De l'arrondissement de Valenciennes. . . . . 60 »	
TOTAL du sous-chapitre IV.	2,940 »
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments.	» »
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de vingt.	17,850 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.	800 »
TOTAL du sous-chapitre V.	18,650 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.

SOUS-CHAPITRE VI.

Prisons départementales.

ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	SOMMES ALLOUÉES.
Maison de correction de Douai.	5,950	3,200	50	
Maison de justice de Lille.	7,000	4,175	50	
Maison d'arrêt de Dunkerque.	1,650	900	25	
d'Hazebrouck.	2,300	1,000	25	
de Cambrai.	1,650	950	25	
d'Avesnes.	1,575	800	25	
de Valenciennes.	1,775	975	25	
TOTAUX.	21,875	12,000	225	34,100 »

ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	SOMMES ALLOUÉES.
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 230 dét.).	35,000	»	1,000 »	
Maison de correction de Lille, (Pour une pop. moyenne de 240 dét.).	41,500	4,000	1,200 »	
Maison de justice de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 50 dét.).	18,500	»	922 40	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 80 dét.).	15,500	»	200 »	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 60 dét.).	11,000	»	400 »	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	13,700	»	700 »	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	15,000	»	600 »	
TOTAUX.	150,200	4,000	5,022 40	159,222 40
			A reporter. . . .	193,322 40

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report...........			193,322 40
Art. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai	185 »	330	
id. de Lille....................	160 »	750	
d'arrêt de Dunkerque...............	296 45	»	
d'Hazebrouck...............	25 »	20	
de Cambrai..............	100 »	192	
d'Avesnes..............	50 »	»	
de Valenciennes............	50 »	»	
Totaux.....	866 45	1,292	2,158 45
Art. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
Dépôts de sûreté de Bailleul.............	250	700	
de Landrecies.............	250	450	
de Cassel..................	250	500	
du Câteau..................	250	100	
de Condé..................	250	150	
de Gravelines...............	250	300	
de Maubeuge..............	250	250	
d'Orchies.................	250	1,050	
du Quesnoy................	250	250	
Totaux.....	2,250	3,750	6,000 »
Art. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du départem.*			
Maisons de police municipale......................		2,000	4,600 »
Frais d'achats de livres...........................		400	
Frais de bureau des commissions de surveillance.......		600	
Frais de tournées de l'inspecteur...................		600	
Frais d'impression..............................		1,000	
Total du sous-chapitre VI.......			206,080 85

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cour d'assises et tribunaux.	
ART. 1.er Néant	» »
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département	7,500 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour le tribunal de Dunkerque	1,175 »
Pour le tribunal d'Avesnes	1,500 »
Pour le tribunal de Douai	700 »
Pour le tribunal de Valenciennes	133 »
5. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	16,670 »
6. Menues dépenses des justices de paix	4,770 »
7. Traitement du concierge du palais-de-justice de Lille	800 »
8. Idem idem de Valenciennes	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII	34,612 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
Corps-de-garde de la préfecture.	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales et stratégiques.	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances royales est de 357,211 mètres.	
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1849 était de 357,211	
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1850, en routes neuves » »	
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1851 sera de 357,211	
ART. 1.er Route N.o 1, de Lille à Valenciennes	10,000 »
2. Route N.o 2, de Lille à Ypres	7,400 »
3. Route N.o 3, de Douai à Tournai	6,000 »
A reporter	23,400 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report....		23,400 »
ART. 4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai..................		6,000 »
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.......... ...		7,000 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay................		21,071 53
7. Traitements des conducteurs et salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule, spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales..........................		27,300 »
8. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 30 août 1846, savoir :		
4 p. % sur les premiers 40,000 fr., ci.....	1,600	
1 p. % sur la somme de 17,000 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et de celles accessoires, faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci.	190	
TOTAL......	1,790	1,790 »
TOTAL du sous-chapitre IX.............		86,561 53

SOUS-CHAPITRE X.

Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.

ART. UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 700 enfants, savoir : 456 enfants trouvés ; 230 enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 69 fr., calculé :		
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	54,300 »	
A DÉDUIRE :		
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense... 2,000 » 2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2...... 10,460 »	12,460 »	
RESTE à la charge de la 1.re section...	41,840 »	41,840 »
TOTAL du sous-chapitre X..............		41,840 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XI.	
Aliénés.	
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 400 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1851, de .... 146,000 »	
A DÉDUIRE :	
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources .... 3,700 » } 36,000 »	
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés ...... 32,300 »	
RESTE à la charge de la 1.re section .... 110,000 »	110,000 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.	3,400 »
TOTAL du sous-chapitre XI	113,400 »
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*	
ART. 1.er Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales	900 »
2. Frais d'impression des cadres pour les listes électorales et du jury, cartes d'électeurs	2,000 »
3. Frais d'impression et de publication des listes d'électeurs pour les tribunaux de commerce	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre XII	4,100 »
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives du département.	
ART. 1.er Appointements du conservateur des archives	6,000 »
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons, établissement de tablettes	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII	7,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIV.	
Frais de translation (et de nourriture en route) des détenus, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison département.le à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention...... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département......... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	3,500 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents........	2,500 »
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil...........	» »
4. Mesures contre les épidémies.......................	600 »
5. Idem contre les épizooties.........................	1,000 »
6. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles........	220 »
TOTAL du sous-chapitre XIV..........	7,820 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1849 et antérieurs.	
§ I.er Déficit de 1849 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Dépenses des aliénés..................	6,435 42
2. Dépenses des enfants trouvés...........................	1,976 15
A reporter	8,411 57

DESIGNATION DES DEPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report	8,411 57
3. Dépenses des prisons départementales...............	12,025 01
4. Id. des épidémies............................	2,554 80
5. Secours de route............................	2,296 71
6. Imprimés fournis en 1848 et 1849, pour les élections des tribunaux de commerce........................	5,089 05
7. Complément des dépenses des sous-chapitres VI, XII et XIV....................................	1,839 98
§ II. Déficit de 1848, suivant le compte rendu et à raison d'insuffisance de ressources au budget primitif et au report pour couvrir les dépenses ordinaires seulement (après déduction de l'allocation qui aurait déjà été faite au budget de 1850, à valoir sur ce déficit), savoir:	
ART. 1.er Dépenses des aliénés............................	91 10
2. Id. des épidémies........................	196 »
3. Id. des épizooties......................	35 50
TOTAL du sous-chapitre XV.......	32,539 72

RÉCAPITULATION.

SOUS-CHAP. I.er	Travaux ordinaires des bâtiments..........	35,252 »
II.	Contributions.........................	155 »
III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures.........................	6,500 »
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures........................	3,200 »
V.	Casernement de la gendarmerie...........	18,650 »
VI.	Prisons départementales..................	206,080 85
VII.	Cour d'assises et tribunaux..............	34,612 »
VIII.	Corps-de-garde de la préfecture...........	500 »
IX.	Entretien des routes départementales........	86,561 59
X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres..........................	41,840 »
XI.	Aliénés............................	113,400 »
XII.	Impressions.........................	4,100 »
XIII.	Archives du département...............	7,500 »
XIV.	Dépenses diverses ordinaires............	7,820 »
XV.	Dettes ordinaires.....................	35,845 78
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires....	602,017 26

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
FONDS LIBRES DE 1849	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.	5,979 60
2. Sur les produits éventuels ordinaires.	» »
RECETTES DE 1851.	
ART. 1.er Produit de 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires..	550,840 58
Part du département dans le premier fonds commun...	35,000 »
2. Produits éventuels ordinaires, savoir :	
Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives	100 »
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.	257 »
Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux.	8,000 »
Remboursement des dépenses trop payées en 1849......	1,839 98
TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires....	602,017 16

BALANCE.

Total général des dépenses ordinaires.	602,017 16
Total général des recettes ordinaires.	602,017 16

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre XLII, savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances ; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunal, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions ; etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
Art. 1.er Travaux d'appropriation dans l'hôtel de la préfecture....	987 80
Acquisitions.	
2. Acquisition de deux maisons contiguës de la maison d'arrêt de Valenciennes..............................	8,625 21
3. Assurance des bâtiments départementaux..	649 04
Total du sous-chapitre XVI...	10,262 05
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
§ I.er	
Suppléments aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
Art. 1.er Route N.° 6, de Landrecies à Chimay..............	1,928 47
2. Route N.° 7, de Condé à Mons....................	4,000 »
3. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand	4,000 »
4. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer....................	20,000 »
5. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain............	15,700 »
A reporter.........	45,628 47

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report......	45,628 47
ART. 6. Route N.o 11, de Cambrai à Guise.................	8,600 »
7. Route N.o 12, d'Avesnes à Berlaimont............. ..	18,000 »
8. Route N.o 13, de Maubeuge à Maroilles.............	12,000 »
9. Route N.o 14, de Lille à Tourcoing.................	10,700 »
10. Route N.o 15, de Dunkerque à Furnes..............	4.000 »
11. Route N.o 16, de La Bassée à Estaires.............	3,600 »
12. Route N.o 17, d'Aire à Hazebrouck.................	4,500 »
§ II.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales; indemnités pour dépossession d'immeubles; indemnités aux ingénieurs et conducteurs; personnel des conducteurs et piqueurs.	
ART. 1.er Route N.o 2, de Lille à Ypres, amélioration des passages à la porte d'Ypres, à Lille...............	8,000 »
établissement d'un trottoir de Saint-André à Wambrechies...........	5,000 »
2. Route N.o 4, amélioration et élargissement entre Marchiennes et Orchies............................	2,000 »
3. Route N.o 9, remaniement de la partie dégradée.......	10,500 »
4. Route N.o 10, remaniement entre Vendegies et Solesmes.	10,750 »
Réparation sur le prolongement vers Bohain..........	9,000 »
5. Route N.o 10, rectification de la traverse du Câteau ...	8,000 »
6. Route N.o 14, amélioration des passages à la sortie de Lille.....................................	8,000 »
Prolongement entre Tourcoing et Blanc-Four..........	7,109 16
7. Route N.o 15, plantations, banquettes et trottoirs....	1,500 »
8. Route N.o 17, solde des travaux de rechargement......	8,250 »
9. Route N.o 18, à valoir sur les travaux de la route de Béthune à Armentières	22,500 »
10. Route de Roubaix à Saint-Amand, trottoirs entre Roubaix et Lannoy..............................	3,502 »
11. Frais de plantation des routes départementales.........	6.000 »
12. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs des ponts-et-chaussées...	2,098 »
13. Indemnité au sieur Robaut pour la carte de l'arrondissement de Valenciennes........................	800 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.........	220,037 63

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie.... .	1,500 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Tourcoing, pour construction de l'église (solde)......................................	1,000 »
A la commune de Bertry, id. (2.e tiers).	1,000 »
A la commune de Lagroise id id.	1,000 »
A la commune de Roubaix, id. id.	2,000 »
A la commune de Fives, id. (1.er tiers)	1,000 »
A la commune de Capinghem, id. (1.re moitié)	1,000 »
A la commune d'Alnes, id. (1.er tiers.)	1,000 »
A la commune de Saint-Benin, id. id.	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII ...	11,500 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Secours à d'anciens employés de la préfecture. A la veuve Delhaye	150 »
A la veuve Dehau................	100 »
Au sieur Evre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque...........	200 »
2. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	2,000 »
3. Sociétés d'agriculture.........	14,300 »
4. Encouragements à l'agriculture. Comices agricoles. (Concours de bestiaux)...................	1,500 »
5. Concours central d'agriculture.......................	4,000 »
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse..........................	1,400 »
7. Encouragements pour l'élève des chevaux.............	12,000 »
8. Dépenses du cours d'accouchement dans le département.	1,500 »
A reporter.......	37,150 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report	37,150 »
9. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine.............	2,400 »
10. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...	2,750 »
11. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons..............	1,500 »
12. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille............	25,650 »
13. Conservation des monuments historiques; recherche de monuments antiques..............	400 »
14. Souscription en faveur de la colonie de Mettray	500 »
15. Encouragement au jeune Cordier, sculpteur (4.e année).	1,000 »
16. Subvention à la maison de refuge de Lille............	3,000 »
17. Id. à la société humaine de Dunkerque.......	300 »
18. Subvention aux enfants Massieu..............	500 »
19. Encouragement à Ch. Fiévet, dessinateur............	500 »
20. Souscription en faveur de la colonie de Mesnil-S.-Firmin.	250 »
21. Bourses d'élèves artistes..............	1,800 »
TOTAL du sous-chapitre XIX..........	77,700 »
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
Culte catholique.	
ART. 1.er Indemnités aux trois vicaires-généraux.............	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines..............	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant ou réformé..............	1,000 »
3 Secours pour le culte israélite..............	300 »
TOTAL du sous-chapitre XX..........	14,900 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité.	
ARTICLE UNIQUE. Secours effectif en aliments dans le cas d'extrême misère ou de disette locale..............	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXI..........	1,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII. *Dépenses diverses.*	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Achat d'ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures	265 »
3. Gratifications pour belles actions	1,400 »
4. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
5. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département	800 »
6. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques	100 »
7. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
8. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur	1,000 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing	50 »
11. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,408 »
12. Indemnité de logement au conseiller de préfecture secrétaire-général	1,000 »
13. Imprimés pour le travail des enfants dans les manufactures	200 »
14. Exposition de Londres	400 »
TOTAL du sous-chapitre XXII	20,623 »
SOUS-CHAPITRE XXIII. *Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1849 et antérieurs.*	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1849	2,661 06
2 Primes d'assurance de la sous préfecture de Cambrai	29 92
3. Solde des travaux exécutés en 1848 à la chapelle du Palais-de Justice de Lille	1,028 63
4. Frais dus à M. Labos, avocat au conseil-d'état, pour une instance concernant le Palais-de-Justice de Lille	600 »
5. Idem pour Saint-Amand	602 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII	4,921 61

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
Sous-Chap. XVI. Édifices départementaux	10,262 05
XVII. Routes départementales	220,037 63
XVIII. Subventions aux communes	11,500 »
XIX. Encouragements et secours	79,900 »
XX. Cultes	14,900 »
XXI. Mendicité	1,000 »
XXII. Dépenses diverses	20,623 »
XXIII. Dettes départementales extraordinaires	4,921 61
Total	363,144 29
FONDS LIBRES DE 1849	
Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.	
Art. 1.er Sur les centimes facultatifs de 1849	8,560 65
RECETTES DE 1851.	
Art. 1.er Centimes additionnels facultatifs et 2.e fonds commun.	
Produit des centimes facultatifs	317,792 64
2. Produit annuel ou loyers de terrains et locaux libres ou de propriétés du département non affectés à un service départemental (ou produit extraordinaire dans le cas de vente, ou de soulte d'échange, savoir :	
Redevance pour droit de passage sur le terrain de la pyramide de Denain	1 »
3. § 1.er Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :	
Route du Câteau à Bohain, sous-ch. XVII	24,126 »
§ 2. Recettes qui, par leur destination, sont afférentes à des dépenses de la 2.e section :	
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux	1,040 »
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissement	11,624 »
Total général des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	363,144 29

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables sur le chapitre XLIII, savoir : 1.° Produits d'un centime extraordinaire imposé conformément à la loi du 10 août 1849.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
§ 1.er *Édifices.*	
Les dépenses de ce paragraphe sont imputables sur le 1 centime extraordinaire dont l'imposition a été autorisée par la loi du 10 août 1849 pendant l'année 1851, pour acquisition de bâtiments à Valenciennes.	
Emploi de cette imposition en 1851 :	
ART. 1.er Solde en principal de l'acquisition de l'hôtel Dumont à Valenciennes..............................	57,578 63
2. Acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu (à valoir).........	20,341 93
3. Appropriation de l'hôtel Pas-de-Beaulieu, à Valenciennes, au tribunal de commerce et au casernement de la gendarmerie..................................	8,552 20
TOTAL du § premier..........	111,472 76
§ 2. *Construction et achèvement des routes départementales.* Néant.	
RÉCAPITULATION.	
§ 1.er Édifices......................................	111,472 76
§ 2. Construction et achèvement des routes départementales..	» »
TOTAL du sous-chapitre XXIV........	111,472 76
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunts départementaux. (Néant.)	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires...............	11,472 76
XXV. Emprunts départementaux............	» »
TOTAL......	111,472 76
FONDS LIBRES DE 1849	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires. Loi du 28 juin 1833 ..	33,552 20
RECETTES DE 1851.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires.........	77,920 56
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	1,555 03

Quatrième section.

Dépenses spéciales des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre LXIV, savoir : 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Imposition spéciale de 5 centimes votés par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.	
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.	
ART. 1.er Subvention pour travaux....	398,504 23
2. Traitement des agents-voyers	36,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVI............	434,504 23
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées....................	280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	280,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXVI. Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux........................	434,504 23
XXVII. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières......	280,000 »
TOTAL..........	714,504 23
FONDS LIBRES DE 1849	
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	44,901 43
2. Sur les ordonnances expédiées sur contingents communaux et souscriptions particulières..................	» »
RECETTES DE 1851.	
ART. 1.er Produits des centimes spéciaux......................	389,602 80
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf réglement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1851................	280,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	714,504 23

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires	602,017 16
2.e Dépenses facultatives	363,144 29
3.e Dépenses extraord.res { travaux d'édifices	111,472 76
{ travaux de routes départ.les	» »
4.e Dépenses spéciales :	
Travaux de chemins vicinaux, sur les centimes spéciaux	434,504 23
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	1,791,138 44
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1849	5,979 60
Produit des 10 centimes 4/10.es ordinaires de 1851	551,840 58
Part dans le premier fonds commun de 1851	35,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1851	10,196 98
2.e Fonds libres de 1849	8,560 65
Produit des 6 centimes facultatifs de 1851	317,792 64
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1851	1 »
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1851	36,790 »
3.e Fonds libres de 1849	33,552 20
Produit de l'imposition extraordinaire. (Loi du 10 août 1849.)	77,920 56
4.e Fonds libres de 1849	44,901 43
Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1851	389,602 80
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1851	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	1,791,138 44
BALANCE.	
Total général des dépenses	1,791,138 44
Total général des recettes	1,791,138 44
Excédant de recettes	» »

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 15 *mars* 1850 *à la charge du département, exercice* 1851.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
***Reste disponible de* 1849.**		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs......	......	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	......	9,048 29
***Fonds de* 1851.**		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs de 1850.	......	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du budget des recettes..	2	155,842 2
Centimes imposés d'office..............................	......	» »
TOTAL des ressources.............	......	164,890 29

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires...........................	71,507 50
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires....................................	89,832 79
CHAPITRE III.	
Allocation ayant pour effet de suppléer à l'insuffisance des sommes votées pour les dépenses ordinaires des années antérieures.....	3,550 »
TOTAL des dépenses...........	164,890 29

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1851.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1849.........	5,143 21
Produit des centimes votés pour 1851.........................	34,391 25
TOTAL des recettes pour 1850........	39,534 46
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises......................................	36,561 58
Mutations cadastrales....	» »
Dépenses extraordinaires......................................	» »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1851......	36,561 58

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures...	21,653	79
— des tribunaux..................	5,598	95
— des maisons d'arrêt...............	7,435	16
— des casernes de gendarmerie.........	8,167	48
— des dépôts de sûreté..............	3,059	48
— des palais-de-justice de Lille et Douai.	3,000	»
des archives départementales.......	1,050	»
Constructions et réparations des routes départementales...........................	385,246	30
Constructions et réparations des chemins vicinaux de grande communication..................	686 276	48
Total......	1,121,487	64

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1849 ont donné lieu à une dépense de 1,874,188 francs 83 centimes, savoir :

Arrondissement de Dunkerque	157,091	17
— d'Hazebrouck...............	178,401	67
— de Lille...................	870,049	37
— de Cambrai................	195,036	78
— d'Avesnes.................	209,133	63
— de Douai..................	85,993	51
— de Valenciennes............	178,582	70
Total....	1,874,188	83
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1848 a été de..........................	1,295,217	08
Différence en plus, en 1849..............	578,971	75

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Lycée.	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
Dunkerque	1	»	»	»	1	»
Hazebrouck	2	»	»	»	»	»
Lille	4	»	1	»	»	2
Cambrai	3	»	»	»	»	»
Avesnes	6	1	»	»	1	»
Douai	3	»	»	1	1	»
Valenciennes	5	»	»	»	»	»
Totaux..	24	1	1	1	3	2

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1849 s'élèvent à 64,180 francs 02 centimes, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque	»	»
— d'Hazebrouck	755	88
— de Lille	55,734	07
— de Cambrai	»	»
— d'Avesnes	»	»
— de Douai	2,718	73
— de Valenciennes	4,971	34
Total	64,180	02

NAVIGATION.

***TABLEAU** du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1849.*

CANAUX OU RIVIÈRES.	Nombre de bateaux à charge	Nombre de bateaux à vide.	Tonnage des bateaux.	Droits perçus.
CANAUX CONCÉDÉS.				
La Sensée	668	511	183887	157056 75
La Deûle et la Lys	3688	1911	[illegible]87324	379916 05
Canal de Dunkerque à Furnes	204	472	60148	7416 30
La Scarpe inférieure	4573	5390	604427	358924 35
La Sambre canalisée	2643	3630	523757	510717 23
Canal de Roubaix	479	»	109367	51023 25
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.				
Canal de Bergues	3261	852	107801	3046 40
Canal de Bourbourg	880	338	76401	20938 08
Canal de la Basse-Colme et de Bergues à Furnes	909	1065	64639	2327 95
Canal de Bourbourg à la rivière de l'Aa	2460	1213	131439	6348 40
Rivière de l'Aa de Watten à Bourbourg	4133	2458	195433	12924 34
Rivière de la Haute-Colme de Watten à Bourbourg	2145	2033	119992	7215 50
Canal de la Haute-Colme de Bergues à Furnes, et canal de Bergues à Dunkerq.	140	148	10869	239 50
Rivière de Watten	465	367	26083	933 15
Canaux dits d'Hazebrouck	1066	970	59432	1838 81
Rivière de la Lawe	473	607	35452	2256 72
Escaut et canal de Saint-Quentin	3234	3421	1102107	220992 58
Canal de Mons	5879	4918	1811301	41569 99
Escaut supérieur et inférieur	12109	7632	2965816	251833 20

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	4
Licenciés en médecine	4
Maîtres en chirurgie	2
Officiers de santé	19
Sage-femme	1
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	197
Docteur en chirurgie	1
Officiers de santé	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris	93
Sages-femmes reçues par le jury médical	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales	37
Pharmaciens reçus par le jury médical	177
Herboriste	1
TOTAL	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1849, 10 officiers de santé, 2 pharmaciens et une sage-femme.

VACCINE.

Par décision du 29 décembre 1849, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décerné une médaille d'or à M. Delemar, officier de santé à Lille, et une médaille d'argent à M. Thélu, officier de santé à Dunkerque, en récompense du zèle avec lequel ils se sont livrés à la propagation de la vaccine pendant l'année 1847.

Le service des vaccinations pendant l'année 1849 a donné les résultas consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.	Nombre de naissances en 1849. (a)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
Dunkerque..	3075	2949	61	516	37	64	96
Hazebrouck.	2715	1954	35	333	28	26	72
Lille.......	10230	6523	37	282	24	32	63
Cambrai....	5131	3255	10	77	32	6	63
Avesnes... .	3244	1973	10	44	13	6	61
Douai......	2933	2040	9	25	»	10	69
Valenciennes.	4599	2158	19	47	4	8	47
TOTAUX..	31936	20845	181	1324	138	152	65

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1849 est de près des deux tiers des naissances. Ce sont les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Douai qui ont fourni le plus, et ceux de Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes qui ont fourni le moins de vaccinations proportionnellement au nombre d'enfants.

Voici la notice des récompenses et encouragements accordés aux médecins, chirurgiens, etc. qui ont montré le plus de zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année :

Arrondissement de Dunkerque.

Lancetier garni et livres de médecine, MM. Thélu, officier de santé à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine, à Bourbourg. — Livres de médecine, MM. Ratel, officier de santé à Bourbourg ; — Zandyck, docteur en médecine, à Dunkerque ; — Noel-Catrice, officier de santé, à Gravelines ; — Backeroot, idem, à Loos; — Vaelkens, idem, à Téteghem. — Lancetier garni, M. Claeys, idem à Bergues. — Médaille d'argent, MM. Coppens, officier de santé, à Hondschoote ; — Gheerbrant, idem, à Millam. — Médaille en bronze et livres de médecine, M. Deseure, idem à Warhem. — Médaille de bronze, M. Bernolet, idem à Bollezeele.

(a) Déduction faite des morts avant l'âge de trois mois.

Guerre, 8 ; — Intérieur, 3 ; — Belgique, 13 ; — Angleterre, 3 ; — Hollande, 1 ; — Suisse, 1 ; — Irlande, 1 ; — Inconnus, 2.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence de ces 1,225 aliénés qui ont existé en 1849, dans les établissements spéciaux.

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	9	11	20
	Idiotisme	135	13	148
	Irritabilité excessive	17	21	38
	Excès de travail	6	1	7
	Dénuement	6	30	36
	Onanisme	9	5	14
	Coups, blessures	7	3	10
	Syphilis	2	1	3
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	36	16	52
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	6	17	23
	Abus du vin et des liqueurs	33	12	45
Causes morales.	Amour et jalousie	24	42	66
	Chagrins	59	65	124
	Evénements politiques	7	3	10
	Ambition	12	26	38
	Orgueil	5	7	12
	Religion mal entendue	9	26	35
Hérédité		2	»	2
Causes inconnues		480	60	540
		866	359	1225

Ces 1,225 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 52 ; — rentiers, propriétaires, 93 ; — militaires, 29 ; artistes, 11 ; — négociants, commerçants, 17 ; — marchands en détail, 51. = Total, 253, dont 208 hommes et 45 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 36 ; — en fer, 24 ; — en or et argent, 6 ; — en autres métaux, 13 ; — en filature et tissus, 48 ; — en bâtiments, 34 ; — en cuirs et peaux, 21 ; — en teinture, 4 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 41 ; — en objets d'habillement et de luxe, 84. = Total, 311, dont 248 hommes et 63 femmes

Autres professions : Gens occupés de travaux aratoires, 145 ; — gens de peine, 119 ; — domestiques, 35. = Total, 199, dont 201 hommes et 98 femmes.

Professions inconnues : 200, dont 121 hommes et 79 femmes.

Sans professions : 162, dont 88 hommes et 74 femmes.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1849, levée en 1850, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée à été de 2,293 hommes sur 8,732 inscrits sur les listes du tirage au sort savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque	836	220
» d'Hazebrouck	898	236
» de Lille	1444	640
» de Douai	776	204
» de Cambrai	1475	388
» d'Avesnes	1102	289
» de Valenciennes	1200	316
Totaux....	8732	2293

On compte 40 jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

18 jeunes gens ont été rayés par le conseil de révision pendant le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés.

240 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit :

1.° Sachant lire seulement	254
2.° — lire et écrire.................	5067
3.° Ne sachant ni lire ni écrire	3197
4.° Douteux	213
	8731

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1849 qui se sont fait remplacer devant le conseil de révision est de 319.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires ; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade ; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale, 200 à 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quit-

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes ; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures ; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

tant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.er janvier 1851, une population totale de 2,200 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	208	1274
	Correctionnels.	805	
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation. . . .	261	

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes.	hommes . . .	21	25	166
	femmes. . . .	4		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	16	17	
	femme	1		
Condamnés criminels.	homme. . . .	1	2	
	femme.	1		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	69	82	
	femmes. . . .	13		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement.	hommes. . .	18	26	
	femmes. . . .	8		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons. . . .	7	9	
	filles.	2		
Passagers, etc.	hommes . . .	4	5	
	femme	1		

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenus pour dettes.	homme		1	95
Prévenus et accusés.	hommes.		9	
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	66	83	
	femmes. . . .	17		
Idem à plus d'un an			1	
Jeune condamné au-dessous de 16 ans	garçon.		1	

A reporter. 1535

Report. 1535

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Prévenus et accusés	hommes	11		169
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes . . . 75 femmes. . . . 29	104		
Idem à plus d'un an	femme	1		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons	53		

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes . . . 76 femmes. . . . 7	83	285
Détenus pour dettes	hommes	2	
Prévenus et accusés	hommes . . . 42 femmes. . . . 6	48	
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement	hommes . . . 72 femmes. . . . 29	101	
Condamnés à plus d'un an	hommes . . . 4 femmes. . . . 16	20	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans	garçons. . . . 6 filles 10	16	
Passagers	hommes. . . . 8 femmes 7	15	

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Prévenus et accusés	hommes . . . 6 femme 1	7	46
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes . . . 28 femmes. . . . 8	36	
Idem à plus d'un an	hommes	3	

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Prévenus et accusés	hommes	9	73
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement	hommes . . . 60 femmes. . . . 4	64	

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Prévenus et accusés	hommes. . . . 19 femmes. . . . 2	21	92
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes. . . . 56 femmes. . . . 13	69	

Total. 2,200

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi, en commençant ce second chapitre, récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1850 :

Arrondissem.ᵉ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	642242 64	71620 13	713862 77	581642 93	128450 33	710093 26
Hazebrouck.	486367 31	54480 »	540847 31	464603 44	73716 53	538319 97
Lille.	2312822 01	500759 95	2813551 96	1822691 46	956011 28	2778702 74
Cambrai.	695605 52	74256 85	769862 37	620889 34	200393 12	821282 46
Avesnes.	596015 54	123837 87	719853 41	545052 74	136138 45	681191 19
Douai.	608032 39	48107 58	656139 97	447344 25	168463 40	615807 65
Valenciennes.	798331 88	55289 12	853620 90	552454 90	156433 10	708888 00
	6139417 29	928351 50	7067768 69	5034679 06	1819606 21	6854285 27

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles de ces communes dont les recettes excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	244925 86	15200 »	260125 86	206355 89	44072 »	250427 89
Douai.	341364 »	8738 40	350102 40	243724 14	102195 »	345919 14
Dunkerque.	333750 »	17936 »	351686 »	289823 »	61442 »	351265 »
Lille.	1086127 18	226200 »	1312327 18	806057 43	490221 06	1296278 49
Roubaix.	305022 »	74000 »	379022 »	203716 38	165279 48	368995 86
Tourcoing.	176517 »	52902 »	229419 »	149380 »	100814 75	250194 75
Valenciennes.	302040 59	» »	302040 59	243296 19	58452 45	301748 64

Liste des communes dont les revenus excèdent **30,000** *fr.*

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valenciennes.

Liste des communes ayant de **10,000** *à* **30,000** *fr. de revenus.*

Bourbourg (ville), Hondschoote, Warhem, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Marchiennes, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1849.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	33,772	95
Bourbourg-Ville	9,912	09
Bourbourg-Camp.	5,551	02
Coudekerque-Br.	3,758	26
Dunkerque	243,144	51
Gravelines	31,204	36
Hondschoote	10,076	76

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	45,096	16
Cassel	22,549	56
Estaires	23,343	07
Hazebrouck	39,285	56
La Gorgue	7,034	75
Merville	21,783	78
Morbecque	12,537	90
Steenvoorde	9,910	34
Vieux-Berquin	5,448	50

Arrondissement de Lille.

Allennes lez-Marais	»	»
Annœullin	5,818	09
Armentières	47,832	80
La Bassée	4,529	79
Comines	8,094	40
Croix	»	»
Esquermes	13,190	75
Lannoy	4,794	»
Moulins-Lille	19,541	77
Lille	817,274	80
Quesnoy-sur-Deûle	7,412	33
Roubaix	186,512	32
Seclin	13,500	»
Tourcoing	150,411	35
Wazemmes	50,701	84

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	164,616	30
Le Câteau	33,405	20

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	26,646	96
Bavay	6,498	77
Landrecies	16,636	91
Maubeuge	47,491	03
Quesnoy (Le)	18,008	80
Solre-le-Château	4,674	09

Arrondissement de Douai.

Douai	281,134	04

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	35,163	06
Anzin	15,025	»
Condé	21,597	28
Denain	32,433	88
Valenciennes	215,545	14
Vieux-Condé	3,625	80

Résumé par arrondissement.

Arrondissement	de Dunkerque	337,419	95
—	d'Hazebrouck	186,989	62
—	de Lille	1,329,604	24
—	de Cambrai	198,021	50
—	d'Avesnes	119,956	56
—	de Douai	281,134	04
—	de Valenciennes	323,390	16
	Total	2,776,516	07

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 629 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1849 et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 629 communes, 59 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 130 à celui de Lille, 118 à celui de Cambrai, 147 à celui d'Avesnes, 59 à celui de Douai et 63 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres	188,370	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	392,662	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	88,399	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	182,660	»
5.° Pour le service de la garde nationale	16,581	»
6.° Pour les chemins vicinaux	251,919	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	699,386	43
	1,819,977	43

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	103826 »	61560 »	165386 »
——— d'Hazebrouck......	158576 »	56712 67	215288 67
——— de Lille...........	398420 »	287116 37	685538 37
——— de Cambrai.......	206983 »	139877 »	346860 »
——— d'Avesnes.........	128738 »	83750 39	212488 39
——— de Douai..........	47924 »	43309 »	91233 »
——— de Valenciennes...	76124 »	27061 »	103185 »
	1120591 »	699386 43	1819977 43

Cette somme de 1,819,977 francs 43 centimes, comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 7,071,444 francs, présentent un taux moyen de 26 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-neuf. (Voir page 77.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population au 1.er octobre 1850.				BUDGET DE 1850.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux.	Allocations municiple	TOTAL.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues (hosp. civil).	14	40	39	93	26122 50	»	26122 50	23063 »
Bourbourg (id.).....	»	47	28	75	13725 »	»	13725 »	13401 »
Dunkerque (h. gén.)..	22	120	166	308	46282 67	40000 »	86282 67	81248 »
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul (hosp. civil).	4	86	15	105	18653 »	4000 »	22653 »	21418 »
Cassel (id.).........	»	24	»	24	7142 »	2000 »	9142 »	8645 »
Idem (pauvre école)..	»	»	30	30				
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	302 »	1500 »	1802 »	1802 »
Hazebrouck (h. civil).	»	103	»	103	10188 »	6000 »	16188 »	15618 »
Idem (maison de mal.)	14	»	»	14				
Merville.	»	13	2	15	33 »	4000 »	4033 »	4033 »
Steenvoorde (h. civ.).	3	41	»	44	6807 »	»	6807 »	6318 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)..	12	76	38	126	27522 »	3000 »	30522 »	29653 »
Bassée (La) (id.)....	»	25	12	37	8667 »	»	8667 »	8113 »
Comines (id.).......	14	21	»	35	12946 »	»	12946 »	12785 »
Haubourdin (id.)..	»	36	»	36	4480 »	»	4486 »	4480 »
Lille (hosp. général).	»	1108	229	1337	542759 »	85000 »	627759 »	624690 »
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	214	»	»	214				
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	76	49	125				
Id. (hospice Ganthois)	»	142	»	142				
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	59	59				
Id. (Béguinage).....	»	5	»	5				
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	2866 »	»	2866 »	2588 »
Roubaix (hosp. civil.)	35	100	81	216	47598 »	25000 »	72598 »	71920 »
Seclin (hôp. de mal.).	43	36	»	79	41406 »	»	41406 »	34400 »
Tourcoing (vieilles f.)	»	60	27	87	18212 »	8200 »	26412 »	26412 »
Idem (hôpital)......	10	»	»	10				
Wattrelos (hosp. civ.)	»	31	»	31	8989 »	»	8989 »	8054 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai (hosp. gén.).	»	128	128	256	166275 »	»	166275 »	151999 »
Id. (hôp. de malades)..	91	38	»	129	46416 »	»	46416 »	44926 »
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	100	100				
Arrond. d'Avesnes.								
Avesnes (hosp. civil)..	16	19	23	58	22100 »	»	22100 »	20800 »
Landrecies (idem)...	3	33	»	36	6411 »	»	6411 »	6082 »
A REPORTER...	495	2438	1024	3959	1085902 17	178700	1264608 17	1220448 »

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population au 1.er octobre 1830. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	BUDGET DE 1830. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.		Allocation municle		TOTAL.		Dépenses ordinaires.
REPORT....	495	2438	1024	3959	1085902	17	178700		1264608	17	1220448
Maubeuge (hosp. civil)	3	50	39	100	29139	»		»	29139	»	28955
Id. (fondon Gippus)..	»	24	»	24							
Le Quesnoy (hosp. c.)	5	55	16	76	23124	»		»	23124	»	21845
Solre-le-Château (id.)	»	5	»	5	509	»		»	509	»	500
Arrond. de Douai.											
Douai (hosp. général)	»	405	70	475	252895	»		»	252895	»	245082
Idem (Hôtel-Dieu)...	68	»	»	88							
Lallaing............	»	»	»	»	2289	»		»	2289	»	2289
Orchies (vieillards)..	17	25	»	42	16034	»		»	16034	»	14295
Idem (orphelines)....	»	»	17	17							
Arr. de Valenciennes.											
Amand (St.) (hosp. c.)	»	63	11	74	22974	»		»	22974	»	20671
Idem (orphelines)...	»	»	20	20							
Condé (h. des veuves).	»	12	»	12	2212	»	600	»	2812	»	2650
Valenciennes (h. gén.)	»	271	74	345	241748	»		»	241748	»	230466
Idem (Hôtel-Dieu)...	47	»	»	4-							
Idem (orphelins)....	»	»	33	37							
Idem (chartriers)...	»	46	»	46							
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260							
TOTAL.....	655	3662	1306	5623	1676826	17	179300	»	1856126	17	1689193

Le revenu total de 1,856,126 fr. 17 c., réparti sur les 5,623 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 330 fr. 09 c., et par journée, 90 cent. 44 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	17616	139611 64	23575 »	163186 64
Hazebrouck....	53	28046	113216 90	58825 »	172041 90
Lille...........	131	60781	203109 12	186750 »	489859 12
Cambrai........	102	19208	326705 25	500 »	327205 25
Avesnes........	136	22667	229118 63	2990 »	232108 63
Douai..........	61	23180	132504 01	10100 »	142604 01
Valenciennes...	77	31854	303507 86	24150 »	327617 86
Totaux....	619	203352	1547773 41	306890 »	1854663 41

Les revenus des hospices étant de............. 1,856,126 17
et ceux des bureaux de bienfaisance de........... 1,854,663 41

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à................ 3,710,789 58

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1849, à 49,851 fr. 19 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1848.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1849.
Dunkerque.....	54	12	12	3	51	3209 43
Lille............	397	80	86	19	382	29847 56
Cambrai........	129	8	27	8	102	7132 98
Douai..........	58	12	18	6	46	3369 77
Valenciennes.....	90	7	31	5	61	6291 49
Totaux....	728	129	174	41	642	49851 19

Les dépenses ci-dessus comprennent 11,066 fr. 48 c. payés pour l'entretien de 380 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840; ceux de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1849 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.		Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.		NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1849.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.	
Bergues....	90879	435602	50	7,40	92560	446326	50	35232	261529	75
Lille.......	177271	965273	50	5,44	186524	1043104	50	39973	304119	»
Cambrai..	37353	172663	50	4,62	37854	174649	»	12043	73459	50
Douai.....	30554	125557	50	4,10	31998	133737	26	10578	60676	49
Valenciennes	51971	265689	»	5,11	52398	270646	50	18225	125464	»
TOTAUX..	388028	1964786	»		401334	2068463	76	116051	826188	74

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne ouvertes dans le département a donné, pendant l'année 1849, les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOMMES dues aux déposants le 1.er janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
	existant au 1.er janvier.	ouverts (Pendant l'année)	soldés (Pendant l'année)	restant au 31 déc.					
Dunkerque..	2694	829	121	3402	51164 66	270514 32	25004 77	17759 84	314434 05
Lille........	8926	772	507	9191	97319 04	901524 99	144285 19	21407 88	875966 72
Roubaix.	249	241	55	435	12225 88	125955 20	15561 07	1939 05	124559 06
Tourcoing...	460	74	23	511	30716 85	59105 45	3282 35	2222 09	88762 04
Cambrai....	661	253	217	697	23920 83	47622 25	14614 29	1462 36	58391 15
Avesnes.....	336	112	24	424	92748 78	45336 20	89888 76	1552 77	49808 99
Maubeuge...	622	91	469	244	237629 45	39517 08	229713 93	1168 93	48601 53
Douai.......	689	799	179	1309	47296 68	412028 90	73919 31	10638 48	396044 75
Valencienn.*	3647	1861	2522	2986	1017669 62	201017 20	898403 50	10957 96	331241 28
Totaux...	18284	5032	4117	19199	1610691 79	2102621 59	1494613 17	69100 36	2287809 57

Le solde dû aux déposants au 31 décembre présente, sur celui de 12,781,490 fr. 17 cent. que nous avons indiqué dans l'Annuaire de 1849 comme existant à la fin de l'année 1847, une différence en moins de 10,493,680 fr. 60 cent., provenant en très-majeure partie des conversions en rentes cinq pour cent effectuées en vertu des lois des 7 juillet et 21 novembre 1848.

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Il a été procédé, en 1849, en exéction du décret de l'Assemblée nationale en date du 22 juillet 1848, à une nouvelle révision des tableaux des citoyens susceptibles d'être appelés à la formation des corps détachés de la garde nationale, en vertu du titre 6 de la loi du 22 mars 1831 et de la loi du 19 avril 1832.

Les résultats de ce travail, en ce qui concerne le département du Nord, sont consignés dans les tableaux ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale sédentaire du département se compose de sept légions, 147 bataillons et 26 compagnies isolées, comprenant, le tout, un effectif de 125,494 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de — bataillons — communaux.	Nombre de — bataillons — cantonaux.	Nombre de — compagnies isolées.	Effectif général. — Service ordinaire.	Effectif général. — Réserve.
Dunkerque	5	8	13	9,888	9,617
Hazebrouck	8	12	1	12,116	8,373
Lille	13	19	9	28,770	25,213
Cambrai	2	18	»	16,765	15,074
Avesnes	4	23	3	17,494	9,617
Douai	3	10	»	10,157	8,249
Valenciennes	9	13	»	16,277	11,785
Totaux	44	103	26	111,467	87,868

POMPIERS.

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés :

Arrondissements.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Volontaires.	Nombre de compagnies ou subdivisions. municipales organisées en dehors de la garde nationale.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Total.	Effectif des corps. Volontaires.	Effectif des corps. Municipaux.	Effectif des corps. Total.	Nombre de pompes.
Dunkerque	5	»	5	260	»	260	23
Hazebrouck	7	»	7	336	»	336	15
Lille	24	15	39	791	1,119	1,910	77
Cambrai	5	4	9	143	243	386	19
Avesnes	11	»	11	446	»	446	39
Douai	2	5	7	47	352	399	21
Valenciennes	14	1	15	648	55	703	38
Totaux	68	25	93	2,671	1,769	4,440	232

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Voici un état récapitulatif du nombre des élèves qui reçoiven. l'instruction dans les établissements universitaires du département

LYCÉES ET COLLÉGES communaux.	BOURSIERS nationaux.	BOURSIERS commu-naux.	Pension-naires libres.	Externes.	Total.
Douai.............	27	10	159	122	318
Lille..............	26	30	96	160	312
Armentières.......	»	»	53	107	160
Tourcoing.........	»	»	133	172	305
Dunkerque.........	»	»	34	195	229
Hazebrouck.......	»	»	112	110	222
Bailleul...........	»	»	22	57	79
Cassel............	»	»	»	33	33
Estaires...........	»	»	1	37	38
Cambrai...........	»	1	32	77	110
Câteau (Le).......	»	»	11	15	26
Avesnes..........	»	»	25	80	105
Maubeuge.........	»	»	25	37	62
Quesnoy (Le)......	»	»	81	53	134
Valenciennes.....	»	»	104	145	249
Saint-Amand......	»	»	9	37	46
Condé............	»	»	2	100	102
Totaux.....	53	41	899	1537	2530

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les tableaux et chiffres ci-après indiquent la situation de l'instruction primaire pendant l'année 1850.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Ces écoles sont au nombre de 19 dans le département. L'arrondissement de Dunkerque en possède 2, celui d'Hazebrouck 3, celui de Lille 4, celui de Cambrai 2, celui d'Avesnes 3, l'arrondissement de Douai 1, et celui de Valenciennes 4.

Onze de ces écoles sont annexées à des colléges, savoir : celles de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Le Cateau, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Amand et Condé.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Renseignements sur les écoles.	ARRONDISSEMENTS.							Total.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai	Valenc.nes	
Nombre de communes.	59	53	132	118	153	66	81	662
Population.	104590	104690	356795	174094	142245	99921	150643	1132980
Nombre d'écoles de garçons.	90	75	173	145	183	89	118	873
Nombre d'écoles de filles. .	34	34	137	58	53	70	85	471
TOTAL.	124	109	310	203	236	159	203	1344
Nombre d'élèves en hiver garçons .	5872	5181	17282	8742	8596	6100	9178	60951
Nombre d'élèves en hiver filles. . .	4952	5036	16105	4804	7176	5606	7785	52454
TOTAL.	10824	10217	33387	13546	15772	11706	16963	113405
Nombre d'élèves en été. garçons. .	4401	3987	14177	5563	4682	3583	5682	42075
Nombre d'élèves en été. filles . . .	4206	4222	14499	3968	4486	4016	5550	40947
TOTAL.	8607	8209	28676	9531	9168	7599	11232	83022
Porportion du nombre d'élèves pour 100 habitants. en hiver.	10.35	9.76	9.35	7.78	11.08	11.71	11.25	10.15
Porportion du nombre d'élèves pour 100 habitants. en été. .	8.23	7.84	8.04	5 47	6.44	7.60	7.45	7.32
Rang des arrondissem.s au point de vue de la proportion de l'instruction primaire. en hiver.	4	5	6	7	3	1	2	»
Rang des arrondissem.s au point de vue de la proportion de l'instruction primaire. en été. .	1	3	2	7	6	4	5	»

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des élèves qui fréquentent les écoles primaires est de 1 pour 10 habitants en hiver, et de 1 pour 13 en été.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1848 se sont élevés à la somme de 62,251,767 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	18,890,096
Enregistrement	6,359,010
Produits des forêts	1,189,875
Douanes et sels	12,591,785
Boissons	20,827,499
Postes	1,316,683
Produits universitaires	7,296
Produits éventuels	325,826
Produits divers	560,015
Retenues proportionnelles	183,862
	62,251,767
Les mêmes produits pour l'année 1847 ont été de	63,949,517
La diminution des revenus en 1848 est donc de	1,697,750

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1848, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 18,890,096 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,709,270
Personnelle et mobilière	1,752,706
Portes et fenêtres	1,548,565
Patentes	2,019,385
Frais de premier avertissement	26,032
Contribution extraordinaire de 45 centimes imposée par le décret du 16 mars 1848	5,834,138
Total	18,890,096
Le montant des contributions directes a été, en 1847, de	12,747,565
Difference en plus en 1848	6,142,531

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc.....	4,890,492
	Greffes, idem	71,518
	Hypothèques, idem	54,020
	Amendes de toute nature, idem	101,964
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe..................................	1,860
	Passeports et permis de chasse.....................	69,031
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	7,034
	Recouvrements des frais de justice..................	49,871
	Recouvrements des frais de poursuites et d'instances.	954
	Timbre	758,069
Produits des domaines.	Revenus ordinaires..............................	4,299
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires..............................	144,819
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche..................	180
	Rentes (arrérages et rachats).......................	158
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles.......	1,182
	Epaves, déshérences et biens vacants................	6,792
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XIII et antérieures..........................	15,568
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.....................	900
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	180,299
	TOTAL.....	6,359,010

Les produits de 1847 se sont élevés à........	7,663,460
Il y a eu, en 1848, une diminution de.................	1,304,450

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire **1848** *effectuées par les agents forestiers.*

1061 hectares ont été adjugés pour une somme de..........	931,003
2343 arbres vendus pour le prix de.......................	51,440
TOTAL....	982,443
Ce produit, en 1847, s'est élevé à......	1,344,741
Différence, en moins, en 1848, de......................	362,298

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice **1848.**

Produits des coupes de bois.		Prix principal	982,443
		Décime pour franc	98,244
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparation	29,473
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	14,514
		Prix des coupes de bois vendues en détail	541
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	30,337
		Fruits, semences et herbes	12,160
		Minerai, terres, pierres et sables	3,636
		Redevances et indemnités	471
		Recettes diverses et imprévues	189
		Location de la chasse	6,670
		Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables	600
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (10.e compris)	1,479
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat	1,084
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	1,827
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitées par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc	2,316
		Contributions des communes et établissements publics	3,891
		Total	1,189,875

DOUANES ET SELS.

Développement des droits constatés et perçus en matière de douanes, pendant l'année **1848.**

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	9,843,207
		Sucres des colonies françaises	399,517
		— étrangers	12,366
	à l'exportation		396,320
Droits de navigation.		Francisation des navires	231
		Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers	44,536
		Expéditions pour entrée et sortie des navires, congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons	5,746
		Taxes locales pour l'entretien de certains ports	8,775
		A reporter	10,710,698

	Report	10,710,698
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garanties de la réexportation des voitures de voyageurs	1,584
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	302
	Droit de timbre	57,866
	Indemnités reçues des fabricants de soude	4,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires ; valeur des objets réformés pris en paiement sur les fournisseurs	119
	Recettes accidentelles	3,677
Produit des amendes et confiscations		302,627
de plombage et d'estampillage		46,422
de consommation des sels		1,463,990
	Total	12,591,785

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 8,067,547 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque	5,277,365
——— d'Hazebrouck	135,064
——— d'Armentières	258,054
——— de Tourcoing	435,398
——— de Lille	1,899,756
——— de Baisieux	61,910
	8,067,547

2.° A la direction de Valenciennes, pour 4,524,238 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies	113,553	
——— de Condé	1,493,039	
——— de Valenciennes	1,328,205	
——— de Blanc-Misseron	113,420	
——— de Bavai	100,268	
——— de Maubeuge	1,333,770	
——— d'Avesnes	41,983	
	4,524,238	4,524,238
Total		12,591,785
Les douanes ont produit en 1847		19,020,366
Différence en moins en 1848		6,428,581

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Boissons, sels, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	1,902,273
	Droit de fabrication sur les bières	3,287,476
Sucre indigène		10,676,476
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	225,453
	Navigation sur les rivières et canaux	469,351
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	14,510
	Voitures publiques, estampilles, etc., dixième des prix de transport des marchandises	110,467
	Garantie des matières d'or et d'argent	8,070
	Timbre des expéditions et quittances délivrées	123,186
	Cartes à jouer	14,586
	Dixième du produit des octrois	226,651
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	67,070
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies	1,089
	Droits de dénaturation sur l'alcool	28
	Recettes extraordinaires	9,518
	Produit des amendes et confiscations	20,911
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres	37,206
	Recouvrements sur avances pour divers services	62,307
	Tabacs	3,443,478
	Poudres	127,393
	Total	20,827,499
Les produits de 1847 se sont élevés à		20,695,821
Différence en plus en 1848		131,678

POSTES.

Produit de la taxe des lettres	1,291,021
Droit de 2 p. % sur les articles d'argent	24,559
Recettes extraordinaires	1,103
Total	1,316,683
Les produits de 1847 ont été de	1,324,975
Différence en moins en 1848	8,292

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Droits dus par les chefs d'institution	100
——— maîtres de pension	1,450
Montant des droits { d'examen	3,360
Montant des droits { de diplôme	2,386
Total	7,296
Les produits de 1847 ont été de	7,957
Différence en moins en 1848	661

PRODUITS ÉVENTUELS.

Les produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires du département se composent de ceux qui suivent :

1.° Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires	8,357
2.° Subventions communales et particulières pour travaux de routes	37,469
3.° Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	280,000
Total	325,826

PRODUITS DIVERS.

Ces produits se composent des recettes de diverses natures ci-après indiquées :

Produits des mines	289,589
Droits de la vérification des poids et mesures	60,602
Produit de la taxe des brevets d'invention	7,720
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	25,309
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	37,209
Recettes de divers établissements spéciaux	4,649
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	50,146
Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	852
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	73,262
Divers produits	9,824
Produits de retenues sur traitements pour cause de cumul (décret du 12 août 1848)	853
Total	560,015

RETENUES PROPORTIONNELLES

Par classe de comptables, sur traitements et pensions (décret du 4 avril 1848).

Receveurs de l'enregistrement et des domaines	13,805
Receveurs des douanes	26,850
Receveurs des contributions indirectes	21,451
Directeurs des postes	2,115
Receveurs généraux des finances	35,527
Payeur du Trésor public	83,934
TOTAL	183,682

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1850.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement.

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS Foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque	458165	108547	90503	131280	788495
Hazebrouck	412196	86132	78959	55830	633117
Lille	1184892	370431	482884	705020	2743227
Cambrai	557481	125358	114538	136099	933526
Avesnes	620638	103849	96309	122971	943767
Douai	445421	93710	88939	92117	720187
Valenciennes	595056	134668	119711	180302	1029737
TOTAUX	4273849	1022695	1071893	1423619	7792056

TABLEAU DES CIRCONSCRIPTIONS DE PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

onstituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

MUNES t chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.
ues. (1)	Bergues
bouts Cappel	Armbouts-Cappel
ıe	Bierne
nille	Hoymille
ım	Pitgam
ızeele	Bierne
hte	Bierne
ʒhem	Bollezeele
ıe	Armbouts-Cappel
ıdypre	Quaëdypre
	Bierne
t-Cappel	Rexpoëde
der	Quaëdrypre
bourg-ville	Bourbourg-Ville
bourg-camp.	Bourbourg-Ville
ckerque	Pitgam
ker	Armbouts-Cappel
erghe	Looberghe
lle-Broucq	Looberghe
ʒham	Pitgam
erre-Broucq	Looberghe
en	Watten
ıe	Watten
m	Watten
lomelin	Broxeele
erdinghe	Watten

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
1	Dunkerque	Dunkerque
3	Hondschoote	Hondschoote
	Killem	Hondschoote
	Moëres (les)	Ghyvelde
7	Teteghem	Coudekerque-Br.
	Coudekerque-Br.	Idem
	Coudekerque-Vil.	Idem
	Leffrinckoucke	Ghyvelde
	Uxem	Idem
	Zuydcoote	Idem
	Ghyvelde	Idem
4	Petite-Synthe	Petite-Synthe
	Armbouts-Capelle-Capelle ou seulemect Capelle	Idem
	Mardyck	Idem
	Grande Synthe	Idem
4	Gravelines	Gravelines
	Craywick	Gravelines
	St.-Georges	Gravelines
	Loon	Gravelines
4	Rexpoëde	Rexpoëde
	Bambecque	Herzeele
	Oost-Cappel	Rexpoëde
	Warhem	Hoymille

(1) ommune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	Wormhoudt	Wormhoudt
	Esquelbecq	Esquelbecq
	Herzeele	Herzeele
	Ledringham	Esquelbecq
	Zeggers-Cappel	Esquelbecq
5	Bollezeele	Bollezeele
	Broxeele	Broxeele
	Lederzeele	Broxeele
	Merckeghem	Bollezeele
	Volckerinckove	Broxeele

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
2	Bailleul	Bailleul
	Saint-Jans-Cappel	Berthen
2	Steenwerck	Nieppe
	Nieppe	
5	Méteren	Méteren
	Berthen	Berthen
	Flêtre	Méteren
	Merris	Strazeele
	Vieux-Berquin	Vieux-Berquin
6	Arnêke	Arnêke
	Buyscheure	Noordpeene
	Noordpeene	Noordpeene
	Ochtezeele	Arnêke
	Rubrouck	Arnêke
	Zermezeele	Arnêke
7	Cassel	Cassel
	Bavinchove	Noordpeene
	Hardifort	Winnezeele
	Ste.-Marie Cappel	Cassel
	Oxelaëre	Cassel
	Wemaers-Cappel	Noordpeene
	Zuytpeene	Noordpeene
6	Hazebrouck	Hazebrouck
	Caëstre	St.-Sylvestre-Cap.
	Hondeghem	Hondeghem
	Strazeele	Strazeele
	Pradelles	Strazeele
	Borre	Strazeele
7	Ebblinghem	Renescure
	Renescure	Renescure
	Blaringhem	Blaringhem
	Lynde	Blaringhem
	Wallon-Cappel	Hondeghem
	Sercus	Blaringhem
	Staple	Hondeghem
4	Morbecque	Morbecque
	Boeseghem	Thiennes
	Steenbecque	Morbecque
	Thiennes	Thiennes
2	Estaires	Estaires
	La Gorgue	
3	Merville	Merville
	Haverskerque	Thiennes
	Neuf-Berquin	Vieux-Berquin
4	Steenvoorde	Steenvoorde
	Winnezeele	Winnezeele
	Houtkerque	Idem
	Oudezeele	Idem
5	Godewaersvelde	Eecke
	Boeschêpe	Berthen
	Eecke	Eecke
	St.-Sylvestre-Cap.	St.-Sylvestre-
	Terdeghem	Idem

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MMUNES nt chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
ientières	Armentières
ipelle-d'Ar. (la)	Armentières
uinghem-Lys	Armentières
iplines	Frelinghien
inghem	Lomme
linghien	Frelinghien
mesques	Lomme
rnes	Fournes
ers	Idem
melles	Idem
lies	Marquillies
hin-en-Weppes	Idem
res	Idem
sée (la)	La Bassée
itay	La Bassée
s	La Bassée
quillies	Marquillies
mé	La Bassée
oing	Cysoing
rghelles	Cysoing
vines	Cysoing
iphin-en-Pévèle	Baisieux
onne	Ronchin
hin-en-Mélantois	Ronchin
nnehain	Cysoing
ipleuve	Templeuve
hy	Cysoing
pelle	Templeuve
rieux	Cysoing
ech	Templeuve
vil	Cysoing
ichin	Templeuve

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
6	Ennetières-en-Weppes	Ennetières
	Englos	Ennetières
	Erquinghem-le-Sec	Ennetières
	Escobecques	Ennetières
	Maisnil (le)	Fournes
	Radinghem	Ennetières
5	Haubourdin	Haubourdin
	Hallennes lez-Haubourdin	Haubourdin
	Lomme	Lomme
	Loos	Haubourdin
	Sequedin	Haubourdin
5	Santes	Wavrin
	Beaucamps	Wavrin
	Emmerin	Wattignies
	Ligny	Wawrin
	Wavrin	Wawrin
4	Annappes	Hellemmes
	Ascq	Hellemmes
	Flers	Fives
	Forest	Hellemmes
6	Baisieux	Baisieux
	Anstaing	Baisieux
	Chéreng	Baisieux
	Gruson	Baisieux
	Tressin	Baisieux
	Willems	Baisieux
6	Lannoy	Lannoy
	Hem	Lannoy
	Leers	Lannoy
	Lys	Lannoy
	Sailly	Lannoy
	Toufflers	Lannoy

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Fives	Fives
	Faches	Wattignies
	Hellemmes	Hellemmes
	Lezennes	
	Madeleine (la)	Fives
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	Ronchin
4	Saint-André	Lambersart
	Lambersart	
	Marquette	Wambrechies
	Wambrechies	
3	Wazemmes	Wazemmes
	Esquermes	
	Moulins-Lille	
1	Lille 1.re division	Lille, 1re et 2e division
	Lille, canton N.-O	
	Lille canton Centre	
1	Lille 2.e division	Lille, 1re et 3e division
	Lille, canton S.-E.	
	Lille, canton S.-O.	
	Lille, canton O.	
8	Mons-en Pévèle	Bersée
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	Bersée
	Ostricourt	
	Phalempin	Annœullin
	Thumeries	Bersée
	Wahagnies	
7	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	Ronchin
	Mérignies	Pont-à-Marcq
	Tourmignies	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTI[ON] de laquel[le] chaque com[mune] dépendai[t] précédemm[ent].
5	Comines	Comines
	Deûlémont	Quesnoy-sur
	Warnêton-Bas	Comines
	Warnêton Sud	
	Wervick-Sud	
3	Croix	Marcq-en-Ba
	Wasquehal	
	Wattrelos	Roubaix
4	Quesnoy-sur-Deûle	Quesnoy-sur
	Lompret	Lambersart
	Pérenchies	Lomme
	Verlinghem	Lambersart
1	Roubaix	Roubaix
8	Annœullin	Annœullin
	Allennes-lez-Marais	Seclin
	Bauvin	Annœullin
	Camphin-en-Carembault	
	Carnin	
	Chemy	Baisieux
	Chéreng	Seclin
	Provin	Annœullin
3	Seclin	Seclin
	Gondecourt	
	Houplin	
5	Wattignies	Wattignies
	Lesquin	Ronchin
	Noyelles	Wattignies
	Templemars	
	Vendeville	
5	Roncq	Roncq
	Bousbecques	
	Halluin	
	Linselles	Linselles
	Neuville-en-Ferrain	Roncq

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
1	Tourcoing	Tourcoing
3	Marcq-en-Barœul	Marcq-en-Barœul
	Bondues	Linselles
	Mouveaux	

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
6	Cauroir	Escaudœuvres
	Awoingt	Estourmel
	Cagnoncles	Escaudœuvres
	Forenville	Estourmel
	Naves	Escaudœuvres
	Niergnies	Estourmel
7	Iwuy	Iwuy
	Escaudœuvres	Escaudœuvres
	Estrun	Abancourt
	Ewars e	Ramillies
	Ramilli s	Ramillies
	Thun-Lévêque	Iwuy
	Thun-St.-Martin	
9	Abancourt	Abancourt
	Blécourt	
	Aubencheul-au-Bac	Abancourt
	Cuvillers	Ramillies
	Bantigny	
	Fressies	Abancourt
	Hem-Lenglet	
	Paillancourt	
	Sancourt	Raillancourt
8	Neuville-St.-Remy	Raillancourt
	Fontaine N.-D.	Fontaine-N.-D.
	Haynecourt	Raillancourt
	Morenchies	Ramillies
	Proville	Fontaine-N.-D.
	Raillancourt	Raillancourt
	Sailly	
	Tilloy	Ramillies
5	Beauvois	Ligny
	Bethencourt	Inchy
	Bevillers	Viesly
	Boussières	Quiévy
	Fontaine-au-Pire	Ligny
6	Avesnes-lez-Aubert	Abancourt
	Quiévy	Quiévy
	Rieux	Iwuy
	Saint-Aubert	
	Saint-Hilaire	Quiévy
	Villers en-Cauchies	Iwuy
5	Carnières	Clary
	Cattenières	Estourmel
	Estourmel	Estourmel
	Seranvillers	
	Wambaix	
5	Câteau (le)	Le Câteau
	Montay	
	Saint Benin	
	Saint-Souplet	Ors
	Pommereuil	
5	Catillon	Catillon
	Basuel	Ors
	La Groise	Le Câteau
	Mazinghien	
	Ors	Ors

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	Clary	Clary
	Bertry	
	Busigny	Honnechy
	Marest	
	Montigny	Clary
7	Troisvilles	Inchy
	Beaumont	
	Honnechy	Honnechy
	Inchy	Inchy
	Maurois	Honnechy
	Neuvilly	Viesly
	Reumont	Honnechy
6	Ligny	Ligny
	Audincourt	Inchy
	Caudry	
	Caullery	Caullery
	Esnes	Ligny
	Haucourt	
6	Walincourt	Walincourt
	Deheries	
	Elincourt	
	Malincourt	
	Selvigny	Ligny
	Villers-Outréaux	Walincourt
6	Anneux	Fontaine N.-D.
	Boursies	Boursies
	Cantaing	Fontaine N.-D.
	Doignies	Boursies
	Mœuvres	Boursies
	Noyelle-sur-l'Escaut	Marcoing
5	Haussy	Haussy
	Montrecourt	
	Saulzoir	
	Saint-Waast	Quiévy
	Vertain	Haussy
7	Gouzeaucourt	Honnecourt
	Banteux	
	Bantouzelle	
	Gonnelieu	
	Honnecourt	
	Villers-Guislain	
	Villers-Plouich	Marcoing
7	Masnières	Masnières
	Crevecœur	
	Flesquières	Flesquières
	Lesdain	Masnières
	Marcoing	Marcoing
	Ribecourt	
	Rumilly	Masnières
6	Solesmes	Solesmes
	Beaurain	
	Briastre	Viesly
	Saint-Pithon	Solesmes
	Romeries	
	Viesly	Viesly
6	Vendegies-sur-Ecaillon	Vendegies-sur-Ecaillon
	Bermerain	
	Capelle	
	Escarmain	
	Saint-Martin	
	Sommaing	
1	Cambrai	Cambrai 1re et 2e [illegible]

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Avesnes	Avesnes
	Avesnelles	
	Bas-Lieu	Dourlers
	Dompierre	Dompierre
	Flaumont-Waudrechies	Avesnes
	Haut-Lieu	
	Saint-Hilaire	
6	Cartignies	Cartignies
	Beaurepaire	
	Boulogne	
	Fayts-le-Grand	Maroilles
	Fayts-le-Petit	
	Marbaix	Dompierre
5	Dourlers	Dourlers
	Beugnies	
	Floursies	
	Saint-Aubin	Saint-Aubin
	Semousies	Dourlers
3	Etrœungt	Etrœungt
	Floyon	
	Larouillies	
5	Sains	Sains
	Felleries	
	Ramousies	
	Sepmeries	
	Rainsars	
7	Bavay	Bavay
	Audignies	
	Houdain	
	Honhergies	Taisnières-sur-Hon
	Louvignies-Bavay	Louvignies-Bavay
	Mecquignies	Hautmont
	Obies	
4	La Longueville	Feignies
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	Hautmont
	Taisnières-sur-Hon	Taisnières-sur-Hon
7	Saint-Waast	Saint-Waast
	Amfroipret	
	Bellignies	Bavay
	Bermeries	Saint-Waast
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
8	Berlaimont	Berlaimont
	Aulnoy	
	Aymeries	
	Leval	
	Monceau-S.-Waast	Saint-Aubin
	Noyelle	Maroilles
	St-Remy-Chaussée	Dompierre
	Sassegnies	Berlaimont
6	Pont-sur-Sambre	Berlaimont
	Bachant	
	Boussières	Hautmont
	Ecuelin	Saint-Aubin
	Hargnies	Hautmont
	Vieux-Mesnil	
7	Landrecies	Landrecies
	Bousies	Bousies
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	Landrecies
	Forest	Bousies
	Preux-au-Bois	Landrecies
	Robersart	Bousies

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
4	Maroilles	Maroilles
	Favril	Landrecies
	Prisches	Cartignies
	Taisnières-en-Thierache	Dompierre
6	Maubeuge	Maubeuge
	Assevent	
	Boussois	Rousies
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	Hautmont
	Louvroil	Maubeuge
8	Beaufort	Beaufort
	Damousies	
	Eclaibes	Saint-Aubin
	Ferrière-la-Petite	Rousies
	Limont-Fontaine	Saint-Aubin
	Obrechies	Beaufort
	Saint-Remy-Mal-Bâti	Saint-Aubin
	Wattignies	Beaufort
7	Colleret	Colleret
	Cerfortaine	Rousies
	Jeumont	Vieux-Rengt
	Marpent	Rousies
	Quiévelon	Colleret
	Recquignies	Rousies
	Rousies	
7	Villers-sire-Nicolle	Villers-sire Nicolle
	Bersillies	Gognies-Chaussée
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies-Chaussée	
	Mairieux	
	Vieux-Reng	Vieux-Rengt
7	Quesnoy (le)	Quesnoy (le)
	Baudignies	Villers-Pol
	Ghissignies	Quesnoy (le)
	Jolimetz	Jolimetz
	Louvignies-Quesnoy	Quesnoy (le)
	Potelle	Jolimetz
	Villereau	Quesnoy (le)
8	Engle-Fontaine	Jolimetz
	Hecq	Poix
	Locquignol	Jolimetz
	Neuville	Poix
	Poix	
	Raucourt	Jolimetz
	Salesches	Poix
	Vendegies au Bois	
7	Gommegnies	Gommegnies
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux-au Sart	
	Wargnies-le Grand	
	Wargnies-le-Petit	
6	Villers-Pol	Villers-Pol
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsainval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
5	Cousolre	Colleret
	Aibes	
	Borelles	Solre-le-Château
	Bousignies	Colleret
	Estrud	Solre-le-Château

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
10	Solre-le-Château	Solre-le-Château
	Beaurieux	Solre-le-Château
	Choisies	Beaufort
	Clerfayts	Solre-le-Château
	Dimechaux	Beaufort
	Dimont	Beaufort
	Eccles	Solre-le-Château
	Lez-Fontaines	Solre-le-Château
	Sars-Poteries	Beaufort
	Solrinnes	Solre-le-Château
3	Trélon	Trélon
	Glageon	Trélon
	Ohain	Trélon
6	Eppe-Sauvage	Eppe-Sauvage
	Baives	Eppe-Sauvage
	Liessies	Eppe-Sauvage
	Moustiers	Eppe-Sauvage
	Wallers	Eppe-Sauvage
	Willies	Eppe-Sauvage
4	Fourmies	Fourmies
	Anor	Fourmies
	Feron	Fourmies
	Wignehies	Fourmies

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
5	Landas	Landas
	Nomain	Orchies
	Aix	Landas
	Beuvry	Landas
	Saméon	Landas
4	Orchies	Orchies
	Auchy	Coutiches
	Faumont	Coutiches
	Coutiches	Coutiches
5	Marchiennes-ville	Marchiennes-ville
	Bouvignies	Marchiennes-ville
	Tilloy	Marchiennes-ville
	Alnes	Marchiennes-ville
	Wandignies	Marchiennes-ville
5	Somain	Somain
	Fenain	Somain
	Villers-Campeau	Somain
	Erre	Somain
	Hornaing	Somain
5	Pecquencourt	Pecquencourt
	Vred	Pecquencourt
	Marchiennes-Campagne	Marchiennes-Ville
	Rieulay	Pecquencourt
	Bruille	Pecquencourt
6	Raches	Raches
	Raimbeaucourt	Raches
	Roost-Warendin	Raches
	Anhiers	Sin
	Flines	Raches
	Lallaing	Sin
6	Sin	Sin
	Waziers	Sin
	Dechy	Lewarde
	Guesnain	Lewarde
	Férin	Férin
	Roucourt	Lewarde

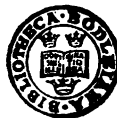
Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	Arleux	Arleux
	Gœulzin	
	Cantin	Ferin
7	Estrées	
	Lécluse	
	Hamel	Arleux
	Brunémont	
	Bugnicourt	Bugnicourt
	Erchin	Lewarde
	Villers-au-Tertre	
	Monchecourt	Bugnicourt
8	Fressin	
	Marcq	Aniche
	Aubigny-au-Bac	Bugnicourt
	Féchain	

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	Lewarde	Lewarde
	Loffre	
	Masny	Pecquencourt
7	Ecaillon	
	Auberchicourt	Aniche
	Aniche	
	Montigny	Pecquencourt.
	Cuincy	
	Auby	
	Flers	Lauwin-Planqu
7	Lauwin-Planque	
	Esquerchin	
	Courchelettes	Férin
	Lambre	
1	Douai	Douai 1re et 2e di

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	Bouchain	Bouchain
	Emerchicourt	
	Hordain	Marquette
7	Marquette	
	Mastaing	Bouchain
	Wasnes-au-Bac	
	Wavrechain-sous-Faulx	Marquette
	Condé	
	Hergnies	Condé
5	Vieux-Condé	
	Saint-Aybert	
	Thivencelles	Crespin
	Fresnes	
	Crespin	Crespin
5	Escaupont	
	Vicq	Onnaing
	Odomez	Condé

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
	Douchy	Douchy
	Avesnes-le-Sec	Haspres
	Haspres	
7	Lieu-Saint-Amand	Bouchain
	Lourches	Escaudain
	Neuville	Douchy
	Noyelles	Haspres
	Saint-Amand	Saint-Amand
	Bousignies	
5	Brillon	Hasnon
	Millonfosse	
	Sars-et-Rosières	
	Onnaing	Onnaing
	Etrœux	Saint-Saulve
5	Quaroube	Onnaing
	Quiévrechain	Crespin
	Rombies	Saint-Saulve



[..]MUNES chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment
nes	Anzin
le St-Amand	
eau-l'Abbaye	Mortagne
-lez-Mortagne	
ıon	Hasnon
agne	Mortagne
forêt de Raismes	Anzin
lles	Lecelles
de	Mortagne
lles	Lecelles
egies	
lt	Hasnon
ı	Mortagne
y	Saint-Saulve
ies	
eau	Aulnoy
ain	
urg	Saint-Saulve
in	Douchy
on	Escaudain
udain	
luy	Haveluy
smes	Escaudain
x	Bouchain
chain-sous-Denain	Haveluy

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Anzin	Anzin
	Aubry	
	Bellaing	Haveluy
	Beuvrages	Anzin
	Bruay	Onnaing
	Saint-Saulve	Saint-Saulve
	Wallers	Haveluy
7	Bouvignies	Hasnon
	Haulchin	Douchy
	Hérin	Haveluy
	Oisy	
	Prouvy	Maing
	Thiant	
	Trith-Saint-Léger	Aulnoy
7	Famars	Aulnoy
	Artres	
	Aulnoy	
	Maing	Maing
	Monchaux	
	Querenaing	
	Verchain-Maugré	Haspres
1	Valenciennes	Valenciennes 1re 2e div.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables.	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1850, dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1850.	Produit par hectare en 1850.	Produit total de chaque espèce de grains en 1850.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1850.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog
Froment.	120621	2 »	9,95	12,03	24,07	2904228	74,12
Méteil.	10771	2 »	10,04	12,15	24,30	261740	71,81
Epeautre.	3486	3,46	12 »	8,10	28,08	97608	39 »
Seigle.	10859	2 »	9,56	10,86	21,72	235935	54,17
Orge.	13525	2 »	16,22	18,51	37,03	500920	53,07
Sarrazin.	79	1 »	20,65	16,94	16,94	1338	»
Avoine.	42419	2,40	14,55	17,47	41,93	1778701	40,84
Légumes secs. . . .	21530	2,50	8.35	8,23	20,59	443349	»
Autres menus gr.	15568	2,25	8,87	9,43	21,23	330516	»
Totaux. . .	238858					6554355	

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2492556	10000	241242	126980	2870778
Méteil.......	283245	5000	21542	6049	315836
Epeautre....	90638	»	12061	»	102699
Seigle........	113298	5000	21718	54826	194842
Orge........	»	38600	27050	485850	551500
Sarrazin.....	»	2888	79	342	3309
Avoine......	»	1356800	101805	28211	1486816
Légumes secs.	135957	367685	53825	6000	563467
Autres menus grains.....	»	221315	35028	»	256343
TOTAUX...	3115694	2007288	514350	708258	6345590

D'après ces tableaux, les grains récoltés en **1850** ayant donné un nombre d'hectolitres de. **6,554,355**

Et les consommations étant de **6,345,590**

Il en résulte un excédant de **208,765**

équivalant au trente-unième des produits.

La récolte de **1850** est inférieure de **273,000** hectolitres à celle de **1849**, mais cette différence en moins frappe entièrement sur les avoines et les espèces inférieures. Les froments et autres grains servant à la nourriture de l'homme ont fourni, au contraire, de notables augmentations.

La quantité de vieux grains restant des récoltes antérieures était au **1.er** septembre **1850**, de **316,000** hectolitres.

La presque totalité des produits se consomme dans le département; le reste est exporté en Angleterre.

Lorsque la production présente des déficits dans le département, le commerce a recours aux excédants des pays du centre et de l'ouest. Dans ce cas les arrivages ont lieu, soit par mer, au port de Dunkerque, soit par la voie de terre, ou encore par les canaux qui traversent le département dans presque tous les sens.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
7	Fives	Fives
	Faches	Wattignies
	Hellemmes	Hellemmes
	Lezennes	
	Madeleine (la)	Fives
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	Ronchin
4	Saint-André	Lambersart
	Lambersart	
	Marquette	Wambrechies
	Wambrechies	
3	Wazemmes	Wazemmes
	Esquermes	
	Moulins-Lille	
1	Lille 1.re division	Lille, 1re et 2e division
	Lille, canton N.-O	
	Lille canton Centre	
1	Lille 2.e division	Lille, 1re et 3e division
	Lille, canton S.-E.	
	Lille, canton S.-O.	
	Lille, canton O.	
8	Mons-en Pévèle	Bersée
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	Bersée
	Ostricourt	
	Phalempin	Annœullin
	Thumeries	Bersée
	Wahagnies	
7	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	Ronchin
	Mérignies	Pont-à-Marcq
	Tourmignies	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	PERCEPTI de laquell chaque comm dépendait précédemme
5	Comines	Comines
	Deûlémont	Quesnoy-sur-
	Warnêton-Bas	Comines
	Warnêton Sud	
	Wervick-Sud	
3	Croix	Marcq-en-Bar
	Wasquehal	
	Wattrelos	Roubaix
4	Quesnoy-sur-Deûle	Quesnoy-sur-
	Lompret	Lambersart
	Pérenchies	Lomme
	Verlinghem	Lambersart
1	Roubaix	Roubaix
8	Annœullin	Annœullin
	Allennes-lez-Marais	Seclin
	Bauvin	Annœullin
	Camphin-en-Carembault	
	Carnin	
	Chemy	Baisieux
	Chéreng	Seclin
	Provin	Annœullin
3	Seclin	Seclin
	Gondecourt	
	Houplin	
5	Wattignies	Wattignies
	Lesquin	Ronchin
	Noyelles	Wattignies
	Templemars	
	Vendeville	
5	Roncq	Roncq
	Bousbecques	
	Halluin	
	Linselles	Linselles
	Neuville-en-Ferrain	Roncq

sième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier quinze jours; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caëstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; — le premier jeudi d'août, un jour; — le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours. — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour ; — le premier samedi d'octobre, un jour ; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le 24 juin, quatre jours ; — 1.er juillet, un jour : — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentieres. — Le deuxième luudi d'avril, un jour ; — le deuxième lundi de juillet, un jour ; — le deuxième lundi de septembre, un jour ; — le premier lundi de novémbre, un jour ; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours ; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour ;

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — Le 12 avril, un jour ; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour; — le premier dimanche d'août, neuf jours; — le premier septembre, un jour; — franc marché le 8 de chaque mois.
Bavai. — Le 15 août, quatre jours; — franc marché le 9 de chaque mois, un jour.
Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.
Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.
Etrœungt. — Franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour.
Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.
Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.
Gommegnies, — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.
Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.
Maroilles. — Franc marché le premier jeudi de chaque mois, un jour.
Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; — franc marché le 19 de chaque mois, un jour.
Prisches. — Le 3 février, un jour; — le 12 mai, un jour; — le 26 novembre, un jour.
Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.
Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.
Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.
Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.
Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.
Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.
Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi; mardi pour les grains.
Brouckerque. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Loon. — Jeudi.
Rexpoëde. — Jeudi et dimanche.
Volkerinckhove. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi; mardi pour les grains
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Merville, — Tous les jours; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.

Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Qnesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredis et samedis pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.

Bouchain. — Mardi et vendredi.

Condé. — Mercredi et samedi.

Denain. — Mardi, jeudi, samedi.

Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1850.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	15 10	»	9 68	9 88	5 69	13 78	10 10
Bourbourg	13 28	»	9 51	9 86	5 65	»	9 64
Dunkerque	13 17	»	9 57	»	6 77	»	»
Bailleul	13 66	»	»	»	7 50	»	»
Cassel	14 47	»	»	»	6 75	»	»
Estaires	15 »	»	»	»	»	14 50	»
Hazebrouck	15 »	»	»	»	10 50	»	»
Merville	15 75	14 25	»	»	»	15 50	10 25
Steenvoorde	14 41	»	»	»	7 15	»	»
Armentières	15 89	»	»	»	7 50	14 25	15 »
La Bassée	»	»	»	»	»	»	»
Cysoing	20 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	14 »	»	»	»	»	»	»
Lille	16 19	»	10 50	»	6 92	14 »	12 83
Roubaix	»	»	»	»	»	23 »	25 »
Tourcoing	16 42	»	»	»	»	»	»
Cambrai	12 80	»	9 10	10 09	6 14	26 »	38 »
Le Câteau	13 63	12 66	8 »	11 »	6 50	20 »	15 »
Landrecies	15 03	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	12 70	11 50	10 »	8 25	5 75	22 »	17 »
Douai	12 90	»	10 30	10 »	5 77	»	»
Marchiennes	15 »	»	»	6 83	7 »	»	»
Orchies	13 54	»	9 75	»	5 62	»	»
Saint-Amand	15 49	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	»	»	»	»	14 50	15 »

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues..........	»	» 35	» 28	» 20	4 24	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »
Bourbourg.......	19 05	» 36	» 32	» 20	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 »
Dunkerque......	»	» 36	» 28	» 21	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Bailleul..........	»	»	» 17	»	6 50	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Cassel............	»	» 35	» 28	» 24	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 »
Estaires..........	»	» 26	» 21	» 15	4 50	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Hazebrouck......	»	» 40	» 28	» 20	4 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Merville..........	»	» 25	» 21	» 18	3 95	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Steenvoorde.....	»	» 34	» 24	» 20	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Armentières.....	17 25	» 36	» 28	» 22	5 25	1 10	1 10	1 10	1 10	1 30
La Bassée........	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cysoing..........	»	» 29	»	» 22	6 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 50
Lannoy..........	»	» 36	» 28	» 22	10 »	1 10	» 90	1 10	1 10	1 10
Lille.............	27 60	» 36	» 28	» 22	6 15	1 04	1 02	1 25	1 02	» 90
Roubaix.........	»	» 28	» 25	» 22	5 »	1 30	1 20	1 30	1 30	1 20
Tourcoing.......	»	» 31	» 26	» 21	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai.........	»	» 26	»	» 23	10 »	1 20	1 »	1 20	1 40	1 20
Le Câteau.......	28 »	» 24	»	» 21	8 »	» 90	» 80	1 20	» 90	1 »
Landrecies.......	28 »	»	» 23	»	7 »	1 »	» 80	» 90	1 »	1 »
Le Quesnoy......	»	»	» 26	» 23	7 »	»	1 »	1 »	1 10	1 20
Maubeuge.......	29 »	» 25	» 21	» 16	6 »	» 90	» 80	» 90	1 »	1 »
Douai............	28 »	» 27	» 23	» 18	»	1 10	1 »	1 10	1 10	1 10
Marchiennes.....	»	» 27	»	» 18	6 »	1 20	1 »	1 20	1 20	1 20
Orchies..........	»	» 27	» 23	» 18	»	1 10	1 10	1 10	1 10	1 20
Saint-Amand.....	»	»	» 26	22	4 »	1 »	» 80	1 20	1 20	1 30
Valenciennes....	28 »	» 26	»	23	5 50	1 10	1 »	1 10	1 10	1 »

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	5 »	3 »	8 »	6 »	6 »	2 75	3 »
Bourbourg	4 20	2 »	»	»	7 »	2 25	2 »
Dunkerque	5 39	3 »	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul	7 »	2 45	11 »	9 »	8 »	1 »	2 50
Cassel	7 50	3 25	10 »	12 »	»	»	2 80
Estaires	6 »	2 37	18 »	»	6 »	3 50	2 50
Hazebrouck	7 50	3 »	»	8 50	»	»	2 75
Merville	5 »	3 25	7 »	7 50	7 »	2 30	1 60
La Bassée	»	»	»	»	»	»	»
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	8 33	4 62	»	»	»	2 50	1 55
Roubaix	»	»	»	»	»	4 »	1 40
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	8 80	6 60	11 »	12 »	8 »	2 10	1 70
Le Câteau	8 »	3 86	6 75	12 50	6 »	2 »	2 20
Landrecies	6 50	4 50	5 »	7 50	4 50	2 50	1 85
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	8 26	5 20	7 »	9 »	7 »	2 60	1 40
Douai	8 20	4 90	10 »	14 »	10 »	2 45	1 70
Marchiennes	2 »	2 »	6 »	7 »	5 »	1 65	1 40
Orchies	8 »	4 »	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Saint-Amand	4 60	4 60	8 »	8 »	7 20	3 50	1 50
Valenciennes	7 60	5 20	10 »	11 »	9 »	2 50	1 60

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1849.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazé-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
ıs........... hectol.	3695	678	12061	4067	520	4118	4191	2745	1587
ı-de-vie....... id..	1487	281	3302	2715	200	1471	2666	1316	1195
re et poiré.... id..	7	2	141	35	198	51	123	19	36
ıaigre......... id..	540	129	606	338	55	487	351	628	502
re........... hectol.	21591	7489	96401	63161	5417	46788	41726	23457	17146
sins...... 1/2 hectol.	60	»	»	425	»	»	65	300	»
ıfs............. kil.	105605	2050	972152	471312	37400	106700	321851	49189	73784
:hes............ id.	750738	60810	1860776	516122	25600	362740	495000	302937	417782
ıux.............. id.	210129	21007	895251	188340	22469	318240	155650	150294	186588
ıtons............ id.	248321	10551	854240	186415	14787	140275	156500	61678	31351
cs et sangliers... id.	207547	77209	516884	96300	27133	93480	76700	107348	83940
nde à la main... id.	23595	1200	337809	48714	1218	6206	24030	208000	25000
ıts et issues..... id.	4000	4200	237429	12130	4466	7750	128049	4500	10000
mages secs..... id.	20003	2400	98650	5500	458	10000	22200	10341	18615
rée..........Valeur	488329	13000	252532	53598	973	52798	82577	12500	20953
sson d'eau douce id.	8216	2000	46290	8411	75	976	14594	5562	10790
ltres......... id.	5000	2400	10000	6230	377	2000	23000	10000	3240
aille et gibier. id.	50000	5500	427000	120900	1198	50276	22000	14000	26100
ırre.......... id.	370000	80000	1700000	150000	14700	80700	170504	75000	80500
ıfs........... id.	130000	18000	210000	25700	1330	30825	46000	29000	45000
n........100 bottes.	202182	80000	331046	263300	17820	167825	223478	210000	87000
lle....... id.	238759	26000	582964	222420	17000	164144	155866	360000	40000
ɔine..........hectol.	8680	18000	62542	40918	3788	32686	20236	16800	18700

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
ıs.......... hectol.	60 »	80 »	90 »	60 »	130 »	65 »	55 »	80 »	55 »
ıx-de-vie...... litre.	» 75	» 90	» 90	1 »	1 20	1 »	» 70	1 10	» 70
re et poiré.... id.	» »	» 15	» »	» 25	» 10	» »	» »	» 40	» »
ıaigre........ id.	» 40	» 30	» 45	» 50	» 55	» 30	» 30	» 50	» 30
re..... ....hectol.	20 »	25 »	25 »	15 »	15 »	15 »	22 »	15 »	22 »
sins............kil.	» 90	1 40	1 »	1 20	» »	1 60	1 15	1 »	1 15
ımages secs..... id.	1 20	1 60	1 50	1 20	» 60	1 75	1 47	» 90	1 60
rée........... id.	» 60	» 20	1 25	» 80	1 40	1 »	1 35	» 70	2 20
sson d'eau douce id.	» »	» 20	1 »	» 45	1 20	1 50	» »	2 »	3 »
îtres....... le cent.	3 »	3 »	3 »	3 »	4 50	4 50	4 »	4 »	4 »
laille et gibier.. kil.	1 50	1 »	1 50	1 50	1 10	1 60	3 »	1 25	3 »
ırre. .... id.	2 10	1 80	1 80	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	1 70
ıfs....... douzaine	» 65	» 50	» 60	» 60	» 50	» 60	» 60	» 60	» 50

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année 1849.

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. — Nombre des affaires				Bureau général.				Police intérieure des ateliers. — Affaires portées devant le Conseil.		
	portées devant le bureau.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.	Nombre des affaires retirées.	Nombre des jugements: en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	dont il a été interjeté appel.	Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières	55	51	»	4	4	»	»	»	»	»	»
Cambrai	224	159	60	5	»	5	2	2(1)	»	»	»
Douai	145	143	»	2	»	1	1	»	»	»	»
Lille	453	388	50	15	2	10	3	5(2)	»	»	»
Roubaix	668	261	226	181	159	22	»	»	»	»	»
Tourcoing	407	177	225	5	1	3	1	1	»	»	»
Valenciennes	30	26	3	1	1	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	1982	1205	564	213	167	41	7	8	»	»	»

(1) Le nombre des jugements excède celui des affaires non conciliées attendu que 2 affaires ont été renvoyées devant le conseil par le tribunal de commerce. — (2) Trois jugements seulement étaient susceptibles d'appel, quant au chiffre de la réclamation. Mais deux ont été attaqués devant le tribunal de commerce pour excès d'incompétence.

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1849.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	1	8	1	10	35000 »	204976 95	30707 »	270683 95	9000 »	120123 94	30307 »	159430 94	1
Dunkerque	1	6	»	7	800000 »	135500 81	»	935500 81	720000 »	96476 26	»	816473 26	(1)
Lille.......	»	17	10	27	»	515770 77	1043696 13	1559466 90	»	338818 69	520386 79	859205 48	»
Valencienn.	1	6	2	9	212739 96	137493 97	310905 92	661139 85	(2)	94108 07	159278 37	253386 44	»
TOTAUX...	3	37	13	53	1047739 96	993742 50	1385309 05	3426791 51	729000 »	649526 96	709972 16	2088499 12	1

(1) Une faillite close pour insuffisance. — (2) Non encore liquidée. Il y a encore de nombreux recouvrements à faire.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1849.

	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Blanchisseurs	1 »	1 50	1 »	1 75	» »	1 25	1 75	» »	1 25
Bouchers (garçons)	(1) » 40	1 50	(1) » 75	2 »	2 »	1 70	1 50	1 50	2 »
Boulangers (id.)	(1) » 60	1 50	(1) » 60	2 »	2 »	2 »	1 50	(1) » 75	2 »
Brasseurs (id.)	1 67	2 »	(1) » 65	2 50	2 25	1 50	1 75	2 50	2 50
Brodeuses	» 40	» 60	» 60	» 65	» 60	1 »	» 65	» »	» 50
Charbonniers	1 50	1 75	2 »	» »	1 75	1 50	» »	» »	1 30
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	(4) 1 75	2 25	1 50	1 75	2 »	(2) 2 »	2 »
Charrons (id.)	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	1 75	1 50	2 »	2 »
Chaudronniers (id.)	2 25	1 75	3 »	2 50	1 75	2 »	1 50	2 »	2 75
Cordiers (id.)	1 60	1 50	1 75	» »	» »	1 50	1 25	1 50	1 75
Cordonniers (id.)	1 75	1 50	1 75	2 »	1 50	1 50	1 50	1 75	1 50
Couturières (ouvrières)	(3) » 60	1 25	» 75	1 »	» 60	1 »	» 75	» »	1 »
Couvreurs (ouvriers)	2 »	1 75	(5) 2 »	2 »	1 50	1 50	2 50	1 75	1 75
Fileurs (id.)	» »	1 50	2 75	3 25	2 50	» »	» »	1 50	» »
Forgerons (id.)	2 75	1 75	3 »	2 50	2 »	2 75	2 »	2 »	2 50
Huiliers (id.)	» »	2 »	1 55	» »	1 50	» »	» »	1 50	1 75
Jardiniers (id.)	2 »	1 50	1 50	2 25	2 »	1 50	1 50	» »	1 75
Maçons (id.)	2 »	2 »	(6) 2 »	2 »	1 75	1 75	1 50	2 »	2 »
Maréchaux (id.)	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	1 75	1 50	2 »	2 »
Menuisiers (id.)	» »	1 75	2 25	2 50	1 75	2 »	1 75	(2) 2 »	2 »
Meuniers (garçons)	(1) » 50	1 50	2 50	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50	2 »
Perruquiers (id.)	(1) » 50	1 50	(1) » 65	2 »	» »	1 75	1 40	(1) » 50	1 50
Potiers (ouvriers)	1 25	1 25	1 75	1 50	» »	2 »	» »	» »	1 75
Serruriers (id.)	2 75	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75	1 25	2 »	2 »
Tailleurs (garçons)	2 »	1 75	(6) 2 50	2 »	2 25	1 50	1 50	2 »	2 25
Tanneurs (ouvriers)	2 »	1 50	1 25	2 »	1 50	1 50	1 50	» »	1 75
Teinturiers (id.)	2 »	1 50	1 75	2 »	1 70	1 50	1 50	» »	1 75
Tisserands en toile	2 50	1 25	1 25	2 »	2 »	1 50	» »	» »	2 »
Tonneliers (ouvriers)	2 »	1 50	2 25	2 »	2 »	1 50	1 50	2 »	1 75
Tullistes (id)	3 »	» »	2 50	2 50	» »	1 75	» »	» »	» »
Campagne.									
Laboureurs	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 50	1 50	1 75	1 30	1 50	2 »
Journaliers. Hommes	1 25	1 »	(3) » 60	1 50	1 »	1 25	1 25	1 25	1 25
Journaliers. Femmes	» 90	» 60	» 65	1 »	» 75	» 75	» 75	» 75	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) En hiver ce prix est réduit à 1 75. — (3) Plus la nourriture. -- (4) Chômage annuel, 2 mois. -- (5) idem, 4 mois. -- (6) idem, 3 mois.

TROISIÈME PARTIE.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été définitivement brevetées en 1849 et omises dans l'Annuaire de 1850.

1.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 14 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Deville-Théry, professeur à Liége, représenté par le sieur Vautier, directeur des messageries nationales, pour un Devillertype ou reproducteur en caractères indélébiles, par transport du dessin, de la gravure, de la typographie, sur verres et cristaux.

2.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 17 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par le sieur William-Thomas Henloy, de Londres, représenté par le sieur Cheval, clerc de notaire à Roubaix, pour certains perfectionnements dans les télégraphes électriques et les appareils qui en dépendent.

3 ° Le certificat d'addition de quinze ans au brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 17 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Black, Georges, mécanicien à Cambrai, pour impression et teinture.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Roger Dutilleul, serrurier-mécanicien à Templeuve, pour une machine servant à planer et couper le sucre.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 22 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Guibal, Théophile, professeur à l'école des mines du Hainaut, représenté par le sieur Guibal, Jules, à Wazemmes, pour un appareil servant à extraire du fond des mines les wagons affectés aux transports souterrains et à descendre et monter les ouvriers.

6.° Le brevet d'invention de dix ans dont la demande a été déposée, le 24 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par la dame Masse, Marie-Rosalie, épouse Delarue, filateur de laine à St.-Amand, pour la suppression des bobines dans les filatures de laine et leur remplacement par un ruban.

7.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 31 décembre 1849, au secrétariat de la préfecture, par

M. Nollet, professeur de physique à l'école militaire de Bruxelles, représenté par M. Decock, négociant à Lille, pour des procédés propres à l'extraction du sucre de betteraves, de cannes et autres végétaux qui en renferment.

Ont été proclamés en 1850 :

1.° Le brevet d'invention de quinze années dont la demande a été déposée, le 16 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Durieux-Fournier, demeurant à Bruxelles, représenté par MM. Mionnet frères, pour un nouveau système complet de filature de lin.

2.° Le brevet d'invention de dix ans dont la demande a été déposée, le 18 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Provin, constructeur-mécanicien à Valenciennes, pour une table-presse à l'usage des sucreries indigènes.

3.° Le brevet d'invention de quinze années dont la demande a été déposée, le 21 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Caudmon-Isambart, fondé de pouvoirs de M. Bernard, professeur d'architecture à Valenciennes, pour impressions et inscriptions hyperstables.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée, le 22 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Cheval, clerc de notaire à Roubaix, fondé de pouvoirs de M. Wattine, négociant audit Roubaix, pour certains perfectionnements apportés à un métier dit *battant-brocheur*.

5.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 22 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Cheval, fondé de pouvoirs de M. Wattine, négociant à Roubaix, pour un battant-brocheur.

6.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 28 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Legrand, maître de verrerie à Anzin, pour un système de tenderie à pont mouvant pour le verre à vitres.

7.° Le brevet d'invention de quatorze années, dont la demande a été déposée le 30 janvier 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, fondé de pouvoirs de M George H. Dodge, de Manchester (Angleterre), pour certains perfectionnements dans les mécaniques propres à filer et doubler le coton et autres substances filamenteuses.

8.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 6 février 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Boucherie, entrepreneur à Cambrai, pour

une machine à broyer et à adoucir le chanvre, teiller le lin et autres matières textiles.

9.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 11 février 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Bruggeman, ingénieur à Gand, représenté par le sieur Cazier, à Lille, pour des perfectionnements apportés au mécanisme de renvidage, applicables aux bancs à broches et autres machines à filer.

10.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 18 février 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Lécutiez, Louis, clerc de notaire à Lille, fondé de pouvoirs de M. Élias, propriétaire à Bruxelles, pour un nouveau système de charpente à lames de fer propre aux grandes constructions.

11.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 8 mars 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Hazard, demeurant à Beugnies, fondé de pouvoirs de M. Buisset, audit Beugnies, pour un nouveau système de pavage.

12.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 13 mars 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. d'Agon de la Contrée, mécanicien à Wazemmes, pour lisses métalliques.

13.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 18 mars 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Sadoine, ingénieur de la marine belge, représenté par M. Wattine-Wattel, négociant à Roubaix, pour un nouveau système de propulsion pour les bateaux à vapeur.

14.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 20 mars 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Dassonville-Bonte, tourneur-mécanicien à Armentières, pour des perfectionnements apportés à un nouveau modèle de temple à pression.

15.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 27 avril 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Canivet, serrurier à Lille, pour un battant-brocheur double.

16.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 1.er mai 1850, au secrétariat de la préfecture, pour un peigne à peigner la laine à la main et à la griffe.

17.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 10 mai 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Lhoir, mécanicien, demeurant à Lille, pour un appareil à clairier le sucre.

18.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 11 mai 1850, par M Roques, fondé de pouvoirs de MM. Pruvost-Coudrey et C.e, mécaniciens à Dorignies, dépendant de Douai (Nord), pour une machine applicable au séchage de différentes substances.

19.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demaude a été déposée le 13 mai 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Desurmont, poëlier à Lille, pour purification d'air chaud.

20.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 15 mai 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Joseph Lemesre, mécanicien à Roubaix, pour une tête mécanique applicable à toute espèce de bobinoires.

21.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 25 mai 1850, par les sieurs Maillot et James Oldknow, tullistes à Lille, pour un système pour tisser sur métiers à tulles de toutes finesses, différents genres de tissus pleins et à maille sans l'emploi de barres de guides ou de barres à crochets dites *barres de stampe ou autres barres*.

22.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 1.er juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Baudon-Porchez, ingénieur civil à Lille, pour un calorifère purificateur.

23.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 4 juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par MM. Dehennin et Demunch, propriétaires à Bruxelles, représentés par M. Balicq, Jules, à Lille, pour un nouveau procédé de fabrication de l'oxide blanc de zinc.

24.° Le brevet d'invention de six années, dont la demande a été déposée le 8 juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Scrive-Bigo, manufacturier à Lille, pour un télégraphe électro-magnétique à imprimer.

25.° Le brevet d'invention de quinze années dont la demande a été déposée le 12 juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Gaspard Malo, armateur à Dunkerque, pour amélioration dans l'application de l'hélice comme moteur auxiliaire des bâtiments de mer.

26.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 15 juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Pecquereaux-Bailly, filateur à Sains, pour des perfectionnements apportés à une machine à préparer la laine en filature.

27.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 26 juin 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Adam, pâtissier à Wazemmes, pour lessive dite économique.

28.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 17 juillet 1850, au secrétariat de la préfecture par le sieur Harding-Cocker, ingénieur, fabricant de peignes à Lille, pour des perfectionnements apportés aux machines à vapeur.

29.° Le certificat d'addition au brevet d'invention dont la demande a été déposée le 19 août 1850, au secrétariat de la préfec-

ture, par le sieur Fontaine, demeurant à Valenciennes, pour un appareil avec sauvetage pour extraction dans les mines.

30.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 28 août 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Cheval, clerc de notaire à Roubaix, fondé de pouvoirs de M. Urling, de Bruxelles, pour des perfectionnements apportés aux freins pour arrêter ou retarder la marche des voitures sur les chemins de fer.

31.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 3 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Leys, François, négociant à Dunkerque, pour un système de préparation et de conserve applicable aux sardines du Nord.

32.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 4 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Houyet aîné, fabricant d'orge à Marcq-en-Barœul, pour un ventilateur.

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 14 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, fondé de pouvoirs de MM. Sykes et Ogdan, de Hudderfield (Angleterre), pour des procédés mécaniques propres au nettoyage des substances filamenteuses.

34.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 17 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur James Nasmyth, ingénieur civil à Lille, pour des perfectionnements apportés à un appareil destiné à obtenir et appliquer la chaleur.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 21 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Descat, négociant à Roubaix, pour un nouveau moyen d'opérer le chinage pour la teinture sur toutes espèce de matière à fabriquer les tissus.

36.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 27 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Henri Lessens, distillateur à Wambrechies, pour un appareil saccharificateur fonctionnant sans le contact de l'air libre.

37.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 27 septembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Emile Dupont, maître de forges à Fagt (Belgique), représenté par MM. Dupont et Ce, à Crespin, pour un nouveau procédé de corroyage de cuirs naturels, de pudlage et de cimentation.

38.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Aug. Folliot, fabricant à Roubaix, pour une machine à percer les cartons de Jacquart.

39.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été dé-

posée le 2 novembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Bernier-Delgorgue, quincailler à Lille, pour un système de fiche à écrou et gache mobile.

40.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 15 novembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par MM. Frans Lantheere et Cie., fabricants à Gand, représentés par M. Farineau, à Lille, pour un procédé applicable à la fabrique du carde de lin.

41.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 27 novembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Ch. Delcourt et Panier, fabricants à Cambrai, pour le broyage du chanvre et du lin.

42.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée le 2 décembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Durieux-Fournier, négociant à Bruxelles, représenté par M. Mionnet, à Lille, pour des appareils destinés à chauffer l'eau d'alimentation des chaudières par l'application de la chaleur perdue et de la vapeur injectée dans les cheminées de locomotives, bateaux à vapeur, machines fixes, etc.

43.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée le 2 décembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Durieux-Fournier, négociant à Bruxelles, représenté à Lille par M. Mionnet, pour une râpe à surface plane et lames sans dextures, pour repasser les résidus de féculeries.

44.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 9 décembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vanweddingen, Louis, demeurant à Bruxelles, représenté à Lille par MM. Corman frères, pour une machine à faire du combustible artificiel.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 21 décembre 1850, au secrétariat de la préfecture, par M. Windsor, Eugène, mécanicien à Moulins-Lille, pour un communicateur graduel.

BELLES ACTIONS.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1850, à la délivrance de trente-quatre médailles d'argent, décernées par M. le Ministre de l'Intérieur. Une somme de 1,220 fr.

a en outre été distribuée par M. le Préfet à soixante-quinze individus qui se sont signalés par de belles actions.

Les médailles ont été décernées, savoir :

1.° Au sieur Polvin fils, cordonnier à Liessies, qui a fait preuve de courage en sauvant un enfant tombé dans un gouffre auprès du moulin à eau de cette commune.

2.° Au sieur Holtzer, Joseph, marin à Dunkerque, pour le courage dont il a fait preuve en se précipitant d'une hauteur considérable, pour sauver un enfant qui se noyait dans le port.

3.° Au sieur Lequet, Ferdinand, à Gonnelieu,

4.° Au sieur Cornel, Louis, idem,

pour le dévouement dont ils ont fait preuve en se faisant descendre successivement dans un puits d'où s'exhalaient des émanations méphitiques, pour sauver un malheureux qui y était tombé.

5.° Au sieur Raieter, Jean-Baptiste, à Cambrai, qui a sauvé, au péril de sa vie, deux hommes qui se noyaient dans l'étang de la porte de Lille.

6.° Au sieur Ferret, Louis, commissionnaire à la station du chemin de fer du Nord, en sauvant, au péril de ses jours, un jeune homme de 17 ans, qui s'était imprudemment aventuré sur la glace d'un grand bassin et qui avait vu cette glace se briser sous ses pieds.

7.° Au sieur Legrain, sergent-major à la compagnie des sapeurs-pompiers d'Haubourdin, qui a fait preuve d'un grand dévouement lors d'un incendie survenu dans la commune d'Hallennes.

8.° Au sieur Mosin, Louis, sous-lieutenant de la compagnie des pompiers, à Fresnes, pour le courage dont il a fait preuve pendant un incendie survenu à Fresnes en septembre dernier.

9.° Au sieur Bourelle, adjudant-sous-officier au corps des sapeurs-pompiers de Lille, pour sa belle conduite lors de l'envahissement de la préfecture pendant les journées de février 1848.

10.° Au sieur Fleury, sapeur-pompier de Lille.

11.° Au sieur Gay, François, surveillant au chemin de fer du Nord, pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie.

12.° Au sieur Gruson, sergent des sapeurs-pompiers de Wazemmes, qui a fait preuve de courage et d'intrépidité dans un incendie considérable qui a éclaté dans cette commune.

13.° Au sieur Lepercq, Charles, âgé de 15 ans, marinier à Mortagne,

14.° Au sieur Destombes, brigadier de police à Tourcoing, pour avoir donné des preuves multipliées de dévouement et d'intrépidité.

15.° Au sieur Pezin, Henri, ouvrier à la grue, qui a sauvé, au péril de ses jours, des personnes tombées dans le canal de la Basse-Deûle.

16.° Au sieur Cabusat, Jean-Baptiste, batelier à Mortagne, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un homme qui était tombé pans un fossé très-profond.

17.° Au sieur Crunel, François, marinier à Thun, pour le courage et le dévoûment dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours une personne qui se noyait dans le vieux port de Saint-Quentin.

18.° Au sieur Dumont, Charles, batelier belge, âgé de 20 ans pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en retirant de l'Escaut un homme qui y était tombé dans un endroit où la rivière forme un tourbillon très-dangereux.

19.° A la demoiselle Bernard, Marie, à Doignies, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, deux enfants qui étaient passés sous la glace dans un abreuvoir public.

20.° Au sieur Leblond, Camille, de Catillon,

21.° Au sieur Leclerc, Jean-Charles, éclusier à Landrecies, qui a sauvé au péril de ses jours, sept personnes en danger de se noyer dans la Sambre.

22.° Au sieur Boulanger, Philippe, de Valenciennes, âgé de 68 ans, qui a sauvé un jeune enfant tombé dans l'Escaut.

23.° Au sieur Descamps, éclusier à Houplines, qui s'est honoré par de nombreux actes de courage en courant les plus grands dangers pour sauver des personnes en danger de périr dans le bassin de l'écluse.

24.° Au sieur Cornée, Pierre, employé des douanes de Dompierre, pour le dévouement dont il a fait preuve pendant un incendie survenu dans la commune de Marbaix;

25.° Au sieur Coquerez, caporal des sapeurs-pompiers de Lomme,

26.° Au sieur Mouray, idem,

pour le dévouement qu'ils ont montré pendant un incendie qui a détruit une partie de la ferme du sieur Delannoy.

27.° Au jeune Broutin, Louis, âgé de 18 ans, à Odomez, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de 14 ans qui se noyait dans l'Escaut.

28.° Au sieur Ferrez, Hippolyte, journalier à Merville,

29.° Au sieur Lefer, François, éclusier idem,

qui ont fait preuve de dévouement, en sauvant, au péril de leurs jours, un enfant tombé dans la rivière de la Bourre.

30.° Au sieur Lefebvre, capitaine de navire à Dunkerque, pour le généreux dévouement dont il a fait preuve dans deux circonstances différentes.

31.° Au sieur Lecaf, préposé des douanes à Berlaimont, qui a fait preuve d'un grand dévouement dans un incendie survenu dans

cette commune, en sauvant une pauvre femme, âgée de quatre-vingts ans, qui n'avait pu sortir de la maison incendiée et dont les vêtements étaient déjà tout en flammes.

32.° Au sieur Dumai, brigadier de douanes à Wervick-Sud.

33.° Au sieur Demade, Aimable, cultivateur à Pont-sur-Sambre, qui a lutté pendant plus de deux heures pour arracher à la mort un homme qui était tombé dans la Sambre, et que le courant entraînait vers un endroit excessivement dangereux.

34.° Au sieur Cardon, Louis, sous-lieutenant au corps des sapeurs-pompiers d'Armentières, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un individu qui se noyait dans la Lys.

La somme de 1.220 francs a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Mordage, Henri, journalier à Haubourdin, qui a fait preuve d'un grand courage, en retirant du canal de la Haute-Deûle un jeune homme qui était disparu sous la glace.

2.° Au sieur Roussel, tisserand à Annappes, qui a couru de grands dangers, en retirant du marais un homme qui s'y était imprudemment engagé.

3.° Au sieur Lemaire, Nicolas, journalier à Pont-sur-Sambre, qui a fait preuve de dévouement, en sauvant, au péril de sa vie, une femme qui se noyait dans la Sambre.

4.° Au sieur Billaut, François, journalier à Wavrin, qui a sauvé la vie d'un enfant de quatre ans, qui était tombé dans un fossé très-profond.

5.° Au sieur Crespel, Charles-Louis, cultivateur à Wavrin, qui a sauvé d'une mort certaine, un enfant de six ans qui était tombé dans la rigole du marais, près le pont du Mulet.

6.° Au sieur Mortelette, Charles, sapeur-pompier à Lomme, qui a fait preuve de beaucoup d'intrépidité pendant l'incendie qui a détruit une partie de la ferme du sieur Delannoy.

7.° Au jeune Gossart, Louis, âgé de treize ans, à Wavrin, qui a sauvé un enfant de sept ans qui se noyait.

8.° Au sieur Taquet, Nicolas, journalier à Escarmain, pour la belle conduite qu'il a tenue lors de l'incendie survenu dans cette commune, dans la nuit du 9 au 10 avril dernier, en sauvant la vie au père et à la mère de sept enfants, qui auraient infailliblement péri dans les flammes, sans le courageux dévouement de ce citoyen.

9.° Au sieur Vanpoulle, Charles, ouvrier à Thiennes, qui a fait preuve de courage en sauvant la vie à un ancien militaire, atteint d'épilepsie, qui se noyait dans la rivière de Nieppe.

10.° Au sieur Delettre, Charles-Auguste, ouvrier fileur à Armentières, qui a sauvé la vie au jeune Bloart, âgé de trois ans et demi, qui se noyait dans la Lys.

11.° Au sieur Moucheron, Élie, charpentier à Marbaix,

12.° Au sieur Roland, Jean-Baptiste, à Marbaix,
pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie survenu dans cette commune.

13.° Au sieur Lelong, domestique, à Tourcoing, qui a sauvé d'une mort certaine un jeune enfant de cinq ans, qui était tombé dans un endroit très-profond du fossé du Bailly.

14.° Au sieur Saingier, Pierre, cultivateur à Deûlémont, qui a sauvé la vie à une batelière qui se noyait.

15.° Au sieur Lefrançois, Lucien, tourneur en bois, à Merville,

16.° Au sieur Delay, bâtelier, à Merville,
pour la belle conduite qu'ils ont tenue en sauvant au péril de leur vie, deux jeunes enfants qui se noyaient dans la Lys.

17.° Au sieur Davesnes, Alexandre, ouvrier teinturier à Roubaix, qui a sauvé la vie à un jeune homme qui se noyait.

18.° Au sieur Isaac, Louis, ouvrier retordeur à Wervick-Sud;

19.° Au sieur Bruneel, François, ouvrier filtier, id.,
qui ont fait preuve de dévouement en sauvant la vie au sieur Vanheul qui se noyait dans la Lys.

20.° Au sieur Marischal, François, employé surveillant de l'octroi à Bergues, qui a sauvé, au péril de ses jours, une jeune fille de sept ans, qui se noyait dans les eaux des fortifications de Bergues, près la porte de Cassel.

21.° Au sieur Thomas, Joseph, porteur de charbon à Lille, qui s'est signalé par un acte de courage en sauvant un enfant qui se noyait dans le canal de la Basse-Deûle.

22.° Au sieur Caffiaux, André, tisseur à Baudignies, qui s'est honoré d'un trait de courage en sauvant, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui se noyait dans la rivière d'Ecaillon.

23.° Au sieur Caulier, Louis, ouvrier tisserand à Armentières, qui a fait preuve de beaucoup de courage en sauvant la vie à deux enfants qui se noyaient.

24.° Au sieur Masclet, François, à Lille,

25.° Au sieur Lefin, Emile, à Lille,

qui ont fait preuve de dévouement en sauvant la vie à une personne qui étant à se baigner à l'école de natation, se serait noyée sans le secours de ces deux braves citoyens.

26.° Au sieur Cornu, Edouard, cocher à Sainghin-en-Mélantois, qui a retiré d'un fossé bourbeux le nommé Delecroix, qui y était tombé la tête en avant.

27.° Au sieur Gillequin, Florimond, à Roubaix, qui a fait preuve de courage en sauvant la vie à un jeune enfant de cinq ans qui se noyait.

28.° Au sieur Willems, Louis, journalier à Emmerin, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie à une personne qui était tombée dans le canal de la Haute-Deûle, à l'endroit dit *le bac à l'allumette*.

29.° Au sieur Dechirot, à Annappes, qui a fait preuve d'un grand dévouement en préservant, lors d'un incendie survenu à Annappes, d'une destruction imminente, une grange voisine de l'habitation incendiée, menacée par les flammes.

30.° Au sieur Villers, Gervais, journalier à Marcq-en-Barœul, qui a sauvé d'une mort certaine deux jeunes gens qui se noyaient dans une mare d'eau très-profonde.

31.° Au jeune Galloin, Pierre-Denis, âgé de douze ans, batelier à Dunkerque, qui a fait preuve de grand courage en se jetant, sans savoir nager, dans un des canaux de la ville de Dunkerque pour sauver un jeune enfant près de s'y noyer.

32.° Au sieur Delmotte, Louis, tailleur à Wervick (Belgique), pour avoir sauvé la vie au nommé Ferrant, qui se noyait dans la Lys.

33.° Au sieur Santré, Charles, marchand à La Gorgue, pour avoir fait preuve de courage en sauvant la vie à un jeune homme en danger de se noyer.

34.° Au sieur Lecocq, Achille, ancien militaire à Wervicq-Sud, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant la vie à une jeune fille de quatre ans qui était tombée dans la Lys.

35.° Au sieur Lefebvre, Louis, à La Gorgue,

36.° Au sieur Piquet, Jules, à Estaires,

qui ont fait preuve de courage et de dévouement en sauvant la vie à deux enfants en danger de périr.

37.° A la demoiselle Dal, Rose, couturière à Annœullin, pour avoir fait preuve de courage en sauvant la vie à un jeune garçon de cinq ans qui ne noyait dans l'abreuvoir communal.

38.° Au sieur Pietre, Laurent, journalier à Sainghin-en-Weppes,

39.° Au sieur Planque-Tierpin, idem,

qui ont fait preuve d'un grand dévouement lors de l'incendie survenu dans cette commune, dans la nuit du 11 au 12 juin 1850.

40.° Au sieur Paquette, Louis, portefaix à Armentières, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant la vie à un jeune enfant de cinq ans qui se noyait dans la Lys.

41.° Au sieur Burette, Henri, militaire au 9.e léger, pour le courage dont il a fait preuve en retirant de la Lys un jeune homme qui s'y noyait.

42.° Au sieur Millot, Jean-Louis, pêcheur à Bourbourg-Campagne, qui s'est honoré d'un nouveau trait de courage en sauvant la vie à un jeune enfant qui se noyait dans le canal de Bourbourg, à Dunkerque.

43.° Au sieur Lebrun, François, tisserand à Ascq, pour avoir retiré d'un fossé, ayant deux mètres d'eau, un enfant de trois ans qui se noyait.

44.° Au sieur Nigeon, Charles, tisseur à Baudegnies, pour avoir retiré de la rivière, dite d'Écaillon, une personne en danger de périr.

45.° Au sieur Gichtenaere, cantonnier à Leffrinckoucke, qui a sauvé d'une mort certaine un homme qui se noyait dans le canal de Furnes.

46.° Au sieur Merseman, portefaix à Coudekerque-Branche, pour le dévouement et le courage dont il a fait preuve en sauvant la vie à deux personnes qui se noyaient dans le canal de Bergues.

47.° Au sieur Flamand, Lucien, charpentier a Gognies-Chaussée. qui a fait preuve d'un grand courage en prodiguant des secours aux victimes de l'incendie survenu dans cette commune, et qu'il a reçu. en cette circonstance, de graves brûlures qui l'ont empêché de travailler pendant deux mois.

48.° Au sieur Bera, Benoît, de Douchy, qui a sauvé la vie à un jeune enfant qui se noyait.

49.° Au sieur Dubois, Hippolyte, à Pont-sur-Sambre, qui a retiré de la Sambre le jeune Laurent, qui allait se noyer.

50.° Au sieur Pavot, Gaspard, journalier à Baudignies, pour avoir sauvé d'une mort inévitable le nommé Villette, qui se noyait dans la rivière d'Ecaillon.

51.° Au sieur Parent, garçon meunier à Douchy, qui a fait preuve d'un nouveau trait de courage en sauvant la vie à un enfant de neuf ans qui se noyait dans la rivière de Selle.

52.° Au sieur Dechamps, ouvrier à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente le nommé Gémy, qui se noyait dans le bassin de la marine.

53.° Au sieur Desmidt, marin à Dunkerque, qui a retiré du port, où il était tombé, le jeune Hubert, âgé de douze ans.

54.° Au sieur Haclet, Fidèle, à Maubeuge, qui a fait preuve d'un grand dévouement pendant l'incendie survenu au hameau de Douzin, en retirant du bâtiment incendié deux hommes dont un vivait encore.

55.° Au sieur Ardheim, Jean-Baptiste, journalier à Boussières,

56.° Au sieur Meresse, Adolphe, journalier à Boussières,
qui ont fait preuve de courage dans un incendie, en sauvant les bestiaux qui se trouvaient dans la ferme incendiée.

57.° Au jeune Canivet, Gustave, âgé de douze ans, à Sains, qui a exposé sa vie pour sauver celle de deux jeunes garçons qui se noyaient dans un étang très-profond.

58.° A la dame Hertemann, femme Heugue, à Estaires, qui est parvenue, après bien des efforts et en courant de grands dangers, à retirer de l'eau un jeune enfant qui se noyait.

59.° Au sieur Leclercq, François, fils, peigneur de laines, au Quesnoy, pour avoir sauvé la vie au sieur Legrand qui se noyait dans l'étang, dit *du Mageux*.

60.° Au sieur Acquin, Joseph, batelier à Deûlémont, qui a sauvé d'une mort imminente, un enfant qui était tombé dans la rivière de la Deûle, au bassin des Écluses.

61.° Au sieur Dubois, Jean-Baptiste, bucheron à Gondecourt, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant une jeune fille de quinze ans qui se noyait dans le fossé qui borde l'hospice de Seclin.

62.° Au sieur Dufour, Adolphe, à Wazemmes, pour avoir sauvé d'une mort certaine, une personne qui se noyait dans la Deûle.

63.° Au sieur Petit, Eugène, maçon à Avesnes, pour avoir fait preuve de dévouement dans deux incendies.

64.° Au sieur Lambert, à Marbaix,

65.° Au sieur Leveau, id.,
pour le dévouement dont ils ont fait preuve en sauvant trois personnes dont la maison était envahie par les eaux.

66.° Au sieur Cambier père, tambour de la compagnie des sapeurs-pompiers, à Avesnes, qui a fait preuve d'un grand dévouement lors de l'incendie survenu au Palais-de-Justice.

67.° Au sieur Vandenberghe, Pierre-Alexandre, marin à Dunkerque, qui a sauvé d'une mort certaine un jeune enfant de neuf ans qui se noyait dans le port.

68.° Au sieur Gardin, Casimir, ouvrier à Bouchain,

69.° Au sieur Lespagnol, Etienne, idem,

qui ont, au péril de leurs jours, sauvé d'une mort imminente un vieillard de quatre-vingts ans qui était tombé dans l'Escaut.

70.° Au sieur Jouin, Désiré-Joseph, batelier à Dunkerque, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie au sieur Tangui qui était tombé dans le port et qui était sur le point de se noyer.

71.° Au sieur Dezetave, Narcisse, maréchal-ferrant à Villers-Guislain, quoique relevant d'une longue maladie, a fait preuve du plus grand dévouement en se tenant, pendant plusieurs heures, sur le toit d'une maison embrasée, afin d'empêcher le progrès d'un incendie

72.° Au sieur Legard, Charles, ouvrier maçon à Crèvecœur, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant la vie à un enfant qui se noyait, et pour avoir aussi arrêté les progrès d'un incendie.

73.° Au sieur Lersoone, Louis, portefaix à Bergues; pour avoir sauvé, au péril de ses jours, une femme et un enfant sur le point de se noyer dans le canal de la Colme.

74.° Au sieur Huon, Jean-Baptiste, journalier à Valenciennes, qui a sauvé la vie à la nommée Larose, âgée de soixante-quatre ans, en la retirant de la Scarpe où elle était tombée en allant puiser de l'eau.

75.° Au sieur Bouquillon, Eugène, journalier à Wavrin, pour le dévouement et le courage dont il a fait preuve en retirant d'une fosse d'aisances un jeune enfant de deux ans qui y était tombé.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1850, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés, savoir :

Pour les hospices, à	15,622	70
Pour les bureaux de bienfaisance	80,097	89
Pour les fabriques d'églises, à.	49,905	70
Total	145,626	29

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1850.

8 atteints d'aliénation mentale ; — 430 condamnés ; — 7 condamnés pour rupture de ban ; — 5 délits de chasse ; — 64 déserteurs et insoumis ; — 5 destructions de clôture ; — 49 fraudeurs ; — 60 gardes nationaux condamnés par les conseils de disci-

pline ; — 82 individus à défaut de papiers ; — 192 individus en vertu de mandats d'amener ; — 94 individus sans passeports ; — 243 mendiants, vagabonds ; — 40 gens sans aveu ; — 9 perturbateurs du repos public ; — 14 prévenus d'abus de confiance ; — 8 d'attentats à la pudeur ; — 2 de coalition d'ouvriers ; — 19 de coups et blessures ; — 7 d'assassinat ; — 1 d'avortement ; — 21 de délits forestiers ; — 1 de dévastation de tabac ; — 8 d'escroquerie ; — 4 de fausse monnaie ; — 7 de faux en écriture privée ; — 3 de faux passeports ; — 5 d'infanticide ; — 2 d'incendie ; — 1 de menaces envers ses père et mère ; — 6 de menaces d'incendie ; — 2 de menaces de mort ; — 7 de tentative d'assassinat ; — 7 de viol ; — 4 de voies de fait ; — 4 pour homicide volontaire ; — 11 pour rebellion envers les agents de la force publique ; — 1 pour tentative d'incendie ; — 3 pour contravention à la police du chemin de fer ; — 2 pour outrages envers les magistrats ; — 1 vente de livres sans autorisation ; — 100 voleurs.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.	1,539
Il a été en 1849 de	1,745
Différence en moins en 1850	206

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1850, de 95. Ce chiffre présente sur celui de 1849 une différence en moins de 22.

De ces 95 suicides, 20 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 9 dans celui d'Hazebrouck ; — 17 dans celui de Lille ; — 15 dans celui de Cambrai ; — 18 dans celui d'Avesnes ; — 10 dans celui de Douai ; — 6 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 6 en janvier ; 6 en février ; 9 en mars ; 7 en avril ; 7 en mai ; 10 en juin ; 8 en juillet ; 13 en août ; 9 en septembre ; 8 en octobre ; 8 en novembre ; 4 en décembre.

Les mois de mars, juin, août et septembre, sont ceux où les suicides ont été les plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvent 63 hommes, dont 1 de 19 ans ; 10 de 20 à 30 ans ; 11 de 30 à 40 ans ; 17 de 40 à 50 ans ; 12 de 50 à 60 ans ; 13 de 60 à 80 ans ; — 25 femmes, dont 3 de 20 à 30 ans ; 5 de 30 à 40 ans ; 6 de 40 à 50 ans ; 5 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 80 ans ; 1 de 84 ans ; — 1 enfant de 11 et demi ; — 3 filles de 23 à 28 ans ; — 2 militaires, dont un de 28 ans, et un de 39 ans.

Des 95 suicidés, 4 se sont brûlé la cervelle ; 47 se sont noyés ; 1

s'est asphixié ; 38 se sont pendus ; 3 se sont jetés dans un puits ; 2 se sont coupé la gorge.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1850 dans le département du Nord.

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
Baraque	»	»	»	1	»	»	»	1
Chaumières	»	1	2	1	»	»	1	5
Distillerie	»	1	»	»	»	»	»	1
Ecuries	3	»	1	21	2	»	1	28
Étables	4	1	2	4	1	»	»	12
Fabriques	»	»	2	»	»	1	»	3
Fermes	»	»	6	»	»	»	»	6
Filatures	»	»	2	»	»	»	»	2
Fournils	1	»	3	»	2	1	»	7
Gare de chemin de fer	»	»	1	»	»	»	»	1
Granges	5	2	4	51	2	2	3	69
Hangars	1	1	2	2	2	»	1	9
Maisons	5	6	49	62	25	3	14	161
Moulin à huile	»	»	1	»	»	»	»	1
Moulins à vent	1	»	»	»	»	»	»	1
Remises	2	»	»	3	»	»	»	5
Séchoirs	»	»	2	»	»	»	»	2
Teintureries	»	»	1	1	»	»	»	2
Meules de Avoine	»	»	3	5	»	»	»	8
Meules de Blé	2	»	6	12	»	1	1	21
Meules de Colza	1	»	3	3	»	»	»	8
Meules de Feverolles	»	»	1	1	»	»	»	2
Meules de Foin	1	»	1	3	1	1	»	7
Meules de Hyvernache	»	»	3	»	»	1	1	5
Meules de Lin	»	»	»	2	»	»	»	2
Meules de Orge	»	»	»	4	»	»	»	4
Meules de Paille	2	»	3	10	2	3	»	20
Meules de Seigle	»	»	»	4	1	1	»	6
Meules de Trèfles	»	»	»	»	1	1	»	2
Incendies attribués à la malveillance	2	1	4	4	7	2	2	22
Idem au feu du ciel	»	»	4	»	1	»	»	5

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 1,070,969 francs ; celui des assurances n'est que de 342,311 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après.

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances.
Dunkerque	30046	7000
Hazebrouck	49217	31300
Lille	562232	101902
Cambrai	250071	113638
Avesnes	71910	13761
Douai	85313	70360
Valenciennes	22180	4350
Totaux	1070969	342311

NÉCROLOGIE.

M. ALBAN DE VILLENEUVE.

M. le vicômte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT fut préfet du Nord depuis le 17 avril 1828 jusqu'au 30 juillet 1830. A ce titre, l'*Annuaire du Nord* lui doit un souvenir et un hommage. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici quelques passages d'une courte notice publiée à l'époque de sa mort par un journal de cette ville (la *Gazette de Flandre*) :

« Cette mort sera un deuil pour notre département qui, de son administration bienveillante, éclairée, consciencieuse, a conservé un doux et ineffable souvenir. Nul ne possédait en un plus haut degré la distinction et l'affabilité des manières. Qui le voyait, se sentait attiré vers lui ; qui l'entendait était gagné ; qui le connaissait, lui vouait estime et affection. Aussi, quoique les vicissitudes révolutionnaires l'aient laissé à peine deux ans et demi à Lille, ce court séjour avait suffi pour le naturaliser parmi nous ; et bientôt les suffrages de deux de nos colléges électoraux allaient le chercher dans sa retraite. Il a représenté l'arrondissement rural de Lille à la chambre des députés, depuis 1840 jusqu'en 1848.

« La révolution de juillet avait brisé sa carrière administrative ; celle de février mit fin à sa carrière législative. Dès lors, sa santé toujours délicate, minée d'ailleurs par un travail souvent excessif et par des peines cruelles, l'avaient condamné à l'inaction. Il a succombé, à peine âgé de 65 ans. Cette existence, trop tôt éteinte, fut d'ailleurs bien pleine et toute dévouée au service du pays. Formé à la grande école administrative de l'empire, M. DE VILLENEUVE occupa avec honneur cinq préfectures sous la restauration, dont deux de premier ordre, Nantes et Lille. Dans toutes, et parfois au milieu de circonstances fort difficiles, il se concilia les sympathies, il laissa de profondes traces de son passage. Il ne négligeait aucun des nombreux intérêts qui lui étaient confiés ; mais sa sollicitude la plus chère et la plus active se portait vers le développement des institutions de bienfaisance. On se rappelle quelle heureuse impulsion il sut leur donner

dans notre pays ; combien à Lille, notamment, la charité agissante se ranima et s'éclaira sous ses chaleureuses inspirations. Entre ses études profondes et variées, celle-ci tenait le premier rang : aussi dès qu'il fut rendu à la vie privée en 1830, lui consacra-t-il ses nouveaux loisirs, et l'on ne tarda pas à voir apparaître ce beau livre de l'*Economie politique chrétienne* (1), qui fixa l'attention des esprits sérieux en Europe, mérita un prix Monthyon, et ouvrit à son auteur les portes de l'académie des sciences morales et politiques. Plus tard, à la chambre, lors de la réglementation du travail des enfants dans les manufactures, il prononça un discours plein de hautes vues et de sentiments généreux, qui fut le plus important de la discussion et auquel tous les bancs applaudirent.

» Si tant d'estime et de confiance entourait l'homme public, si tant de charme attirait vers l'homme privé, s'il traversa nos temps de dissentiments politiques en acquérant de nombreux amis et ne se faisant pas un ennemi, c'est que chez lui la dignité du caractère ; l'aménité et la sûreté des relations avaient leur source dans le sentiment profond et élevé du devoir que la religion sait inspirer. Chrétien sincère, d'une foi pratique, il était de ceux qui font aimer la piété par leur exemple, et devant lesquels la prévention désarme. »

M. ALBAN DE VILLENEUVE est décédé le 9 juin 1850, après une longue et pénible maladie. Il était officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

ARONIO.

Roland-François-Marie ARONIO, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, a succombé à Lille, le 13 octobre 1850, à l'âge de 65 ans, à une attaque d'apoplexie foudroyante. Déjà, depuis quelque temps, quelques symptômes indiquaient un dérangement dans sa santé, mais rien n'annonçait que sa fin dût être aussi prochaine.

L'armée a perdu un de ses vaillants soldats. M. ARONIO a pris une part trop honorable à toutes les guerres qui ont marqué le commencement de notre siècle, pour que nous ne lui payions pas un juste tribut d'admiration et de regrets.

(1) *Histoire de l'Économie politique*, ou *Études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*. 2 vol. in-8.° ; Paris, 1841. M. de Villeneuve a publié encore : *Le Livre des affligés*, ou *Douleurs et Consolations*. 2 vol. in-12 ; Paris, 1841. Ces deux ouvrages sont savamment analysés dans la Revue de *Bibliographie analytique* de MM. Miller et Aubenas, année 1841, pages 433 et 492.

Elève a l'école militaire de Fontainebleau, à l'âge de vingt ans, le 2 février 1805, il en sortit le 19 avril 1806 pour entrer sous-lieutenant dans le 11.ᵉ régiment de cuirassiers. Il débuta d'une manière on ne peut plus brillante. A Eylau, le 8 février 1807, il faisait partie de la division de cuirassiers sous les ordres du général d'Hautpoult qui fut si cruellement maltraitée, mais qui décida la victoire. Le général d'Hautpoult fut tué ; le 11.ᵉ cuirassiers n'avait plus le lendemain que vingt-deux hommes en ligne : M. Aronio fut blessé d'un coup de biscaïen à l'épaule et reçut pour sa belle conduite la croix de la Légion-d'Honneur.

Quelques mois plus tard, il était à la bataille de Friedland. En 1809, il fut nommé lieutenant au 2.ᵉ carabiniers, et fit en cette qualité les campagnes d'Autriche et de Pologne.

Nommé capitaine au même régiment, en 1811, il fit la campagne de Russie où il eut les pieds gelés. En 1815, il fut blessé à Waterloo.

En 1816, il passa au 5.ᵉ régiment de hussards.

Ses nombreuses blessures et ses infirmités ne lui permettant plus de faire aucun service actif, il sollicita et obtint, en 1825, un traitement de réforme,

En 1835 il reçut définitivement sa retraite.

Si M. Aronio fut un officier plein de bravoure et de mérite, il fut aussi un citoyen généreux, affable, bon pour tous. Ses amis admiraient sa douceur et le sang-froid qui étaient le type de son caractère et donnaient tant de charmes à ses relations.

LE CARDINAL PIERRE GIRAUD.

Le diocèse de Cambrai, disons mieux, l'église de France et même la chrétienté ont fait, l'an dernier, une perte immense. Le cardinal Giraud a succombé à une maladie de cœur le 17 avril 1850.

Rappelons en peu de mots ce que fut et ce que fit ce pontife illustre dont le souvenir ne périra point parmi nous.

Pierre Giraud naquit le 11 août 1791, à Montferrand, petite ville d'Auvergne. Sa famille, fort peu riche, jouissait néanmoins dans le pays d'une juste considération, et son père y remplissait des fonctions publiques.

Après avoir fait de bonnes études au lycée de Clermont, et les avoir complétées au séminaire épiscopal de la même ville, le jeune Giraud fut mandé à Amiens par l'abbé de Sambuci pour le seconder dans l'enseignement des classes supérieures d'humanités.

Il reçut l'ordre de la prêtrise à la fin de 1815. Son goût le portait

vers les missions; mais l'évêque de Clermont réclama pour son séminaire un sujet qui déjà donnait les plus hautes espérances. Plus tard, l'abbé GIRAUD contribua à fonder dans le même diocèse un établissement de missionnaires qui allaient prêcher, catéchiser les populations des montagnes. Il était l'âme et le modèle de ces œuvres apostoliques.

Malgré son penchant pour cette vie de saintes fatigues, il fut enfin obligé de céder encore au vœu de son évêque qui le nomma, en janvier 1823, curé de sa cathédrale et vicaire-général de Clermont.

Sa renommée comme orateur devint telle qu'il fut appelé pour prêcher à la cour, devant le roi, la station du carême de 1825 et celle de l'avent 1827. Charles X, enchanté du talent plein d'onction de l'abbé GIRAUD, voulait le retenir pour son prédicateur ordinaire. Le sentiment des devoirs qui le rappelaient à Clermont ne lui permit point de céder à des instances si honorables. M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui désirait pourvoir le diocèse de Rodez, son pays natal, d'un pasteur vraiment digne de ce nom, obligea l'abbé GIRAUD d'accepter ce siége, lorsqu'à la fin de 1829, le titulaire, M. de Lalaude, fut transféré à Sens.

M. GIRAUD administra son diocèse avec tant de sagesse et tant de fruit qu'on songea à lui confier un archevêché. Besançon lui fut offert; il le refusa par amour pour ses diocésains qui étaient aussi ses compatriotes. Il fallut l'injonction formelle du souverain pontife pour lui faire accepter, en janvier 1842, le siége de Cambrai qui venait d'être érigé de nouveau en archevêché.

Nous ne saurions, dans ce court précis, raconter tout ce que Mgr. GIRAUD a fait de bien durant les huit années de sa prélature à Cambrai. Nous renvoyons pour ces détails à l'estimable notice qu'a publiée M. l'abbé Capelle, en tête du recueil des œuvres de l'éminent cardinal (1). Bornons-nous à dire que le 14 juin 1847, le pape Pie IX, élevant l'archevêque de Cambrai au cardinalat, fit ainsi son éloge :

« Homme d'un esprit supérieur, d'un amour et d'un dévouement éprouvés pour la chaire de Saint-Pierre, et qui, rempli de zèle, dès son jeune âge, pour le ministère sacré, orné des saintes connaissances nécessaires pour procurer le salut des âmes, se consacra toujours avec ardeur et avec un grand succès à la prédication de la parole de Dieu. Elevé ensuite sur le chandelier de la maison de Dieu pour y faire briller aux yeux de tous sa lumière, il a illustré par ses vertus l'église de Rodez, dont le gouvernement lui fut donné; il a augmenté la gloire du sacerdoce, et s'est constamment

(1) Quatre volumes in-8.° ; Lille, Lefort, 1851.

appliqué à remplir les devoirs de l'épiscopat avec un zèle, une vigilance, une douceur et une charité rares. Appelé plus tard à l'archevêché de Cambrai, il n'est pas une seule des sollicitudes pastorales qu'il n'ait transportée avec lui de son premier siége sur sa nouvelle église; il n'a épargné ni soins, ni entreprises, ni fatigues pour le bien spirituel de son troupeau et l'affermissement de la discipline dans son clergé: il a défendu les droits de la religion catholique avec tant de force, de prudence et de douceur, qu'il a su se concilier l'amour et l'estime des gens de bien. »

L'éminentissime prélat, accompagné de son collègue, Mgr. le cardinal de Bourges, ne tarda pas à se diriger vers la ville sainte pour visiter le tombeau des apôtres et revêtir la pourpre romaine. Revenu à Cambrai, il dut bientôt après reprendre la route de l'Italie pour aller visiter à Gaëte l'auguste chef de l'église, banni de Rome par la plus insigne trahison.

Tant de fatigues et des émotions si multipliées ne pouvaient qu'aggraver la maladie funeste dont le cardinal GIRAUD portait le germe dans son sein. Sa mort excita des regrets universels dont le souverain pontife lui-même se fit l'interprète en adressant une lettre de condoléance à MM. les vicaires capitulaires.

DE MONTIGNY.

Charles-Guillaume-Joseph MÉRY DE MONTIGNY, ancien colonel de la Garde Nationale de Lille et officier de la Légion-d'Honneur, est décédé le 20 août 1850, après une longue et douleureuse maladie. Le nombre considérable des citoyens qui l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure a montré combien était grande l'affection qu'il avait su inspirer aux habitants de Lille.

DE MONTIGNY était un des débris des armées impériales. Entré au service le 23 mai 1809, il s'était trouvé aux grandes batailles de cette époque : d'abord à Wagram et bientôt après en Espagne et en Portugal, sous les commandements du comte d'Erlon et des ducs de Bellune et de Dalmatie.

Lors de la première invasion, DE MONTIGNY était au blocus de Maëstricht et y faisait éclater son courage Aussi ses chefs, frappés de sa belle conduite, le proposèrent-ils pour la croix de la Légion-d'Honneur.

Réformé en 1814, pour ses blessures, il reparut l'année suivante comme volontaire et assista aux dernières batailles de l'Empire. On le vit combattre vaillamment à Fleurus et à Waterloo, où, grièvement blessé de plusieurs coups de sabre, il tomba au pouvoir de l'ennemi.

Rendu à la liberté, de Montigny rentra en France en 1816 et passa dans le repos les quatorze années qui suivirent.

Mais de nouveaux événements politiques survinrent, et 1830 le retrouva sur la brèche, non plus comme soldat, mais comme citoyen pour la défense de la liberté et des principes constitutionnels; c'est à son énergie et à son courage que la ville de Lille doit de n'avoir pas eu de malheurs à déplorer.

C'est de ce moment aussi que date l'ascendant qui ne le quitta plus comme colonel.

Nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1815 sans avoir été confirmé dans son grade, il reçut la croix le 26 décembre 1830 et celle d'officier le 16 janvier 1833.

De Montigny, nommé colonel de la garde nationale à sa reconstitution, fut réélu à chaque élection à la presque unanimité des suffrages. Il conserva ce grade dans lequel il était tant aimé, jusqu'en 1848, époque à laquelle les maladies qui l'ont enlevé trop tôt à sa famille et à la cité, le forcèrent de quitter un poste qu'il avait dignement occupé pendant dix-huit ans.

Quoique âgé de 60 ans, et malgré ses souffrances, M. de Montigny avait conservé toute son énergie. Dans les derniers temps, alors qu'il gisait sur son lit de douleur, il trouvait encore de ces paroles chaleureuses qui peignaient si bien son caractère. Estimé de tous ses concitoyens pour son courage, ses services publics et son esprit obligeant et affectueux, il a laissé parmi eux d'unanimes regrets.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.



